هكذا من الاصل

TRENTE-HUITIÈME ANNÉE — N° 11305 DERNIÈRE ÉDITION VENDREDI 5 JUIN 1981

Des chercheurs américains ont réussi à reproduire artificiellement une espèce de poisson

LIRE PAGE 36

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

2,80 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,30 dir. ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 20 fr. ; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 265 F CFA ; Danemark, 6,50 kr ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 40 p. ; Grèce, 40 dr. ; Iran, 125 ris. ; Irlande, 70 p. ; Italie, 900 L. ; Liban, 325 p. ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4,50 kr ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 40 esc. ; Sénégal, 250 F CFA ; Suède, 4,30 kr ; Suisse, 1,30 F ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 36 din.

Tarif des abonnements page 28

5, RUE DES ITALIENS 75427 PARIS CEDEX 09 C.C.P. 4207-23 PARIS Télex Paris n° 650572 Tél. : 246-72-23

Avant l'arrivée de M. Cheysson, Washington annonce sa volonté d'enrayer l'« aventurisme libyen »

Le ministre des relations extérieures, M. Claude Cheysson, qui séjourne aux Etats-Unis du 4 au 7 juin avant de se rendre le 8 juin à Rome, sera reçu samedi par le président Reagan. Il aura trois entretiens (jeudi soir, vendredi et samedi) avec le secrétaire d'Etat, M. Haig. Il rencontrera également le vice-président, M. Georges Bush, les secrétaires à la défense, M. Weinberger, aux finances, M. Donald Regan, au commerce, M. Balbridge, et de hauts responsables financiers comme M. Frederic Schultze, vice-président de la Banque fédérale de réserve.

Les entretiens — dont les Américains attendent des éclaircissements sur les infléchissements de la diplomatie française — porteront sur les relations Est-Ouest — notamment l'affaire des euromissiles, l'Afghanistan, la Pologne, — tous sujets sur lesquels les préoccupations françaises rejoignent celles des Etats-Unis ; le dialogue Nord-Sud et le tiers-monde, notamment l'Afrique à laquelle Washington vient de proposer un soutien contre l'« aventurisme libyen ». Il sera, en outre, accordé une place particulière aux problèmes économiques internationaux. Le ministre français exprimera certainement les mêmes inquiétudes que, récemment, le chancelier Schmidt, au sujet des taux d'intérêts élevés américains.

Un nouveau gendarme en Afrique ?

A la veille de recevoir M. Claude Cheysson, le gouvernement américain a précisé avec une vigueur inhabituelle ses intentions en matière africaine, domaine dans lequel les infléchissements prévisibles de la politique française seront un élément important des conversations. Pour faire échec à l'« aventurisme » du colonel Kadhafi, que Washington tient pour responsable du terrorisme international et, avec plus de vraisemblance, de la déstabilisation de l'Afrique septentrionale, les Etats-Unis vont aider plusieurs Etats africains qui le leur ont demandé « secrètement ». Si cette action vise notamment l'Egypte et le Soudan, qui n'ont jamais bénéficié d'assurances françaises quant à leur sécurité, elle concerne aussi la Tunisie, le Mali ou le Niger, traditionnellement protégés par Paris. Recevant mercredi les lettres de créance de l'ambassadeur du Niger, M. Mitterrand rappelait, au demeurant, que « la République française respectera tous ses engagements ».

Loin de se désintéresser du continent noir, l'administration Reagan définit peu à peu le champ d'action d'une politique dont l'objectif évident est de réduire l'influence soviéto-cubaine partout où elle se manifeste. En Afrique australe, comme le laissent penser des « fuites » de documents du département d'Etat divulgués ces derniers jours par la presse américaine, Washington recherche un règlement global permettant à la fois la réintégration d'une Afrique du Sud « réformée » dans le système de défense occidental, l'indépendance de la Namibie dans « des conditions internationalement acceptables » et le retrait des forces cubaines — quelque vingt mille hommes — stationnées depuis plus de cinq ans en Angola.

Dans la partie septentrionale et dans la Corne du continent, il s'agirait de faire comprendre aux Soviétiques que, dans le cas de la Libye, qu'ils ont transformée en arsenal, comme dans celui de l'Ethiopie, ils ne pourront pas impunément disposer de têtes de pont pour « déstabiliser » des Etats limitrophes faibles et souvent sans ressources.

Mais les moyens d'une telle politique semblent encore loin d'être assurés. La politique « amicale » à l'égard de l'Afrique du Sud n'aidera sûrement pas Washington à se faire entendre d'Etats africains invités à « isoler » la Libye.

Les Américains, qui souhaitent se créer des relais plutôt que de recourir à des interventions directes, ne peuvent que prendre en compte le rôle de Paris, qui entretient des rapports privilégiés avec tant d'Etats du continent. Si la France, comme l'a annoncé le président de la République, entend « assumer pleinement son rôle », son action pourra-t-elle se concilier avec celle des Etats-Unis ? Ou un nouveau « gendarme » de l'Afrique se prépare-t-il à prendre sa suite pour assurer la sécurité de pays sur lesquels la Libye fait, de toute évidence, peser une sérieuse menace ?

(Lire nos informations page 6.)

NOUVELLE HAUSSE DU DOLLAR ET RAFFERMISSEMENT DU FRANC

(Lire page 36.)

L'AMÉRIQUE ET L'EUROPE : UNE NOUVELLE DONNE ?

par ANDRÉ FONTAINE

Au moment où la France se confie au socialisme, les Etats-Unis donnent un énorme coup de barre en sens contraire, ce que M. Weidenbaum, président des conseillers économiques de M. Reagan, appelait mardi à Paris devant l'Institut des relations internationales un « *effort sans précédent pour transférer l'essentiel du pouvoir de décision du gouvernement aux nombreuses organisations et institutions diverses et plus petites qui servent mieux l'individu* ».

Un sondage publié par *Time Magazine* montre que les Américains n'ont jamais été plus à droite : ils sont 73 % pour une application plus fréquente de la peine de mort et 62 % pour une diminution radicale des interventions de l'Etat dans la vie économique. 71 % jugent abusive la licence des mœurs à laquelle a abouti la jurisprudence de la Cour suprême.

On ne s'étonnera pas dans ce climat que 73 % d'entre eux estiment que les Etats-Unis doivent redevenir la première puissance militaire du monde. En même temps, le pourcentage des optimistes est passé de janvier à mai de 26 à 51 %, et 57 % déclarent faire confiance à leur président. Les démocrates ne se sont pas encore relevés de l'échec de M. Carter en novembre dernier.

(Lire la suite page 6.)

AU JOUR LE JOUR

Révoltant

Cour de sûreté de l'Etat, Plogoff, Larzac : trois mythes en voie de disparition. Trois démons familiers qui, au sein des chaumières post-soixante-huitardes, soutenaient l'esprit de révolte, alimentaient l'indignation, maintenaient sous la cendre, année après année, la braise protestataire.

On s'était habitué à eux. Séparatistes, antimilitaristes, écologistes : chacun a sa victoire teintée de nostalgie. Que combattre, désormais ? Où lutter si Plogoff est rendu à sa lande ? Si le Larzac est banalisé ?

C'est trop triste : gardarem nos fantasmes !

BRUNO FRAPPAT.

Le P.S. et le P.C. sont d'accord pour constituer une « majorité cohérente et durable »

Le président de la République affirme sa prééminence

Les délégations du P.S. et du P.C.F., conduites respectivement par MM. Lionel Jospin et Georges Marchais, ont conclu jeudi 4 juin une déclaration commune dans laquelle les deux partis manifestent leur intention de constituer « une majorité cohérente et durable ».

Dans une déclaration devant le conseil des ministres, mercredi, M. François Mitterrand a tranché dans certains domaines où le gouvernement avait paru hésitant. Il a ainsi montré qu'il entend faire usage de la prééminence attachée à la fonction de chef de l'Etat.

L'esquisse d'une méthode

par PHILIPPE BOUCHER

Distribuant ici ses rappels à l'ordre, attribuant là ses soutiens, M. François Mitterrand dévoile petit à petit, sans trop tarder ni trop se presser, la méthode de gouvernement qu'il entend suivre, quant à lui, à la tête de l'Etat. Quitte à mêler, aujourd'hui, le contingent et l'essentiel. Pour ce qui touche à l'événement immédiat, les observations visent implicitement deux ministres : celui qui a la justice en charge, et celui à qui est déléguée la défense.

Désavoué pour les propos qu'il avait prononcés sur la Cour de sûreté de l'Etat (*le Monde* du 28 mai), le garde des sceaux doit s'attendre à d'autres contrariétés. Les commentaires formulés au sujet de la loi « sécurité et liberté » risquent fort, par exemple, de subir le même sort.

Quant à M. Charles Hernu, l'observation est d'une nature plus ambiguë, répondant, il est vrai, à des déclarations qui ne l'étaient pas moins au sujet du camp militaire du Larzac.

Chacun, militaires et bergers, verra sans doute midi à son clocher pour soutenir qu'il l'a emporté : les uns affirmant que le Larzac est rendu à ses légitimes occupants, les autres qu'on ne les déloge pas des domaines autrefois agricoles dont la propriété leur a été définitivement transmise à d'autres époques. Encore que, saisis d'un mouvement d'humeur, les militaires aient envisagé de se défaire du tout.

Là n'est pas, quoi qu'on en pense, le fond de l'affaire que de procéder, de nouveau, à une mise au point. En direction de la hiérarchie militaire d'abord, priée de mettre un terme aux pressions notoires qu'elle exerçait pour se voir maintenue sur le site du Larzac.

(Lire la suite page 12.)

Socialistes et communistes sont parvenus, jeudi en fin de matinée, à un accord. La déclaration, qui a été signée par MM. Jospin et Marchais, et présentée jeudi en fin de matinée par MM. Poperen et Fiterman, affirme la commune volonté des deux principales formations de la gauche de « *créer les conditions de la politique nouvelle voulue par les Français* ». Il s'agit, dans un premier temps, de favoriser la constitution d'une « *majorité cohérente et durable* ».

Auparavant, le P.S. et le P.S.U. d'une part, le P.S. et le M.R.G. d'autre part, s'étaient également mis d'accord sur un texte les engageant à « *appliquer dans toutes les circonscriptions la règle du désistement automatique et réciproque* », sur la base d'un accord politique dont les différents points sont spécifiés.

A quelques jours du premier tour des élections législatives, les partis socialiste et communiste sont d'accord sur un objectif qui, compte tenu de la position prise par le P.C entre les deux tours du scrutin présidentiel, paraissait aller de soi : ils aspirent à être les principales composantes de la future majorité parlementaire.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

(Lire la suite page 7.)

LE PREMIER VOLET DE L'ACTION ÉCONOMIQUE DU GOUVERNEMENT

« Après les élections, il faudra aborder les problèmes sérieusement »

nous déclare M. André Bergeron

Satisfait des augmentations modérées, mais significatives, du SMIC et des prestations sociales, M. André Bergeron, secrétaire général de F.O., estime, dans l'interview qu'il nous a accordée, qu'un accord est possible sur la réduction des horaires. Conscient de la nécessité d'accroître et d'améliorer le financement des régimes sociaux, le dirigeant syndical, soucieux de l'indépendance absolue de son syndicat, lance un avertissement : « La crise économique est une réalité dont il faut tenir compte. Et il y a la période électorale. Après, il va bien falloir aborder les problèmes sérieusement. »

« Quel jugement portez-vous sur l'augmentation, qu'on peut qualifier de raisonnable, du SMIC ?

— Cela nous convient. Je n'ai cessé, depuis plusieurs semaines, de conseiller la modération. Il fallait augmenter le SMIC — personne ne le conteste — mais il fallait le faire intelligemment. Il ne servirait à rien d'accorder un mieux qui serait mangé par l'inflation. Il faut par ailleurs avoir conscience que l'évolution du SMIC entraîne *ipso facto* la relance des négociations salariales dans le secteur privé, la fonction publique et les entreprises nationalisées. Nous avons informé M. Mauroy que nous allons conseiller à nos syndicats de réclamer cette relance de la négociation dans tous les domaines.

Propos recueillis par JOANINE ROY et JEAN-PIERRE DUMONT.

(Lire la suite page 32.)

Le printemps du réformisme

par ALAIN VERNHOLES

Des promesses avaient été faites par M. Mitterrand lors de la campagne pour l'élection présidentielle. Un certain nombre d'entre elles ont été tenues, le gouvernement ayant sans plus attendre relevé diverses allocations aux personnes âgées, aux handicapés, aux familles, au logement. Le SMIC a lui-même été augmenté de 10 %.

D'autres mesures vont suivre au cours des semaines et des mois à venir : un grand nombre d'emplois seront créés dans la fonction publique ; des crédits seront engagés pour inciter les entreprises à embaucher ; des équipements publics vont être entrepris. Il faudra ensuite penser aux épargnants et aux promesses d'indexation qui leur ont été faites pour garantir — selon l'expression chère au parti socialiste — leurs économies « spoliées ». Il y aura encore l'aide aux petites et moyennes entreprises, la réforme fiscale, les nationalisations, et bien d'autres choses. Le programme est chargé.

MM. Mauroy et Delors ont jusqu'à maintenant très bien manœuvré, l'expression étant employée ici sans aucune connotation péjorative. Au vu des seules mesures jusqu'ici annoncées, la nouvelle équipe au pouvoir a réussi à concilier — ce qui n'était pas si facile — des impératifs assez contradictoires : satisfaire une certaine attente sociale en accordant quelques milliards de francs à la consommation populaire ; rassurer l'étranger en ne donnant pas prise à la critique pour cause de folles dépenses. Rien de ce qui a été annoncé jusqu'ici ne met l'économie française en péril. Cela est si vrai que le franc s'est redressé au sein du système monétaire européen.

Ces premiers succès vont-ils inciter le président de la République à forcer la cadence dès après les élections législatives, dans l'hypothèse bien sûr où celles-ci lui donneraient la majorité ?

(Lire la suite page 31.)

POINT

Choix scientifiques et dialogue

« Notre avenir est dans l'exploration des gisements insoupçonnés de notre intelligence », *déclarait, avant l'élection présidentielle, M. François Mitterrand. Pour lui, la science, partie intégrante de la culture, est aujourd'hui un facteur essentiel avec lequel doit compter un gouvernement soucieux de l'avenir.*

Pour redonner vigueur à une recherche quelque peu affaiblie, et qui ne devrait plus s'intéresser à la seule satisfaction des besoins économiques de la nation, mais aussi prendre en compte ses besoins sociaux et culturels, des moyens importants seront nécessaires. Le candidat socialiste les avait promis. Une loi de programmation pour la recherche, que le Parlement devrait examiner en 1982, concrétisera cette volonté.

Le candidat Mitterrand s'était engagé, devant la communauté scientifique, à lui redonner voix au chapitre dans l'élaboration de la politique de recherche. Les fondements d'un nouveau dialogue entre politiques et chercheurs devraient être mis en place à l'occasion d'un « colloque national sur les grands choix scientifiques » *avant la fin de cette année, dont M. Jean-Pierre Chevènement vient de prendre l'initiative.*

L'essor de la recherche française et de l'enseignement supérieur est incontestablement à mettre au crédit du général de Gaulle. Mais les lignes de force en avaient été dessinées par un grand colloque qui avait réuni, en novembre 1956, à Caen, scientifiques et hommes politiques. Son plus ardent promoteur était M. Pierre Mendès France.

(Lire page 22.)

Le Monde

idées

AVANT LES ÉLECTIONS...

Les élections s'approchent. Pour Maurice Duverger, l'enjeu est celui d'un choix de régime, un éventuel divorce entre la majorité présidentielle et la majorité parlementaire conduisant tout droit à l'impuissance. André Fourçans pose cependant la question des moyens sur lesquels peut s'appuyer le nouveau pouvoir pour réaliser les objectifs correspondant à son « idéologie minimale ». Pierre Marcilhacy insiste de son côté sur la nécessité de rendre la plénitude de ses attributions au législateur et Guy Konopnicki met en garde contre le nouveau conformisme qu'il voit poindre en ce moment.

Un choix de régime

par MAURICE DUVERGER

LES scrutins des 14 et 21 juin ne seront pas dominés par un choix de société mais par un choix de régime. Le vrai bouleversement qui nous menace tient au risque d'un retour à l'inefficacité et à l'instabilité qui paralysaient notre démocratie avant 1958. Dans ce domaine, les électeurs doivent mesurer exactement les conséquences de leur vote. En donnant au président Mitterrand les moyens parlementaires et gouvernementaux d'appliquer son programme, ils assoiront définitivement les institutions de la V[e] République. Ils montreront qu'elles ne sont pas la propriété de cette moitié de la France qui les a utilisées pendant plus de vingt-deux ans, mais que l'autre peut en disposer dans les mêmes conditions. Tel est en Occident le test fondamental qui mesure la valeur d'un système politique.

Certes, la Constitution définit deux types d'alternance et prévoit deux étapes dans le changement. Mais c'est évidemment pour permettre aux citoyens de stopper l'évolution qu'ils ont déclenchée s'il lui arrivait de tourner au désordre et à l'impuissance. Si les communistes étaient restés dans l'attitude prise en 1977, s'ils avaient multiplié les grèves et les provocations, s'ils dominaient la gauche, si elle se montrait incapable de tenir le langage de sagesse et de sérieux qui a fait le succès du 10 mai, on comprendrait que les électeurs se déjugent. Tout le monde constate que cela ne s'est pas produit et que la démagogie se pratique maintenant dans l'autre camp, où l'on s'obstine à évoquer les perspectives d'apocalypse indignes d'une compétition démocratique et contraires à l'intérêt national.

Une campagne de ce genre ébranle les institutions dans leur fondement même, car elle signifie tout simplement que la droite dénie à la gauche la possibilité d'utiliser les mêmes moyens de gouvernement qu'elle. A travers le langage de Jacques Chirac, de Jean Lecanuet et de leurs lieutenants, on déchiffre le message suivant : *« Le système de pouvoir mis en place par le général de Gaulle donne trop de puissance pour qu'on puisse entièrement le confier aux socialistes. »*

Au fond d'eux-mêmes, les hommes qui l'ont développée depuis 1958 pensent que l'interprétation habituelle du régime doit leur être réservée : eux seuls pourraient concentrer dans leurs mains la présidence, le gouvernement et la majorité parlementaire. L'autre moitié de la France ne le pourrait pas. A elle serait réservée une interprétation tout à fait nouvelle qu'on légitime en la rattachant au principe de séparation des pouvoirs, exhumé pour la circonstance : l'Elysée revenant à une tendance politique, Matignon et le Palais-Bourbon à l'autre.

Les institutions au moment de vérité

Les Français ne perçoivent pas clairement cette signification fondamentale de la bataille menée aujourd'hui contre les vainqueurs d'hier. Mais ils la pressentent plus ou moins et ils en devinent la portée. Si la gauche perdait les élections législatives, les institutions actuelles recevraient un coup mortel. Quoique très grave, la difficulté de les faire fonctionner dans un conflit permanent entre la majorité de juin et celle de mai resterait finalement secondaire. Elle ne serait rien auprès du vice essentiel qui les rongerait désormais. En refuser le plein exercice à la gauche après que la droite l'aurait conservé pendant plus d'un quart de siècle serait les dépouiller de toute légitimité.

Pour les républicains, elles redeviendraient ce qu'elles ont été jusqu'en 1965, date à laquelle la candidature de François Mitterrand a ouvert le chemin conduisant au consensus qui entoure aujourd'hui le régime. Ainsi détruit dans son âme pendant qu'il serait matériellement écartelé par la contradiction entre la politique de l'Elysée et celle du couple Parlement - gouvernement, il ne pourrait guère échapper à la désagrégation. En refusant à un président socialiste le droit d'exercer les mêmes pouvoirs que ses prédécesseurs, on détruirait tout l'édifice d'un système dont l'efficacité repose sur le mécanisme majoritaire, lui-même appuyé sur une bipolarisation qui dépend largement de l'élection populaire d'un chef d'Etat orientant l'ensemble de la vie politique.

Voici donc les institutions à leur moment de vérité. Comme celles de la Grande-Bretagne, l'efficacité qu'elles donnent au leader et au parti qui détiennent à la fois la puissance exécutive et la puissance législative suppose qu'ils ne puissent être soupçonnés de les détourner au détriment de la démocratie. En face de l'homme et de l'organisation qui sont en train de la remplacer, la droite éprouve aujourd'hui la même inquiétude que la gauche ressentait envers le général et les gaullistes pendant les premières années du régime. Le système majoritaire reste toujours difficile à implanter dans un pays si longtemps habitué à des gouvernements faibles, dont l'alternance n'a pas d'importance parce qu'ils sont à peu près impuissants. Mais il garantit l'efficacité de tous, qui fait la force de la nation.

Est-il vraiment impossible à la moitié du pays qui a gouverné la France depuis 1959 de faire preuve du même civisme que l'autre moitié a manifesté envers elle pendant si longtemps ? Proche de celui qu'a fait l'U.N.R. en 1962, le bond que les sondages laissent aujourd'hui espérer au parti socialiste ancrera le régime dans une grande organisation populaire dont nul n'a jamais pu contester l'attachement à la liberté. Par elle, le pouvoir présidentiel perdra le caractère personnel qui a fait longtemps douter de son caractère démocratique, et la gauche se dépouillera de la crainte qu'elle inspirait lorsque le parti communiste était fort. En atteignant le double objectif qu'il s'était fixé dès 1965, François Mitterrand guérit de leurs défauts originels les institutions dont il est devenu le garant.

L'idéologie minimale

par ANDRÉ FOURÇANS (*)

TOUS les observateurs s'accordent à reconnaître l'incertitude régnant quant à la future politique du nouveau pouvoir. Socialisme « pur et dur » tel que le présente le *Projet socialiste* ? Ou bien socialisme « mou », voire social-démocratie plus rassurante, comme le suggèrent certains ? On ne peut le dire. D'autant plus que le résultat des élections législatives sera, en cette matière, déterminant.

En dépit de cette incertitude, il reste que la gauche au pouvoir, si elle parvenait à obtenir la majorité parlementaire, ne pourrait pas ne pas mettre en application, à un degré plus ou moins fort, selon le rapport des forces politiques, une idéologie minimale. Il convient donc de s'interroger sur le contenu de cette idéologie. Autrement dit, quel est le seuil en deçà duquel le pouvoir socialiste ne pourrait descendre sans se déconsidérer tant auprès de ses électeurs que de l'histoire ?

Pour le voir, quelques fondements. La faculté de mobilisation du socialisme repose sur son éthique. Justice, égalité, fraternité, liberté, sont les mots-clés de son discours. Cette morale compte sans doute beaucoup dans son pouvoir d'attraction. Car c'est le socialisme qui a su le mieux récupérer à son profit l'image de générosité et de sensibilité humaine. Les propositions d'action essentielles découlent directement de cette éthique : accroissement de la redistribution sociale par le budget et la sécurité sociale, augmentation du SMIC, réduction de la disparité des revenus et des patrimoines, etc. Tout cela accompagné d'une réticence plus ou moins avouée à l'égard du marché et d'une croyance en la vertu de l'Etat.

La question des moyens

Ce sont les recettes traditionnelles employées depuis quarante ans.

Qu'on s'entende bien. Les finalités sont parfaitement louables. Qui ne voudrait plus de justice, plus de fraternité, plus de liberté ? La vraie question est de savoir si les moyens proposés sont à la mesure des défis de notre temps. S'ils sont le fruit d'une réflexion moderne sur les racines des maux qui nous accablent. S'ils tiennent compte de la connaissance scientifique, et non purement idéologique, que l'on peut avoir des problèmes de société. S'ils n'hésitent pas à s'attaquer aux tabous qui freinent les évolutions et bloquent notre société.

Quelques exemples. On parle beaucoup de justice. Mais a-t-on véritablement réfléchi à la signification *concrète* de ce concept ? Jusqu'où peut-on rétrécir l'éventail des revenus et des patrimoines ? Comment le faire sans pénaliser l'effort, la prise de risques et la compétence ?

Le système universitaire nationalisé favorise-t-il vraiment les enfants des classes démunies, alors que ces derniers entrent généralement plus tôt dans la vie active que les enfants des classes favorisées et, par voie de conséquence, payent des impôts pour financer les études des fils de « bourgeois » ! Plus de concurrence et d'autonomie, moins de rentes de situation, le tout avec des financements directs, ou des prêts à l'étudiant : cela ne serait-il pas mieux à même d'engendrer à la fois la justice et les progrès

Le renforcement de la sécurité sociale étatique ne va-t-il pas accroître ses effets pervers, en particulier financiers ? Est-il « social » d'augmenter les allocations familiales et autres transferts sans se demander si leur financement ne prendra pas autant, sinon plus, à ceux qui les reçoivent ? Et si les conséquences pour l'équilibre économique général ne défavoriseront pas, en dernière analyse, ceux qu'on veut aider ? Dans le maquis du système fiscal et redistributif, sait-on vraiment qui l'on aide et qui paye ? La véritable justice ne consisterait-elle pas à simplifier considérablement les processus fiscaux et redistributifs pour les remplacer par des mécanismes simples, transparents et flexibles ? Est-ce aider les plus défavorisés que d'accroître le SMIC, donc d'aggraver le chômage.

Ce n'est pas en usant des méthodes étatiques traditionnelles que l'on résoudra la plupart de nos problèmes. C'est au contraire en accordant un rôle accru au marché, le concept étant entendu au sens large : plus d'ouverture, plus d'autonomie, plus de responsabilité laissées aux individus et aux groupes, en leur donnant les moyens d'un choix aussi libre que possible et non en cherchant à leur imposer la liberté. L'avenir est non seulement à l'économie de marché, mais à la société de marché. C'est la seule méthode pour débloquer notre système. Ce qui ne signifie nullement que l'Etat doive être relégué au rang des accessoires. Il faut sans doute un Etat fort pour les causes importantes, mais seulement pour ces causes-là. En particulier pour assurer la rigueur budgétaire et monétaire indispensable aux grands équilibres et à la lutte contre l'inflation et le chômage. Et cet Etat devrait être notablement plus faible dans nombre de domaines. Comme sa manière d'intervenir bien différente : par le biais d'incitations plutôt que par la multiplication des réglementations et de la bureaucratie.

Nos socialistes, même les plus modérés, paraissent avoir grand mal à admettre qu'il est beaucoup plus difficile de contrôler l'Etat que le marché. Ce faisant, ils ont souvent tendance à faire fi de l'expérience. Ils ne voient pas que leurs beaux objectifs ne pourront être atteints sans des marchés plus larges et plus ouverts et sans une conception de l'Etat notablement révisée.

A quand la réconciliation de l'éthique et de la cohérence économico-sociale ? A quand la rigueur économique accompagnée de l'ouverture politique à l'autonomie individuelle, à la fraternité et à l'expérimentation sociale ? C'est la voie de l'avenir.

(*) Professeur de grande école. Membre du Conseil national de l'U.D.F.

Le regard froid

par GUY KONOPNICKI (*)

LA philosophie investie dans le champ politique est décidément une chose extraordinaire : songez qu'il y a un an à peine le dernier chic intellectuel exigeait que l'on en finisse avec Hegel et qu'aujourd'hui une bonne moitié des pourfendeurs d'idéologie historique frémissent d'aise à la pensée d'être enfin au rendez-vous de dame Histoire. Il devient malséant à Paris de ne point se pâmer devant les délices du nouveau règne, de n'être pas soulevé de frisson à la seule vue du président de la République.

J'avoue ici sans honte éprouver quelque gêne devant ce spectacle. J'ai certes participé comme tout un chacun à la joie populaire; j'ai même hurlé de joie en apprenant qu'enfin la droite mordait la poussière et sablé le champagne en l'honneur de Philippe Maurice. Faut-il pour autant abandonner le regard froid, le pessimisme de l'intelligence, et utiliser le pouvoir des mots à des fins strictement laudatives ? Il est navrant que l'on puisse saluer le retour de la République en oubliant son principe fondateur, à savoir la séparation et l'équilibre des pouvoirs.

A chaque bouleversement en effet, la tentation est grande de fondre en un seul mouvement des forces profondément différentes sous le prétexte qu'elles marchent en une même direction. Les principes de Montesquieu valent non seulement pour les trois pouvoirs institutionnels qu'il nomme mais pour tous, à commencer par celui de l'expression et de la pensée, qu'il serait catastrophique de mettre au service du pouvoir politique, quel que soit ce pouvoir. Evidence qu'un mouvement spontané met en cause simplement parce que la soif d'efficacité est immense chez les intellectuels, qui ont supporté vingt trois années de mépris.

Cette tentation de communion du pouvoir de la pensée et de celui de l'Etat ressemble à certaines bavures historiques, à d'autres confusions, à commencer par celle qui réunissait en une même machine le « pouvoir des travailleurs » et les syndicats. Car ce n'est pas parce qu'une mystique maligne animait les communistes que le stalinisme devint ce qu'il est : la concentration de tous les pouvoirs en une machine unique, la résolution de toutes les contradictions par l'intervention de l'Etat, ont joué un rôle moteur dans la dégénérescence du système.

C'est pourquoi il nous faut aujourd'hui préserver non seulement le pluralisme politique mais le pluralisme des formes d'intervention dans le champ politique. Et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'en quelques semaines un nouveau conformisme est venu mettre la diversité en danger.

C'est la fête, dira-t-on. Il faut souhaiter qu'elle ne dure pas, afin que la critique reprenne ses droits.

(*) Journaliste, ancien membre du P.C.F.

Priorité à la loi

par PIERRE MARCILHACY

AUCUN président de la République, aucune majorité à l'Assemblée, ne devrait faire semblant d'ignorer que la Constitution de 1958, établie pour renforcer la puissance de l'Etat, a transféré une part importante du pouvoir législatif du Parlement sur l'administration. Elle a ainsi encouragé la bureaucratie et entraîné le déferlement de textes réglementaires qui, trop souvent, entravent, sans raison majeure, l'activité des citoyens.

Dans le projet de Constitution soumis au comité consultatif constitutionnel, auquel j'appartenais, l'article 35, devenu depuis les articles 34 et 37 de la Constitution définitive, réservait au pouvoir exécutif le droit de « légiférer » par voie réglementaire dans tous les domaines qui n'étaient pas attribués au Parlement et dont l'actuel article 34 donne la liste exhaustive. Si le législateur avait l'audace de « braconner » sur les compétences affectées au pouvoir réglementaire, le Conseil constitutionnel a en charge de dire l'inconstitutionnalité des textes adoptés dans ces conditions et d'interdire leur promulgation. C'est son rôle, qu'il ne s'est pas fait faute d'exercer.

⁂

En jargon juridique, le terme « légiférer » ne devrait s'appliquer qu'aux lois votées par le Parlement et, par extension, à certains décrets-lois édictés sur délégation du Parlement. On peut aussi, en respectant formes et usages, inclure dans cette catégorie les ordonnances prises à titre transitoire ou pendant une période transitoire.

Cependant, de nombreux décrets pris en conseil des ministres et après avis du Conseil d'Etat, composé de juristes respectables mais fonctionnaires, figurent dans nos codes. Ils voisinent avec les lois traditionnelles. Ils ont les mêmes effets que les lois.

Pour les justiciables, ils ne se distinguent guère des autres articles sinon par leur nombre et leur complexité. Nous devons évoquer ici, à titre d'exemple, le code de procédure civile et la somme de tous les décrets qui traitent du droit non de posséder un terrain, réservé à la loi (art. 34), mais de l'utiliser, de faire bâtir, ainsi que nombre d'autres qui touchent à la circulation des biens et des personnes, au droit du travail, à celui de la santé, à l'éducation, etc.

Tout cela est régulier du point de vue constitutionnel, car les matières que l'article 34 ne réserve pas au Parlement sont à la disposition de l'exécutif, qui a le droit et même le devoir d'en traiter. Reste qu'il abuse de cette prérogative. A preuve la multiplicité de ces textes qui, souvent, viennent à se contredire, car ils répondent à des besoins spécifiques des administrations et ne coïncident pas toujours avec l'intérêt général.

Il est honnête, par ailleurs, de relever que le législateur donne, dans le domaine qui lui est réservé (art. 34), le mauvais exemple, en votant des lois, encore des lois, encouragé en cela par le gouvernement. Celui-ci, en effet, ne manque guère, après chaque session, de se glorifier du nombre de textes passés par le vote du Parlement, comme s'il fallait s'en vanter systématiquement. Un petit nombre de lois bien faites, parce que longuement étudiées, est pourtant préférable à la « diarrhée » législative.

Il nous souvient de la réforme du code civil sur les régimes matrimoniaux, si fondamentale pour les couples mariés et même les autres. Elle prit dix ans avant d'être définitive, mais elle donne lieu à un minimum de procès. C'est à quoi l'on reconnaît les bonnes lois. En revanche, la surabondance des textes législatifs réglementaires entraîne la prolifération des procès ; les juges sont, de ce fait, insuffisamment nombreux et débordés, et la justice est beaucoup trop lente, en dépit de la qualité indéniable de ses décisions.

Il est vrai qu'avant la V[e] République existait le danger permanent de l'intervention du législateur sur des sujets mineurs dont il n'aurait pas dû s'emparer, car il est souvent mal informé des besoins réels de l'administration. Comment, par exemple, le Parlement pourrait-il donner la liste détaillée des matières à enseigner dans les écoles ou les facultés, de certaines normes de construction, des médicaments autorisés ou interdits, des formalités à accomplir pour nombre d'actes courants de la vie civile, ou, même transmettre aux agriculteurs des règlements de la Communauté européenne ?

La III[e] et la IV[e] République ont indéniablement souffert de l'universalité de la compétence législative. Elles en firent souvent un abus, et on se souvient encore d'un ministère qui fut renversé pour une médiocre affaire de douane.

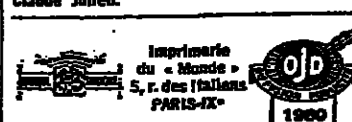
Mettre un terme à ces abus était bien. Le tort a été d'aller au-delà en réduisant le pouvoir législatif détenteur de la souveraineté nationale à la portion congrue.

Comment parvenir à un équilibre satisfaisant ? Une formule pourrait être retenue : conservant l'actuel clivage entre le domaine législatif et le domaine réglementaire, la Constitution autoriserait le législateur à modifier un décret quand une année se serait écoulée depuis sa publication. Ainsi disposerait-on d'un temps d'expérimentation et éviterait-on les accès de démagogie du Parlement. Ainsi, également, conserverait-on à ce dernier la plénitude réelle de ses pouvoirs.

Il est normal et même essentiel que l'Assemblée nationale ait le pouvoir de censurer le gouvernement, mais ce pouvoir de contrôle sur lequel repose le système représentatif, gage de démocratie (s'il admet l'alternance), ne peut faire oublier que le Parlement doit élaborer et voter la loi et que c'est sur cette dernière que reposent toute la stabilité et l'évolution d'une société.

Priver d'une partie de ce pouvoir le Parlement élu de la nation est une erreur grave, car le vide ainsi créé a été rempli par une administration très compétente mais qui n'a ni formation ni vocation politiques : il est indispensable de trouver les moyens de limiter les excès d'une bureaucratie dispensée de contrôle politique dont les effets maléfiques se font sentir au niveau aussi bien français qu'européen.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.
Claude Julien.


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX[e]
OJD 1980

Commission paritaire n° 57 437.

هكذا من الأصل

EUROPE

Pologne

Les déclarations du « forum de Katowice » continuent de susciter de nombreuses protestations au sein du parti

La mort violente du consul d'U.R.S.S. à Poznan intrigue l'opinion

Accident, assassinat ou suicide ? La mort par balle de Roudolph Skvortzov, âgé d'une cinquantaine d'années, consul d'U.R.S.S. à Poznan, n'avait pas été élucidée ce jeudi matin 4 juin. Citant le procureur local, le syndicat Solidarité a fait savoir que le consul avait été tué « au moment où il nettoyait son fusil de chasse ». Toutefois, l'agence polonaise Interpresse, citée par U.P.I., a annoncé que des tracts parlant d'assassinat avaient été diffusés à Poznan dès la nuit de mardi à mercredi. « Ces tracts ont été disséminés par des personnes irresponsables, a commenté l'agence. Il s'agit visiblement d'un groupe qui cherche à répandre le trouble en Pologne. » D'autre part, l'agence officielle PAP a indiqué que de la peinture avait été répandue sur un monument du cimetière de l'armée soviétique à Rybnik, au sud-ouest de Katowice. C'est le quatrième incident de cette nature signalé depuis une dizaine de jours.

A Berlin-Est, l'organe du P.C. au pouvoir « Neues Deutschland », a publié à son tour, après la « Pravda » de Moscou, des extraits de la déclaration du « forum de Katowice » (« le Monde » du 4 juin). Le journal s'en prend aux « forces contre-révolutionnaires qui accentuent la subversion dans tous les domaines de la vie sociale et ce d'une manière de plus en plus agressive » et relève que les attaques de ces forces contre les « communistes de Katowice » coïncident avec l'« octroi de pouvoirs étendus au sein des médias polonais aux dirigeants de Solidarité ».

De notre correspondant

Varsovie. — Annoncée mercredi 3 juin, au lendemain même des prises de position opposées de Moscou et Varsovie sur le « forum de Katowice », la mort violente du consul soviétique, à Poznan, a fait sensation en Pologne.

Aucun communiqué officiel n'a encore été publié, mais les informations recueillies, de sources tant soviétiques que polonaises, tendent à exclure l'hypothèse d'un attentat ou d'une quelconque machination. M. Skvortzov, qui a trouvé la mort dans la nuit de mardi à mercredi, atteint d'une balle de revolver, se serait suicidé ou aurait été victime d'un accident *« en nettoyant son arme »*. Une autre version parle d'un crime passionnel commis par un chauffeur du consulat dont la femme aurait eu une liaison avec M. Skvortzov. Faute d'explications plus étayées et convaincantes, cette affaire garde un parfum inévitablement déplaisant, dans la mesure où elle fait suite aux déclarations du gouvernement polonais sur un développement des actes individuels d'hostilité à l'U.R.S.S.

Parallèlement, les déclarations du « forum de Katowice » continuent de susciter une très forte vague de protestation au sein du POUP. Les organisations du parti des chantiers navals de Gdansk et de Gdynia viennent, par exemple, d'exprimer leur « opposition » aux thèses développées par *« les camarades du forum »* en déclarant que c'est *« en s'opposant à toute déformation du socialisme (...), en rénovant le parti sur la base du marxisme-léninisme et en éliminant les freins au développement socialiste du pays que nous apportons le mieux notre contribution au mouvement communiste international et remplissons par là-même notre devoir internationaliste »*.

Les réunions électorales au cours desquelles ces motions de protestation sont adoptées sont le théâtre d'une explosion toujours impressionnante du ressentiment des militants de base. Les exigences le plus souvent exprimées portent sur les sanctions à prendre contre les anciens dirigeants du parti et du pays (des décisions devraient être prises à ce sujet d'ici à la fin du mois), la démocratisation du fonctionnement du POUP et les réformes à adopter afin de remettre l'économie sur pied.

Les votes pour la désignation des cadres locaux organisés conformément à la résolution du neuvième plénum ont, pour l'instant, conduit à l'élimination de quelque 90 % des sortants. Le premier secrétaire de Wloclawek, signataire de la motion-surprise qui avait permis, au cours de ce même plénum, à la fin de mars, à MM. Olszowski et Grabski de sauver leur place au bureau politique, n'a notamment pas été réélu. Ce vote-sanction crée une difficulté à M. Olszowski, qui comptait se faire désigner comme délégué au congrès par le comité de cette ville (il faudra vraisemblablement être délégué pour pouvoir être porté à la direction du parti).

M. Jablonski, membre du bureau politique et chef de l'État — dont le rôle personnel est assez effacé, — vient pour sa part d'annoncer à Olsztyn qu'il ne briguerait aucune responsabilité à l'issue du congrès. A Lodz et à Katowice, les délégués déjà élus ont décidé de s'organiser en « forum » afin de *« se préparer le mieux possible pour les débats du congrès »*. Ce mouvement pourrait faire tâche d'huile.

Si massif qu'il soit, ce renouvellement des cadres reste pourtant contrôlé, car si les nouveaux hommes qui apparaissent rajeunissent l'appareil, ils ne se réclament que très rarement de la contestation organisée dans les « structures horizontales ». Au lest lâché par la direction a répondu un « centrisme » qui semble aujourd'hui l'emporter dans le parti. Il pourrait permettre à la ligne prudemment pragmatique de MM. Kania, Jaruzelski et Barcikowski — déjà renforcée par l'effet repoussoir de la déclaration de Katowice — de s'imposer au congrès, même si l'opposition apparue publiquement entre Moscou et le premier secrétaire à propos de cette déclaration maintient une hypothèque sur l'avenir.

La révolte des prisonniers de droit commun

Cette évolution tempérée répondrait en tout cas au vœu de l'Eglise et de la direction de Solidarité qui souhaitent visiblement épargner au premier secrétaire, dans cette période, un front social trop difficile. Une entrevue consacrée à la question des prisonniers politiques a eu lieu mercredi entre M. Rakowski et le secrétaire de la conférence épiscopale, Mgr Dabrowski. A défaut de résoudre le problème, ce contact entretient l'espoir d'une solution. Sauf dérapage, la tension provoquée par le blocage de l'instruction sur les violences de Bydgoszcz, ne devrait pas non plus prendre de trop grandes proportions, malgré le mot d'ordre de grève d'avertissement de deux heures lancé dans cette ville pour jeudi prochain.

La révolte des prisonniers de droit commun prend, en revanche, une ampleur certaine. Les grèves de la faim, entamées la semaine dernière par mille cinq cents détenus de la prison de Wolow et mardi par les prisonniers employés dans les mines d'Iwiny, durent encore. Ces prisonniers qui travaillent dans des conditions qualifiées d'« inhumaines » au cours du journal télévisé de mercredi, ont écrit, dans une lettre adressée à leurs familles, qu'ils poursuivraient leur mouvement jusqu'à ce que *« le respect de la légalité soit assuré dans les prisons polonaises »*.

Une liste de vingt-deux revendications a été établie, portant, entre autres, sur la garantie de sécurité des grévistes : la « vérification » de toutes les peines prononcées dans les années 1970-1980 ; l'amélioration des salaires, de la nourriture et des conditions d'incarcération ; le droit, enfin, de regarder la télévision et de s'abonner à des journaux — en particulier à *Solidarnosc*. L'hebdomadaire de Solidarité vient d'ailleurs de publier une déclaration des juristes du syndicat qui, s'élevant contre la campagne menée actuellement sur le thème de la montée de la criminalité, écrivent : *« La création d'un climat de peur constitue un facteur favorable à des initiatives irresponsables et même à des provocations. (...) Il faut dire très clairement qu'il n'y a pas en Pologne de situation menaçant le fonctionnement de l'État. »* La section de Solidarité de Wroclaw, dont l'un des animateurs, M. Modzelewski, est un ancien détenu politique, joue un rôle de médiateur entre les autorités pénitentiaires et les grévistes.

Les premières mesures de réformes économiques sur l'autonomie des entreprises et la réorganisation des ministères industriels pourraient faire l'objet d'une réunion du comité central ce week-end, avant d'être examinées mardi prochain par la Diète. En attendant, le ministre des finances, M. Krzak, a indiqué, mercredi, à l'agence officielle PAP, que le déficit de la balance des paiements avait atteint pour les quatre premiers mois de l'année un montant de 800 millions de dollars.

L'État polonais a consacré dans cette période 1 100 millions de dollars à des achats de produits agricoles et alimentaires, soit 700 millions de plus que pendant les quatre premiers mois de l'année passée. Dans le même temps encore, les exportations polonaises vers les pays à devises convertibles ont diminué de 22 % soit, en valeur, de 400 millions de dollars.

BERNARD GUETTA.

Le meeting de la Mutualité contre les procès de Prague

« NOUS FERONS TOUT POUR ARRACHER LA LIBÉRATION DES PRISONNIERS POLITIQUES » déclare Mme Neiertz

C'est dans une atmosphère chaleureuse ponctuée d'applaudissements nourris, de slogans « Libérez les Tchécoslovaques », que s'est tenu, mercredi 3 juin, dans la grande salle de la Mutualité, le meeting de soutien aux personnalités tchécoslovaques récemment inculpées.

De nombreuses personnes avaient répondu à l'appel de MM. Artur London et Michel Broué (professeur à Paris-VII). Le P.C.F. n'avait pas répondu à l'invitation des organisateurs. La C.G.T., pour sa part, n'avait pas désigné de représentant, mais avait adressé un message de soutien.

Au nom du parti socialiste, Mme Véronique Neiertz, secrétaire nationale du P.S. chargée des questions internationales, a déclaré : *« Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir, à tous les niveaux, pour nous opposer à de nouveaux procès en Tchécoslovaquie et arracher la libération des prisonniers politiques »*.

Les organisateurs ont annoncé la tenue d'un second meeting, jeudi 4 juin, à 19 heures, à l'université Tolbiac, à Paris.

M. JAGELSKI S'EST RENDU A MOSCOU

(De notre correspondant.)

Moscou. — M. Jagelski, vice-président du gouvernement polonais, a eu, du 1er au 3 juin, des conversations avec les dirigeants soviétiques sur les questions économiques. Au cours de la session de la commission mixte soviéto-polonaise, les interlocuteurs ont examiné la coordination des plans pour 1981-1985 et ils ont signé des *« sous-programmes sectoriels »* pour la période allant jusqu'en 1990 dans le domaine de la construction énergétique, du matériel agricole, des industries légères et alimentaires, etc., etc.

M. Jagelski, qui a eu des entretiens avec MM. Talyzine, vice-président du gouvernement soviétique et représentant de l'U.R.S.S. au Comecon, et Patolitchev, ministre du commerce extérieur, a remercié l'Union soviétique pour l'aide qu'elle apporte à la Pologne. L'agence Tass, qui rend compte des conversations, n'indique pas si les problèmes d'actualité, notamment la situation difficile de l'économie polonaise, ont été abordés.

D'autre part, la *Pravda* de ce jeudi 4 juin reprend une information de Varsovie sur la réunion des anciens combattants de la société d'amitié entre la Pologne et l'U.R.S.S. Le président de cette organisation a déclaré que *« l'antisoviétisme était étranger aux ouvriers et aux paysans polonais »*

Le Monde *publiera demain*

- DE LA PRÉSIDENTIELLE AUX LÉGISLATIVES : Adéquation et reclassements, par A. Laurens.
- IDÉES : Bibliothèques en péril.
- « LE MONDE DES LOISIRS ET DU TOURISME » : Conseils pratiques pour voyager aux États-Unis.

Espagne

LA PRISE D'OTAGES DE BARCELONE

La police affirme que les agresseurs étaient de simples délinquants

De notre correspondant

Madrid. — L'affaire de la prise d'otages de la Banque centrale de Barcelone le 23 mai s'apparente de plus en plus à un roman policier à rebondissements. Plusieurs membres du gouvernement avaient laissé entendre que certains des assaillants appartenaient à la garde civile. Le chef du gouvernement, M. Calvo Sotelo, avait lui affirmé au Parlement, le 26 mai, qu'il s'agissait plutôt de délinquants de droit commun payés par l'extrême droite. Une nouvelle version officielle a été diffusée, mercredi 3 juin, par un communiqué de la direction de la police de Barcelone : elle avance cette fois la thèse de délinquants de droit commun agissant tout simplement de leur propre initiative.

Le communiqué affirme refléter le résultat des interrogatoires des neuf membres du commando détenu. Ceux-ci ont été gardés au secret pendant dix jours comme l'autorise la loi antiterroriste, avant d'être transférés à Madrid et remis le 2 juin au pouvoir judiciaire. Le texte confirme d'abord que l'un des assaillants de la Banque centrale a pu s'échapper en se mêlant aux otgaes libérés, comme la presse espagnole l'avait avancé. Le fugitif, qui a été identifié, a déjà été emprisonné à Burgos pour des délits antérieurs.

Selon la police de Barcelone, le chef du commando, Juan José Martinez Gomez, a d'abord fait, le 26 mai, des déclarations qui correspondent avec l'explication des faits donnée le même jour au Parlement par M. Calvo Sotelo : la prise d'otages aurait été financée par l'extrême droite. Il aurait été contacté en mars à Perpignan par un intermédiaire qui se faisait appeler Antonio Luis. Mais, dès le 31 mai, Juan José Martinez Gomez fait des déclarations différentes : il aurait lui-même imaginé le cambriolage de la Banque centrale de Barcelone, dont un ancien employé lui avait remis les plans, et il aurait recruté ses complices. Antonio Luis n'existerait pas et l'extrême droite n'aurait rien à voir dans l'affaire.

Selon le chef du commando, la demande de libération de quatre putschistes et le délai de soixante-douze heures fixé à cet effet n'étaient que manœuvre de diversion destinée à gagner du temps. Les assaillants comptaient en profiter pour creuser un souterrain et prendre la fuite en gagnant les égouts. Ils avaient acheté à cet effet une chignole. Leur plan apparemment a échoué en raison... de la dureté des murs de la banque, supérieure à ce qu'ils avaient prévu. Quant au tunnel découvert par la police et creusé au départ d'une maison voisine louée par un membre du commando, il était uniquement destiné à cacher des armes.

Le communiqué de la police de Barcelone, s'il reproduit successivement les déclarations contradictoires de Juan José Martinez Gomez, choisit cependant implicitement la seconde thèse. Faisant allusion aux actions qui sont maintenant entreprises pour retrouver les complices, il mentionne la recherche de l'homme employé par la banque mais omet toute référence à Antonio Luis, le personnage-clé dans l'hypothèse d'un financement par l'extrême droite. Par ailleurs, les trois militants de cette tendance arrêtés à Barcelone, au lendemain de la prise d'otages, ont été libérés le 22 mai. L'un d'entre eux a affirmé qu'aucune question précise sur l'affaire de la Banque centrale ne lui avait été posée.

Une version peu crédible

Le gouvernement aura de toute évidence beaucoup de difficultés à faire accréditer cette nouvelle version. On imagine difficilement que des délinquants de droit commun puissent choisir pour un simple cambriolage le siège d'une grande banque située sur la place principale de Barcelone et qu'ils décident de s'y enfermer volontairement avec deux cent cinquante personnes. On comprend moins encore que, selon les témoignages de nombreux otages, ils n'aient montré aucun intérêt pour les 700 millions de pesetas qui se trouvaient à l'intérieur et aient même menacé à plusieurs reprises... de les brûler pour faire pression sur la direction de la banque. Quant au projet de creuser un souterrain en peu de temps avec une petite perceuse portative, il permet de penser que le commando était plus expert en simulation qu'en mécanique.

Si cette version n'est pas convaincante, il reste à savoir quel intérêt on peut avoir dans les milieux officiels à s'y raccrocher. C'est la question que se pose aujourd'hui l'Espagne tout entière.

THIERRY MALINIAK.

● *Des enfants colombiens* sont vendus en Espagne par l'intermédiaire du consulat de Colombie à Alicante, a affirmé, mercredi à Valence, le quotidien *Las Provincias*, qui précise que le consul, M. Alonso Cabal Erazo, offre à des couples espagnols d'adopter des enfants colombiens abandonnés, moyennant la somme de 200 000 pesetas (12 000 francs français). Selon le journal, le consul a indiqué que, environ trois cents enfants colombiens abandonnés, âgés au plus de cinq ans, se trouvaient déjà dans les provinces espagnoles de Valence, d'Alicante, d'Albacete et de Murcia, dans l'attente de parents adoptifs. — *(A.F.P.)*

PROCHE-ORIENT

La rencontre de MM. Bégin et Sadate à Charm-El-Cheikh

L'initiative du premier ministre israélien est mise au compte de la tactique électorale

De notre correspondant

Charm-El-Cheikh. — Devenu, sous le nom biblique d'Ophira, un haut-lieu touristique après quatorze ans d'une occupation israélienne qui s'achève, Charm-El-Cheikh n'en conserve pas moins une grande valeur stratégique. C'est la raison pour laquelle M. Menahem Begin, qui aime les symboles, a choisi cet endroit pour y retrouver, ce jeudi 4 juin, le président Sadate dans une réunion au sommet dont l'organisation a été soudainement improvisée une semaine plus tôt. C'est ici qu'en 1967 la guerre de six jours a commencé, quand Nasser a décidé le blocus du détroit de Tiran commandant l'accès au port israélien d'Eilat. C'est pour Charm-El-Cheikh que M. Moshe Dayan s'est renié : il avait affirmé qu'il n'y aurait jamais de paix avec l'Egypte sans le maintien d'une présence israélienne à Charm-El-Cheikh avant de négocier, en 1978 et en 1979, un traité dont l'une des principales conditions est l'évacuation totale du Sinaï — y compris Ophira — à l'échéance du 25 avril 1982. Un tel cadre aurait pu se prêter à un événement spectaculaire et important ; or, jusqu'au dernier moment, tous les Israéliens se seront demandés ce qui pouvait bien justifier cette réunion-surprise et son urgence.

Le ton des commentaires de la presse israélienne était à l'ironie et au sarcasme. En résumé : « *MM. Begin et Sadate n'ont rien de capital à se dire* », rien qui ne puisse attendre quelques semaines, après les élections en Israël. Personne ne voit ici d'autre raison immédiate à cette rencontre qu'une opération de promotion électorale au bénéfice de son instigateur, M. Begin. Le premier ministre se défend d'un tel calcul. Mais comment ne pas penser qu'il s'agit pour lui d'une occasion judicieuse de rappeler à l'électeur que la paix avec l'Egypte est bien réelle et qu'elle est sa « grande œuvre » au bilan de quatre années de pouvoir.

Rappel d'autant plus nécessaire que de nombreux Israéliens — notamment parmi l'électorat traditionnel du Likoud — ont eu ces derniers mois tendance à oublier l'intérêt de cette paix nouvelle pour en redouter de plus en plus les conséquences : des concessions jugées excessives telles que l'abandon du Sinaï avec toutes ses installations militaires et ses implantations civiles, ce qui pour les faucons est le prélude à un retrait de Cisjordanie « *terre d'Israël* ». Dénonçant la « manœuvre » à laquelle se livre M. Begin et l'acceptation du président Sadate de participer à ce « jeu », un chroniqueur du *Jerusalem Post* n'a pas hésité à titrer le 2 juin son article : « La honte d'Ophira ».

Le motif officiel de ce sommet impromptu est, selon M. Begin, une discussion sur les « dangereux » développements de la crise libanaise et les risques de conflit entre Israël et la Syrie. Mais le chef du gouvernement israélien peut-il obtenir de la part du président Sadate autre chose que la neutralité apparente que ce dernier a observée en critiquant à la fois les interventions de la Syrie et celles d'Israël au Liban ? Certains observateurs israéliens supposent que le raïs pourrait tenter, avec l'aval des Etats-Unis, une médiation auprès du gouvernement israélien afin d'essayer de modérer son attitude, ceci dans une démarche parallèle à celle entreprise par l'Arabie Saoudite auprès de la Syrie pour faciliter la mission de M. Philip Habib, l'envoyé spécial du président Reagan. Quoi qu'il en soit, de pareilles conversations, estimait-on dans les milieux politiques de Jérusalem, ne pouvaient donner lieu rapidement à des résultats et ne pouvaient aussitôt faire l'objet d'un compte rendu qui permette de justifier ce tête-à-tête inattendu.

FRANCIS CORNU.

Israël

DÉBAT HOULEUX A LA KNESSET AU SUJET DE L'AIDE ISRAÉLIENNE AUX CHRÉTIENS LIBANAIS

Jérusalem (*A.F.P.*). — Le premier ministre israélien, M. Menahem Begin, a violemment rejeté mercredi matin 3 juin au cours d'un débat houleux à la Knesset, les accusations portées par le parti travailliste sur l'engagement pris, il y a deux ans, de défendre les chrétiens du Nord-Liban en cas d'attaque de l'aviation syrienne.

L'ancien premier ministre, M. Yitzhak Rabin, qui avait présenté la motion travailliste, avait accusé M. Begin d'avoir pris seul une décision sans précédent dans l'histoire d'Israël. Selon M. Rabin, M. Begin a pris ainsi le risque « *d'entraîner Israël dans une guerre qui ne serait pas la sienne* ».

M. Begin a répondu que cette décision n'était « *ni personnelle ni contraignante, et qu'aucun engagement écrit, contrairement à ce qui avait été dit, n'avait été pris* ».

Il a révélé toutefois qu'il avait rencontré « *personnellement une délégation des chrétiens du Liban dès le 28 août 1978, en présence de MM. Moshe Dayan, Ezer Weizman et Raphaël Eytan* » (respectivement ministres des affaires étrangères et de la défense et chef d'état-major de l'armée israélienne).

Lors de cette rencontre, il a été décidé que, « *en cas d'attaque aérienne de la Syrie contre les chrétiens* », Israël « *examinera favorablement l'éventualité de l'intervention de son aviation* », a ajouté M. Begin. Cette rencontre s'est déroulée en présence d'une autre « *personnalité dont je ne peux donner le nom* », a poursuivi M. Begin, qui a ajouté que le 2 avril 1981, date de la reprise des combats au Liban, un « *délégué israélien* » avait été envoyé auprès des chrétiens du Liban pour leur renouveler verbalement les engagements d'assistance de la part d'Israël.

Au cours de cette même séance, M. Itzhak Rabin a admis que « *des armements israéliens, des munitions, des chars et même une aide financière* » avaient été fournis aux chrétiens.

M. BEGIN : M. Helmut Schmidt avait prêté serment à « Asmodée ».

Jérusalem (A.F.P.). — Le premier ministre israélien, M. Menahem Begin, a réitéré, mercredi 3 juin, ses attaques contre le chancelier allemand, M. Helmut Schmidt, au cours du débat à la Knesset.

« Le chancelier Helmut Schmidt est un ancien officier de l'armée allemande. Il avait prêté serment à Asmodée (nom d'un démon biblique désignant ici Hitler) et fit tout pour honorer ce serment », a dit M. Begin. « En attaquant le chancelier, j'ai parlé comme aurait dû le faire un premier ministre juif à un ancien officier allemand. L'Allemagne nazie a exterminé une grande partie de notre peuple et les dédommagements qu'elle a versés ne sont qu'une mince compensation », a dit M. Begin.

ASIE

Bangladesh

L'ASSASSINAT DU PRÉSIDENT ZIAUR RAHMAN

Le responsable du complot aurait été manipulé par une importante personnalité

De notre envoyé spécial

Dacca. — Un non-événement. Ainsi décrivait-on souvent ces derniers jours à Dacca la rébellion du 30 mai, à Chittagong, du général Manzur Ahmed, dont la mort est intervenue dans des conditions aussi troubles que les raisons qui l'avaient poussé à se lancer dans une entreprise apparemment aventureuse.

Certes, il en est résulté la mort du président Ziaur Rahman, dont la disparition ébranle sérieusement un édifice politique construit autour de sa personne. Mais les motivations du putschiste restent des plus obscures, et la faible ampleur du soulèvement suscite l'étonnement.

Pour qui, débarquant de Calcutta la tête remplie des informations alarmistes propagées par les organes d'information indiens (largement intoxiqués, il est vrai, par la radio de Chittagong alors aux mains des mutins), s'attendait à découvrir un pays au bord de la guerre civile, la réalité avait de quoi surprendre. Les témoins décrivaient une capitale où n'avait pratiquement jamais cessé de régner une activité quasi-normale : ni mouvements de troupes ni dispositif défensif particulier. Plus troublants encore les récits des citoyens français qui, arrivés le matin de l'assassinat à Chittagong, avaient parcouru une ville paisible qu'ils avaient quittée pour leur destination finale pour n'apprendre qu'ensuite par la radio la nouvelle de la mort du président. Un peu plus tard, ils devaient retraverser Chittagong sans rien relever d'anormal avant de gagner, dans un autobus, Dacca par la route.

De là à réduire le soulèvement à une simple action de commando, il n'y avait qu'un pas qu'invitait à franchir l'absence d'un ralliement populaire. De plus, aucune unité notable n'avait rallié le soulèvement, pas plus d'ailleurs que la marine dont le quartier général se trouve pourtant à Chittagong.

Une liquidation programmée

Ainsi en était-on réduit, dans un premier temps, à invoquer, pour expliquer l'initiative du général Manzur, des « *raisons personnelles* », des « *conflits d'ambition* », voire « *un règlement de comptes* ». « *Il était de notoriété publique*, vous confiait-on simplement, *que Manzur et Zia ne s'entendaient pas* », le premier ayant, paraît-il, mal accepté l'ascension et la prédominance d'un officier de la même génération dont il avait été longtemps l'égal dans la hiérarchie militaire.

Interprétation assez mesquine d'un événement où chacun, dans un réflexe devenu passionnel, avait pourtant soupçonné aussitôt une ingérence extérieure, cette fameuse « *main de l'étranger* » qui, dans le sous-continent, constitue l'une des grilles de lecture les plus prisées. En l'occurrence on devait très vite évoquer une influence indienne. Thèse aujourd'hui écartée à Dacca par les critiques les plus sévères de l'« *impérialisme* » de New-Delhi et que démentait d'ailleurs sur le moment le fait que le Conseil révolutionnaire installé par les mutins ait immédiatement annoncé l'abrogation du traité d'amitié qui, depuis 1972, lie l'Inde au Bangladesh. « *Une décision que tout le monde approuverait* », affirme-t-on à présent dans certains milieux politiques de la capitale.

La thèse du règlement de compte laisse nombre d'observateurs sur leur faim. On s'est armé de patience en attendant le résultat des interrogatoires des mutins. Toutefois, la mort du principal instigateur du soulèvement, tout en épaississant le brouillard qui enveloppe cette ténébreuse affaire, intrigue encore davantage ceux qui se refusent déjà à créditer cet officier, qualifié généralement de « brillant », d'une aussi piètre improvisation.

D'où la théorie du troisième homme, selon laquelle Manzur aurait été l'instrument d'une tierce personne qui, souhaitant l'élimination du président Zia, lui aurait promis son appui mais, une fois l'acte accompli, l'aurait abandonné à son sort, c'est-à-dire une mort aux allures de liquidation programmée. Il ne restait plus qu'à attendre l'apparition, inéluctable, sur le devant de la scène du troisième homme venu cueillir les fruits de sa machination. Et qui signerait ainsi son crime. « *De l'Agatha Christie* », commentait un connaisseur.

Théorie d'autant plus séduisante que, évoquée dans les conversations, elle semble recueillir, après, il est vrai, de pesants silences, l'aval d'hommes politiques chevronnés. Reste à identifier ce troisième homme. Entreprise beaucoup plus délicate : les yeux se baissent, les bouches se closent avec, en arrière-pensée, la claire conscience que — si ce schéma était juste — se profilerait, à l'horizon, le spectre d'une dictature militaire, seul moyen, pour un Machiavel à galons de réaliser ses desseins. Il va de soi, en effet, qu'une stratégie aussi tortueuse ne pourrait qu'émaner d'un soldat n'ayant rien à attendre du processus démocratique fixé par la Constitution, c'est-à-dire de l'élection présidentielle qui doit, à présent, être organisée dans les six prochains mois.

Ce risque d'intervention militaire, épée de Damoclès suspendue au-dessus du Bangladesh ébranlé, traumatisé, déstabilisé par la disparition d'un dirigeant qui bénéficiait d'une incontestable popularité et dont la succession s'annonce des plus incertaines, était d'ailleurs perceptible mercredi dans l'hémicycle du Parlement.

Au-delà d'un hommage unanime rendu à l'action du défunt, « *architecte du Bangladesh moderne* », ainsi que l'a qualifié un parlementaire, majorité et opposition devaient surtout se livrer à un véritable hymne à la démocratie, au régime parlementaire et au multipartisme, accompagné d'une condamnation du recours à la violence et du souhait exprimé par l'un des leaders de l'opposition « *de voir l'armée demeurer dans ses casernes* ».

Inquiète, la classe politique dans un premier temps semblait ainsi se rassembler comme pour protéger des institutions encore fragiles, voire menacées. On entendit même le premier ministre s'engager à consulter une opposition dont il devait souhaiter la coopération « *pour sauver la démocratie* », puis plaider en faveur « *d'une unité nationale massive, seul rempart contre l'aventurisme* ».

Reste que chacun a conscience que si l'élection présidentielle constitue la prochaine étape d'un processus démocratique dont tous souhaitent qu'il se poursuive normalement, elle représente aussi une difficile épreuve.

D'abord, parce que l'intérim, qui risque de se prolonger, est assuré par un vice-président âgé et de santé fragile, qui aspire surtout, semble-t-il, à la retraite. Ensuite parce que l'échiquier politique tient du puzzle (une soixantaine de partis d'opposition) et que ses principales composantes sont profondément divisées, qu'il s'agisse du Bangladesh National Party, rassemblement hétérogène constitué par Zia et qui risque de ne pas lui survivre, ou de la Ligue Awami, principal parti de l'opposition, profondément divisé derrière l'apparente unité incarnée par la fille de Mujibur Rahman, Hasina Wajed, plus symbole du passé que dirigeant d'avenir.

« *Si les civils ne parviennent pas à présenter au pays un digne successeur du président Zia*, reconnaît M. Khan Sobur, soixante-quinze ans, président de la Ligue musulmane et candidat probable de la droite islamique à l'élection présidentielle, *le risque existe que l'armée intervienne. Mais*, ajoute-t-il aussitôt, *le peuple du Bangladesh, engagé dans un processus de restauration progressive de la démocratie, n'acceptera pas de revenir en arrière. L'instauration de la loi martiale entraînerait un soulèvement populaire, un véritable bain de sang.* »

PATRICK FRANCES.

Chine

A L'OCCASION DES FUNÉRAILLES DE SOONG CHING-LING

Pékin insiste sur sa volonté de rapprochement avec Taiwan

Le premier ministre chinois, en visite au Pakistan, a réaffirmé, mardi 2 juin, le « soutien total de son pays aux efforts du Pakistan pour accroître ses moyens de défense contre une agression étrangère » et « pour parvenir à une solution politique de la crise afghane ». Mais, a-t-il ajouté, « c'est sur le renforcement de l'unité et de la résistance du peuple afghan qu'il faut compter pour obtenir le retrait des troupes soviétiques ». — (A.F.P.)

De notre correspondant

Pékin. — Les dirigeants chinois ont fait leurs derniers adieux, mercredi 3 juin, à Soong Ching-ling, la veuve de Sun Yat-sen, au cours d'une cérémonie solennelle à l'Assemblée nationale populaire. La séance était présidée par MM. Hu Yaobang, secrétaire général du parti, et Deng Xiaoping, vice-président, qui a prononcé l'éloge funèbre.

Les membres du bureau politique étaient présents, à l'exception de ceux qui sont en voyage, comme le premier ministre, M. Zhao Ziyang, en tournée en Asie du Sud, ou M. Peng Chong, chargé d'accompagner en province le roi de Belgique, et de ceux auxquels leur état de santé (M. Liu Bocheng) ou une disgrâce politique (M. Chen Yonggui) ne permet plus aucune activité publique. Le maréchal Ye Jianying, président du comité permanent de l'Assemblée, rentré la veille de sa résidence d'hiver dans le Sud après plus de six mois d'éloignement de Pékin, s'est tenu lui aussi à l'écart de la cérémonie. Un tel effort — les participants ont écouté debout pendant une demi-heure le discours de M. Deng — était au-dessus des forces de ce vieillard en mauvaise santé. En revanche, aucune raison ne vient à l'esprit pour expliquer l'absence du général Zhang Tingfa, commandant en chef de l'armée de l'air, dont le nom était encore cité le 29 mai parmi les dirigeants s'étant rendus au domicile de la défunte le soir de sa mort, mais qui depuis n'a plus été mentionné.

L'éloge funèbre a surtout mis en valeur la fidélité de la défunte aux idées de Sun Yat-sen, la constance de son engagement aux côtés des communistes pendant un demi-siècle de luttes révolutionnaires et son souci de voir un jour réglé le problème de Taiwan.

Mettant en valeur les liens passés de Soong Ching-ling avec le Kuomintang, les dirigeants de Pékin n'ont pas épargné leurs efforts ces derniers jours pour lancer une véritable opération de charme à l'égard des habitants et du gouvernement de Taiwan : envoi de télégrammes, offre de prendre en charge les frais de ceux qui voudraient se rendre sur le continent pour assister aux funérailles, autorisation accordée par avance aux avions en provenance de Taiwan qui auraient voulu se poser sur les aéroports de Shanghai ou de Pékin. L'entreprise était par avance vouée à l'échec, et l'administration postale de l'île a refusé, selon Chine nouvelle, de transmettre à leurs destinataires les invitations venues du continent. Mais l'objectif des dirigeants communistes était avant tout d'illustrer leur volonté de rapprochement pacifique avec l'île et, par contraste, le refus de tout dialogue des successeurs de Chiang-Kaï-chek.

Dans un autre ordre d'idées, la présence depuis quelques jours à Pékin de la plupart des membres du bureau politique, en particulier celle du maréchal Ye Jianying et des généraux Li Desheng et Xu Shiyou, qui n'ont pas pour habitude d'y résider, laisse présager une réunion prochaine du sixième plénum du comité central attendue depuis plusieurs mois. En raison de l'absence jusqu'au 10 juin de M. Zhao Ziyang, il est exclu que cette session soit convoquée d'ici là. Mais elle pourrait se tenir dans les jours qui suivent, aux alentours du 15 juin ou immédiatement après la visite de M. Alexander Haig, prévue du 14 au 17 juin.

MANUEL LUCBERT.

Sri-Lanka

PROCLAMATION DE L'ÉTAT D'URGENCE

Le gouvernement du Sri Lanka a proclamé, jeudi 4 juin, l'état d'urgence dans tout le pays à partir de 17 heures, heure locale, 13 h 30, heure française. — (*A.F.P.*)

[Cette mesure intervient au lendemain de la déclaration de l'état d'urgence et du couvre-feu dans le district de Jaffna, au nord de l'île, le jour où se déroulent les premières élections aux conseils de district. Le scrutin a été boycotté par la plupart des partis d'opposition.]

États-Unis

LES NOIRS FACE A M. REAGAN

III. — La nouvelle bataille des droits civiques

Quinze ans après le vote de la loi sur les droits civiques, le sort des Noirs dans la société américaine s'est amélioré, mais les ghettos sont toujours là, irréductibles, semble-t-il, tandis que naît une nouvelle bourgeoisie au style de vie de plus en plus « blanc ». (« Le Monde » des 3 et 4 juin).

De notre envoyée spéciale NICOLE BERNHEIM

Greensboro (Caroline du Nord). — Greensboro n'est, avec ses 150 000 habitants, dont un quart de Noirs, que l'une des cinq plus grandes villes de la Caroline du Nord, l'un des plus pauvres États du vieux Sud, mais aussi l'un des plus libéraux. Encore que cette légende soit très exagérée, assurent les anciens combattants des droits civiques, évoquant la féroce chasse aux syndicats, traditionnelle dans l'État, qui a contribué à faire de Greensboro l'une des capitales de l'industrie textile américaine (notamment de la fabrication des blue-jeans).

C'est pourtant à Greensboro qu'a commencé, le 1er février 1960 — ainsi que le rappellent plusieurs plaques posées dans Greenstreet — le *sit in* des comptoirs-restaurants du grand magasin Woolworth par quatre étudiants noirs. Manifestation qui devait ouvrir la voie à la déségrégation des lieux publics dans tout le Sud.

C'est aussi à Greensboro qu'a eu lieu, le 3 novembre 1979, la sanglante rencontre entre le Ku-Klux-Klan et une petite formation maoïste, le Communist Worker's Party, dont cinq membres furent tués au cours d'une confuse fusillade. En septembre dernier, après un procès de plusieurs semaines et six jours de délib'ration d'un jury entièrement composé de Blancs, les six membres du Klan inculpés de meurtre étaient triomphalement acquittés

Bien que l'une des victimes de la fusillade ait été une femme noire, l'affaire de Greensboro est apparue, localement, moins comme un affrontement entre Blancs et Noirs que comme une confrontation entre extrémistes de droite et de gauche. Mais elle a constitué surtout une spectaculaire victoire pour le Klan qui, comme il le fait périodiquement, était en train de renaître de ses cendres.

Le Klan d'aujourd'hui est-il, comme le disent volontiers les journalistes (blancs) de la région, formé essentiellement de petits Blancs aigris qui, faute de mieux réussir dans la société américaine, se sont institués les défenseurs d'une pure et dure éthique protestante sérieusement battue en brèche par les vagues successives d'immigration et la révolution libérale des années 60 ? Ou n'est-il que la façade, folklorique et paranoïaque, d'un extrémisme de droite organisé, décidé à promouvoir la guerre raciale ?

Selon le magazine *Southern Exposure* (1), qui lui a consacré son numéro de l'été 1980, le « nouveau Klan », anti-Noir, antisémite, anticatholique et anticommuniste, ne diffère pas sensiblement de ses avatars antérieurs. Mais il profite aujourd'hui d'un atout qui n'existait pas lors de ses deux précédentes périodes fastes, la reconstruction qui a suivi la guerre de Sécession et les années 20 : l'attention des médias.

Quand le Grand Dragon, Virgil Griffin, déclare devant les caméras de la télévision : « *Je ne vois pas la différence qu'il y a entre tuer des communistes au Vietnam ou dans les rues de Greensboro* », ou quand le Grand Sorcier, Bill Wilkinson, fait la publicité de ses « camps d'entraînement », l'un et l'autre trouvent en 1981 un public attentif parmi les Américains traumatisés par la prise d'otages de Téhéran, l'inflation et les bruits de bottes en Europe orientale.

Les effectifs du Klan sont actuellement évalués à dix-sept mille, loin derrière les cinq millions d'adhérents dont il se réclamait dans les années 20, à l'époque où il « faisait » les élections dans le Sud. Mais quatre fois plus que dans les années 60. Comme par le passé, le Klan est la proie de conflits internes, attisés par des querelles de personnes et d'intérêts, entre les divers « sorciers » et « dragons », souvent plus évolués que leurs troupes, et parfois dotés d'un sens aigu des affaires.

L'adjonction de groupements néo-nazis qui, comme la plupart de leurs pareils en Europe, sont dirigés par des hommes souvent nés après la seconde guerre mondiale, renforce les effectifs des « défenseurs de la suprématie blanche », mais ne simplifie pas les relations internes du mouvement.

La peur

Bien que le verdict de Greensboro ait été obtenu en grande partie grâce aux artifices juridiques dont les lois américaines sont riches — l'avocat de l'accusation s'était entêté à plaider le meurtre « au premier degré », c'est-à-dire avec préméditation, alors que l'initiative de la fusillade était difficile à établir — il a vivement ému l'opinion libérale, et cela deux mois avant l'élection de M. Reagan.

L'opinion noire reste prudente et parle surtout de la nécessité d'une nouvelle bataille pour les droits civiques. Mais, informulée, la peur rôde. Les meurtres, inexpliqués depuis plus d'un an, d'une demi-douzaine d'adultes noirs à Buffalo et la trentaine de victimes de la folle affaire d'Atlanta, dont on ne voit ni la fin ni l'explication, suscitent une angoisse grandissante dans la communauté de couleur. Bien que le Klan ne paraisse pas directement responsable de ces drames, nombre de nos interlocuteurs n'ont pas manqué de faire allusion au sanglant bilan de ses années fastes : trois cents Noirs lynchés en un mois en 1871 à La Nouvelle-Orléans, trois cents assassinés dans le Sud entre 1866 et 1875, deux cents tués en une semaine avant les élections de 1874 dans le Mississippi, vingt-huit brûlés vifs entre 1918 et 1921...

Le président de l'Urban League, M. Vernon Jordan, qui a été, lui-même, victime d'une tentative d'assassinat qui l'a envoyé, au printemps 1980, pour cinq mois à l'hôpital, refuse de céder à la paranoïa et assure que « *les extrémistes bien élevés en costume trois pièces l'inquiètent beaucoup plus que le Klan* ».

A écouter M. Jesse Helms, sénateur républicain ultra-conservateur de Caroline du Nord, qui vient d'être réélu triomphalement, M. Jordan a sans doute raison. Le premier acte de M. Helms dans la nouvelle législature a été de demander la suspension du procès que le secrétariat à la santé et à l'aide sociale a intenté à l'université de Caroline du Nord, à Chapel Hill, pour infraction à la déségrégation. Dans une région qui compte 22 % de Noirs, l'université n'a que 5 % d'étudiants de couleur et risque, ainsi, de perdre ses subventions fédérales. « *Assez d'ingérences fédérales dans les affaires de l'État !* », tonne cependant M. Helms, dans la meilleure tradition des discours électoraux du président Reagan.

Si la Caroline du Nord a acquis sa réputation de « Sud libéral », c'est en grande partie en raison du rôle que les étudiants de l'université de l'État et de celle de Duke, à Durham, jouèrent dans les batailles pour les droits civiques. Et au fait que Greensboro a été la première ville a « intégrer » ses écoles publiques dès la décision historique de la Cour suprême en 1954. Mais, selon M. William Chafe, professeur d'histoire à Duke, c'est cette réputation même qui permet aujourd'hui au Parlement de l'État de ne compter que quatre Noirs sur cent soixante-dix élus, soit un de moins qu'aux élections de 1976, et notablement moins que d'autres États du Sud réputés « racistes », comme l'Alabama.

M. Nelson Johnson est l'un des rares Noirs membre du Communist worker's party. Il était présent lors de la fusillade de novembre 1979. Il explique comment il est devenu marxiste : selon lui, seul un régime socialiste sera capable de modifier les rapports de forces entre la société blanche et la société noire. La prépondérance du « capitalisme blanc » lui paraît le premier obstacle à l'établissement d'une société américaine égalitaire. Si on lui objecte que socialisme et marxisme n'ont jamais trouvé d'audience massive aux États-Unis, il réplique que, lorsqu'il était petit garçon, on lui avait inculqué « *la peur du Blanc* ». Si on lui avait dit alors — dans les années 50 — que trente ans plus tard il parlerait d'égal à égal avec des « *compagnons de lutte* » blancs, il ne l'aurait jamais cru.

M. George Simkins est dentiste à Greensboro, et aussi champion de tennis. Ce qui lui confère le rare privilège de jouer plusieurs fois par semaine avec des partenaires blancs (et libéraux). M. Simkins a été, il y a vingt ans, l'un des militants les plus actifs du Black movement. Il n'a jamais été partisan de la violence et il est aujourd'hui l'un des éléments dirigeants de la section locale de l'Association nationale pour les progrès de la population de couleur (N.A.A.C.P.). Il est très pessimiste : « *Il va falloir recommencer à défiler dans les rues avec des pancartes*, dit-il avec humeur. *Ce n'est plus de mon âge, mais il va bien falloir s'y remettre !* »

L'élection de M. Reagan l'inquiète moins, en soi, que le fait que le nouveau président va devoir sans doute désigner plusieurs juges à la Cour suprême : une fonction à vie, qui va, estime M. Simkins, installer des magistrats ultra-conservateurs, pour vingt ans ou trente ans.

Trop de « révérends » à tout faire

« *Il ne faudra même plus parler de droits civiques*, dit M. Simkins, *mais de droits de l'homme, et saisir les Nations unies.* » Il ne pense pas que le droit de vote des Noirs change grand-chose à la situation. Pour lui, il y a trop d'indifférence dans la masse noire, et il y a trop d'hommes d'Église — de « révérends », — aux titres religieux parfois discutables, prêts à faire voter des ouailles trop crédules pour des candidats blancs qui se soucient des intérêts noirs comme d'une guigne.

M James Johnson est un colosse à la voix tranquille, qui enseigne les sciences sociales au collège technique A and T de Greensboro, et remplit, bénévolement, les fonctions de président de la commission municipale des relations humaines. Il est moins pessimiste que M. Simkins, peut-être parce qu'il ne se considère pas comme un « bourgeois » et reste très proche de la population locale, noire et blanche. Les relations interraciales lui paraissent assez bonnes à Greensboro, encore que le dialogue, qui s'était institué entre Noirs et Blancs dans les années soixante, se soit ralenti. Mais il craint que les nouvelles activités du Klan engendrent des tensions, surtout avec la jeune génération noire qui, n'ayant pas connu les temps passés, pourrait réagir violemment. Sceptique sur les intentions de la majorité, M Johnson attend encore que « *la classe dirigeante américaine se déclare formellement décidée à faire disparaître le racisme* ». Ce qu'elle n'a jamais fait, assure-t-il.

Considère-t-il l'arrivée au pouvoir des républicains conservateurs comme un danger grave pour la communauté noire ? Pas vraiment. M Johnson trouve, lui aussi, que la jeune génération noire a cru un peu trop vite au Père Noël. Si l'administration Reagan supprime quelques facilités financières aux « minoritaires » qui veulent faire des études, par exemple, ils apprendront à compter sur eux-mêmes comme l'ont fait leurs pères...

Pour le reste, M. Johnson est confiant : « *Les Américains blancs* dit-il, *ont besoin des Américains noirs, qui forment une partie importante de la main-d'œuvre du pays... et des consommateurs. De toute façon, « ils » ne vont pas nous renvoyer en Afrique, n'est-ce pas ? Que nous le voulions ou non, nous sommes condamnés à vivre ensemble !* »

FIN

(1) P.O., Box 531, Durham, N.C. 27702.

DIPLOMATIE

Le président de la République a reçu les lettres de créance de quatre ambassadeurs

Le président de la République a reçu, mercredi 3 juin, les lettres de créance des nouveaux ambassadeurs de Chypre, d'Albanie, du Niger et d'Italie.

CHYPRE : le concours de la France demeure.

Après avoir salué *« un pays ami, fidèle (...) à une politique fondée sur le droit et la moralité »* et rappelé *« l'heureuse époque »* des princes poitevins où *« Chypre connut la prospérité et plus d'une fois la gloire »*, M. Petros Michaelis, ambassadeur chypriote, souligna que ces dernières années la France avait marqué son attachement à l'indépendance, à l'intégrité territoriale de l'île et au respect des droits de l'homme. M. Mitterrand répondit que la France *« demeure prête à apporter son concours »* pour mettre fin aux épreuves subies par Chypre.

[Né en 1939, M. Michaelis a fait des études de sciences économiques et politiques à Athènes et Paris (il a passé son doctorat en droit constitutionnel à la Sorbonne). Il a été avocat puis magistrat avant de devenir ministre de la justice (1978) puis ministre à la présidence de la République (1979).]

ALBANIE : liberté et indépendance.

A M. Petraq Pojani, ambassadeur d'Albanie, qui avait souhaité le développement des *« relations amicales »* nouées entre son pays et la France, M. Mitterrand a répondu en soulignant que les deux pays sont profondément attachés à leur liberté et à leur indépendance, et en se disant disposé à stimuler leurs relations économiques et culturelles.

[Né en 1935, M. Pojani est entré aux affaires étrangères en 1960. Il a été notamment conseiller à la mission permanente albanaise à l'ONU (1971), directeur adjoint puis directeur des relations internationales au ministère des affaires étrangères.]

ITALIE : une concertation irremplaçable.

M. Walter Gardini, ambassadeur d'Italie a rappelé que le président de la République italienne, M. Pertini *« garde toujours en lui le souvenir ému et reconnaissant »* de l'exil passé dans un pays *« qui l'a accueilli fraternel et hospitalier, ainsi que beaucoup d'autres réfugiés politiques »*. Il a souligné la « profondeur » de l'amitié franco-italienne, l'effort des deux pays pour la construction de l'Europe et le rôle de la France sur la scène internationale.

M. Mitterrand a notamment répondu : *« Nous sommes d'abord identiquement attachés à la liberté et à la démocratie. Nous connaissons les périls qui les menacent, les responsabilités qu'elles impliquent et auxquelles la France ne se dérobe pas. A ce propos, je tiens à rendre hommage au courage et à la dignité du peuple italien face au terrorisme. »* Parlant de la communauté européenne, il a ajouté : *« Notre paternité sur elle doit nous inciter à donner à notre coopération dans la construction de l'Europe un accent particulier. J'entends, pour ma part, intensifier le dialogue avec la Communauté et chacun de ses membres. Mais je tiens à souligner que dans l'effort qui s'impose pour clarifier et résoudre les problèmes de l'Europe, la concertation avec votre pays reste irremplaçable. »*

[*Le Monde* des 10 et 11 mai a publié la biographie de M. Walter Gardini.]

Le président de la République a également reçu la lettre de créance de l'ambassadeur du Niger, M. Mounkeila Arouna.

RECEVANT L'AMBASSADEUR DU NIGER

La France sera l'avocat inlassable du nouvel ordre économique mondial

déclare M. Mitterrand

Recevant mardi 3 juin les lettres de créance de M. Mounleika Arouna, ambassadeur du Niger, qui s'est félicité d'avoir *« la chance, le privilège et l'honneur d'être le premier Africain reçu par le nouveau président de la République »*, M. Mitterrand lui a notamment répondu :

« Nos relations ont donc la densité et la profondeur incomparables de celles que cimente un destin commun (...), la France et le Niger pratiquent, depuis vingt ans, une coopération large, complexe et évolutive. Cette coopération, j'entends, pour ma part, qu'elle soit poursuivie.

» Cela veut dire que la République française respectera tous ses engagements, qu'elle assumera pleinement son rôle (...). Je ferai en sorte, à l'égard de l'Afrique notamment, que la parole de la France soit honorée et qu'elle soulève l'ample écho de justice et de fraternité qu'en espèrent les hommes.

» Aussi, le Niger, s'il le souhaite, peut-il compter sur la France, avocat inlassable du développement et du nouvel ordre économique mondial. Cependant, votre pays, durement marqué par la nature et frappé de plein fouet par la crise internationale, a besoin d'une plus vaste solidarité. La France s'emploiera, quant à elle, à la promouvoir dans toutes ses priorités à l'échelle de l'Afrique et du tiers-monde : achèvement de la décolonisation, respect de votre authenticité culturelle, affirmation de votre unité continentale grâce à l'OUA, stabilisation des cours des matières premières, agricoles et industrielles, dont, pour le Niger, le prix de l'uranium ; enfin, et ce n'est pas le moindre labeur, suppression de cette discrimination raciale qui déshonore la liberté des hommes. »

L'ambassadeur avait pour sa part déclaré : *« J'ai la fierté de vous dire que ce succès* (du Niger) *est dû pour une part appréciable à l'action de la France »*, en souhaitant qu'elle continue à s'amplifier *« sur les deux plans qualitatif et quantitatif »*. Le Niger, a encore dit l'ambassadeur, a accueilli avec satisfaction les promesses de M. Mitterrand d'augmentation de l'aide française au tiers-monde, ses positions dans le combat contre le racisme et pour *« un meilleur équilibre de la planète »*, mais il s'est inquiété de la conjoncture dans le tiers-monde et *« de la baisse tendancielle du prix de notre seule matière première »* (l'uranium).

[Né en 1938, M. Arouna a fait ses études supérieures à l'université de Dakar. Il a été notamment directeur de la coopération internationale, puis secrétaire d'Etat au développement, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères (1975) et ministre des mines et de l'hydraulique (1976).]

Après la visite de M. Claude Cheysson

LA R.F.A. EST « ASSURÉE » DE LA CONTINUITÉ DE LA POLITIQUE FRANÇAISE A SON ÉGARD

Bonn *(A.F.P.)*. — Le gouvernement de Bonn considère comme *« assurée »* la continuité de la politique du nouveau gouvernement français vis-à-vis de la R.F.A., a indiqué, mercredi 3 juin, son porte-parole, M. Becker, à l'issue du conseil des ministres où avaient été évoquées les relations franco-allemandes après la visite de M. Cheysson.

« Le gouvernement français souhaite coopérer étroitement avec le gouvernement fédéral. Il soutient notre position sur la décision de réarmement de l'OTAN. L'appartenance de la France à l'alliance atlantique ne fait pas l'ombre d'un doute », a souligné M. Becker. Comme domaines dans lesquels *« il n'est pas encore possible de se faire une idée totalement claire de la future politique française »*, le porte-parole a cité la politique économique et la politique à l'égard du tiers monde.

Le ministre français des relations extérieures, M. Cheysson, avait été reçu mardi par son collègue ouest-allemand, M. Genscher, et par le chancelier Schmidt.

L'Amérique et l'Europe : une nouvelle donne ?

(Suite de la première page.)

Une partie de leurs représentants au Congrès ont voté sans la moindre difficulté le projet de budget présenté par M. Reagan, et ils ne se donnent pas une chance de regagner du terrain aux élections de 1982.

On ne saurait expliquer cette satisfaction par les succès diplomatiques de l'équipe Reagan, malgré l'assurance avec laquelle le général Haig, dans une récente interview à *U.S. News*, a parlé des *« signes évidents du déclin historique de l'U.R.S.S. »*. Sa visite au Proche-Orient lui a montré l'ampleur des illusions qu'il s'était faites en croyant pouvoir unir Israël et l'Arabie Saoudite sous la bannière d'un *« consensus antisoviétique »*. En armant massivement la Syrie, dont l'affrontement avec Israël peut dégénérer à tout moment en guerre ouverte, l'U.R.S.S. s'impose comme un partenaire obligé dans toute négociation au Proche-Orient, alors que toute la diplomatie d'Henry Kissinger avait tendu à l'en exclure. De surcroît, elle est devenue l'alliée de fait du colonel Kadhafi, en qui Washington voit le chef de file du terrorisme international au point d'expulser récemment tous ses diplomates et de promettre d'aider tous ses voisins menacés.

Les Etats-Unis ne sont pas sensiblement plus heureux avec leurs amis. Rares sont les pays de l'OTAN qui paraissent disposés à respecter leur engagement, pris en 1979, d'augmenter de 3 % par an, en dollars constants, leur budget militaire. La Belgique et les Pays-Bas montrent de moins en moins d'enthousiasme à l'idée d'installer sur leur sol une partie des euromissiles destinés à neutraliser, à dater de 1983, la menace des SS-20 soviétiques.

L'idée de faire du Salvador un test non seulement des intentions soviétiques mais de la fidélité des alliés a tourné court : combats et assassinats continuent de plus belle dans cette malheureuse République où les armes ne cessent d'arriver. On admet maintenant à Washington, qu'il s'agit d'une *« no-win war »*, une guerre qu'on n'a aucune chance de gagner.

Une autre grande idée du règne, la mise en commun des ressources notamment énergétiques de l'Amérique du Nord, a, comme on pouvait s'y attendre, lamentablement échoué : ni M. Trudeau ni le président Lopez Portillo n'ont la moindre envie de mettre leurs immenses réserves de pétrole à la disposition de l'Oncle Sam. Le Mexique se détache d'ailleurs de plus en plus de l'emprise yankee ; il met tous ses espoirs dans la politique tiers-mondiste, qu'un des penseurs de l'équipe Reagan, de passage à Paris il y a quelques semaines, décrivait devant nous comme *« farcical »*, ce qui veut veut dire à peu près grotesque. Il n'est pas jusqu'au Japon avec lequel, malgré l'accord sur les ventes d'automobiles, les Etats-Unis n'aient des problèmes depuis qu'on a appris que violant tranquillement la Constitution nipponne, dont ils sont pourtant les parrains, sinon les pères, ils ont envoyé à de nombreuses reprises dans ses eaux territoriales des navires porteurs d'armes nucléaires.

La popularité de M. Reagan s'explique davantage par ses succès sur le plan economique interne : les prix n'ont monté que de 0,1 % en avril — contre 1,4 % en France. Le dollar atteint des records absolus. Le produit national brut au premier trimestre est en hausse de 8,4 % en rythme annuel par rapport au premier trimestre 1980. Les importations d'énergie sont en baisse très sensible. Après une longue période de torpeur, la Bourse de New-York se réveille.

La logique de la sanctuarisation

Ce mieux laisse tout de même subsister des zones de mécontentement. C'est ainsi que le Sénat a repoussé à la quasi-unanimité un projet de M. Reagan réduisant dans de larges proportions le montant des retraites. Le conservatisme de la population a d'ailleurs ses limites : contrairement aux souhaits exprimés par le président pendant sa campagne électorale, le sondage de *Time* déjà cité fait apparaître que la grande majorité des personnes interrogées sont hostiles à la révision dans un sens plus restrictif de la loi sur l'avortement. De même est-elle hostile à une intervention en Amérique centrale et favorable à une relance des négociations avec les Soviétiques sur le contrôle des armements. Peut-être est-ce là qu'on touche à l'essentiel : les citoyens des Etats-Unis souhaitaient certes que leur pays présente à l'extérieur un visage plus viril ; ils n'ont pas tellement envie pour autant de prendre de nouveaux risques.

L'ex-cow-boy de Hollywood a gardé la *silhouette et le langage* du *macho*, et on a un peu l'impression que ses compatriotes ne lui en demandent pas tellement plus. La leçon du Vietnam est encore proche. L'Amérique veut se faire respecter, mais elle n'est guère tentée de reprendre le rôle de gendarme mondial qu'elle assumait dans les années 60. Elle estime être sortie de la phase d'un déclin humiliant, mais se trouve plus à l'aise dans sa forteresse nationale qu'à se mêler des affaires des autres. Après tout, c'est la conséquence logique de la *« sanctuarisation »* inhérente à la dissuasion nucléaire.

Peut-être est-ce parce que le département d'Etat a à sa tête un militaire, mais le fait est que l'on sent aujourd'hui les Etats-Unis beaucoup plus intéressés par le rétablissement de leur position stratégique que par la manœuvre diplomatique. Quand il s'est rendu à Washington, du 20 au 22 mai, le chancelier Schmidt n'a pas réussi à convaincre M. Reagan de presser le pas des négociations avec Moscou sur les armes de théâtre. Et le *Times* exprimait une opinion largement répandue quand il écrivait récemment, sous le titre « Le large Atlantique » : *« On craint en Europe que la préoccupation justifiée des Américains devant l'effort d'armement soviétique ne soit en passe de devenir une obsession de la « faiblesse » américaine. Il existe maintenant un danger que les Américains n'en viennent à attendre trop de la puissance militaire, de la même manière qu'ils attendaient trop auparavant de la détente. »*

Que ces lignes aient paru dans le grand journal britannique contribue à mettre en évidence la distanciation croissante entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, en dépit des affinités idéologiques patentes entre Mme Thatcher et M. Reagan. M. Schmidt a sagement choisi de s'arrêter à Paris sur le chemin de son retour de Washington. M. Mitterrand et lui ont beau avoir peu d'atomes crochus, ils ont bien compris la nécessité de se donner la main ; le chancelier a eu les mots qu'il fallait pour condamner la spéculation contre le franc, et le président de la République a confirmé sa position antérieure sur les euromissiles, aidant ainsi son visiteur à surmonter la résistance de l'aile gauche du parti social-démocrate.

A la vérité une nouvelle donne de la politique mondiale est en train de se dessiner : une Amérique plus forte, plus conservatrice, *plus nationaliste* ; une Europe qui prend de plus en plus en compte la spécificité et la communauté de ses intérêts et qui s'enhardit à prendre des positions qui ne sont pas nécessairement celles du grand protecteur. Une Europe qui ne désespère plus du socialisme et de la gauche. Une Europe ouverte sur l'Afrique et le tiers-monde, active au Proche-Orient, ne laissant pas ignorer les réserves que lui inspire l'action des Etats-Unis notamment lorsque celle-ci fait trop bon marché des droits de l'homme. En deux mots, une Europe européenne, qui reste une Europe des patries, pas tellement éloignée au *fond de celle que souhaitait de Gaulle.*

C'est l'ironie de l'histoire qui veut que ce soit à M. Mitterrand qu'il revienne de reprendre à son compte, avec plus de chances d'y parvenir, parce que le climat lui est plus favorable, ce qui fut à la fin de sa vie l'une des grandes ambitions du général...

ANDRÉ FONTAINE.

● *Le Club des droits socialistes de l'homme* a demandé récemment le rappel de l'ambassadeur de France en Argentine, M. Bernard Destremeau, et celui de *l'ambassadeur d'Argentine en* France, M. Tomas de Anchorena, *« pour complicité active (...) avec la junte fasciste argentine »*.

Dans une lettre à M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures, M. Pierre Bercis, président du Club, estime que l'ambassadeur d'Argentine devrait être déclaré *persona non grata* pour avoir, en décembre 1978, qualifié M. Mitterrand de *« politicien en totale décadence »*.

En ce qui concerne l'ambassadeur de France, il fait valoir que M. Destremeau est *« davantage réputé pour sa collaboration avec les généraux argentins et ses parties de tennis que pour l'aide qu'il a apportée aux parents de Français disparus en Argentine »*.

M. Bercis exprime l'espoir que le nouveau gouvernement français, parmi lequel figurent six de ses adhérents, *« aura la volonté de faire connaître le sort réservé, entre autres, aux Français disparus, ainsi que les sanctions prises éventuellement »*.

AFRIQUE

Algérie

Alger retrouve son nom d'El-Djezair

De notre correspondant

Alger. — Depuis le début de la semaine, la capitale a retrouvé son ancien nom : El-Djezair « les îles », donné par les Arabes au dixième siècle, alors que les Français l'ont toujours appelée Alger. Ainsi en a décidé le ministère de l'intérieur sur proposition de l'A.P.C. (Assemblée populaire communale, municipalité) de la ville en vertu d'un décret du président Chadli Bendjedid demandant aux instances locales de *« revoir certaines dénominations de lieux non conformes aux traditions algériennes »*.

Ce travail a été mené à bien en trois mois et, le 31 mai, le quotidien *El Moudjahid* a publié, sur une pleine page, un *« lexique national des villes, villages et communes du pays »* qui figureront sur les plaques de signalisation, dans les manuels et les journaux. Il ne s'agissait pas de supprimer les noms français, cela ayant été fait depuis longtemps, de sorte que rares sont les jeunes Algériens qui savent qu'il y a vingt ans Skikda s'appelait Philippeville *et* Annaba Bône. L'objectif était donc d'arabiser — certains disent « orientaliser » — la prononciation et l'orthographe des noms, les A.P.C. devant, selon le décret, *« consigner sur le procès-verbal de leur décision les noms en langue nationale vocalisée »* (l'écriture arabe ne comporte pas de voyelles). Ceux-ci *« doivent être transcrits en caractères latins sur la base de la phonétique arabe »*.

Certaines appellations n'ont pas changé. Il en est ainsi pour Adrar, Laghouat, Batna, Bejaïa, Béchar, Bouira, Tizi-Ouzou, Jijel, Saïda ou Guelma. En revanche, Blida, la ville des roses, devient El-Boulaïda, Mascara Mouaskar (le camp), Mostaganem Mestghanem et Tiaret Tihert. Constantine, l'antique Cirta, rebaptisée en 312 par l'empereur Constantin, se transforme en Qacentina, formule recherchée pour l'appellation populaire Ksontina.

Les modifications sont parfois peu sensibles : Stif pour Sétif ; Wahran pour Oran ou Wargla pour Ouargla. Le changement remet, parfois, en honneur le vieux nom berbère : Lemdiyya au lieu de Médéa ; Tilimsen, « les Fontaines » en berbère, déformé par les Arabes en Tlemcen. Ou encore Ech-Cheliff, *nouvelle appellation* d'El-Asnam.

Cette liste reflète surtout les traditions locales plus ou moins récentes et fait peu référence aux grands géographes arabes classiques des onzième et douzième siècles, tels que Al Bakri et Idrisi. Ainsi, Skikda n'a pas retrouvé son nom ancien de Soukaïkada, déformation arabe de Rusikadae.

DANIEL JUNQUA.

[Alger est la transcription française d'El-Djezaïr, comme Londres l'est de London. Le nom d'Alger apparaît bien avant la colonisation et on le trouve dans de nombreux textes littéraires. Ainsi, Molière écrit-il dans « les Fourberies de Scapin » (1671) : « Il va vous emmener votre fils en Alger. »]

● *Le président Chadli Bendjedid* a reçu une délégation du Polisario, mercredi 3 juin, conduite par le premier ministre de la R.A.S.D., M. Mohamed Lamine, et comprenant plusieurs membres du bureau politique du Front. Cette audience mettait fin à une « Semaine de solidarité avec le peuple sahraoui » organisée dans tout le pays. — *(Corresp.)*

Washington est prêt à soutenir militairement les pays « menacés par l'aventurisme libyen »

De notre correspondant

Washington. — La nouvelle dimension de la politique africaine des Etats-Unis est soulignée depuis quelques jours par une violente attaque contre le colonel Kadhafi, assortie d'une proposition d'aide militaire aux pays qui *« se sentent menacés par l'aventurisme libyen »*. Le sujet intéresse directement la France et ne manquera pas d'être évoqué avec M. Claude Cheysson, attendu ici ce jeudi 4 juin.

On a entendu successivement trois plaidoyers dans le même sens. Le général Haig, secrétaire d'Etat, a ouvert le feu le 29 mai à Saint-Louis (Missouri), déclarant : *« Les revenus pétroliers de la Libye sont presque exclusivement consacrés à l'achat d'armements, l'entraînement de terroristes internationaux et la conduite d'interventions directes dans des Etats du nord-est de l'Afrique, la plus récente étant l'invasion du Tchad. »*

Quatre jours plus tard, M. Chester Crocker, secrétaire d'Etat adjoint, désigné pour les affaires africaines, enfonçait le clou au cours d'une conférence à Washington. *« Cette administration, comme beaucoup d'autres dans le monde, est profondément inquiète de l'interventionnisme libyen en Afrique. Nous ne prenons pas à la légère notre engagement à soutenir les besoins de sécurité des peuples africains »*, a-t-il affirmé.

Le porte-parole du département d'Etat, M. Dean Fischer, a été encore plus explicite mercredi 3 juin : le gouvernement américain *« pourrait envisager l'octroi d'une aide militaire »* à des pays qui *« veulent s'opposer à l'aventurisme »* de Tripoli. Cette aide n'aurait pas pour but de *« renverser le régime de Kadhafi, mais de permettre aux pays de la région qui se sentent menacés par la Libye d'assurer la défense de leur territoire »*. Selon M. Fischer, *« plusieurs »* Etats africains ont fait *« des démarches secrètes »* en ce sens auprès de Washington. Il n'a pas voulu préciser lesquels.

L'administration Reagan serait prête à aller plus loin que le budget d'assistance pour 1982 récemment soumis au Congrès. Dans ce programme, elle réclamait déjà un accroissement de l'aide militaire à plusieurs pays du nord de l'Afrique, comme l'Egypte (900 millions de dollars, au lieu de 550 millions en 1981), le Soudan (100 millions, au lieu de 30) et la Tunisie (95 millions au lieu de 15).

La seule mesure directe prise jusqu'à présent contre le colonel Kadhafi a été l'expulsion de tous les diplomates libyens de Washington (*le Monde* du 8 mai). On leur reprochait — sans préciser — *« une conduite inacceptable »*, mais c'était une claire allusion aux assassinats de ressortissants libyens à l'étranger et, plus généralement, à l'appui donné par Tripoli au *« terrorisme international »*. Le colonel Kadhafi est perçu ici comme un élément de déstabilisation tous azimuts et comme une tête de pont soviétique en Afrique.

Les Etats-Unis continuent néanmoins de faire des affaires avec lui. Paradoxe que le *New York Times* soulignait le 2 juin dans un éditorial : *« Le pétrole libyen représente 10 % des importations pétrolières de l'Amérique. Le commerce avec la Libye atteint environ 12 milliards de dollars par an, et le pétrole libyen est extrait du sable grâce à l'assistance vitale de plusieurs milliers de techniciens américains. Ainsi, sans le vouloir, les consommateurs occidentaux aident la Libye à financer ses aventures extérieures. Avec les dollars américains, la Libye achète des armes soviétiques, ce qui lui permet des agressions dans le Tchad voisin. »*

Les dirigeants de Washington répondent que leur politique à l'égard de Tripoli ne sera pas dictée par des considérations pétrolières. N'ont-ils pas déjà conseillé aux deux mille ressortissants américains de Libye de faire leurs valises ? Visiblement, M. Kadhafi n'impressionne pas l'administration Reagan, qui estime le moment venu de s'attaquer à lui. Le dirigeant libyen lui semble être en position de faiblesse, à l'intérieur de son pays comme à l'extérieur. Reste à savoir comment hâter sa chute.

ROBERT SOLÉ.

A TRAVERS LE MONDE

Équateur

● M. LEON ROLDOI a été élu vice-président de l'Equateur le lundi 1er juin. Il est le frère de l'ancien président Jaime Roldoi, décédé le 24 mai dans un accident d'avion. M. Leon Roldoi remplace dans ses nouvelles fonctions M. Osvaldo Hurtado (démocrate-chrétien), devenu chef de l'Etat aussitôt après la tragédie. Il a été élu par le Congrès avec 21 voix contre 20. Il a, en particulier, bénéficié du soutien du groupe Peuple, changement et démocratie (P.C.D.).

Mauritanie

● LE COUVRE-FEU, instauré à Nouakchott après la tentative manquée de coup de force du 16 mars dernier, a été levé mardi 2 juin. Par ailleurs, le lieutenant-colonel Ahmedou Ould Abdallah, ancien chef d'état-major, a été nommé ministre de l'équipement, des transports et des télécommunications, en remplacement de M. Daffai Bakary, démissionnaire. — *(A.F.P., Reuter.)*

Le Monde

politique

La préparation des élections législatives

Le P.S. et le P.C.F. pour « une majorité cohérente et durable »

(Suite de la première page.)

La déclaration commune insiste donc sur cet objectif essentiel et énumère les convergences de vues qui le sous-tendent. Mais elle ne fait pas l'impasse, sur les divergences qui continuent de séparer les deux partis.

Les convergences concernent surtout les questions sociales et certains sujets politiques, tel que le souhait de voir rétablir la règle de la représentation proportionnelle dans les consultations électorales.

Les divergences devraient être recensées dans un mémorandum présenté par le seul parti socialiste, et concernent non seulement des questions de politique extérieure (les accords de Camp David, que le P.S. a approuvés, l'analyse des événements de Pologne, l'intervention en Afghanistan, l'attitude à l'égard de l'implantation des fusées soviétiques SS-20 en Europe), mais aussi des sujets de politique intérieure, tels que l'ampleur des nationalisations — et le rythme de la croissance économique.

Dès à présent, communistes et socialistes peuvent donc tirer profit de ce texte dans leurs campagnes législatives. Les premiers devaient avoir l'occasion de le faire dès jeudi soir, au Parc des Princes, à Paris, où était prévu un grand meeting de soutien aux candidats du P.C. M. Marchais, qui a estimé que cette entente est *« un pas en avant important »*, pourra se flatter d'être allé au-delà du simple accord de désistement, traditionnel au sein de la gauche, et d'avoir obtenu un texte qui fait référence à une majorité et à une politique communes. Ainsi les candidats communistes devaient-ils être à même de profiter de l'élan créé le 10 mai. Les socialistes, de leur côté, feront valoir que leur démarche a prévalu.

Le P.C. n'a pas obtenu la conclusion qu'il souhaitait, d'un accord politique assorti d'un accord de gouvernement, encore que M. Paul Laurent ait estimé que, s'il ne s'agissait pas encore de ce type de contrat, l'entente réalisée jeudi est *« quelque chose qui amorce le processus. »* La question de la participation des communistes au gouvernement est renvoyée à une étape ultérieure. *« Une nouvelle rencontre s'imposera »*, précise la déclaration commune. Cela signifie que le P.S. considère qu'une fois établie une majorité parlementaire, il faudra vérifier que celle-ci peut trouver sa traduction au niveau gouvernemental.

Il est vrai que, depuis le 26 avril, le P.S. est en position de force, et ne manque pas d'en tirer profit. Il s'agit pour lui de procéder par étapes, comme s'il souhaitait mettre le P.C.F. à l'épreuve, afin de vérifier constamment et progressivement la réalité des nouveaux sentiments unitaires de la direction communiste. Prévenus par les déchirures d'un passé récent, les socialistes veulent se prémunir contre tout nouveau virage du P.C. On ne saurait non plus perdre de vue que le souci primordial des socialistes est de faciliter la tâche du président de la République. C'est à lui qu'il reviendra de faire une place, ou non, au P.C. dans le prochain gouvernement.

La participation communiste correspondrait à la volonté présidentielle de rassembler les Français. Ce serait la dernière phase d'une entreprise qui visait d'abord à rassembler les socialistes, puis la gauche. Les communistes ne seraient pas seuls, puisqu'ils siégeraient en compagnie de personnalités radicales de gauche et de gaullistes de gauche, symbolisant ce rassemblement.

La participation communiste aurait en outre l'avantage de bien montrer que M. François Mitterrand entend rester fidèle à la démarche qui lui a permis d'incarner l'union de la gauche, puis l'aspiration à l'unité. Elle présenterait toutefois l'inconvénient d'exposer le gouvernement lui-même au risque d'un nouveau retournement du P.C.F. si celui-ci estimait que le moment est revenu pour lui de critiquer les socialistes. Ce risque existe tout autant si le P.C. soutient le gouvernement sans y participer.

Pour l'heure, le chef de l'Etat n'a pas fait connaître ses intentions dans ce domaine. La déclaration qu'il a faite mercredi devant le conseil des ministres avait essentiellement pour objet de rappeler que les engagements du candidat Mitterrand constituent désormais la « charte » de l'action du gouvernement. On peut ajouter qu'ils constituent tout autant la charte de l'action du P.S. lui-même.

Une telle mise au point visait non seulement l'opinion, mais aussi le gouvernement lui-même.

A l'opinion, il s'agissait de rappeler, dans la perspective des élections législatives, que les engagements formulés pendant la campagne seront respectés. Ils doivent donc seuls être pris en compte : ainsi le gouvernement se trouve-t-il suffisamment démarqué du « projet socialiste », ce qui prive la majorité parlementaire sortante d'un argument électoral.

Les engagements du candidat devenu président seront respectés, mais ils s'inscrivent dans un plan d'ensemble. M. Mitterrand a voulu remettre quelques pendules à l'heure. Sur tous les problèmes abordés par le chef de l'Etat, et tranchés par le chef de l'Etat, des ministres avaient pris des positions controversées (Cour de sûreté de l'Etat, Larzac, nucléaire civil et militaire). Il leur est rappelé, d'une part, où se situe l'autorité, et, d'autre part, qu'on ne peut annoncer telle ou telle mesure sans la situer dans le contexte d'une politique d'ensemble. Ainsi, pense M. Mitterrand, le gouvernement gagnera en efficacité.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

La déclaration commune

Au terme d'une rencontre qui a duré deux heures trois quarts au siège du parti socialiste, M. Jean Poperen, secrétaire national du P.S., a rendu publique la déclaration commune sur laquelle se sont accordés le parti communiste et le parti socialiste :

« L'élection de François Mitterrand à la présidence de la République a été un événement de très grande importance, ressentie comme tel en France même et bien au-delà de nos frontières.

» Il est le résultat d'une volonté unitaire à laquelle les deux partis, avec les autres composantes du mouvement populaire, ont contribué. Il a profondément modifié les données de la politique française et fait lever une grande espérance dans notre pays.

» C'est avec la volonté de répondre à cette espérance que le parti socialiste et le parti communiste français ont engagé des discussions qui ont porté sur l'ensemble des problèmes de la vie nationale. Ces discussions ont pris en compte la personnalité propre de chaque parti, à laquelle les uns et les autres sont légitimement attachés. Elles ont confirmé que, entre les deux partis, existent des désaccords sur un certain nombre de questions à propos desquelles ils sont convenus d'approfondir les discussions.

» En même temps, ces discussions ont vérifié l'existence de nombreuses convergences portant notamment sur l'adoption de mesures immédiates et à long terme contre le chômage et pour la création d'emplois et la formation en faveur des jeunes ; la réduction progressive à trente-cinq heures sans diminution de salaire de la durée hebdomadaire de travail par la négociation ; l'amélioration des conditions de travail et la stabilité de l'emploi ; la cinquième semaine de congés payés ; l'abaissement de l'âge ouvrant droit à la retraite ; l'augmentation du SMIC, des allocations familiales, du minimum vieillesse, de l'allocation aux handicapés, des retraites et pensions ; la garantie et l'amélioration des revenus des exploitations familiales agricoles ; la relance du logement social ; la démocratisation de la Sécurité sociale ; l'arrêt des coups portés à l'école ; la garantie des libertés syndicales et politiques ; l'extension des droits des travailleurs dans l'entreprise ; la suppression des discriminations frappant les femmes, les jeunes, les travailleurs immigrés ; la démocratisation du service public ; le développement des libertés ; la représentation proportionnelle ; l'élection au suffrage universel des assemblées régionales ; la décentralisation des pouvoirs ; le soutien à l'action de la France pour la paix et le désarmement dans le respect de ses alliances.

» C'est pourquoi, au stade actuel, le parti socialiste et le parti communiste se sont d'ores et déjà mis d'accord pour confirmer et conforter la victoire du 10 mai en développant leur coopération, en particulier là où ils ont été placés pour gérer ensemble les affaires publiques, et, naturellement, en décidant pour le deuxième tour des élections le désistement en faveur du candidat de gauche placé en tête par le suffrage universel.

» Les deux partis se rencontreront au lendemain du premier tour pour la mise en œuvre de ce désistement.

» Ainsi sera rendue possible une grande victoire aux élections à l'Assemblée nationale les 14 et 21 juin prochain. Ainsi seront créées les conditions qui permettront la constitution d'une majorité cohérente et durable décidée à tout mettre en œuvre pour participer à l'application de la politique nouvelle qu'ont choisie les Françaises et les Français en élisant François Mitterrand à la présidence de la République.

» A partir de là, une nouvelle rencontre s'imposera. »

Le P.S. et le P.S.U. ont conclu un « accord politique »

Le P.S.U. et le P.S. ont conclu, mercredi 3 juin, un accord par lequel ils s'engagent à *« appliquer dans toutes les circonscriptions et sans exception la règle du désistement automatique et réciproque »*, afin de constituer *« une majorité parlementaire prête à appuyer et à voter solidairement les projets du gouvernement pour une politique de changement »*. Il est précisé que cette majorité prenant *« toutes ses responsabilités pour l'application de cette politique »*, il appartiendra alors, *« et selon la Constitution, au président de la République et au premier ministre d'en tirer toutes les conclusions au plan gouvernemental »*.

Le texte adopté par le P.S. et le P.S.U. cite en particulier vingt-six points qui font l'objet d'un « accord politique » entre les deux formations. Au chapitre de la politique intérieure figurent notamment l'*« ouverture des négociations sur les trente-cinq heures sans diminution de salaires »* et la *« réorientation de la politique énergétique par la pause de commandes de nouvelles centrales nucléaires, jusqu'à la conclusion du débat démocratique sur l'avenir énergétique du pays, qui doit intervenir sans délai »*.

Il est précisé : *« En l'état des connaissances, pas de développement industriel des surgénérateurs. Utilisation des moyens ainsi dégagés pour la mise en œuvre d'une politique énergétique alternative (énergies renouvelables, économies d'énergie). »* Les deux partis déclarent également vouloir *« instituer un système électoral assurant une juste représentation proportionnelle de tous les courants politiques au plan national, régional et municipal (pour ce dernier cas à partir d'un chiffre qui reste à déterminer) »*.

En matière de politique extérieure, l'accord mentionne le *« principe de non-ingérence et de non-intervention entre les Etats »*, exprime une *« condamnation de la présence des troupes soviétiques en Afghanistan »* et affirme le *« droit du peuple afghan à se donner le régime et le gouvernement de son choix »*. Le texte comporte également la *« reconnaissance de la pleine souveraineté de la Pologne »* et la *« prise en considération des propositions faites en vue d'une négociation internationale portant sur la limitation des armements en Europe et devant aboutir au retrait des SS-20 et à la non-installation des fusées Pershing »*.

Les deux partis se prononcent pour l'élargissement de l'Europe *« dans le respect des légitimes intérêts de la France »* et pour la *« solidarité avec la lutte des peuples du tiers-monde pour la libération nationale et la démocratie politique et sociale, notamment au Salvador »*. Il est précisé que sur un seul point, le Proche-Orient, les deux délégations ne sont pas parvenues à la rédaction d'un texte commun (le P.S. proposait l'approbation des accords de Camp David).

La campagne officielle à la radio et à la télévision

Voici les principaux extraits des déclarations des responsables politiques intervenus au cours de la campagne officielle à la radio et à la télévision, mercredi soir 3 juin, à 20 h. 10 :

● M. LIONEL JOSPIN, premier secrétaire du parti socialiste : *« Il faut donner à François Mitterrand les moyens de sa politique. Si nous voulons répondre à l'attente du pays, nous devons avoir les moyens de donner force de loi à nos propositions (...). L'ancienne majorité nous calomnie et caricature nos propositions ; elle ne cherche pas à constituer un contrepoids, elle cherche à prendre sa revanche. Le contrepoids (...) il existera dans les médias que nous allons redonner à la liberté (...) nous leur offrirons des places par exemple dans les commissions [de l'Assemblée nationale], mais si ces partis avaient la majorité, ils bloqueraient le système politique. »*

● M. GEORGES MARCHAIS, secrétaire général du parti communiste, interrogé par M. Pierre Juquin, membre du bureau politique : *« La situation politique est tout à fait nouvelle. La droite vient d'être battue. François Mitterrand a été élu, il s'agit maintenant d'élire une majorité de gauche et de désigner un gouvernement représentatif de l'ensemble des forces de gauche qui ont contribué à la victoire. Le parti communiste et le parti socialiste sont des partis différents. Il n'est pas question pour nous de fusion, il existe entre nous des divergences (...), mais lorsqu'on examine nos programmes respectifs une constatation s'impose : il existe de très nombreuses convergences sur l'emploi, la justice sociale, la démocratie, y compris la politique extérieure. »*

● M. JEAN LECANUET, président de l'U.D.F. : *« Beaucoup de Français vivent dans l'inquiétude de l'avenir. Il reste pourtant un chemin pour l'espoir : corriger, à l'occasion des élections législatives, les excès du programme socialiste et du programme communiste (...). Nous allons moins bien vivre, nous aurons plus de chômage, nous perdrons des libertés. C'est toute une autre société qui risque de se mettre en place. Les Français vont se ressaisir. Je crois qu'ils vont comprendre qu'il faut établir dans l'Assemblée nationale de demain le contrepoids, l'équilibre qui va freiner les emportements, les déviations d'un programme appuyé par les communistes. »*

● Mme HÉLÈNE MISSOFFE, membre du Comité central du R.P.R., député sortant de la 24e circonscription de Paris : *« Je souhaite que ces élections amènent à l'Assemblée un nombre important de députés responsables, objectifs constructifs ; des députés qui ne seront pas systématiquement pour ou systématiquement contre ce qu'on leur proposera (...). Je cherche à quel programme le gouvernement se réfère : est-ce le projet socialiste, est-ce le manifeste, est-ce l'ensemble des propositions de M. Mitterrand pendant la campagne ? (...) Certaines décisions m'ancrent dans mon inquiétude : j'avais cru comprendre dans les déclarations des socialistes que les décisions des assemblées régionales seraient respectées, qu'il n'y aurait plus d'ordres à Paris ; je suis obligée de constater que c'est un ministre de la mer, à Paris, qui a décidé d'arrêter Plogoff. »*

L'espoir

Et voilà c'est reparti pour deux tours. Et cette fois sur les trois chaînes. A la même heure. Impossible d'y couper. On n'en était pas tellement fâché, notez. On était assez curieux de voir comment se comporteraient les vainqueurs et les vaincus d'hier. Le rapport des forces s'est diamétralement inversé et c'est très sensible à la télé.

C'était au P.S. — ainsi l'a voulu le tirage au sort — d'ouvrir le feu. Le P.S., c'est-à-dire Jospin. François Mitterrand n'est plus dans la course bien évidemment. Et Jospin, on avait dîné avec lui la veille, à l'occasion du « Grand Débat » sur T.F. 1. Il est revenu à notre table en familier déjà. Son couvert était mis. On ne s'attendait pas à ce qu'il nous dise quoi que ce soit de bien nouveau. Et cependant, on a été un peu déçu. Le journaliste chargé de l'interviewer avait franchement l'air de lui servir la soupe et les jeunes gens — deux étudiants, un chômeur — arrivés dans son sillage, étaient réduits au rôle de chœur antique. Ils ne parlaient pas, ils psalmodiaient : notre espoir est devenu réalité, etc. Vraiment le coup de barbe.

Puis ça a été le tour de Georges Marchais. Méconnaissable. Gentil, conciliant, plein de bonnes intentions, oui m'sieur, non m'sieur. En face de ce candidat à un emploi au gouvernement, Juquin jouait les chefs du personnel amusé par l'inépuisable bonne volonté de son interlocuteur.

Impossible de me rappeler ce qu'a dit Jean Lecanuet. Ah si ! Exactement le contraire de ce qu'on avait entendu dix minutes avant : l'espoir était au bout du chemin, l'espoir que les Français reprennent leurs esprits et le rebroussent ce chemin, le chemin du collectivisme, le chemin du précipice.

Enfin, Hélène Missoffe, vice-président du groupe R.P.R. à l'ancienne Assemblée. Pas mal. Pas mal du tout. Elle a fait semblant d'ignorer à quel programme se référait le P.S. De quoi s'agissait-il ? Du projet socialiste ou du manifeste socialiste, ou des propositions du président ? Elle ne savait pas. Nous, si. Normal, depuis le temps qu'on nous l'explique. Son désarroi semblait si sincère qu'on avait envie de la rassurer, de lui expliquer. Il n'en fallait pas plus pour la trouver très sympathique.

CLAUDE SARRAUTE.

POLITIQUE

L'U.D.F. peut-elle exister longtemps sans M. Giscard d'Estaing ?

La défaite de M. Valéry Giscard d'Estaing à l'élection présidentielle a frappé l'Union pour la démocratie française en plein âge mûr. On pourra discuter longtemps de ce qu'il serait advenu de la coalition giscardienne si le président sortant avait été réélu — fusion, élargissement, changement d'appellation : les idées et les avant-projets ne manquaient pas, — mais la question ne se pose plus. Il s'en pose, en revanche, bien d'autres pour les formations qui constituent cette alliance et qui sont : le parti républicain, le Centre des démocrates sociaux, le parti radical, les clubs Perspectives et Réalités et le Mouvement des démocrates socialistes.

M. Giscard d'Estaing n'a pas renoncé à l'action politique. Dans une lettre adressée aux animateurs de ses comités de soutien, et datée du 15 mai, il annonçait son intention de « faire part dans les semaines qui viennent des initiatives qu'il compte prendre ». L'ancien président a toutefois décidé de ne pas être lui-même candidat aux élections législatives. Il soutiendra le maire de Chamalières, M. Wolf, candidat dans la deuxième circonscription du Puy-de-Dôme.

Pour l'U.D.F., le résultat du 10 mai n'a pas été seulement l'échec du candidat qui incarnait son avenir. Il a été aussi la chance offerte au concurrent gaulliste de reprendre l'avantage et d'occuper une position dominante dans la future opposition.

Echec du porte-drapeau, rétablissement de la situation du concurrent : ces deux rudes données allaient se compliquer de la nécessité de préparer immédiatement les élections et de l'incertitude quant aux intentions précises de M. Giscard d'Estaing.

Le 11 mai, les dirigeants de l'U.D.F. avaient donc devant eux des tâches qui ne manquaient ni d'urgence ni de difficulté : en gros, il leur fallait maintenir le navire à flot alors que soufflait la panique et préserver l'avenir alors que M. Chirac prenait déjà une sérieuse option sur lui. Face à cette situation, MM. Jean Lecanuet et Roger Chinaud allaient faire ce qu'ils pourraient, louvoyant au plus près entre les exigences de M. Giscard d'Estaing encore à l'Elysée et les vitupérations des députés en pleine fronde.

Au palais présidentiel on souhaitait régler les comptes, et le vaincu attendait que les siens, en chœur, dénoncent les responsabilités de M. Chirac dans son échec. A l'Assemblée nationale, les députés U.D.F. — ou du moins une bonne partie d'entre eux — brûlaient leurs étendards et se montraient prêts à suivre le président du R.P.R. qui avait proposé un accord général de candidatures uniques.

Entre les deux, M. Lecanuet faisait front aux offensives diplomatiques de M. Chirac en préparant avec lui les bases d'un accord qui ne serait pas une capitulation et M. Chinaud tentait de calmer les élus. Le 14 et le 15 mai, l'accord était signé (d'abord une déclaration commune entre MM. Lecanuet et Chirac puis un *« pacte pour la nouvelle majorité »*).

L'accord était signé mais, pour l'U.D.F. et le président sortant, le bilan de la défaite s'était alourdi. M. Giscard d'Estaing avait fait un faux pas en dénonçant les *« trahisons préméditées »*, et les députés giscardiens avaient lâché leur chef de file en lui reprochant de mettre en cause leurs chances de réélection par ses attaques contre le maire de Paris. Une fracture était apparue là, qui pourrait bien obérer l'avenir. En outre, malgré les efforts des dirigeants de l'U.D.F., la charte pour la nouvelle majorité et l'accord électoral étaient généralement — et parfois injustement — accueillis comme une victoire du R.P.R.

L'objectif électoral est maintenant en vue, ce qui pouvait être fait l'a été. L'incertitude sur les intentions de M. Giscard d'Estaing est demeurée jusqu'au dernier moment, jusqu'à ce que l'on sache que l'ancien chef de l'Etat n'avait pas décidé d'amorcer son retour par une candidature dans la deuxième circonscription du Puy-de-Dôme, où il avait commencé sa carrière.

Ayant donc décidé de ne pas aller à la bataille électorale, M. Giscard d'Estaing n'en a pas pour autant choisi le retrait et la disparition pure et simple. Après quelques jours à Authon il a regagné Paris et se rend régulièrement à son quartier général de la rue de Marignan. Un certain nombre de ses collaborateurs sont encore présents — les principaux étant toutefois occupés en province à mener campagne, — et la tâche du moment consiste à répondre au courrier. A réfléchir, sans doute aussi, car si chacun considère que l'ancien chef de l'Etat n'a pas abandonné la lutte, bien rares sont ceux qui font un pronostic sur les modalités d'un éventuel retour. Ses partisans veulent voir en lui un recours, mais nul n'aperçoit encore avec précision la manière dont ce recours pourrait intervenir.

L'initiative est à l'autre camp

La situation est complexe et, actuellement, l'initiative n'appartient pas à M. Giscard d'Estaing et aux siens. L'actualité, l'initiative, c'est le nouveau pouvoir ; la réponse au jour le jour à ce nouveau pouvoir, c'est le plus souvent M. Chirac d'une part, les dirigeants de l'U.D.F. d'autre part. Il paraîtrait opportun d'attendre. Attendre que s'effacent les marques de l'échec, que se restaure l'image, que s'oublient les « ratés » d'une sortie un peu manquée et surtout attendre qu'apparaissent une situation, une occasion, que se dessinent des prises sur la réalité. Tout dépendra du résultat des élections législatives. La Rue de Marignan est louée jusqu'au 31 juillet. Août portera conseil. En septembre, on verra.

Mais attendre ne peut qu'impliquer que l'on parie sur un échec ; et parier de la sorte, c'est toujours un peu miser sur les difficultés du pays, ce qui n'est pas forcément bon pour une image. Le silence paraît donc le refuge actuellement le plus sûr, d'autant que les lieutenants semblent se charger avec entrain de la prévision apocalyptique. Sur ce plan, du moins, M. Chinaud ne paraît pas vouloir être en reste sur M. Chirac.

On touche là, toutefois, aux conséquences négatives pour l'U.D.F. d'un retrait de M. Giscard d'Estaing. Quels que soient la bonne volonté, les talents ou la fidélité des actuels porte-parole de l'U.D.F., celle-ci — il lui faut l'admettre — manque d'hommes susceptibles de tenir tête à M. Chirac, de personnalités pouvant incarner le combat unitaire d'un centre libéral, giscardien ou non ; un centre qui ne s'assimile nullement, en fait, au courant chiraquien.

Or de ce fédérateur l'U.D.F. a bien besoin. Elle n'existe même qu'à travers un tel homme puisque la raison d'être de l'Union pour la démocratie française était l'adhésion à un homme. Les partis préexistaient, mais l'Union est née de l'adhésion à M. Giscard d'Estaing, en février 1978, quand il a fallu lui donner les moyens de disposer d'un groupe cohérent à l'Assemblée nationale. Donc, la question qui est aujourd'hui posée à l'U.D.F. est de savoir si elle peut exister longtemps sans M. Giscard d'Estaing. Et la réponse à cette question appartient aux partis constitutifs, car que peut faire M. Giscard d'Estaing sans eux ?

En février 1978, l'objectif des fondateurs de la coalition était — déjà — de faire pièce aux ambitions électorales de M. Jacques Chirac et de donner au courant giscardien une représentation parlementaire qui ne doive rien à la mansuétude d'un allié trop puissant. L'objectif allait être atteint : à la veille de l'élection présidentielle, trois ans plus tard, l'U.D.F. pourrait se réclamer de 119 députés, 109 sénateurs, une quarantaine de maires de villes de plus de 30 000 habitants, 8 présidents de conseils régionaux, 32 présidents de conseils généraux, etc. Elle pourrait revendiquer le titre de première formation de la majorité : l'âge mûr...

Ces partis constitutifs eux-mêmes avaient gagné à l'affaire : le Centre des démocrates sociaux avait rétabli une situation qui était pourtant apparue bien périlleuse au lendemain des élections municipales de 1977 ; le parti radical comptait 7 députés, ce qui pouvait paraître inespéré ; le parti républicain avait réussi sa mutation en devenant un parti *« de masse »* ou presque. Le Mouvement des démocrates socialistes continuait d'exister, ce qui n'était déjà pas si mal, et les clubs Perspectives et Réalités annonçaient chaque trimestre de nouvelles extensions (tout en marquant il est vrai avec insistance leur autonomie par rapport à l'Union). Au vrai, la dynamique unitaire avait profité à chacun des associés, une fois oubliées les velléités fusionnistes de certains dirigeants au début de l'Union.

Points d'interrogation

En 1981, après l'échec, la situation n'est pourtant plus la même. Ou plutôt, elle demeure semblable, mais inversée. M. Giscard d'Estaing président de la République avait apporté la prospérité à chacun des partis de l'U.D.F. M. Giscard d'Estaing vaincu et incertain fait courir un risque à chacun d'eux.

Et si, pour le parti républicain et les clubs, il est hors de question de remettre en cause une appartenance — une essence — giscardienne, il n'est pas évident que, pour les autres, de grands points d'interrogation ne se soient dessinés dès le 10 mai au soir. Déjà on entend des discours de tonalités bien différentes, selon que s'expriment M. Chinaud (P.R.) ou M. Stasi (C.D.S.). Déjà, le Centre des démocrates sociaux caresse l'espoir de constituer son propre groupe parlementaire (30 députés au moins) à l'Assemblée nationale.

Centristes et radicaux n'avaient rallié en 1974 M. Giscard d'Estaing qu'après des débats internes au cours desquels s'étaient affirmées des tendances oppositionnelles marquées, que le succès avait peu à peu transformées en oppositions de principe discrètes ou symboliques. Ces oppositions ne vont pas manquer de réapparaître, c'est le premier point, mais ce n'est pas le plus important.

Le plus important est de savoir si la politique soutenue par la nouvelle majorité présidentielle ne pourrait amener une forte proportion des responsables et des élus des formations de l'U.D.F. à douter de l'opportunité de rester « ancrés » à droite, à proximité de M. Jacques Chirac et du R.P.R.

Une fois oublié le traumatisme du 10 mai, certains ont paru se reprendre. Les cas de « bavures » enregistrés après les investitures de l'U.N.M. démontrent que nombre de giscardiens admettaient difficilement l'alliance avec les gaullistes.

La possibilité d'une tentative au centre gauche, même conduite par M. Giscard d'Estaing, demeure nécessairement liée à une alliance à droite. Si s'ajoute à cela une réforme de la loi électorale et l'institution de la proportionnelle, libérant chacun de la nécessité d'une alliance, on comprend que certains centristes ou radicaux n'envisagent pas le futur comme une éternité d'opposition. D'autant qu'ils sont nombreux à faire le raisonnement qui, partant de la constatation du score modeste du P.C., aboutit à la conclusion que la meilleure manière d'aider les socialistes à se passer des communistes est encore de leur apporter une aide centriste...

On est loin encore, bien sûr, de cette hypothèse : mais le fait est que bien des centristes et des radicaux ont fini le septennat précédent dans le doute et la contestation à peine voilée ; le fait est que nombre d'entre eux commençaient à véritablement s'interroger sur le devenir de ce pouvoir qui s'isolait de plus en plus ; le fait est que bien des élus U.D.F. ont trouvé — tout en la déplorant — la défaite de M. Giscard d'Estaing sinon méritée, du moins compréhensible. Ne les avait-on pas tenus à l'écart de la campagne ? N'avait-on pas voulu gagner une élection sans paraître faire de politique ? Cette erreur-là n'était-elle pas à l'image de celles qui avaient précédé ? On peut fort bien considérer qu'il y a là une des raisons de l'abandon dans lequel s'est trouvé le président sortant au lendemain de son échec. Nombre d'élus devinaient depuis quelques mois, et surtout depuis quelques semaines, que celui qui les avait naguère conduits à la victoire était en train de leur ouvrir le chemin de la défaite.

L'heure des reclassements n'a pas encore sonné, et nul doute que les plus tentés par un rapprochement avec la gauche devront attendre encore, ne serait-ce qu'en raison des alliances qu'ils auront dû passer pour être élus en juin 1981. Mais que se serait-il passé si le nouveau gouvernement avait été tenté de proposer le *rétablissement* de la représentation proportionnelle à l'Assemblée sortante avant de procéder à sa dissolution et à de nouvelles élections ? Hypothèse d'école, certes, mais qui, nonobstant des difficultés évidentes, avait séduit quelques giscardiens et dont la réalisation aurait, à plus ou moins long terme, ébranlé l'U.D.F.

Le maintien du scrutin majoritaire oblige giscardiens, centristes et radicaux à s'organiser rapidement en un centre d'opposition distinct du R.P.R. Mais, pris entre le pôle chiraquien et la majorité de gauche, ce centre retrouvera les affres qui ont toujours été les siennes : ballotté dans une opposition où il se sentira mal à l'aise et une majorité qu'il hésitera à rallier. Jusqu'à ce qu'une éventuelle réforme de la loi électorale lui ouvre d'autres horizons — et d'autres incertitudes.

NOËL-JEAN BERGEROUX.

L'ANCIEN PRÉSIDENT A ÉCRIT A SES COMITÉS DE SOUTIEN

L'entourage de M. Valéry Giscard d'Estaing a rendu publique, mardi 2 juin, une lettre adressée par l'ancien chef de l'Etat aux animateurs de ses comités de soutien. Cette lettre, datée du 15 mai 1981, est la suivante :

« Cher ami,

» Au lendemain du deuxième tour de l'élection présidentielle, dont l'issue a été contraire à notre espoir, je tiens à vous remercier personnellement du soutien ardent que vous avez apporté à ma candidature.

» Ces résultats ne doivent pas nous décourager. Ils nous incitent à une plus grande vigilance et rendent plus nécessaire encore la poursuite de notre effort commun au service de la France.

» C'est pourquoi j'ai l'intention, dans les semaines qui viennent, de vous faire part des initiatives que je compte prendre en ce sens.

» Je vous demanderai alors de vous associer à nouveau à l'action que je mènerai pour que nos convictions soient toujours plus largement partagées.

» En attendant, il est nécessaire que vous mainteniez des contacts étroits avec toutes celles et tous ceux qui, dans votre commune ou votre département, m'ont soutenu et aidé.

» Je compte fermement sur chacune et sur chacun d'entre vous.

» Je vous prie d'agréer, cher ami... »

Le Sénat se préoccupe de la situation économique et financière

La conférence sénatoriale des présidents, qui s'est réunie mercredi 3 juin, a demandé au représentant du gouvernement, M. André Labarrère, ministre chargé des relations avec le Parlement, de s'engager à ce qu'il y ait une déclaration gouvernementale en séance publique devant le Sénat si des événements ou des décisions graves devaient intervenir pendant la période de dissolution de l'Assemblée nationale. La prochaine Assemblée ne pourra pas siéger, en effet, avant le deuxième jeudi suivant son élection, c'est-à-dire le 2 juillet.

D'autre part, comme annoncé le mois dernier (*le Monde* du 30 mai) la commission des finances du Sénat tiendra plusieurs réunions, la première dès la semaine prochaine, pour s'informer de l'évolution de la situation économique et financière. Il se confirme enfin que le Sénat serait saisi avant la fin du mois de juin du projet d'amnistie que prépare le gouvernement. Ce texte discuté en première lecture au Palais du Luxembourg pourrait ainsi être examiné par la commission sénatoriale des lois avant que ne se constituent les grandes commissions de l'Assemblée nationale.

La présidence du Sénat dément l'information selon laquelle M. Poher aurait décliné, au surlendemain du 10 mai, l'intérim de la présidence de la République que M. Giscard d'Estaing aurait voulu lui confier. Une dépêche de l'A.F.P., en date du 3 juin, rend compte, en effet, d'une déclaration de M. Alain Bombard, secrétaire d'Etat à l'environnement, dans laquelle ce dernier *« regrette »* que *« M. Valéry Giscard d'Estaing ait tenté de ne pas remettre lui-même les pouvoirs à M. François Mitterrand »*.

M. Bombard, effectuant une tournée dans le centre de la France, a fait allusion, mardi 3 juin, à Tours, à une demande qu'aurait faite M. Giscard d'Estaing au président du Sénat pour qu'il assure l'intérim à l'Elysée afin d'y accueillir M. François Mitterrand.

Selon M. Bombard, M. Poher aurait refusé, les conditions d'intérim prévues dans la Constitution n'étant pas réunies à ses yeux.

Le président du Sénat, qui a assumé à deux reprises l'intérim présidentiel en 1969 et 1974, a effectivement été reçu par M. Giscard d'Estaing le mercredi 13 mai, trois jours après sa défaite. A l'issue de cet entretien d'une demi-heure, M. Poher avait déclaré : *« Il y a un président d'hier et il y a un président élu, je n'ai rien à faire là-dedans. Je suis au Sénat, j'y reste. »* Cette entrevue avait alors suscité des rumeurs sur la possibilité d'un troisième intérim de M. Poher.

● *M. Mitterrand renonce à poursuivre le Centre d'information civique.* — M. Mitterrand a abandonné les poursuites qu'il avait engagées pendant la campagne de l'élection présidentielle contre le Centre d'information civique après la publication par organisme d'une page publicitaire dans des journaux. L'affaire devait être examinée, mercredi 3 juin, par la dix-septième chambre correctionnelle de Paris, mais l'audience a été annulée en raison de la décision de M. Mitterrand.

POLITIQUE

La campagne de M. Chirac

A Libourne : la machine économique est en train d'être cassée

De notre envoyé spécial

Libourne. — M. Jacques Chirac a présidé mercredi 3 juin à Libourne (Gironde) un meeting, auquel a assisté M. Jacques Chaban-Delmas. Le maire de Paris — pour qui la présence du maire de Bordeaux constituait une surprise — a longuement mis en cause la politique mise en œuvre par M. Mauroy.

Après que M. Chaban-Delmas eut insisté sur la nécessité de l'unité de la majorité *« comme chaque fois que la France court des risques graves et que la montée des périls s'opère »*, M. Chirac déclare qu'il n'a *« en aucun cas »* l'intention de contester la légitimité du scrutin présidentiel.

Il affirme cependant que la France n'est pas devenue socialiste le 10 mai et qu'elle a seulement manifesté la volonté *« de voir changer les choses »*, ce qu'il avait lui-même *« pressenti »*. Les Français, explique le maire de Paris, souhaitent *« plus d'autorité lorsque l'essentiel est en cause »* (diplomatie, défense nationale, etc.), *« beaucoup plus de libertés, c'est-à-dire moins de contraintes bureaucratiques et administratives et davantage de solidarité »*, car *« il y a trop d'entre nous qui n'ont pas assez, trop qui ont trop »*.

M. Chirac critique ensuite le projet socialiste et note que *« en moins de quinze jours le quart de nos réserves monétaires a disparu »*. Etablissant le parallèle avec 1958, il rappelle que la France était alors *« obligée d'aller mendier ses échéances de fin de mois aux Etats-Unis et en Allemagne »*. *« C'était déjà la conséquence d'une gestion socialiste*, ajoute-t-il, *celle de 1956. »* M. Chirac affirme alors : *« La machine économique est en train d'être cassée. »* Approuvant *« dans leur principe »* certaines réformes sociales, M. Chirac dénonce les *« cadeaux »* que fait le gouvernement parce que, souligne-t-il, *« électoralement c'est bon pour lui »*. Il ajoute : *« Où en est le progrès social lorsqu'on augmente le salaire minimum de 10 % et les prix de 20 % ? »*

En conclusion, M. Chirac met en garde son auditoire contre le risque de voir les socialistes *« accaparer le pouvoir politique à l'Assemblée nationale »*, ajoutant : *« Cela voudrait dire que le comité directeur d'un parti politique représentant 26 % des électeurs aurait la quasi-totalité des pouvoirs en France. »* Lançant enfin un appel à la *« nouvelle majorité »*, il précise : *« Je dis bien, nouvelle majorité, car il ne s'agit pas de reconduire une majorité ancienne qui n'aurait rien compris et qui n'aurait rien deviné de ce que souhaite le peuple français, mais, au contraire, de conduire au Parlement une majorité qui ait conscience, à la suite de tout ce qui vient de se passer, des exigences de changement et de réforme des structures profondes de notre pays. »* — L. Z.

⁂

M. Jacques Chirac a déclaré à Artix (Pyrénées-Atlantiques), mercredi 3 juin : *« Nous sommes dans une situation où la confiance a disparu complètement et où toutes les mesures et les réformes que l'on envisage ont pour résultat non pas de rétablir la confiance, mais de casser la machine économique, comme l'ont fait les socialistes chaque fois qu'un pays a eu l'imprudence de leur confier les leviers. »*

● *La C.F.E.-C.G.C. et la campagne électorale.* — La Confédération française de l'encadrement C.G.C., dans le cadre de la campagne électorale, présente un manifeste aux dirigeants des partis politiques. Après avoir rencontré ceux du M.R.G. le 3 juin, elle doit voir cette semaine ceux du R.P.R., de l'U.D.F., du P.C.F. et du P.S. Principaux points de la plate-forme C.G.C. : emploi, soutien des secteurs économiques en difficulté, maintien du pouvoir d'achat, réanimation contractuelle, débat approfondi sur les nationalisations, participation des salariés à la gestion des entreprises, indépendance des régimes de retraite complémentaires, etc.

Au Conseil d'État

Les recours contre les décrets convoquant les électeurs pour les élections législatives sont rejetés

Après avoir dissous, le 22 mai, l'Assemblée nationale, le président de la République a pris, le même jour, trois autres décrets convoquant les électeurs des départements, de Mayotte et des territoires d'outre-mer et fixant les modalités de dépôt de candidature, les dates de la campagne et la durée du scrutin. Plusieurs personnes, dont M. François Delmas, ancien secrétaire d'Etat chargé de l'environnement, estimant que ces trois décrets violaient certaines dispositions du code électoral les ont attaqués, en tout ou partie, devant le Conseil d'Etat.

Celui-ci vient, par une décision du 3 juin, rendue sur le rapport de Mme Marie-Eve Aubin, après observations de Me Delvolvé et conformément aux conclusions de M. Daniel Labetoulle, commissaire du gouvernement, de rejeter ces recours.

Le Conseil d'Etat n'a pas eu à se prononcer sur le fond de l'affaire qui posait le problème de la coexistence des dispositions législatives du Code électoral fixant les délais de la campagne pour les élections législatives, délais que les décrets du 22 mai 1981 ne permettaient pas de respecter, et de l'article 12 de la Constitution, texte d'une valeur supérieure, qui prévoit qu'en cas de dissolution, les élections ont lieu *« vingt jours au moins et quarante jours au plus après la dissolution »*.

Il a en effet jugé qu'il n'était pas compétent pour se prononcer sur de tels recours. Ainsi que le rappelle sa décision, c'est le Conseil constitutionnel qui, en vertu de l'article 59 de la Constitution, est juge de l'élection des députés à l'Assemblée nationale. Et c'est à lui par conséquent et non au Conseil d'Etat qu'il appartient d'apprécier la légalité des actes qui — tels ces trois décrets — sont le préliminaire des opérations électorales, à l'occasion des litiges qui peuvent s'élever à propos de l'élection de députés.

● *Le prince Charles d'Angleterre* sera reçu, le lundi 8 juin, à 18 heures, par M. François Mitterrand, a annoncé M. Michel Vauzelle, porte-parole de l'Elysée. L'héritier du trône d'Angleterre doit assisté ce jour-là à un bal organisé au profit d'une œuvre de charité à l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris.

● HAUTE-SAVOIE

M. Mazeaud veut prendre sa revanche

De notre correspondant

Annecy. — Candidat malheureux en mars 1978 dans le Var, ancien député des Hauts-de-Seine, M. Pierre Mazeaud (R.P.R.), maire de Saint-Julien-en-Genevois, ancien ministre, est candidat dans la troisième circonscription de la Haute-Savoie, dont le député sortant, M. Claude Birraux (U.D.F.-C.D.S.) a reçu l'investiture de l'U.N.M. En 1978, M. Birraux avait gagné le siège que détenait un R.P.R., M. Maurice Herzog (1).

Depuis qu'il a été battu de 320 voix aux élections cantonales de mars 1979 par le candidat socialiste, M. Gaston Maurel, M. Mazeaud rêvait d'en découdre avec... l'U.D.F. Le député de la première circonscription, M. Jean Brocard (U.D.F.-P.R.), et ses amis du C.D.S. avaient, en effet, monté une opération *« anti-Mazeaud »*, qui avait consisté à maintenir dans le canton de Saint-Julien, lors du second tour, le conseiller général sortant, M. Jean Pissard (sans étiquette), arrivé derrière M. Mazeaud. Le siège revint alors sans difficulté au candidat socialiste. L'U.D.F. pouvait ainsi se féliciter d'avoir endigué les prétentions politiques du maire de Saint-Julien, et évité que ne s'installe dans une Assemblée somnolente un homme trop bouillant.

« L'affaire de Saint-Julien » avait été à l'époque qualifiée par M. Jacques Chirac *« d'agression caractérisée de l'U.D.F. contre le R.P.R. »*. Quant à la Fédération de la Haute-Savoie du R.P.R., elle avait exprimé son intention de continuer son implantation militante dans un département dont *« les élus ont refusé la discipline nationale »*.

CLAUDE FRANCILLON.

(1) Les résultats de mars 1978 avaient été les suivants : PREMIER TOUR : Inscr., 98 252 ; vot., 77 121 ; suffr. expr., 75 760 ; MM. Claude Birraux, U.D.F.-C.D.S., 21 825 ; Maurice Herzog, d.s., R.P.R., 17 288 ; Robert Borrel, P.S., 16 340 ; Romain Baz, P.C., 11 531 ; Mme Anne-Marie Debiesse, écol., 3 973 ; M. Serge Foex, F.N., 1 203 ; Mme Michelle Rebeaux, L.O., 1 155 ; MM. André Galland, U.J.P., 970 ; Noël Bordarron, U.N.M.P., 755 ; Mme Marie-Joseph Perressin-Pabert, P.A., 720. — DEUXIEME TOUR : Inscr., 98 260 ; vot., 80 499 ; suffr. expr., 79 262 ; MM. Birraux, 47 504, *élu* ; Borrel, 31 758.

● NORD

Le duel de Cambrai

De notre correspondant

Lille. — Dans le département du Nord, la gauche, qui détient déjà dix-sept sièges (neuf P.C. et huit P.S.) sur vingt-trois, espère enlever deux sièges au R.P.R. sur les quatre qu'il détient. Les autres élus de l'ex-majorité dans la première circonscription (Lille-centre), la huitième (Tourcoing), la douzième (Bergues) et la treizième (Bailleul) semblent disposer d'une avance qui les met pratiquement à l'abri d'un échec. A gauche, on ne voit pas de circonscription en danger, même la dixième (Armentières) où le maire de la ville, M. Gérard Haesebroeck (P.S.), n'avait été élu en 1978 qu'avec 363 voix d'avance.

Les socialistes nourrissent l'espoir de reprendre la vingt et unième circonscription (Avesnes), que les communistes leur avaient enlevée de justesse en 1973. Ils comptent aussi sur le courant présidentiel pour faire élire une femme, Mme Jacqueline Osselin, adjointe au maire de Mons-en-Barœul, dans la troisième (Lille-nord), au détriment de M. Claude Dhinnin, député R.P.R. En effet, dans cette circonscription, MM. Mitterrand et Giscard d'Estaing étaient à peu près à égalité le 10 mai. Mais au P.C.F. comme au P.S., on s'accorde à dire que la seizième (Cambrai), celle de M. Jacques Legendre (R.P.R.), ancien secrétaire d'Etat à la formation professionnelle (1), est la proie la plus facile. Le 10 mai, M. Mitterrand avait obtenu 57,3 % des suffrages après avoir devancé M. Marchais de 1,5 point au premier tour.

« Ce n'est pas un duel entre deux secrétaires d'Etat, l'ancien, moi-même, et le nouveau, M. Le Garrec. Cela, c'est un regard de journaliste. Non, la partie se joue à trois, et c'est tellement vrai que, en 1973 comme en 1978, j'ai affronté au second tour un candidat communiste. » Dans sa mairie de Cambrai, M. Legendre se rappelle les grandes étapes d'une carrière politique brillante, sans doute, mais rude. En 1973, c'est l'opposition du maire socialiste, M. Raymond Gernez, à l'union de la gauche qui donne le siège à M. Legendre, venu de Lille. Le communiste n'avait pas fait le plein des voix socialistes au second tour, M. Legendre ne l'emportant toutefois qu'avec 363 voix d'avance. En 1977, il enlève la mairie à la tête d'une liste de la majorité, mais, en 1978, il ne sauve son siège de député qu'avec 113 voix de plus que le communiste, M. Georges Cacheux, qu'il retrouve cette année sur sa route. *« J'ai toujours mené des batailles difficiles*, dit M. Legendre, *mais celle-ci est plus délicate encore, et vous comprendrez pourquoi je dis que l'on ne peut faire semblant d'oublier le communiste. »*

Chez les socialistes, on n'a jamais accepté d'avoir perdu ce siège, conquis en 1936. Pour le reprendre, on a délégué sur place, en 1978, M. Jean Le Garrec, fidèle du courant animé par M. Pierre Mauroy. Nouveau venu dans le secteur, M. Le Garrec a mené une campagne très vigoureuse, mais il était encore devancé de 4 000 voix par M. Cacheux au premier tour. Parviendra-t-il, cette fois, à combler ce lourd handicap grâce à l'« effet Mitterrand » et à un affaiblissement certain du P.C.F. ? Il est persuadé de ses chances.

Le coup de pouce que lui a donné le nouveau premier ministre en l'intégrant dans son équipe n'est pas négligeable, mais le choix du suppléant a provoqué des remous dans la fédération. M. Christian Bataille, maire de Rieux-en-Cambrésis, avait été désigné lors de la proclamation des candidatures, en présence de M. Mauroy, le 24 mai, à Lille. Quelques jours plus tard, on le priait, par décision de Paris, de céder la place à Mme Denise Cacheux, adjoint au maire de Lille. Même si Mme Cacheux, devenue illico cambrésienne, déploie une activité fébrile dans les quartiers, sur les marchés et dans de multiples réunions, elle a quelque peine à se faire vraiment admettre par les militants. Les communistes constatent et se réjouissent sans doute secrètement. La lutte sera très serrée.

M. Legendre, qui, lui aussi, quadrille sa ville dans une campagne méthodique et affronte surtout les cantons voisins dominés par la gauche, a déjà défini sa position s'il retrouve le Palais-Bourbon : *« Je serai dans l'opposition, mais pas une opposition systématique. Si des bonnes lois sont proposées, je les approuverai. »* Quant à M. Le Garrec, sa nouvelle promotion à Matignon lui fait en quelque sorte un devoir de gagner.

GEORGES SUEUR.

(1) Les résultats de mars 1978 avaient été les suivants : 1er tour : inscr., 68 140 ; vot., 60 752 ; suffr. expr., 59 765. Jacques Legendre (R.P.R.), 24 612 ; Georges Cacheux (P.C.), 17 828 ; Jean Le Garrec (P.S.), 13 640 ; Mme Irène Pergent (écol.), 1 438 ; MM. René Herbant (maj. prés.), 767 ; Jacques Beunèche (L.O.), 742 ; Jacques Ramon (F.R.P.), 446 ; Vincent Rzechtalski (F.N.), 292. — 2e tour : MM. Legendre, 30 383, ELU ; Cacheux, 30 270.

● HAUTE-SAONE

Les radicaux sont-ils devenus socialistes ?

De notre correspondant

Vesoul. — Dernier bastion radical de l'est de la France, la Haute-Saône, qui a voté à gauche pour la première fois lors d'un scrutin national, le 10 mai, avec 52,66 % des voix à M. Mitterrand, n'aura pas de député radical de gauche le 21 juin. C'est en effet le P.S. qui tentera de prendre les deux sièges du département à l'U.D.F.

A Vesoul-Gray (première circonscription), M. Pierre Chantelat (U.D.F.-P.R.) ne sera pas battu (1) : bien que désigné comme candidat unique par les instances parisiennes de l'U.N.M., il ne se représente pas. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir essayé. Maire de Vesoul depuis 1977, député depuis 1978, M. Chantelat, président départemental de l'U.D.F., a perdu, au lendemain de la défaite de M. Giscard d'Estaing, le soutien des notables modérés de sa circonscription. Les élus et les dirigeants du R.P.R., mais aussi ceux de l'U.D.F., lui ont préféré M. Christian Bergelin, déjà suppléant du candidat R.P.R. en 1978.

Cette fronde, justifiée par *« les nécessités politiques »*, a eu pour principal animateur M. Jean-Jacques Beucler, l'autre député sortant (U.D.F.-C.D.S.). Député non inscrit, puis réformateur, réélu en 1978 (2) après avoir été promu, pendant un an, secrétaire d'Etat à la défense, M. Beucler avait donné le ton de l'« Union pour la nouvelle majorité » dès avant le 26 avril, en refusant de choisir publiquement entre MM. Giscard d'Estaing et Chirac. Pour lui, l'investiture officielle de M. Chantelat par l'U.N.M. démontrait, *« une fois de plus, la mainmise des technocrates parisiens »*.

Ce changement d'équipage sous les couleurs de l'U.N.M. ne facilite pas la tâche du candidat socialiste, qui reprend le flambeau de M. Paul Magnin, l'infortuné directeur administratif de *Témoignage chrétien*. D'ailleurs, la désignation de M. Claude Charpentier, qui avait battu M. Chantelat dans le canton de Vesoul-Ouest lors des élections cantonales de mars 1979, n'a pas été facile face à M. Magnin, maire de Gray, qu'il a finalement pris comme suppléant.

La chance de la gauche ici réside peut-être dans le score que fera le centre gauche, créneau occupé par un jobertiste, M. Claude Fay, qui a de la parenté dans la circonscription et jouit de l'appui du M.R.G.

Dans la seconde circonscription (Lure, Luxeuil), où M. Mitterrand a dépassé 55,27 % des voix le 10 mai, le M.R.G. est trop bien implanté (six conseillers généraux) et le P.S. trop uni derrière son candidat CERES pour qu'il ne reste pas des séquelles du sévère affrontement de 1978, dont bénéficia, finalement, le député sortant.

Cependant, pour battre M. Beucler — car, comme on dit au M.R.G., *« il vaut mieux un député de plus pour Mitterrand qu'un de plus pour Chirac »*, — M. Jean-Pierre Michel, devenu secrétaire fédéral du P.S. depuis son parachutage difficile en 1978, et M. Jacques Maroselli ont passé, le 31 mai, un accord qualifié d'historique, mais demeuré secret. On sait seulement que, dès le premier tour, les radicaux feront campagne sans même avoir de suppléant pour M. Michel, fondateur du Syndicat de la magistrature, et qui avait été évincé de la chancellerie pour avoir participé à une émission de « Radio-Riposte ».

Au vu des résultats du premier tour de l'élection présidentielle dans la circonscription, M. Beucler avait observé : *« Les radicaux sont devenus socialistes. »* C'est ce que le résultat des législatives devra confirmer ou infirmer.

ANDRÉ MOISSÉ.

(1) Les résultats de mars 1978 avaient été les suivants : PREMIER TOUR : inscr., 75 878 ; vot., 64 330 ; suffr. expr., 63 034 ; MM. Pierre Chantelat, U.D.F.-P.R., 18 277 ; Victor Magnin, P.S., 18 218 ; Jean-Claude Duverget, R.P.R., 14 290 ; Guy Jeanblanc, P.C., 7 306 ; Mmes Ida Royer, M.R.G., 2 393 ; Christiane Petitot, L.O., 1 203 ; MM. Alain Goguey, F.A., 945 ; Edmond Chatel, L.C.R., 392. — DEUXIEME TOUR : inscr., 75 882 ; vot., 67 031 ; suffr. expr., 65 969 ; MM. Chantelat, 34 565, *élu* ; Magnin, 31 404.

(2) Les résultats de mars 1978 avaient été les suivants : PREMIER TOUR : inscr., 78 253 ; vot., 68 831 ; suffr. expr., 67 447 ; MM. Jean-Jacques Beucler, U.D.F.-C.D.S., 31 727 ; Jean-Pierre Michel, P.S., 12 702 ; Jacques Maroselli, M.R.G., 11 238 ; Hubert Guerrin, P.C., 8 431 ; Jean Louis, C.E., 78, 1 885 ; Noël Hennequin, L.O., 1 035 ; Joël Perdriset, F.N., 429. — DEUXIEME TOUR : inscr., 78 245 ; vot., 71 103 ; suffr. expr., 69 804 ; MM. Beucler, 36 076, *élu* ; Michel, 33 728.

● GUADELOUPE

Confuse mêlée chez les gaullistes et les giscardiens

De notre correspondant

Pointe-à-Pitre. — Les appels à l'unité et à la solidarité de la majorité sortante lancés en métropole par MM. Chirac et Lecanuel, au nom de l'Union pour la nouvelle majorité (U.N.M.), ont rencontré peu d'écho en Guadeloupe.

Dans ce département, où les électeurs ont accordé massivement leurs suffrages à M. Giscard d'Estaing au second tour de l'élection présidentielle, le jeu des « primaires » entre gaullistes et giscardiens se double de luttes intestines dont l'acuité tient au fait que le statut de parlementaire confère, outre-mer, une notabilité sans égale, bien supérieure, en tout cas, au prestige dont jouit le parlementaire en métropole.

Aucun des trois députés R.P.R. sortants n'est épargné par ses propres amis, tandis que dans les rangs giscardiens on se chamaille à propos des investitures.

Dans la première circonscription (1), M. José Moustache affrontera trois rivaux : d'une part, Mme Marlène Captant, qui présidait le comité de soutien à la candidature de M. Chirac à l'élection présidentielle ; d'autre part, deux candidats U.D.F., MM. Lucien Bernier et Henri Beaujan. Le premier, président du conseil général, ancien sénateur, passé du radicalisme au socialisme avant de rallier la majorité sortante, présidait jusqu'au 10 mai le comité de soutien à M. Giscard d'Estaing. Il se considère comme le seul candidat authentique de l'U.D.F. puisqu'il a reçu son investiture à Paris. Le second, président de la fédération départementale du parti radical, se déclare investi par les instances locales de son parti, de même que son suppléant, qui est membre du parti républicain.

Dans la seconde circonscription (2), M. Mariani Maximin a dû se faire expédier un télégramme signé de M. Chirac pour authentifier une investiture que son suppléant de 1978, M. Marcel Lacoma, entendait lui ravir. Ce dernier se présente néanmoins sous l'étiquette « gaulliste départementaliste » et s'est allié, pour suppléant, un militant du parti républicain, obtenant en contrepartie le retrait, en dernière minute, du candidat U.D.F., M. Létang.

Dans la troisième circonscription (3), M. Raymond Guilliod est concurrencé par M. Marcel Esdras, président du conseil régional, passé des rangs autonomistes à l'U.D.F., qui a pour suppléant un gaulliste, M. Germain Jean-Louis, ancien suppléant de M. Guilliod.

Face à cette confuse mêlée du camp majoritaire, la gauche est elle aussi divisée, ce qui apparaît peu réaliste compte tenu du faible score réalisé en Guadeloupe par M. Mitterrand (21,51 % des suffrages exprimés). La rivalité qui opposera les socialistes aux communistes dans chacune des trois circonscriptions ne paraît pas de nature à faciliter la tâche des amis de M. Mitterrand. M. Paul Valentino, ancien député socialiste, ancien maire, l'a compris. Il a retiré sa candidature afin de ne pas gêner M. Frédéric Jalton, membre de l'Assemblée européenne, candidat socialiste dans la deuxième circonscription, qui possède de sérieuses chances de reconquérir le siège qu'il avait perdu en 1978 au profit de M. Mariani. En renonçant à se présenter, M. Valentino, qui est âgé de soixante-dix-neuf ans, a notamment déclaré, en guise d'adieu à la vie politique : *« Je n'entrerai pas dans une mêlée sans grandeur. Je laisse se battre entre eux les opportunistes de tout bord. »*

CHRISTIAN PIERRE.

(1) Les résultats de mars 1978 avaient été les suivants : 1er TOUR : Inscr., 58 146 ; vot., 28 118 ; *suff. expr.*, 27 024. MM. José Moustache, R.P.R., 10 357 ; Hégésippe Ibéné, d. s., P.C., 9 778 ; Henri Beaujan, U.D.F.-rad., 4 243 ; Raymond Viviès, div. maj., 1 704 ; Georges Nicolo, div. maj., 470 ; Roger Barclais, P.S.D., 197 ; Max Céleste, extr. g., 167 ; Daniel Maragnes, extr. g., 108. — 2e TOUR : Insc., 58 145 ; vot., 33 531 ; suffr. expr., 32 724. MM. Moustache, 19 721, *élu* ; Ibéné, 13 003.

(2) Les résultats de mars 1978 avaient été les suivants : 1er TOUR : Inscr., 58 466 ; vot., 24 437 ; suff. expr., 22 985. MM. Mariani Maximin, R.P.R., 10 855 ; Frédéric Jalton, d. s., P.S., 9 688 ; Antoine Pierre-Justin, P.C., 1 892 ; Gérard Sene, extr. g., 417 ; Edouard Courbain, extr. g., 133. — 2e TOUR : Inscr., 58 451 ; vot., 32 186 ; suff. expr., 31 086. MM. Maximin, 16 048, *élu* ; Jalton, 15 038.

(3) Les résultats de mars 1978 avaient été les suivants : 1er TOUR : Inscr., 54 528 ; vot., 22 465 ; suff. expr., 21 207. MM. Raymond Guilliod, d. s., R.P.R., 9 779 ; Marcel Esdras, div., 4 253 ; Marcel Etzol, U.D.F.-P.R., 4 094 ; Mlle Gerty Archimède, 1 570 ; MM. Guy Tirolien, div., 1 391 ; Philippe Anaïs, extr. g., 120. — 2e TOUR : Inscr., 54 480 ; vot., 24 003 ; suff. expr., 22 994. MM. Guilliod, 16 851, *réélu* ; Esdras, 6 143.

M. EMMANUELLI : le gouvernement n'envisage pas de voir les DOM accéder à l'indépendance.

(De notre correspondant.)

Pointe-à-Pitre. — M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, est arrivé mardi 2 juin aux Antilles. Interrogé sur les résultats de l'élection présidentielle en Guadeloupe — très favorables, comme en Martinique, à M. Giscard d'Estaing — il a notamment déclaré :

« Le vote du 10 mai a, d'une certaine manière, valeur de référendum quant à l'attachement de ce département à la métropole. Je suis ici dans un département français, et le nouveau gouvernement n'envisage pas de voir les départements français accéder à l'indépendance. A plusieurs reprises, le débat sur le statut a servi à masquer d'autres débats. Pour l'avenir, il serait souhaitable que le débat porte sur les problèmes de développement économique, les problèmes sociaux et culturels. C'est là que se situe la réalité, et non pas sur ce sempiternel débat qui voit s'affronter des nationaux légitimistes et des séparatistes je-ne-sais-quoi. »

POLITIQUE

Les affectations des élèves de la promotion «Droits de l'homme» de l'ENA

Les élèves de la promotion « Droits de l'homme » — 1979-1981 — de l'Ecole nationale d'administration ont choisi leurs affectations. Les « majors » des deux voies ont choisi, comme l'année dernière, le Conseil d'Etat. Ce sont M. Crouzet, pour la voie d'administration générale, et M. Hassan, pour la voie économique. Les choix des élèves sont, cette année encore, fort classiques, les premiers de la promotion optant pour les « grands corps ». On relève les noms de plusieurs enfants de hauts fonctionnaires, eux-mêmes anciens élèves de l'ENA, comme MM. Gilles Andréani, fils de l'ambassadeur au Caire, Marc Bouteiller, fils du trésorier-payeur général de la Polynésie, Aymard de Malafosse, fils du président de section au tribunal administratif de Paris, Antoine Raoul-Duval, fils du directeur général adjoint de la Banque française du commerce extérieur, Jean-Baptiste Fauroux, fils du P.D.-G. de Saint-Gobain-Pont-à-Mousson, Bertrand Rebeille-Borgella, fils de l'inspecteur général de l'éducation nationale, François de Lacoste-Lareymondie, fils du directeur délégué de Framatome, Jérôme Cazes, fils du chef de division des études du commissariat du Plan, et Jacques Creyssel, fils du président de la mission interministérielle de l'information scientifique et technique. M. Jérôme Pasquier est le fils de Mme Nicole Pasquier, ancien secrétaire d'Etat du gouvernement Barre.

Voie d'administration générale

● CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS : MM. Gabriel Aubert, Jacques Plantet ;

● CONSEIL D'ETAT : MM. Philippe Crouzet, Philippe Martin, Antoine Pouillieute, Xavier Strauss, François Sureau ;

● CORPS DE L'EXPANSION ECONOMIQUE A L'ETRANGER : MM. François Alland, Marc Boudier, Marc Bouteiller, Matthieu Kiss ;

● COUR DES COMPTES : MM. Gilles Andréani, François-Roger Cazala, Antoine Durrleman, Jean-François Hébert ;

● INSPECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES : Mlle Marie-Ange du Mesnil du Buisson, Mme Suzanne Silland ;

● INSPECTION GENERALE DES FINANCES : MM. Stanislas Cozon, Pierre Fleuriot, Olivier Mallet, Laurent Perpère ;

● SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT : M. Bernard Schotter ;

● TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS : Mme Michèle de Bardon de Segonzac, Mlles Catherine Bergeal, Dominique Bonmati, Mme Joëlle Burleraux-Lackmann, MM. Hugues Hourdin, Jean-Yves Madec, Aymard de Malafosse, François Rivasseau, Francis Zapata.

Ministères et secrétariats d'Etat

● AFFAIRES ETRANGERES : MM. Pierre Barroux, Christian Bernier, Jacques Boutet, Jean-François Dobelle, Mme Claude-France Fournet-Arnould, MM. Denis Gauer, Stéphane Gompertz, Simon Marti, Jérôme Pasquier ;

● AGRICULTURE : Mlle Marie-Françoise Guilhemsans, MM. Marc Maupas-Oudinot, Jacques Millon ;

● COOPERATION : M. Jean Mendelson ;

● CULTURE ET COMMUNICATION : M. Jean-François Chougnet ;

● DEFENSE : M. Jacques Andreu, Mme Monique Boche, MM. Denis Faucounau, Michel Pipelier, Marc Soumet ;

● ECONOMIE ET BUDGET : MM. Philippe Altuzarra, Jean-Raphaël Alventosa, Alain Bentejac, François Buge, Pierre Deblock, Michel Derrac, Noël Diricq, Jean-Christophe Dufresne, Pierre-Mathieu Duhamel, Bernard Garric, Michel Gonnet, Jean-Pierre Laboureix, Sylvain Lemoyne de Forges, Christian Mavet, Bruno Parent, Antoine Raoul-Duval, Christophe Stener, Patrick-André Suet ;

● EDUCATION, UNIVERSITES, JEUNESSE ET SPORTS : MM. Marc-Olivier Baruch, Michel Braumstein, Emmanuel Forest, Michel Georget, Dominique Liger, Mme Claudine Peretti, M. Jacky Richard, Mlle Marie-Claude Vitoux ;

● ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Mlle Cécile Chicoye, MM. Louis Ducamp, Yves Fauqueur, Serge Kancel, Philippe Maler, Jean-Claude Paravy ;

● INDUSTRIE : MM. Alain de Cointet de Fillain, François Duverge, Olivier Godron, Yann Petel ;

● INTERIEUR : MM. Michel Cabrillac, François Duvert, Jean-Baptiste Fauroux, Jean-Claude Fonta, Claude d'Harcourt, Frédéric Mac Kain, Patrick Merian, Gérard Moisselin, Georges-Alexandre Olivetti, Jean-François Pages, Mlle Caroline Pascal, MM. Gilbert Payet, Patrick Pierrard, François Ponge, Emmanuel Rebeille-Borgella, Jacques Reiller, Jean-François Rocchi, François Santucci ;

● SANTE ET TRAVAIL : MM. Henry Alexandre, Jean-François Benevise, Mme Marie-Dominique Bories-Soumet, MM. Jean-Manuel Cartier, Stéphane Clément, Eugène Julien, Gildas Le Coz, Mlle Hélène Marsault, Mme Emmanuèle Mengual, Mlle Câm Vân Nguyen Thi, M. François Vareille ;

● TRANSPORTS : MM. François de Lacoste Lareymondie, Michel Lehalle, Mlle Marie-Françoise Simon.

Voie d'administration économique

● CONSEIL D'ETAT : MM. Gilles Etrillard, Jean-Claude Hassan ;

● CORPS DE L'EXPANSION ECONOMIQUE A L'ETRANGER : M. Hubert Testard ;

● COUR DES COMPTES : M. François Goulard, Mlle Michèle Pappalardo ;

● INSPECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES : M. Christian Nguyen Van Yen ;

● INSPECTION GENERALE DES FINANCES : MM. Gilles Denoyel, Alexandre Jevakhoff ;

● TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS : MM. Christian Chanel, Alain Renoux.

Ministères et secrétariats d'Etat

● AFFAIRES ETRANGERES : MM. Philippe Baudillon, François-Xavier Deniau, Jean-Louis Zoel ;

● AGRICULTURE : M. Olivier Schatz ;

● CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS : M. Christian Lamolinerie ;

● DEFENSE : M. Robert de Nicolay ;

● ECONOMIE ET BUDGET : MM. Daniel Barroy, Jérôme Cazes, Jacques Creyssel, Olivier Debains, Jean-Armand de Lasa, Philippe Trainar, Jean-Jacques Tregoat ;

● EDUCATION, UNIVERSITES, JEUNESSE ET SPORTS : MM. Jean Rafenomanjato, Jacques Sans ;

● ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : MM. Philippe Malibert, Denis Vilain ;

● INDUSTRIE : M. André-Jean Olivier ;

● INTERIEUR : MM. Michel Chatot, Lucien Ginot, Pierre Guinot-Delery, Mlle Martine Viallet ;

● SANTE ET TRAVAIL : Mlle Claire Aubin, MM. Henri Brischoux, Michel Chalaux ;

● SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT : Mme Geneviève André ;

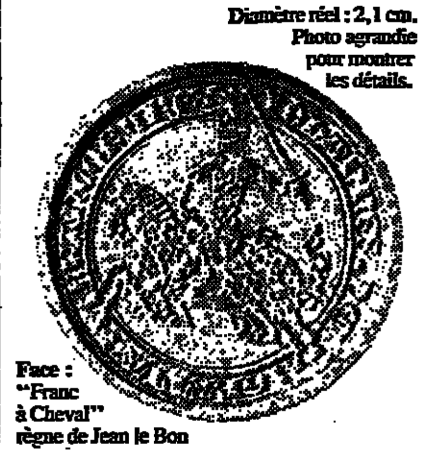
● TRANSPORTS : Mme Catherine Delmas-Comolli.

PUBLICATION JUDICIAIRE

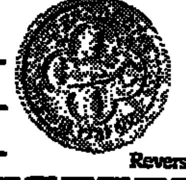
Par arrêt du 6 Février 1980, la Cour de Paris a confirmé un jugement du Tribunal de Paris du 31 Mai 1979 ayant condamné RAMSAY, éditeur, à 2 000 F d'amende pour diffamation et CALZI, dit CHAIROFF, à 3 000 F d'amende pour complicité, dans le livre intitulé « Dossier Néo-Nazisme » pour les passages figurant au paragraphe intitulé : « Le N.T.S., mythe et réalité ». Considérant que chacune des allégations vise dans son honneur et sa réputation le sieur OKOLOVITCH, lui imputant des crimes de guerre, d'une part, et des détournements de fonds, d'autre part, à bon droit le caractère diffamatoire de ces imputations a été reconnu par les premiers juges. En invoquant le souci légitime de fournir au public des informations sur le danger de résurgence du nazisme, RAMSAY ne pouvait se dispenser pour autant de vérifier la sincérité de ses sources et de demeurer lui-même loyal. Cette désinvolture, aussi bien que le parti pris de dénigrement affiché par CHAIROFF est exclusif de la bonne foi. Considérant qu'en prononçant une peine de 2 000 F d'amende les premiers juges ont exactement mesuré la gravité de l'infraction, et que cette sanction doit aussi recevoir confirmation. PAR CES MOTIFS confirme. Pour extrait : Maître MORETTE.







Face : "Franc à Cheval" règne de Jean le Bon


Revers

POLITIQUE

Au conseil des ministres

Les premières décisions

Réuni, le mercredi 3 juin à l'Elysée, sous la présidence de M. Mitterrand, le conseil des ministres a pris les premières mesures suivantes :

● LE CONTROLE DE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

1) Le ministre de la communication a rappelé les conditions dans lesquelles doivent se dérouler les émissions de la campagne officielle précédant les élections législatives des 14 et 21 juin 1981. Il a précisé que ces émissions commenceraient le mercredi 3 juin à 20 h. 10, simultanément sur les antennes des sociétés TF 1, Antenne 2, FR 3 et Radio-France (France-Inter) pour les partis et groupements représentés à l'Assemblée nationale et, dès que la liste en aura été arrêtée par une commission spéciale, pour les partis non représentés à l'Assemblée nationale.

Le Rassemblement pour la République et l'Union pour la démocratie française, d'un côté, le parti socialiste et le parti communiste, de l'autre, disposeront de quatre-vingt-dix minutes d'antenne avant le premier tour et de quarante-cinq minutes avant le deuxième tour. Quant aux partis ou groupements non représentés à l'Assemblée nationale, il leur sera attribué à chacun, conformément au code électoral, sept minutes avant le premier tour et cinq minutes avant le second.

Les dispositions prévues pour la réalisation et la diffusion des émissions sont, pour l'essentiel, reprises des directives précédentes.

2) En ce qui concerne les émissions d'information générale, le ministre de la communication a tenu à ce que des garanties soient prises pour que les règles d'objectivité, d'impartialité et d'égalité entre les formations politiques soient respectées. A cette fin, le gouvernement a donné compétence à la commission de contrôle de la campagne électorale, dont la composition garantit l'indépendance et la neutralité, pour adresser aux sociétés nationales de radio et de télévision les recommandations qui lui sembleront s'imposer.

La vigilance de la commission portera tout spécialement sur les émissions d'actualités diffusées par les stations régionales et les stations d'outre-mer.

● DROITS DE L'HOMME

Le ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes, a présenté une communication sur la reconnaissance, par le gouvernement français, du droit de recours individuel à la Commission européenne des droits de l'homme.

Bien que la France soit partie, depuis le 3 mai 1974, à la convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950, la portée politique et pratique de cette adhésion a été considérablement restreinte par le refus du gouvernement français d'autoriser ses ressortissants qui invoquaient une violation d'un droit ou d'une liberté garantis par *la convention de* saisir directement la Commission européenne des droits de l'homme. Cette position portait gravement atteinte, en Europe et dans le monde, à la réputation de la France, patrie des droits de l'homme. Il a donc été décidé de l'abandonner et de demander au ministre délégué aux affaires européennes de préparer une déclaration par laquelle le gouvernement de la République française reconnaîtrait la compétence de la Commission européenne des droits de l'homme pour être saisie d'une requête adressée par toute personne physique, toute organisation non gouvernementale ou tout groupe de particuliers alléguant la violation d'un droit reconnu dans la convention du 4 novembre 1950.

● RELATIONS EXTÉRIEURES

Le ministre des relations extérieures a éclairé le conseil sur certains aspects de la situation internationale.

La relation intime souhaitable entre la France et ses partenaires européens a été confirmée au cours de contacts directs, notamment avec les ministres anglais et allemand des affaires étrangères. Le gouvernement a également informé les membres de la Communauté et la Commission de Bruxelles de sa volonté d'une réflexion approfondie sur les actions de niveau européen souhaitables dans la conjoncture actuelle, pour compléter ou accompagner celles qui sont entreprises au plan national. Le début de cette réflexion doit évidemment précéder le traitement des affaires actuellement à l'ordre du jour de la Communauté et qui pourrait donc être ajourné au début de l'automne.

Le gouvernement a, d'autre part, multiplié les démarches avec d'autres pays proches de la France, industrialisés et en développement. S'inscrivent dans cette démarche les lettres envoyées par le président de la République aux chefs d'Etat du Proche-Orient, les contacts pris avec des pays d'Afrique et d'Amérique centrale. Tel est aussi l'objet de la visite du ministre des relations extérieures à Washington dans les prochains jours. (Lire page 6.)

● ATTRIBUTIONS MINISTÉRIELLES

Sur proposition du premier ministre, le conseil des ministres a approuvé des projets de décrets relatifs respectivement aux attributions du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, du ministre de l'équipement et des transports, du ministre de la culture, du ministre du logement et du ministre de l'environnement.

(Lire page 30 les autres décisions prises le mercredi 3 juin.)

TRIBUNES ET DÉBATS RADIO-TÉLÉVISÉS

JEUDI 4 JUIN

— *MM. Michel Noir*, député R.P.R. du Rhône, et *Louis Mermaz*, ministre de l'équipement et des transports, sont les invités d'Europe 1 à 19 h. 15.

— *M. Claude Estier*, membre du secrétariat national du P.S., répond aux auditeurs lors de l'émission « Le téléphone sonne », sur France-Inter à 19 h. 15.

— *M. René Piquet*, membre du bureau politique du P.C., est l'invité de l'émission « Concret », sur R.M.C., à 19 heures.

— *M. Pierre Mauroy*, premier ministre, est l'invité du journal de 22 h. 15 sur FR 3.

VENDREDI 5 JUIN

— *M. Jean-Marie Le Pen*, président du Front national, est reçu au journal de 13 heures sur France-Inter.

— *MM. Antoine Rufenacht*, député R.P.R. de la Seine-Maritime, et *Roland Leroy*, membre du bureau politique du P.C., directeur de *l'Humanité*, sont les invités d'Europe 1 en direct du Havre, à 19 h. 15.

M. BERNARD MIYET, DIRECTEUR DU CABINET DU MINISTRE DE LA COMMUNICATION

M. Bernard Miyet, secrétaire des affaires étrangères, a été nommé directeur du cabinet de M. Georges Fillioud, ministre de la communication.

[Né le 16 décembre 1946, M. Bernard Miyet, diplômé de l'Institut d'études politiques de Grenoble, ancien élève de l'Ecole nationale d'administration (promotion 1976), est nommé et titularisé secrétaire des affaires étrangères en juin 1976 ; il travaille à l'administration centrale (Nations unies et organisations internationales) jusqu'en 1979, puis comme premier secrétaire à la mission permanente de la France auprès de l'Office des Nations unies à *Genève*.]

M. PIERRE LALUMIÈRE DÉLÉGUÉ MINISTÉRIEL POUR LA DÉCENTRALISATION

M. Pierre Lalumière, professeur des universités, a été nommé délégué ministériel pour la décentralisation.

[M. Pierre Lalumière est âgé de cinquante et un ans. Agrégé de droit, professeur à l'Institut d'études politiques de Bordeaux, puis à Paris-I, il a adhéré à la S.F.I.O. en 1962. Il a, jusqu'à présent, joué un rôle politique assez discret. Spécialiste des finances publiques, il a, en revanche, été un conseiller important à l'intérieur de son parti.

Maire du Bouscat (Gironde) et membre du conseil de la communauté urbaine de Bordeaux depuis 1977, il avait été considéré et présenté par M. Jacques Chaban-Delmas comme une véritable « *incarnation du péril rouge* », qui voulait conquérir sa ville et comme l'instigateur de la crise qui a failli conduire à l'éclatement de la communauté urbaine, avant que soit votée une loi Foyer renforçant le pouvoir des villes-centres, en juillet 1977.

Un rôle qui lui allait fort mal. Ni « bolchevique », ni conquérant. M. Pierre Lalumière, qui est l'époux de Mme Catherine Lalumière, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre chargé de la fonction publique et des réformes administratives, est avant tout un professeur qui paraît intéressé par la chose publique beaucoup plus que par le combat politique et l'engagement personnel. Ni un tribun, ni un politicien de province non plus, mais bien davantage un notable et un homme d'appareil. Au point que M. Lalumière n'a pas véritablement convaincu en tant que maire du Bouscat. On a apprécié sa gentillesse, *mais il arrive aussi* qu'on le croit distant parce qu'il est discret, voire timide. — P.C.]

La campagne officielle

JEUDI 4 JUIN

France-Inter, TF 1, Antenne 2, et FR 3, à 20 h. 10 : M. *Claude Labbé* (R.P.R.), huit minutes ; M. *Sébastien Couepel* (U.D.F.), cinq minutes ; MM. *Charles Fiterman* et *Georges Marchais* (P.C.), treize minutes ; M. *Brice Lalonde* et Mme *Catherine Bommel* (écologistes), sept minutes.

● *Le mouvement du RECOURS* (Rassemblement et coordination unitaire des rapatriés et spoliés), dont les dirigeants devaient être reçus, jeudi 4 juin à 12 heures, par M. Pierre Bérégovoy, secrétaire général de la présidence de la République, « *enregistre avec satisfaction la mise en place d'un secrétariat d'Etat exclusivement réservé aux rapatriés, et la nomination de M. Jacques Ribs à l'Elysée* ». Il arrêtera sa position aux élections législatives au cours d'une réunion qui aura lieu vendredi 5 juin à Montpellier.

UNE ÉLECTION MUNICIPALE

LOIRE-ATLANTIQUE : Nort-sur-Erdre (2e tour).

Inscr., 3 371 ; vot., 2 397 ; suff. expr., 2 379. Liste d'action communale (modérée) : M. Briot, conseiller général indépendant, 1 063 voix, 1 siège ; Liste P.S. : MM. Gilbert Huet, 1 015, Bernard Jahon, 1 003, Jean Marchand, 958, 3 sièges.

[Il s'agissait de pourvoir quatre sièges, ceux du maire, Joseph Richard (mod. maj.) et d'un conseiller municipal socialiste, décédés, ainsi que ceux de deux conseillers modérés, qui avaient donné leur démission. L'élection de trois candidats socialistes permet au P.S. de détenir huit sièges, au lieu de six, dans le conseil municipal qui en comporte vingt-trois.

Au premier tour, la liste du P.S. avait obtenu entre 751 et 882 voix, la liste conduite par M. Briot entre 676 et 1 010 voix, et une liste modérée entre 698 et 729 voix.]

La Cour de sûreté de l'État sera supprimée et non réformée

Au cours du conseil des ministres du 3 juin, le président de la République a confirmé l'un de ses engagements de la campagne : la Cour de sûreté de l'Etat sera supprimée. Un projet de loi en ce sens sera déposé au Parlement à une date qui n'est pas encore fixée, le calendrier de la prochaine session étant très chargé. Les déclarations de M. Mitterrand répondent aux propos de M. Maurice Faure, ministre de la justice, qui, il y a quelques jours encore, penchait pour une réforme de cette juridiction portant sur sa composition et les règles de procédure (« le Monde » du 28 mai).

Les propos du garde des sceaux avaient suscité une certaine inquiétude en Bretagne et en Corse, où le soulagement est aujourd'hui manifeste. Les cent trente-sept personnes qui sont actuellement inculpées d'atteinte à la sûreté de l'Etat sont, en principe, assurées de ne pas comparaître devant cette juridiction, dont le caractère d'exception faisait l'objet de critiques croissantes.

Bonne à tout faire

Les premières déclarations de M. Maurice Faure avaient surpris et inquiété. Celles de M. Mitterrand, mercredi, dissipent la mauvaise impression qu'elles avaient produite. On ne réforme pas une juridiction d'exception, pense le président de la République, on la supprime.

L'opposition du chef de l'Etat à cette juridiction est ancienne puisqu'il avait combattu sa création à l'Assemblée en 1962 et qu'il en a réclamé à nouveau la suppression, en 1976, en cosignant une proposition de loi en ce sens. Le candidat de 1981 n'a pas varié, ni le vainqueur du 10 mai. Cela allait sans dire, mais les projets d'aménagement de M. Faure ont dû convaincre le président de la République que cela allait mieux en le disant.

Sur ce point, comme sur la loi « sécurité et liberté », dont M. Mitterrand souhaite l'abrogation et le ministre la révision, on a eu le sentiment que l'Elysée et la chancellerie ne parlaient pas le même langage. L'impression est aujourd'hui partiellement dissipée. Reste la loi Peyrefitte, dont l'abrogation pure et simple pourrait s'accompagner d'un retour aux dispositions antérieures. Plus tard, les dossiers les plus urgents réglés, le Parlement aurait tout le loisir de réformer le code pénal, qui en a grand besoin.

Comme ministre, M. Faure n'a guère dû goûter le communiqué de l'Elysée. Comme homme politique, il ne peut que s'en féliciter. N'avait-il pas, à l'époque, voté contre la création de la Cour de sûreté ? Tribunal d'exception aussi détestable qu'il fût, celle-ci ne faisait pas moins figure, en 1963, de progrès après les juridictions de circonstance créées par de Gaulle, le Haut Tribunal militaire, supprimé pour avoir refusé de condamner à mort le général Salan, et la Cour militaire de justice, sévèrement critiquée par le Conseil d'Etat.

Comparaison n'est pas raison. La Cour de sûreté contribue — avec la guillotine — à donner de la France, patrie des droits de l'homme, une image caricaturale. La garde à vue, pour les affaires dont elle est saisie, peut atteindre six jours même si, comme l'a dit un jour M. Michel Debré, « *c'est faire injure à la justice de ne pas lui déférer un accusé dans les vingt-quatre heures après son arrestation* ».

En dépit de l'inamovibilité constitutionnelle des juges du siège, les magistrats qui la composent pour partie sont nommés pour deux ans, renouvelables ou non. Les victimes ne peuvent se constituer partie civile avant l'audience et n'ont, de ce fait, pas accès aux dossiers, que la police fasse diligence ou non. Des perquisitions peuvent avoir lieu de jour comme de nuit et les décisions qu'elle rend ne sont pas susceptibles d'appel.

Il fallait l'aplomb de M. François Romério, ancien premier président de la Cour de sûreté, pour déclarer que cette procédure « *est celle d'un bon tribunal correctionnel* » et l'assurance de M. Peyrefitte pour estimer qu'il ne s'agit pas d'une juridiction d'exception mais, comme les tribunaux de commerce, les conseils de prud'hommes et les tribunaux pour enfants, d'une juridiction « *spécialisée* ».

Compétent pour tout

On y juge des espions mais surtout des Corses et des Bretons. Le colonel Antoine Argoud y fut condamné à perpétuité pour ses activités au sein de l'O.A.S. et on y a déféré M. Alain Geismar après mai 1968 ainsi, plus tard, que des « comploteurs » guyanais, et des militants des comités de soldats pour « *démoralisation de l'armée* ». Prochainement, la Cour devait juger les membres d'Action directe. Elle a compétence pour tout, pourvu qu'il y ait atteinte à la sûreté de l'Etat, notion extrêmement floue qu'apprécie seul le gouvernement en place. On a dit pour cela qu'elle rendait moins des arrêts que des services. C'est en tout cas une juridiction à tout faire.

Si l'on en croit les engagements électoraux de M. Mitterrand, les crimes et délits jugés jusque-là par la Cour de sûreté seront, après sa suppression, soumis aux juridictions de droit commun. Cela ne présente pas que des avantages. On peut s'interroger sur la sérénité des jurés de Bastia ou de Quimper lorsqu'ils auront à juger des autonomistes corses ou bretons. A l'époque de l'O.A.S., des jurés nîmois, effrayés par des menaces téléphoniques, avaient refusé de siéger. A l'inverse, les jurys, dont le recrutement a été récemment démocratisé, risquent de faire preuve d'une plus grande sévérité. On s'en aperçoit lorsque la peine de mort est requise. Les militants du F.L.N.C. ou du F.L.B. n'y gagneront pas nécessairement au change.

Les affaires en instance d'instruction ou de jugement au moment de la promulgation de la loi seront transmises aussitôt, si on en croit la proposition socialiste, aux juridictions de droit commun. D'ici là, le gouvernement a le choix : soit inclure ces affaires dans le projet de loi d'amnistie, soit empêcher qu'elles viennent à l'audience. Il dispose pour cela d'une arme efficace puisque c'est un décret du garde des sceaux qui décide ou non de déférer l'inculpé à la Cour. Une arme à la mesure de cette juridiction d'exception.

BERTRAND LE GENDRE.

Cent trente-sept personnes sont actuellement inculpées

Trente-cinq affaires sont actuellement pendantes devant la Cour de sûreté de l'Etat, dont douze *prêtes* à être jugées et vingt-trois en cours d'instruction. Ces trente-cinq affaires, qui concernent cent trente-sept personnes, dont soixante-neuf détenues, se répartissent de la manière suivante :

— *Autonomistes corses :* vingt-deux dossiers (neuf prêts à être jugés et treize en cours d'instruction). Ces vingt dossiers concernent quarante-quatre inculpés libres et vingt-neuf détenus ;

— *Autonomistes bretons :* une seule affaire dans laquelle est impliqué un seul inculpé, actuellement en liberté. L'affaire est à l'instruction ;

— *Autonomistes basques :* un dossier est en cours d'instruction. Il concerne six détenus ;

— *Indépendantistes antillais :* deux dossiers sont en cours d'information. L'un concerne cinq *détenus guadeloupéens*, l'autre douze Guyanais, dont six sont détenus ;

— *Action directe :* une seule affaire. Auteurs présumés de plusieurs attentats, dont celui commis au lance-roquettes contre des locaux du *ministère* des transports à Paris, trente et un membres du groupe Action directe, dont M. Jean-Marc Rouillan, *ont* été inculpés. Dix-sept sont détenus ;

— *Espionnage ou intelligence avec des agents d'une puissance étrangère :* huit dossiers, dont cinq en cours d'instruction et trois prêts à être jugés. Ces huit dossiers concernent neuf personnes, dont six sont détenues.

Des réactions

BRETAGNE : satisfaction.

(De notre envoyée spéciale)

Brest. — La décision du gouvernement de supprimer la Cour de sûreté de l'Etat est accueillie en Bretagne comme une bonne nouvelle qu'on n'espérait plus. La satisfaction est d'autant plus générale que l'affaire avait mobilisé largement la région puisque associations culturelles, partis politiques et conseils municipaux avaient multiplié les prises de position et les vœux.

Chacun avait, mercredi 3 juin dans la soirée, de bonnes raisons de se réjouir de cette mesure d'apaisement.

Mais la bonne nouvelle s'accompagne systématiquement de points d'interrogation. La disparition de la Cour de sûreté va de pair aux yeux des Bretons avec l'amnistie des prisonniers politiques. « *Que va-t-il advenir des militants emprisonnés ?* », demande Mme Vela de Ballaing, de l'association culturelle Kuzul ar Brezhoneg, témoin à l'un des procès. « *Vont-ils pouvoir rentrer chez eux ? Ils n'ont fait que défendre leur langue, leur culture, leur pays avec les seuls moyens dont ils disposaient.* » L'U.D.B. réclame une loi d'amnistie qui restituerait aux prisonniers bretons leurs droits civiques, et les élus locaux qui ont voté en faveur de cette mesure réclament que la mise en liberté des prisonniers politiques soit immédiatement effectuée en attendant la décision du Parlement. — M.-C. R.

CORSE : un point final.

(De notre correspondant.)

Ajaccio. — La décision de supprimer la Cour de sûreté de l'Etat n'avait suscité, jeudi 4 au matin, qu'une seule réaction officielle en Corse, celle de la fédération socialiste de Haute-Corse, qui fait remarquer dans un communiqué : « *François Mitterrand a confirmé sa volonté formelle (...) de supprimer cette juridiction d'exception dès la rentrée parlementaire. Ainsi, est mis un point final à une campagne ambiguë qui s'était développée à ce sujet.* »

L'esquisse d'une méthode

(Suite de la première page.)

C'est pourquoi il est accessoirement signifié au ministre de la défense de continuer à ne pas prêter une oreille trop compréhensive à cette hiérarchie, quelles que soient les affinités qu'on lui connaît depuis longtemps. Sur ce point, le principe des comités de soldats (que l'expression agrée ou non) aurait mérité qu'on l'abordât moins sèchement.

Demeure la condamnation de l'influence des clans ou tout simplement de l'administration, qui se voit, à cette occasion, dénier le droit de grignoter les pouvoirs du politique, qui est, par essence, de décider. C'est, par symétrie, l'affirmation que les ministres sont invités à exercer personnellement les attributions qui sont les leur et non à se soumettre à leurs entourages. Conseiller n'est pas diriger.

De la sorte, c'est essentiellement l'esquisse — mais appuyée — d'une méthode de gouvernement que M. François Mitterrand a commencé de rendre publique. Cette méthode pour l'instant s'organise autour de trois axes : constitutionnel, politique et personnel.

Il est en premier lieu clairement indiqué, pour qui en aurait encore douté, que l'Etat a un chef et que ce chef ne se reconnaît d'obligations que par rapport à ses engagements personnels durant la campagne qui l'a conduit au pouvoir. Il a été expressément mentionné, mercredi au conseil, que « *les engagements, pris par lui* (le président) *au cours de la campagne présidentielle et approuvés le 10 mai, constituent dans tous les domaines la charte de l'action gouvernementale* ». Sous réserve qu'ils aient été tous abordés... Mais le futur attendra demain.

Interdits et valeurs

Il serait donc aléatoire de rappeler soit de engagements de caractère ancien, donc périmés s'ils n'ont pas été renouvelés ; soit des programmes de partis façon programme commun ou programme socialiste, quelles que soient leurs intentions, elles aussi ratifiées le 10 mai. Le président de la République ne saurait pas davantage en tenir compte que de revendications émanant d'autres groupes. C'est un principe qui est en cause et que la Constitution revue en 1962 a voulu.

Il ne s'agit pas, à l'inverse, de se placer sur le reculoir et d'oublier, ou de le feindre, des promesses de candidat que l'élu estimerait d'application difficile, maintenant qu'il exerce le pouvoir. Le programme, rien que le programme, tout le programme.

On l'a déjà constaté avec la grâce accordée à Philippe Maurice, le sursis aux expulsions d'immigrés et le holà aux écoutes. On vient de le constater avec la suppression (sous réserve de majorité parlementaire) de la Cour de sûreté de l'Etat ou avec le recours individuel devant la juridiction européenne des droits de l'homme, ce recours dont on nous disait naguère qu'il était dangereux, impraticable et on ne sait quoi encore. On verra mieux.

Ainsi le chef de l'Etat n'entend-il subir aucun reproche dans le domaine où la gauche ne peut espérer nul pardon de ses défaillances : les libertés. Encore que, bien sûr, celles-ci doivent être accompagnées de ce qui en permet l'exercice. M. Laurent Fabius a, lui aussi, fourni l'esquisse d'une philosophie en indiquant (entretien avec *les Nouvelles littéraires* du 4 juin) : « *Une société se révèle à travers sa fiscalité* ». Entre autres.

Elle se révèle aussi à travers la définition de ses interdits et de ses valeurs, de ses droits et de ses proscriptions. C'est là, pour partie, l'objet du droit pénal, qui mériterait qu'on lui fît, au gouvernement, un sort particulier à la mesure de son importance.

Le contenu politique de la déclaration de mercredi n'avait donc pas pour seule finalité la distribution des bons points et des mauvaises notes. Il est là aussi pour inviter le gouvernement à exercer les responsabilités qui pèsent sur lui. Le chef de l'Etat, pour des motifs probablement mêlés, ne souhaite visiblement pas être un maître Jacques qui veillerait à tout et, à tout propos, sèmerait son grain de sel.

Il apparaît dès lors, au regard de la Constitution, comme une manière de recours interne, au sein des institutions de la République. Pour réaffirmer, certes, et non sans hauteur, que les orientations qui doivent guider l'action de l'Etat n'incombent qu'à lui seul. Mais qu'il est simultanément garant de la réelle existence des ministres et, bientôt, du Parlement renouvelé, dont on peut prétendre qu'ils limitent son *imperium*, mais à tort.

En soi, cela n'a rien d'extraordinaire, puisque c'est à peu près le rôle que lui assigne la Constitution. Mais on entrera dans l'ordre de l'extraordinaire si M. François Mitterrand s'en tient à cette position ; s'il ne succombe pas aux tentations qu'il devra affronter d'accroître son pouvoir et ses interventions durant le septennat. Pour démontrer que l'autorité de l'Etat n'est pas incompatible avec l'exercice authentique de la démocratie.

PHILIPPE BOUCHER.

Au conseil des ministres

Le gouvernement renonce au camp militaire du Larzac

Les armées généraliseront la pratique des manœuvres en terrain libre

Evoquant en conseil des ministres les engagements pris lors de sa campagne présidentielle, M. François Mitterrand a prescrit, mercredi 3 juin, à l'Elysée, au gouvernement de ne pas continuer à exécuter le projet d'extension du camp militaire du Larzac et d'abandonner les procédures en cours. Entre un premier ministre qui avait, dès sa prise de fonctions, manifesté son intention de mettre un terme à une décennie de conflit entre l'armée de terre et les agriculteurs de l'Aveyron, et un ministre de la défense, comptable des besoins des états-majors en terrains de manœuvre, le chef de l'Etat a donc tranché en faveur du respect des promesses du candidat et de la thèse de M. Pierre Mauroy.

Le principe retenu est que l'armée de terre, dans des délais qui doivent tenir compte de la difficulté juridique du problème, reviendra progressivement à l'intérieur de la surface de son camp initial au Larzac, c'est-à-dire dans les 3 030 hectares qu'elle possède depuis le début du siècle.

A partir de 1971, l'armée de terre avait tenté de s'évader de cette superficie pour permettre la manœuvre et le tir, en marche, de cinq à sept régiments blindés simultanément, avec la possibilité d'utiliser les appuis-feu d'artillerie classique d'une division du corps de bataille. A cette fin, l'état-major se proposait d'acquérir 16 000 hectares qui se seraient ajoutés au camp initial. Mais, déjà, à l'époque, devant les résistances locales, cette superficie était réduite à 13 525 hectares de terres agricoles et désertiques, selon les secteurs choisis sur le plateau du Larzac-en-Aveyron.

En dix ans, l'armée a réussi à acheter à l'amiable 5 840 hectares et à exproprier un total de 4 830 hectares. Le reste, soit 2 855 hectares répartis en une série de parcelles disséminées, fait l'objet de recours en justice de la part des différents propriétaires. A ce jour, il a été dépensé au Larzac 25 millions de francs pour les acquisitions foncières et 80 millions de francs pour les installations militaires sur le Causse. La surface encore contestée représentait une somme de 10 millions de francs.

Quatre hypothèses

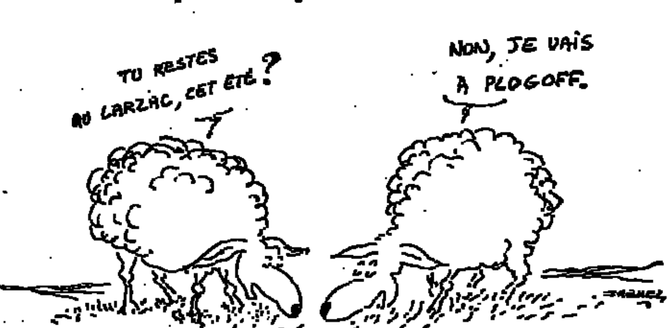
L'élection d'un nouveau président de la République et la pression des agriculteurs, soutenus, localement, par des défenseurs de l'environnement, ont modifié le cours des tractations.

L'état-major, en effet, a été invité à présenter une série de quatre hypothèses : 1) un abandon global du projet d'extension et le retour aux 3 030 hectares d'origine (acquis avant 1902) ; 2) une limitation aux acquisitions définitivement conclues ou inattaquables sur le plan juridique (soit les 1 670 hectares déjà en possession de l'armée) ; 3) une limitation de l'extension initialement projetée à la seule partie nord du camp (au-delà de la route départementale 7 ou à hauteur de la localité de l'Hospitalet-du-Larzac), par abandon pur et simple de sa partie sud et regroupement cohérent de certains terrains échangés ; 4) le maintien de l'extension souhaitée (soit les 13 525 hectares demandés) et la garantie que les activités agricoles pourraient, cependant, y être continuées.

A l'exclusion de la dernière solution qui avait, naturellement, les faveurs des militaires, l'état-major avait fait savoir que la deuxième et la troisième des quatre hypothèses avancées pouvaient être considérées comme un moindre mal même si, d'autre part, pour mener à leur terme ces deux solutions un investissement de l'ordre de 120 millions de francs supplémentaires était nécessaire à l'aménagement du camp.

L'état-major se déclarait, toutefois, conscient du fait qu'un Larzac à la superficie réduite ne permettait plus d'entraîner que trois ou quatre régiments blindés et supprimait, pratiquement, toute possibilité d'instruction à la manœuvre de tir au canon d'artillerie.

Selon le ministère de la défense, les propos de M. Mitterrand en conseil des ministres signifient que la première des hypothèses est, en fin de compte, retenue, c'est-à-dire l'abandon de la procédure d'extension et le retour à la superficie d'avant 1971. Au terme de modalités techniques qui restent à régler, comme le fait de pouvoir transformer ce domaine public en un domaine privé monnayable de l'Etat, les propriétaires pourront, s'ils le souhaitent, réacquérir leurs terres. L'état-major avait opposé à l'éventualité de cette procédure le fait que des propriétaires, entre-temps, sont décédés ; que la valeur vénale du terrain a sensiblement évolué selon les années et que la situation juridique est loin d'être apurée.



(Dessin de CHENEZ.)

Malgré cet imbroglio, le gouvernement a considéré qu'il lui fallait repartir sur de nouvelles bases dans cette affaire et, au risque de provoquer une réaction psychologique défavorable dans les armées comme le redoutent les états-majors, il a ainsi mis un terme au projet du Larzac.

L'idée prévaut, désormais, au ministère de la défense que l'instruction des unités doit s'exercer principalement à l'occasion de manœuvres en terrain libre, comme il a commencé d'en exister depuis quelques années, sur le modèle des opérations Alpes-81 qui ont eu lieu au printemps dans le Sud-Est. L'organisation de ces exercices est censée être moins onéreuse — malgré les indemnités et les dédommagements versés aux propriétaires des terrains qui seraient saccagés — et donner naissance à des manifestations de rapprochement entre la nation et son armée. En réalité, de telles manœuvres ont aussi leurs restrictions et leurs sujétions, par exemple, l'impossibilité de s'entraîner au tir de toutes armes avec un déploiement de moyens importants.

Crainte et déception

C'est la raison pour laquelle, avec l'abandon du Larzac et devant l'impossibilité de reporter cette instruction de tir des chars dans les camps de Mailly (Aube) et de Canjuers (Var), qui sont saturés et inadaptés aux performances des armes nouvelles, le ministère de la défense envisage — pour la manœuvre réaliste des unités blindées et mécanisées — l'éventualité d'acquérir en une autre région de France un nouveau terrain d'exercice au tir, dont l'achat ne soulèverait pas les passions.

Dans les milieux militaires, on demeure très sceptique sur l'intérêt d'un tel compromis. On y exprime, d'abord, la crainte que l'armée de terre mettra beaucoup de temps à se dégager de l'affaire du Larzac, pour des raisons qui ont trait à des considérations pratiques, financières, juridiques et parce qu'elle était très attachée, depuis dix ans, à la formule aujourd'hui abandonnée. Ensuite, on y observe que le sort final du Larzac crée un précédent, en donnant des arguments à tous ceux qui voudront, désormais, s'opposer ailleurs à un projet d'acquisitions foncières ou immobilières à des fins militaires.

Même si tous les cadres de l'armée de terre n'ont pas — selon qu'ils appartiennent à telle ou telle arme — le même avis sur l'opportunité réelle de l'extension du Larzac, la réaction assez générale de l'institution militaire, après la décision gouvernementale, est que le ministre de la défense, M. Charles Hernu, n'a pas réussi à « *limiter les dégâts* » en se rangeant à la solution ultime. « *C'est sa crédibilité personnelle qui vient d'être mise à l'épreuve* », ajoute-t-on, parfois, dans ces mêmes milieux, avec une pointe de déception.

Les moins hostiles des cadres contestataires avancent, de leur côté, l'idée que le projet d'extension du Larzac avait été, dès le départ, mal ou insuffisamment préparé en concertation avec la population et qu'il est peut-être temps, aujourd'hui, de se persuader que l'intérêt bien compris de la défense passe par « *un effort constant d'explication* » et par « *le dialogue permanent* » sans exclusive avec la nation.

JACQUES ISNARD.

LE CONTRE-AMIRAL HUGUES CHEF DU CABINET MILITAIRE DE M. HERNU

M. Charles Hernu, ministre de la défense, a nommé chef de son cabinet militaire le contre-amiral René Hugues, en remplacement du général de brigade aérienne Achille Lerche, qui est appelé à prendre, à partir de juillet, le commandement des transmissions de l'armée de l'air.

Le 28 mai dernier, depuis Villeurbanne, ville dont il est maire, M. Hernu avait indiqué son intention de confier cette responsabilité à un marin. En effet, les attributions de chef d'état-major particulier de la présidence de la République, celles de chef du cabinet militaire du premier ministre et celles de chef du cabinet militaire du ministre de la défense font traditionnellement l'objet d'un partage entre les trois armées. Avec la nomination du général de corps aérien Jean Saulnier (*le Monde* du 22 mai), l'armée de l'air est représentée à l'Elysée et l'armée de terre à l'hôtel Matignon avec la désignation du général de brigade Guy Simon (*le Monde* du 29 mai).

[Né le 22 mars 1928 à Draguignan (Var) et ancien élève de Navale, René Hugues a commandé, en octobre 1965, l'escorteur rapide *le Breton* et dirigé, en septembre 1969, les études à l'Ecole militaire de la flotte à Lanvéoc-Poulmic. En octobre 1971, il commande l'escorteur d'escadre *Dupetit-Thouars* et, en juin 1972, l'escorteur d'escadre *Kersaint*. En août 1977, il commande la frégate lance-missiles *Suffren* et, depuis janvier 1979, il est chef des études générales de la division « plans » à l'état-major de la marine nationale.]

PUBLICATIONS JUDICIAIRES

Sté GUERLAIN c/ MEHL et Sté d'EXPLOITATION DES LABORATOIRES DE PRODUITS COSMETOLOGIQUE L.P.C. ET FOY

D'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de PARIS, troisième chambre, première section, le 4 juin 1980, il a été extrait ce qui suit :

Le Tribunal valide la saisie-contrefaçon effectuée le 15 février 1979 au domicile de Demoiselle FOY : dit qu'en utilisant, pour vendre les parfums L.P.C qu'ils fabriquent ou offrent en vente, les marques GUERLAIN, CHAMADE, HABIT ROUGE, SHALIMAR, propriétés de la société GUERLAIN, MEHL jusqu'au 1er septembre 1978, la société d'EXPLOITATION DE PRODUITS COSMETOLOGIQUES L.P.C. à partir de cette date, FOY pour la région parisienne, se sont rendus coupables d'actes d'usage illicite de marques, d'atteinte aux marques de substitution de produits envers la société GUERLAIN ainsi que de pri sur l'origine ou la qualité substantielle du produit : condamne MEHL et la société d'EXPLOITATION DES LABORATOIRES L.P.C. à verser chacun à la société GUERLAIN la somme de 30 000 F à titre de dommages-intérêts : condamne en outre ces deux défenseurs et Mlle FOY *in solidum* à verser à la société GUERLAIN la somme de 5 000 F ; ... leur fait défense de faire référence sous quelque forme que ce soit, écrite ou verbale, aux quatre marques précitées et à la dénomination sociale de la société GUERLAIN et ce, sous astreinte provisoire de 500 F par infraction constatée, passé le délai d'un mois à compter de la signification du jugement : ordonne la destruction de tous documents encore en la possession des défendeurs, portant les marques en cause, sous quelque forme que ce soit, en présence d'un huissier choisi par la société GUERLAIN ; *autorise la société* GUERLAIN à publier le dispositif intégral de ce jugement dans trois journaux, aux frais de MEHL et de la société d'EXPLOITATION E L.P.C. à concurrence de la somme totale de 9 000 F. condamne MEHL et la société d'EXPLOITATION DES LABORATOIRES L.P.C. à rembourser à la société GUERLAIN chacun la somme de 5 000 F en application de l'article 700 N.C.P.C.... condamne MEHL, la société d'EXPLOITATION DES LABORATOIRES L.P.C et Mlle FOY en tous les dépens...

Pour copie conforme, Renée Blaustein, Avocat à la Cour.

Cabinet de Maître Pierre RENOUIL
avocat à la Cour de Paris,
19, rue de Milan, 75009 PARIS

— d'un arrêt de la Cour d'Appel de Paris, rendu le 21 mars 1980 par la 4e Chambre, à la requête de la S.A Laboratoire CERBA, rue de l'Equerre - les Béthunes, 95310 *SAINT-OUEN-L'AUMONE*, et à l'encontre

1) de Monsieur Jean-Louis ATTYASSE, demeurant 42, rue Cavendish à 75019 PARIS.

2) La Société IBEX, laboratoire de biologie, dont le siège est à 93100 MONTREUIL, 9, avenue Paul-Vaillant-Couturier,

— et sur appel d'un jugement formé par ceux-ci les condamnant pour concurrence déloyale au paiement d'une somme de cent mille francs de dommages et intérêts ainsi qu'à la publication, à leurs frais, de la décision rendue.

Il a été extrait ce qui suit :

« Considérant, en ce qui concerne la campagne de dénigrement menée par ATTYASSE à l'effet de détourner les clients du CERBA, que sont notamment produits aux débats les lettres de Bernard YVON du 1-6-73, du directeur DOUCET du 6-6-73 et du Centre Hospitalier Régional de Nice du 4-3-74 :

» Considérant qu'il n'importe que le docteur DOUCET soit l'un des associés du CERBA, ni que l'Hôpital de Nice écrive à l'un des associés de celui-ci, ni que ces faits imputés au CERBA aient pu être d'abord racontés à B. YVON par un autre cadre du CERBA, ni que ces documents ne constituent pas des attestations au sens des articles 200 et suivants du nouveau code de procédure civile ;

» Que ces documents concordants et qui emportent la conviction, n'en établissent pas moins la réalité des agissements imputés à ATTYASSE ;

» Considérant que, par ailleurs, il n'importe que les faits relatés par ATTYASSE aient pu être vrais ; qu'à admettre même qu'ils aient pu être connus par d'autres sources et sans pour autant qu'il soit établi qu'ils aient constitué des « secrets de Polichinelle » (pour reprendre l'expression d'ATTYASSE), celui-ci, en toute hypothèse, n'avait pas à dénigrer le CERBA alors surtout que lui, en tout cas, les avait connus en son ancienne qualité de Directeur Adjoint du CERBA, laquelle ne pouvait, auprès des clients, que donner du crédit à ses propos dénigrants, ce que les Premiers Juges ont exactement apprécié ;

» Considérant, en ce qui concerne la mention, dans la brochure publicitaire d'IBEX, de la communication faite par ATTYASSE et AYRAL au Congrès de Vittel en 1972, qu'il n'importe que la communication ait été originairement faite au nom de CERBA, ni que ceux-ci eussent, en 1973, quitté le CERBA, ces circonstances n'autorisant pas IBEX à se targuer dans un but publicitaire des travaux publiés à l'initiative d'un concurrent :

» Considérant que la responsabilité de la société IBEX est pleinement engagée du fait des agissements d'ATTYASSE, alors d'ailleurs qu'aucun des associés n'a pu notamment ignorer la publication par la société de la brochure publicitaire condamnée...

» ... Considérant que les agissements opérés par ATTYASSE au vu et au su de la société IBEX et ceux de la société elle-même sont, tant isolément que dans leur ensemble fautifs, contraires aux usages loyaux du commerce, et constitutifs d'actes de concurrence déloyale...

» PAR CES MOTIFS...

» 1) Relève à 150 000 francs la condamnation à des dommages-intérêts prononcés « in solidum » contre Jean-Louis ATTYASSE et la société IBEX, le tout avec intérêts de droit à compter du jour du présent arrêt ;

» 2) Relève à 15 000 francs le coût total des insertions, qui s'opéreront en tout ou par extrait, au choix du CERBA, dans les conditions prévues au jugement mais en faisant également mention du présent arrêt ;

» Condamne ATTYASSE et la société IBEX « in solidum » aux dépens d'appel ; dit que Me DANIEL-LAMAZIERE, avoué, pourra recouvrer directement à leur encontre ceux des dépens dont il a fait l'avance sans avoir reçu provision. »

JUSTICE

MALGRÉ LA DÉCISION DE LA COUR D'APPEL DE PARIS

Le gouvernement français hésite à extrader un militant basque

C'est au gouvernement qu'il revient désormais de dire si M. Thomas Linaza, militant basque espagnol, sera extradé. La chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris a donné mercredi 3 juin un avis favorable à l'extradition demandée par les autorités espagnoles. Mais le gouvernement n'est tenu de suivre l'avis de la chambre d'accusation que s'il est défavorable. Dans le cas présent, il peut décider de renoncer à l'extradition. Le cas de M. Linaza, militant basque, outre son caractère judiciaire, pose un problème de politique étrangère, en raison des relations actuellement difficiles de la France et de l'Espagne, précisément à propos de la question basque. La décision ne sera donc pas prise avant le retour des Etats-Unis, samedi 6 juin, de M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures.

M. Linaza, vingt-quatre ans, a été arrêté le 23 mars à l'aéroport Charles-de-Gaulle (*le Monde* du 2 avril). Il est accusé d'être membre de l'ETA et d'avoir participé entre 1977 et 1980 à trois actions de cette organisation : l'assassinat le 16 décembre 1977 d'un conseiller *municipal d'Irun, l'attentat* le 11 novembre 1979 contre une usine nucléaire de Santander et, le 1er février 1980, une embuscade contre un convoi de gardes civils près de Bilbao au cours de laquelle six militaires avaient été tués.

La chambre d'accusation de Paris depuis l'extradition de M Klaus Croissant en 1977 et systématiquement depuis 1979, a donné des avis favorables aux extraditions de militants d'extrême gauche accusés de terrorisme (*le Monde* daté 10-11 août 1980). Pour M. Linaza, comme MM. Piperno, Pace, ou Donat-Cattin, des Italiens soupçonnés d'avoir agi avec les Brigades rouges, elle a refusé de reconnaître le caractère politique des faits reprochés — ce qui ne permettrait pas l'extradition, conformément à la loi — en raison de leur « *caractère odieux* », comme l'a précisé M. Pierre Guest, substitut général.

La chambre d'accusation l'a suivi, précisant : « *Les infractions retenues constituaient des crimes et délits qui, par leur objet et leur nature, ne sont pas politiques mais de droit commun. Quel que soit le but recherché ou le contexte dans lequel peuvent s'inscrire ces infractions, compte tenu de la gravité de la plupart d'entre elles, elles ne peuvent être regardées comme ayant un caractère politique ou comme étant connexes à un délit politique.* »

La chambre a rejeté du même coup les arguments des avocats, Mes Christiane Fondo et Jean-Louis Pelletier selon lesquels les faits reprochés à M. Linaza étaient *politiques puisqu'il devait être* jugé par la cour nationale espagnole qui ne juge que des opposants politiques. En Espagne, le groupe indépendantiste basque Herri-Batasuna a appelé ses membres et sympathisants à « *poursuivre et intensifier la mobilisation* » en faveur de M. Linaza. L'organisation Euzkadiko Ezkera, proche de l'ETA politico-militaire, appelle les Français à manifester contre les extraditions.

● *Radio-C.G.T.-95 : une condamnation.* — Accusé de « *complicité du délit de diffusion* », pour avoir hébergé, au mois de décembre 1979, sur la pelouse de son pavillon de Sannois (Val-d'Oise), l'émetteur de Radio-C.G.T 95, radio libre, M. Jacques Soetens, secrétaire général de l'union départementale C.G.T. du Val-d'Oise, a été *condamné mardi 2 juin par le* tribunal correctionnel de Pontoise à 700 F d'amende et à 1 F de dommages et intérêts au profit de Télédiffusion de France (T.D.F.), partie civile.

Cette condamnation est la plus lourde qui ait été prononcée jusqu'ici dans des affaires similaires depuis l'élection de M. Mitterrand.

● *M. Charles-Claude Lang*, le frère du ministre de la culture, a été inculpé, mercredi 3 juin, d'homicide volontaire avec préméditation et écroué à la maison d'arrêt de Nancy. Dans la nuit de lundi à mardi, il avait tué d'un coup de couteau, un consommateur dans un bar-hôtel de Nancy.

RELIGION

JEAN-PAUL II A REGAGNÉ LE VATICAN

Rome (*A.F.P.*). — Jean-Paul II a quitté la clinique Gemelli pour le Vatican, le 3 juin, vingt et un jours après l'attentat dont il avait été victime.

Malgré un bulletin médical rédigé à la dernière minute et estimant que l'hospitalisation du pape n'était plus indispensable, les médecins laissent entendre qu'un contrôle plus prolongé de leur patient aurait été préférable.

D'autre part, notre correspondante à Toulouse nous signale que l'administration du Congrès eucharistique et la chambre de commerce et d'industrie des Hautes-Pyrénées ont pris, d'un commun accord, la décision d'annuler la manifestation sur l'aéroport d'Ossun, prévue en juillet prochain, pour la venue du pape à Lourdes.

SPORTS

TENNIS

LES INTERNATIONAUX DE ROLAND-GARROS

La main passe

Si les yeux de Jimmy Connors avaient été des révolvers, alors nul doute qu'un certain M Chau Luu, arbitre de chaise, serait tombé, mercredi, de son perchoir le nez dans la poussière. Quelle affaire ! On a frisé le crime passionnel à Roland-Garros pour une balle qui, elle, avait frisé la ligne. On a vu le moment où « Jimbo » ne se satisferait plus d'injurier l'arbitre ou de secouer la chaise sacrée comme un cocotier pour s'en aller là-haut estourbir son persécuteur à coups de raquette.

Oui, quelle affaire ! Une balle, une simple balle appelée un jour à devenir célèbre. Car la légende du sport raffole de ces incidents mémorables. On sait l'histoire de ce rugbyman victime d'un déni d'arbitrage — un essai valable et pourtant refusé — qui, sur son lit de mort, expira avec ces mots : « *Pourtant, je le jure, j'avais marqué, j'avais marqué* ». Pourtant, Connors le jurera, en jurant d'ailleurs comme un sapeur, la balle était faute, elle était faute...

Qui sait ? Cette fameuse balle *de l'Argentin Clerc se situe au* onzième jeu du quatrième set. Il y maintenant quatre heures que se faufilant entre les gouttes, sous un ciel plombé, les deux hommes s'affrontent. Quatre heures, c'est long et cela peut expliquer bien des choses, la fatigue et l'énervement. Jimmy Connors mène deux sets à un. Mais il est devancé dans ce quatrième set par José Luis Clerc (6-5). Sur service de Connors, les deux joueurs sont à égalité, 30 partout. Le point est important, presque décisif. Que Connors le gagne, il aura une balle de *tie-break*. Que Clerc l'emporte et il disposera, lui, d'une nouvelle balle de set. Connors sert, Clerc retourne, puis second échange, une nouveau retour de Clerc. « *Faute* », crie immédiatement le juge de ligne. Connors s'arrête de jouer. « *Deux balles* », corrige non moins *rapidement M. Chau Luu qui* indique, du plat de la main, que la balle, pour lui, était sur la ligne. Plus tard, l'image à la télévision montrera que l'arbitre n'avait, semble-t-il, pas tort.

Mais pour Jimmy Connors, pour le public, ce public qui aura dans l'affaire un comportement regrettable, par peur de perdre le joueur le plus spectaculaire l'affaire est entendue M. Chau Luu a tort. Le tort de « *voler* » Connors quand il s'agit de ne pas léser Clerc, le tort d'être ferme. Tous les torts en somme et d'abord celui d'arbitrer.

C'est bien dommage. Jimmy Connors, qui n'a certes pas besoin à ce moment-là d'être beaucoup sollicité pour perdre son sang-froid, va craquer nerveusement. La rupture est sévère. Clerc, imperturbable, même s'il reconnaîtra par la suite que la balle était peut-être « faute », gagne le quatrième set 7-5. Puis, en une petite demi-heure, il expédie le cinquième (6-0) et emporte le match.

Epilogue dramatique. Ou plutôt mélodramatique. Car, enfin, si Jimmy Connors, joueur professionnel, trois cent soixante-cinq jours de tennis par an, avait dû craquer pareillement à chaque fois qu'une balle est contestée, il n'aurait certes ni son palmarès ni son classement. En d'autres termes, il se pourrait bien que cette rupture nerveuse n'ait fait que masquer une autre rupture, physique celle-là. Et vient, au-delà de l'incident, l'idée que le bon Jimmy, pourtant materné depuis une loge voisine par sa femme Patty, était, quand survint le litige, au bout du rouleau, exténué. L'Américain, selon l'expression consacrée, était bel et bien « cuit ».

Voilà la vérité de ce match dont on a entendu dire après coup, avec surprise, qu'il fut jusqu'au mini-scandale, ennuyeux et lancinant. Allons donc. Il fut remarquable. D'abord par cet aspect sinusoïdal, chaque homme prenant tour à tour et sans préavis le dessus. Et il fut remarquable par l'intelligence du jeu de José-Luis Clerc sapant peu à peu, balle à balle, la résistance d'un adversaire réputé infatigable. Mais aussi par l'acharnement de Jimmy Connors à ne point se laisser submerger par ce festival de balles longues, sèches, violentes, par ces coups droits profonds comme des coups de dague, d'un côté, de l'autre, qu'a réalisé à partir du deuxième set l'Argentin.

Car après un premier set raté, une avalanche de points perdus, sauf pour Connors (6-4), José-Luis Clerc commença à imposer ce jeu à longue portée, ces balles traçantes qui obligèrent suffisamment Connors à vaquer aux urgences pour le dissuader de monter *au filet à la volée*. De plus, l'Américain masquant sous ses ahanements une première balle nettement déficiente n'était pas en mesure à son tour de faire la loi sur son service. Il ne dut qu'à son expérience, son talent de renvoyeur d'élite et sa combativité de gagner le troisième set (6-4) après avoir subi le second (2-6).

On ne peut toujours jouer sur le fil du rasoir. Surtout face à un Clerc qui masque sous la sobriété du geste et l'élégance discrète du déplacement la force de ses balles et l'efficacité de son jeu. Cet Argentin ne fait pas dans le spectaculaire mais dans le tennis armé. Et il est, à vingt-deux ans, en pleine progression, le « comingman » du tennis international. Cela se savait depuis quelque temps. Après quelques victoires récentes aux Internationaux d'Italie, notamment, ou au tournoi de Boston en *1980* contre un certain Connors.

Ainsi se dégage peut-être la leçon de cette partie : il y avait plus qu'une balle litigieuse, la sensation d'une main qui passe, l'idée d'un jeune homme encore sur le bon versant, et d'un superbe joueur se sentant déjà sur l'autre.

PIERRE GEORGES.

LES RESULTATS

SIMPLE MESSIEURS
Quart de finale
Clerc (Arg.) b. Connors (E.-U.), 4-6, 6-2, 4-6, 7-5, 6-0.

DAMES
Quart de finale
S. Hanika (R.F.A.) b. M. Navratilova (E.-U.), 6-2, 6-4.

LENDL SORT McENROE EN TROIS SETS

Le Tchèque Ivan Lendl a éliminé en quart de finale l'Américain John McEnroe sur le score de 6-4, 6-4, 7-5. Interrompue mercredi soir alors que le Tchèque avait gagné les deux premiers sets mais que l'Américain menait 3-2 et 0-30 dans la troisième manche, la partie reprise jeudi en début d'après-midi n'a duré que 18 minutes. Après avoir fait une nouvelle fois le break, puis gagne son service, McEnroe a accumulé les fautes grossières permettant à Lendl d'aligner cinq jeux et de se qualifier en trois sets pour les demi-finales où il affrontera l'Argentin Clerc, vainqueur de Connors.

Il y eut un scandale, mercredi 3 juin en fin de journée. Le quart de finale McEnroe-Lendl, le match le plus palpitant du tournoi, celui des successeurs de Borg, une rencontre qui sera sans doute celle des grandes finales de demain quand le champion suédois abandonnera l'arène, ce match, que tout le monde attendait, fut joué à 18 h 30, alors ques des nuées livides défilaient dans le ciel menaçant et que le crachin, qui n'allait pas cesser, rendait le Central glissant. Comme il fallait s'y attendre, la pluie tombant franchement finit par interrompre des débats toujours ouverts à 20 h. 20 devant les tribunes se vidant déjà.

Lundi, à ce moment-là, était mené 2-3 et 0-30 sur son service, ayant gagné les deux premiers par 6-4 et 6-4. Entre-temps, McEnroe, qui avait eu des mots avec l'excellent arbitre égyptien M Makhar, s'était vu refuser le droit de regagner les vestiaires par le juge-arbitre M. Dorfmann, lequel, à deux reprises, fut appelé sur le court.

Certes, John McEnroe n'est pas un petit saint et se conduit trop souvent comme un gosse mal torché. Mais c'est son tempérament qui n'affecte d'ailleurs nullement sa magnifique combativité. En tout cas, c'est un champion titré (voir son inoubliable victoire sur Borg dans la finale de Flushing-Meadow en septembre 1980) et, sur le plan sportif, il mérite le respect. Mal à l'aise sur terre battue, il l'est encore plus lorsque cette terre battue humide gêne ses déplacements et prévient ses improvisations au filet, où il termine les points par des éclairs de génie.

L'admirable spectacle de cette méchante soirée, c'est que l'Américain ait eu assez de cran pour garder sa concentration sur la ligne de fond sous une pluie d'admonestations et sous la pluie tout court. Reconnaissons que le Tchèque en face de lui, habitué depuis l'enfance aux terrains lents d'Europe et qui tirait sous tous les angles des boulets de canon attestant sa super-forme, n'eut pas moins de mérite à rester concentré.

De toute évidence, ce match au sommet aurait dû être remis. Qu'on ne vienne pas nous parler des impératifs du programme. Il était stupide d'avoir affiché, vu les prévisions météorologiques, deux matches de dames sur le Central avant le premier quart de finale en cinq sets Clerc-Connors. Il y a le règlement, certes, mais il y a aussi, il y a surtout le public : il paie assez cher à la fin de ce grand tournoi pour ne pas être volé.

OLIVIER MERLIN.

Le Monde DES LIVRES

Claude Duneton et sa tribu

● *Les « Mémoires » d'un enfant de deux ans...*

C'EST au milieu de l'âge qu'il convient de rassembler ses souvenirs. Au-delà, le temps joue des tours à la mémoire, coupe court aux habiles rectifications et désoriente la postérité. A quarante-six ans, Claude Duneton, l'auteur de *Parler croquant*, et de *Je suis comme une truie qui doute* et de *la Puce à l'oreille*, aligne toutes les audaces dans son *Diable sans porte*.

Non content de raconter les deux premières années de sa vie comme s'il était né avec un journal sur son bedon, il remonte le cours de ses ancêtres jusqu'à Louis XIII, époque cruciale où les Duneton font enfin quelques signes. On l'a compris, sous le prétexte de Mémoires, Claude Duneton invite au « bal de ses aïeux », à une balade dans un coin de la France des oubliés de l'histoire, où Dieu se montrait sévère aux ouailles, où la terre imposait ses humeurs aux hommes, où l'on mourait par habitude et sans protestation indécente.

La lignée des Duneton, issue de la plèbe et de la glèbe du Sud limousin, s'est poursuivie « *pendant des siècles au régime de la châtaigne, du gruau de seigle et son brouet de blé noir* ». Les envahisseurs eux-mêmes négligeaient cette région écartée, à la merci de la moindre disette.

Quant au pouvoir central, il s'imposait aux rustiques barbares par sa langue et ses manières bourgeoises. Par un juste retour des choses, Claude Duneton aille le français d'occitan. Il oppose une langue chaleureuse, gouleyante, rabelaisienne et inventive, à ce style collet monté et académique qui étreint tant nos écoliers. Il fait feu de tous les mots. Cette liaison amoureuse et tonitruante avec le vocabulaire laisse toutefois, dans les moments de nostalgie, émerger d'anciennes blessures, et flotter le vague à l'âme.

Rejeton unique d'un couple âgé qui avait eu « la fenaison forniquante », Claude Duneton « hait son enfance » et s'en souvient comme d'un « numéro de cabaret ». Sa mère, répressive, à l'affût de tous les manquements au ciel, le charge de toutes les tares. On connaît la férocité des dévots. Ce qui n'empêche pas l'acariâtre bigote, qui a travaillé naguère en ville, de voter communiste au moment du « Front popu » et de « prier en conséquence ».

Elle ne sait cacher ses angoisses. Quand il s'avère que le chérubin gazouilleur claudique pour cause de luxation de la hanche, elle se conduit de travers, « *comme si un monstre allait croissant dans la maison* ».

Le père inflige une indignation permanente à sa sèche épouse en parlant dru et en bouffant du curé. Il a le goût de la paillardise et de la vie pleine. Lui, à Verdun, « *a rampé sur des champs de cadavres* ». Le père, Duneton l'a aimé. L'évocation de sa fin serre le cœur. « *Quand mon père est mort*, confie-t-il, *je lui ai remis son dentier en bouche, au petit matin, tant qu'il était encore chaud. J'ai ramené ses lèvres dessus, pour qu'il soit beau. (...) On espère beaucoup d'un mort intime, surtout si on était copains* ». Et le fils donne son unique cravate.



★ *Dessin de CAGNAT.*

De son père, il tient assurément le goût de la lecture, qui conduira le jeune paysan au professorat. Comme son père il bouffe aussi du curé, à sa manière caustique. Sa « tata Macou », une cornette partisane des châtiments corporels préventifs, lui a laissé de cuisants souvenirs. Au chevet d'un grand-père mourant, le curé et la religieuse, grince-t-il, « *se répondaient du tac au tac (...) ; comme le soir tombait, ils lui ont foutu la paix éternelle* ». S'il n'aime pas sa « tata », le païen marmot adore ses « pépés », toujours à l'ouvrage, noueux comme des châtaigniers, à pied d'œuvre dans les labours. La ville, elle, les déroute et vole leurs enfants par le langage ou par la guerre. Quand sa fille revient tout emplumée de la ville, « Pépé » ne la reconnaît pas. Elle retrouve « *en face d'elle la vieille origine qui la regardait comme une bête effarée* ».

Claude Duneton se méfie lui aussi des traquenards de la ville. A cause de mauvaises chaussures, il a longtemps pué des pieds. Difficile de participer convenablement à une discussion sur *l'Etre et le Néant* quand « *on craint l'odeur de ses chaussettes* ».

Contre la vie en béton et les mots abstraits, Claude Duneton chante les culs-terreux. Il rappelle aux pédants que nous venons tous de la terre et que nos ancêtres allèrent pieds nus avant de chausser galoches. Derrière les collines qui entourent son enfance, il fait sourdre les rumeurs de l'histoire, et convoque pêle-mêle Hitler, la reine Astrid, Blum et Franco : les grands de ce monde servent de faire-valoir à un enfant de pauvre. Savoureuse revanche du croquant !

BERNARD ALLIOT.

★ LE DIABLE SANS PORTE, tome I : « Ah mes aïeux ! », de Claude Duneton. Le Seuil, 350 pages. 55 F.

Un roi de Patagonie

● *Le héros fou de Jean Raspail.*

JE ne suis pas une habituée des livres de Jean Raspail, qui en a écrit beaucoup : récits de voyages et romans. J'ai donc ouvert, un peu au hasard, ce *Moi, Antoine de Tounens, roi de Patagonie*, et je ne l'ai plus lâché : tout est superbe, dans son extravagance, l'histoire qui y est contée.

Vers 1850, un petit avoué de Périgueux, fils de modestes agriculteurs qui ont gagé leurs biens pour acheter cette charge, rêve de conquérir un royaume. Mais où trouver des terres libres ? Là-bas, très loin, très bas dans l'Amérique australe, aux confins du Chili et de l'Argentine, des tribus indiennes échappent encore à la colonisation et luttent contre elle. Antoine, qui n'a jamais quitté ses douces collines autrement qu'en ses songes et ses livres, va se proclamer leur roi : l'Araucanie et la Patagonie ont besoin de lui pour sauver leur indépendance.

S'étant baptisé « prince », en décorant son nom d'une particule usurpée, il vend son étude, monte à Paris, ne parvient à intéresser aucun des grands personnages de l'Empire à son projet, part malgré tout en 1858 pour rejoindre les Etats qu'il s'est donnés. Là, en trois ans de séjour au Chili, moqué par les uns, grugé par les autres, toujours à l'intérieur de son rêve, il mangera sa fortune, ruinera les siens, connaîtra les procès et les geôles. Du moins, les tribus de l'Araucanie où il a pu pénétrer l'auront-elles reconnu pour leur roi, pendant quatre jours !

Rien jamais ne lui dessillera les yeux. Après son rapatriement en France en 1861 sur un navire militaire, à travers le détroit de Magellan, une façon pour lui d'étendre son royaume, de rencontrer ses sujets, il retournera à trois reprises, malgré la maladie, la misère, les sarcasmes, sur ces terres inhospitalières qui chaque fois le renverront. Il mourra dans son village, à la charge des siens, mais roi de Patagonie comme il aura vécu.

L'extraordinaire est que ce personnage a vraiment existé. Il a laissé des traces dans les archives consulaires, départementales, dans la presse régionale, voire parisienne, dans la littérature et dans un petit cimetière du Périgord où une tombe porte cette inscription : « *Ci-gît Orélie-Antoine Ier, roi de Patagonie* », *décédé le 18 septembre 1878.* » Naturellement, il n'en a pas laissé dans l'histoire, n'ayant rien changé des Mapuches, des Puelches, bien qu'à deux reprises ces tribus aient fugitivement obéi à sa voix.

Antoine de Tounens appartient à un autre domaine, aux annales du rêve et de la folie. Mais rêve et folie portent toujours l'empreinte de leur siècle. En cette seconde moitié du dix-neuvième siècle qui voit un neveu chimérique remonter sur le trône de Napoléon, un prince autrichien bâtir d'éphémères empires au Mexique, où les imaginations, stimulées par les premiers chemins de fer, conçoivent des communications planétaires, où l'ère coloniale commence à battre son plein, Antoine de Tounens est bien un fou de son temps. Pour nous, aujourd'hui, il évoquerait plutôt un Ferdinand Lop, mais avec quelle différence d'envergure.

Il y a longtemps qu'il hante l'imagination de Jean Raspail. Nous l'avions déjà vu apparaître dans *le Jeu du roi*, roman qui se passait à notre époque et se jouait entres les descendants romantiques de ce fou d'autrefois. S'étant résolu à le mettre enfin au centre de la scène, Jean Raspail aurait pu s'en tenir à une chronique d'histoire locale. Mais il aime trop ces héros en quête de royaumes farfelus pour garder avec celui-ci ses distances.

Il a donc fait sien le délire du petit avoué et lui a prêté sa bonne plume, vivante et colorée, pour d'imaginaires Mémoires, lui inventant même, entre deux incursions patagones, une vie de bohème parisienne que croisent Charles Cros, Verlaine, Rimbaud et la belle Nina de Villars. Et il a nourri ce rêve de ses propres désirs, de ses nostalgies de grandeur, de sa morale du dépassement, de ses ferveurs monarchistes... et aussi de ses expériences de grand voyageur. De cette symbiose heureuse entre un personnage et son créateur sort à demi vraie, à demi rêvée, et fort bien dite, une très belle histoire.

JACQUELINE PIATIER.

★ MOI, ANTOINE DE TOUNENS, ROI DE PATAGONIE, de Jean Raspail, Albin Michel, collection « Mémoires imaginaires », 300 pages, environ 59 francs.

La mort de Byzance

● *Un grand roman d'amour de Mika Waltari.*

CONSTANTINOPLE va mourir. La vieille cité est lasse. Doucement, elle s'éteint comme on s'endort, dans l'indicible mélancolie des fins de règne. Depuis deux cents ans, les soldats de l'Orient et de l'Occident, les Génois, les Serbes, les Osmanlis ont arraché, lambeau après lambeau, toutes les provinces de l'Empire, et que demeure-t-il aujourd'hui de la seconde Rome ? Le cœur, à peine, la ville capitale, et ce cœur bat ses derniers coups.

La nuit, on dirait que la campagne est en feu, si nombreux sont les bivouacs des troupes turques et, quand le jour revient, les guetteurs aperçoivent les légions de l'Asie, leurs oriflammes rouges frappées du croissant d'argent, les bombardes et les catapultes, les janissaires sous leurs hauts bonnets jaunes. Le sultan Mohammed II a fermé le piège. Le détroit du Bosphore est coupé. Les galères pontificales, appelées au secours par le basileus Constantin, n'arriveront jamais. Mohammed réalise le long rêve qui l'obsède depuis son adolescence : défaire Constantinople, mettre fin à un millénaire d'histoire, embraser les églises aux coupoles vertes, détruire le verrou qui ferme l'Occident.

En ce beau printemps triste de 1453, un homme tient le journal de la mort, Johannès Angelos, mais il s'appelle Jean Ange aussi, car cet homme est de naissance impériale puisqu'il est fils des Paléologue. Personne ne le connaît. Il a été élevé à Avignon, la ville des papes. Il était à Florence en 1439, quand le basileus a signé l'union avec la papauté — au prix du reste de l'orthodoxie. Ensuite, il a participé à la croisade contre les Turcs. A Varna, il a été capturé mais, c'est étrange, il fut fort bien traité par le sultan et voici qu'il se retrouve à Constantinople, au moment du combat. Comment ne serait-il pas suspect ?

Mika Waltari est un bel artiste. Comme il avait ressuscité l'Egypte des pharaons, puis les Etrusques (1), le bizarre écrivain finlandais donne ici à voir Byzance. De Constantinople, il connaît le moindre édifice : bibliothèques empoussiérées au fond desquelles les rats dévorent les irremplaçables traités des mathématiciens grecs, ruelles sordides et tavernes, à deux pas de la mer de Marmara sur laquelle dansent les galères pourrissantes, nobles places où pâturent les troupeaux de chèvres.

GILLES LAPOUGE.

(*Lire la suite page 17.*)

(1) *Sinouhé l'Egyptien*, 1978 et *l'Etrusque*, 1980 (Olivier Orban).

«Une enquête au pays» de Driss Chraïbi
«Un nom de papier» de Céline Ackaouy

Entre deux chaises

LA « civilisation » n'est pas un concept abstrait pour congrès d'intellectuels. C'est un ensemble de traditions, de façons de vivre, de penser, de sentir, qui traverse les individus au plus profond. Si ces visions du monde s'affrontent dans un même être, suite à une conquête, elles peuvent le diviser irrémédiablement contre lui-même. Après une génération, la décolonisation a laissé subsister de tels drames de l'identité. Une fable de romancier franco-maghrébin et la biographie d'un jeune Algérien de France en portent témoignage.

Driss Chraïbi a vécu personnellement, et exprimé dans toute son œuvre, l'impossible métissage des deux cultures dont il est issu. Né au Maroc en 1926, élevé au lycée de Casablanca puis en France, où il réside, il a commencé par critiquer sévèrement la société musulmane, au risque de sembler trahir les luttes d'alors pour l'indépendance — *le Passé simple* (1954). Par la suite, il a reconnu que la civilisation occidentale ajoute à ses propres tares un mépris des peuples colonisés qui suffit à la condamner (*les Boucs*, 1955). La plupart de ses livres ultérieurs — *l'Ane, la Foule, Succession ouverte, Mort au Canada* — incitent ses frères méditerranéens à préserver leur sagesse ancestrale des folies de la technique et du pouvoir à l'européenne.

CETTE *préservation est-elle possible ? C'est toute la question posée par Une enquête au pays.*

Deux policiers marocains débarquent dans un djebel de l'Atlas, avec mission de capturer un terroriste ayant longtemps séjourné en Europe. Le chef est fils d'un commissaire qui a servi la France sous le protectorat. Il est titulaire du brevet. On l'a envoyé en stage à Paris et aux Etats-Unis. Il a le sens de l'Etat, et la hiérarchie dans le sang. L'adjoint, lui, n'a pas dépassé le certificat d'études. Son père gardait le four public du village. Passionné de foot, il n'est devenu fonctionnaire que par commodité. Son esprit n'a pas été découpé en cases dites rationnelles par l'esprit administratif européen et ses fichiers porteurs d'irréalité. Il récite la loi de la « ville » sans y croire, avec une imbécillité salvatrice. Son corps reste de plain-pied avec la nature et les villageois qui s'y cramponnent.

par Bertrand Poirot-Delpech

L'OBJET de la mission est bientôt oublié. L'enquête a pour principal résultat de révéler les deux agents à eux-mêmes. Du seul fait de sa formation et de sa fonction officielle, le chef souffre de la chaleur et ne comprend plus rien aux mœurs qu'il découvre, comme un vulgaire colon d'autrefois. A l'inverse, l'adjoint retrouve ses racines dans la rocaille surchauffée, la patience rugueuse du vieux Roho, la placidité de la mère Hajja, leurs odeurs sèches de girofle, d'ignorance et de vérité.

Rendu inapte, par son confort matériel et intellectuel, à comprendre ses propres frères, donc sa propre identité, le chef cède à un aveuglement et à une agressivité qui lui coûteront la vie. L'adjoint, au contraire, s'explique sans peine la sagesse de cette humanité, la sienne, perdue entre le ciel blanc et quelques jujubiers. Il éprouve sa fierté rebelle aux intrusions, sa bêtise feinte pour mieux résister, sa violence froide contre les envahisseurs, son indifférence millénaire à toute loi, hors celle de Dieu, et partant à toute peur. Il ne songe plus qu'à épouser les petites Yasmine et Yasmina aperçues dans le djebel. Il est prêt à couvrir le meurtre de son chef par le vieux Roho, en l'imputant au terroriste imaginaire qu'il devait traquer.

Mais il suffira qu'on le nomme chef à son tour pour que la tête lui tourne et s'embrouille. Il n'aura fait qu'entrevoir le paradis d'autrefois où la vie restait affaire entre le ciel et les hommes, sans intermédiaires. Une simple promotion, et le voilà rattrapé par la civilisation maudite du pouvoir, qui sépare les êtres et les divise contre eux-mêmes !

UNE enquête au pays cumule les mérites d'un hymne sensuel à la terre natale et d'un apologue, dont la portée dépasse les suites de la décolonisation.

Côté sensuel, on goûte physiquement la vie fruste de la tribu. On savoure les galettes cuites sur les pierres bouillantes, le mouton séché au soleil. On partage cette existence sans âge ni pendules, réglée sur les astres, les saisons et le pas des mules. On s'initie à l'intelligence qui en découle, bien moins futile, finalement, et bien moins menacée d'absurde, que celle des pays avancés.

Mais la plongée dans cette sagesse du dénuement comporte une leçon valable pour nos sociétés. Au-delà des heurts de civilisations, Driss Chraïbi nous fait pressentir le tort que tout pouvoir cause à ses agents, et son inadéquation foncière. Depuis *Antigone*, le code des puissants pourrit ses serviteurs, et se heurte à une loi non écrite des gouvernés, qui vaut tous les projets idéologiques. Par son mélange de poésie intense et d'ironie dialectique, *Une enquête au pays* nous invite à une réflexion essentielle sur notre temps : comment résister à la crétinisation par la « chefferie », et comment sauver la paix lumineuse des cœurs, que le progrès, sous tous les systèmes, n'a de cesse de ruiner.

LES jeunes Algériens nés ou vivant en France figurent parmi les victimes les plus vulnérables du choc des civilisations. La suspension des expulsions décidée par le nouveau ministre de l'Intérieur, si elle les délivre de l'arbitraire administratif, n'efface pas leur déchirement entre deux cultures, deux patries, deux mondes. Etrangers en France, émigrés en Algérie, indésirables partout, chez eux nulle part, perpétuellement entre deux chaises.

(*Lire la suite page 19.*)







la vie littéraire

La F.F.S.L. se rallie au prix unique des livres

L'arrêté Monory de 1979, qui avait interdit la pratique du prix conseillé par les éditeurs pour la vente des livres, n'a plus de défenseurs. En effet, la Fédération française des syndicats des libraires, présidée par M. Jacques Plaine, vient de se rallier au prix unique des livres, préconisé par M. François Mitterrand durant la campagne présidentielle.

La F.F.S.L. assortit toutefois son accord de plusieurs conditions :

— Il convient de préciser ce que recouvre exactement la formule du prix unique en concertation avec tous les intéressés : éditeurs, détaillants et consommateurs. Une autorisation de discount, même limité, conduirait à la négation du prix unique ;

— L'abrogation de l'arrêté Monory et l'autorisation du prix unique doivent être réalisées simultanément. La F.F.S.L. fait observer, avec juste raison, que la suppression, seule, de l'arrêté provoquerait un vide et déboucherait sur les errements antérieurs, notamment sur la pratique dénoncée du discount ;

— Le prix unique à la vente doit être complété par le prix unique à l'achat, sans aucune remise que ce soit, sauf pour les collectivités publiques. La F.F.S.L. estime, en effet, qu'une modulation du prix de cession des éditeurs en fonction de critères qualitatifs ou quantitatifs favoriserait les gros vendeurs de livres et menacerait de nouveau le réseau des petits et moyens libraires.

Il semble bien que le revirement de la F.F.S.L., qui prend ainsi acte de la « nouvelle orientation politique », ne soit pas sans rapport avec la création de l'Union syndicale des libraires de France (*le Monde* du 29 mai), constituée de syndicats dissidents et farouche partisan du prix unique et de *« l'égalité des citoyens devant le livre »*. — B. A.

Images de Max Jacob

Le 28 février 1944, quatre jours après son arrestation qui devait précéder de peu sa mort, au camp de Drancy, Max Jacob écrivait au curé de Saint-Benoît-sur-Loire : *« J'ai confiance en Dieu... Je le remercie du martyre qui commence »*.

Tant de sérénité signait une vie tissée des plus extrêmes contradictions, pareille à l'œuvre contrastée, la fantaisie et le pathétique réconciliés par l'unité poétique : *« Cocasse et magnifique comme le rêve »*, disait Cocteau.

Cette biographie en images, souvent inédites, rassemble aussi de nombreux témoignages. Jouhandeau, Pierre Bertin, André Salmon, Aragon, Georges Auric, Henri Sauguet, Maurice Sachs, etc., racontent Max Jacob de son enfance quimpéroise à sa fin mystique, Max-le-pauvre et Max-le-munificent, Max visionnaire et Max « pitre mondain », Max écrivain et Max peintre, qu'on connaît moins.

Une bibliographie soigneuse parachève l'ouvrage. — G. G.-A.

★ *Max Jacob*, de Lina Lachgar, Ed. Henri Veyrier, 143 pages environ. 78 F.

Journal d'un médecin malade

René Allendy, l'un des pionniers de la psychanalyse en France, décédé à Montpellier le 12 juillet 1942, avait raconté sous le titre : *Journal d'un médecin malade*, ses promenades en bordure de l'agonie. Il était alors âgé de cinquante-trois ans et pressentait qu'il allait mourir d'une néphrite hypertensive. Ce livre bouleversant, qui révèle à la fois une curiosité intellectuelle sans cesse en éveil et de singuliers dons d'auto-analyse, avait été publié pour la première fois par les éditions Denoël en 1944. Introuvable depuis longtemps, les éditions du Piranha (136, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 75012 Paris) ont eut l'heureuse idée de le réimprimer avec une présentation de Jean Cournut, en même temps que deux autres essais d'Allendy : *la Justice intérieure* et *Guérison*. C'est peut-être l'occasion de découvrir celui qui fut, avec René Laforgue, l'un des fondateurs de la Société psychanalytique de Paris. Psychanalyste certes, mais aussi médecin homéopathe passionné par l'ésotérisme et l'astrologie, René Allendy figure également dans le journal d'Anaïs Nin. Comme le rappelle J. Cournut, il parvint à persuader cette dernière que si *« elle trouvait sa poitrine trop petite, c'était purement imaginaire et dû à ses complexes, puisque la réalité clinique, telle qu'un médecin peut l'observer, ne présentait aucune anomalie de ce côté-là »*. — R. J.

vient de paraître

Nouvelles

ETIEMBLE. — *Trois femmes de race*. — Trois courts récits d'Etiemble : *Dolorès, Sur deux fleurs de balisier, le Serpent noir* (Gallimard, 115 p.)

Poésie

XAVIER GRALL : *Solo et autres poèmes*. — Un nouveau recueil de poèmes de X. Grall, marqués du lyrisme de l'âme celte. (Calligrammes, 80 p., 18, rue Elie-Fréron, 29000 Quimper.)

Journal

JEAN-JACQUES KIHM : *Journal*. — Premier tome de l'édition posthume du journal intime de Jean-Jacques Kihm, suivi de *Je ne dirai pas tout*, de Bernard Dimey. (Rougerie, 165 p.)

Critique littéraire

MUKALA KAMIDA-NZUJI : *Jacques Rabemanjara, l'homme et l'œuvre*. — Un auteur zaïrois présente la vie et l'œuvre du plus grand écrivain malgache qui, après avoir été l'un des pères fondateurs du nationalisme dans son pays, vit aujourd'hui en exil en France. (Présence africaine, 188 p.)

JACQUES ANDRE : *Caraïbes*. — Une série d'études sur la littérature ancillaise qui éclairent l'œuvre d'écrivains comme J. Roumain, J. Zobel, E. Glissant. Ed. Caribéennes, 171 p., 5, rue Lallier, 75009 Paris.)

Chroniques

LOUIS PAUWELS : *le Droit de parler*. — Un recueil d'articles publiés, depuis 1977. dans *le Figaro* et *le Figaro-Magazine*. Préface de Jean-Edern Hallier. (Albin Michel, 303 p.)

Voyages

ROBERT QUATREPOINT : *Terre d'Egée*. — Une « radiographie amoureuse » des îles grecques, par l'auteur de *Mort d'un Grec*. Photographies de Jean Cella. (Denoël, 159 p.)

RENAUD CAMUS : *Journal d'un voyage en France*. — Un portrait subjectif de la « doulce France » des jardins abandonnés et des sous-préfectures, où rôdent les amours adolescentes. Et un exercice d'érudition. (Hachette P.O.L., 570 p.)

Policiers

DEMOUZON : *Bungalow*. — Comment l'on assassine allégrement dans une ville nouvelle dressée dans un champ de pommes de terre et cerné d'ennui. Par l'auteur de *Quidam*. (Flammarion, 210 p.)

Essais

AMADOU-MAHTAR M'BOW : *Entreprendre l'avenir*. — Un recueil des discours du directeur général de l'UNESCO, prononcés lors de la conférence de Belgrade de 1980, sur le thème de la solidarité des nations. Et aussi un bilan de l'activité de cet organisme. (Publications de l'UNESCO, 258 p.)

COLLECTIF : *Jaurès et la classe ouvrière*. — Nées d'un colloque organisé par la Société d'études jaurésiennes, une réflexion et une analyse de la conception de Jaurès sur les rapports entre partis et syndicats, par des spécialistes français et étrangers de l'histoire ouvrière. (Les Editions ouvrières, 238 p.)

PIERRE NAVILLE : *Mahan et la maîtrise des mers*. — Une réflexion sur les stratégies navales, à l'heure du sous-marin nucléaire. (Berger-Levrault, 215 p.)

PIERRE DUBOIS : *les Ouvriers divisés*. — Comment chemine la critique individuelle et collective dans une classe ouvrière contrôlée et divisée dans et par son travail. (Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 204 p.)

RENE DUHAMEL : *Aux quatre coins du monde*. — A partir de documents méconnus et de souvenirs personnels, une analyse de l'évolution du mouvement syndical international depuis 1945. Préface de Georges Séguy. (Editions sociales, 219 p.)

Documents

JEAN-LOUIS LE MOIGNE : *Jusqu'à la lie*. — Le témoignage d'un alcoolique guéri après huit cures de désintoxication. Préface du Dr Claude Olievenstein. (Robert Laffont, 301 p.)

JEAN-PIERRE BRESILLON : *le Père Lelen*. — L'évocation de la vie d'un ancien communard qui, fuyant le Paris des vaincus, mena une existence d'ermite et mourut assassiné à la veille de la Grande Guerre. (Ed. de Civry, 270 p., 89, rue de Lyon, 89200 Avallon.)

Psychiatrie

MAURICE DORES : *la Femme village*. — Maladies mentales et guérisseurs en Afrique noire. (Ed. L'Harmattan, 214 p.)

Histoire

HENRI ALLEG ET COLLABORATEURS : *la Guerre d'Algérie*. — Le tome I d'une synthèse magnifiquement illustrée. (Temps actuels, 610 p.)

S. MINTZ ET COLLABORATEURS : *Esclave = Facteur de production*. — Un ensemble de textes résumant les importants débats qui ont eu lieu aux Etats-Unis, les quinze dernières années sur l'économie politique de l'esclavage. (Dunod, 270 p.)

en bref

● LE POETE HONGROIS JANOS PILINSZKY vient de mourir à Budapest, à l'âge de cinquante-neuf ans. Poète d'inspiration catholique, se tenant à l'écart de l'idéologie officielle, Pilinszky avait publié la plupart de ses œuvres dans « Vigilia », revue mensuelle catholique, et s'était acquis une grande influence sur la jeunesse.

Pilinszky était une figure connue des congrès et des conférences, qui ont réuni périodiquement tantôt à l'Est, tantôt à l'Ouest, les chefs de file de la poésie de l'Europe contemporaine, et il était attendu en Angleterre pour le Festival de la poésie de Cambridge, qui s'ouvre le 8 juin.

● « LE ROLE ET LE STATUT DE L'INTELLECTUEL » seront étudiés au cours d'un colloque franco-américain placé sous la responsabilité de F. Chatelet et de A.P. Van Teslaar, et qui aura lieu les 10 et 11 juin, à la grande salle du Centre Pompidou. De nombreuses personnalités, parmi lesquelles figurent R. Rémond, T. Bishop, S. Rothman, S. Sontag, N. Green, J. Kramer, P. Bourdieu, E. Morin, M. Crozier, M. Reberioux, etc., participent à ce colloque organisé par la New York University et l'université de Paris-VIII.

● L'ASSOCIATION BLAISE-CENDRARS organise, pour célébrer le vingtième anniversaire de la mort de l'écrivain, un colloque sur le thème : « Blaise Cendrars : vingt ans après », les 12 et 13 juin à l'université de Paris-X Nanterre. (Renseignements : M. Claude Leroy, Institut de français, université de Paris-X, 200, avenue de la République, 92001 Nanterre Cedex.)

● SUR LE THEME « LES FABRICATEURS DU LIVRE SURREALISTE » se tiendra une conversation-rencontre à la salle d'actualité de la bibliothèque publique d'information du Centre Pompidou, le *jeudi* 11 juin, à 18 h. 30, à l'occasion de l'exposition sur les livres surréalistes. Les écrivains F. Caradec, J. Peignot, l'illustrateur P. Faucheux et l'éditeur R. Hilsum participent aux débats animés par M. Decaudin.

● PLUS DE SOIXANTE POETES et jazzmen, originaires de douze pays seront présents au troisième Festival international de poésie et de musique, Polyphonix 3, qui se tiendra à Paris du 15 au 25 juin. Parmi les invités, on trouve Maurice Roche, Brion Gysin, Gherasim Luca, Edouard Glissant, Jean Pierre Faye, Tahar Ben Jelloun, Jacques Roubaud, etc. Le Festival, qui sera animé par Jean-Jacques Lebel, aura lieu les 15, 16, 17 et 18 juin, au Centre américain, 261, bd Raspail (20 h.) ; le 23 juin au Centre yougoslave, 123, rue Saint-Martin (21 h.) ; le 25 juin, au Centre Pompidou, grande salle du sous-sol (18 h.).

Polyphonix 3 sera inauguré par un grand débat sur la fonction dynamique de la culture dans la société actuelle.

Il y sera question de la préparation des états généraux de la culture, qui auront lieu fin 1981. Cette réunion se déroulera à l'Ecole spéciale d'architecture, 254, boulevard Raspail, 75014 Paris, le samedi 13 juin, de 12 heures à 14 heures.

Des dizaines d'écrivains, de cinéastes, de musiciens, de philosophes, d'hommes de théâtre, d'urbanistes et de responsables politiques y prendront part.

● UNE EXPOSITION CONSACREE A GEORGES PERROS se tiendra, du 5 au 27 juin, à la galerie L'Ollave, 58, rue Tramassac, 69005 Lyon.

● A NANCY, UNE SERIE DE MANIFESTATIONS en faveur du livre se dérouleront du 8 au 13 juin, avec le concours d'auteurs, d'éditeurs, d'universitaires, de bibliothécaires et de libraires. Le 13 juin, les académiciens viendront décerner leur bourse de la biographie.

● LE PRIX KLEBER-HAEDENS, d'un montant de 100 000 F, a été décerné à Antoine Blondin, pour l'ensemble de son œuvre.

● LE PRIX DES CRITIQUES a été décerné à Elisabeth de Fontenay pour son essai « Diderot ou le matérialisme enchanté » (Grasset).

● L'ACADEMIE FRANÇAISE vient de décerner un Prix de la Fondation Bignet au « Paul Morand », de Guitard-Auviste, publié par Hachette Littérature.

● LE ROMAN D'EDOUARD DUJARDIN, « Les lauriers sont coupés », dont la forme, par l'adoption du « monologue intérieur » notamment, inspira James Joyce pour la rédaction d'« Ulysses », fait l'objet d'une réédition aux Editions du Chemin vert (22, rue Pierre-Semard, 75009 Paris. Téléphone : 281-50-60). L'ouvrage est publié dans l'édition de 1925, avec la pertinente préface de Valery Larbaud.

● LES EDITIONS B.F.B., sous le titre d'« Histoires brèves », réunira périodiquement des courts récits. Au sommaire du premier volume (204 p., environ 35 F.), figurent des nouvelles de Y. Audouard, C. Baroche, A. Boudard, B. Clavel, R. Fallet, T. de Saint-Phalle, P. Savatier, etc.

● POESIE consacre un double numéro (83-84, prix 18 F.), à la présence du sacré dans la nouvelle poésie française. On note, en particulier, un portrait de P. Emmanuel, des vers de Rancquart, Brideau, Malrieu, Renard, etc.

en poche

Julien Gracq, à Angers

LE Centre de recherches en littérature et linguistique de l'Anjou et des Bocages, de l'université d'Angers, a pris l'initiative de réunir à la bibliothèque municipale de cette ville, les 21, 22, 23 mai, environ cent cinquante « gracquiens » venus de France et d'une quinzaine de pays étrangers : Israël, Egypte, Algérie, Zaïre, Suisse, Belgique, Canada, Japon, Finlande, Pays-Bas, Danemark, R.F.A., Espagne, Etats-Unis.

Les interventions devaient se cristalliser autour de quatre lignes de forces : intertextualité (Gracq et... la Bible, le Graal, Nerval, Wagner, Jünger, Bachelard, le surréalisme, le roman noir, la seconde guerre et le « déclin des civilisations », l'adaptation de textes au théâtre ou à l'écran, etc.) ; poétique (la titrologie, la métaphore, l'imagination théâtralisante, la polyphonie narrative, la typologie du récit, la sémiologie des personnages, l'onomastique, la dialectique des effets textuels, l'écriture fragmentaire de *Lettrines* et d'*En lisant en écrivant*, les modulations poétiques de la prose) ; imaginaire (le mythe, le rite, le symbole, le sacré, la fonction de l'irréel, la production des images ; paysages (les visages de la province, la carte et la géographie, les émergences de l'autobiographie, etc.).

A l'issue de ce colloque, l'esquisse d'un état présent des études gracquiennes portant sur quelque deux cents articles, essais, ouvrages, thèses ou mémoires inédits — un fonds de documentation en regroupe déjà une centaine à la bibliothèque universitaire d'Angers — devrait prouver, s'il en était besoin, de quelle fine écoute, de quelle réception durable, de quelle actualité considérable est entourée une œuvre déjà traduite en huit langues, et qui continue de susciter des interrogations multiples : on en trouvera la trace dans le volume des Actes, qui doit paraître au début de l'année universitaire 1981-1982.

هكذا من الأمل

lettres étrangères

« Aidez-moi », crie la transfuge...

● *Quand Edward Behr met l'humanité au bord du conflit nucléaire...*

IL y avait Le Carré et ses agents secrets mélancoliques, enjeux et appâts d'une partie glacée, Volkoff et son bolchevik « retourné » par la foi de ses pères. Edward Behr ajoute au genre, dans sa *Transfuge*, l'ingrédient de l'amour fou. Revenu de toutes les joies truquées des services spéciaux français, Forgeot est un jour foudroyé par la beauté et le mystère de May, chiffreuse à l'ambassade de Chine, que le dogmatisme et l'austérité imposés par Pékin ont rendu trop sensible aux éblouissements des grands magasins et à la liberté de l'Occident. « *Aidez-moi* », clame son premier message, glissé subrepticement à une compatriote et vite parvenu au SDECE.

Forgeot l'aide. Mais sur l'ordre de l'Elysée, qui ne se soucie pas — l'affaire s'inspire d'ailleurs d'un événement réel — de perturber ses relations avec Pékin pour les beaux yeux et les longues jambes de la transfuge, May sera assez lâchement rendue à ses employeurs et rapatriée dûment droguée, vers un avenir de rééducation sans fin. Cela, Forgeot ne peut ni ne veut l'accepter. Pour retrouver sa belle, il monte une très savante machination qui va mettre l'humanité à deux doigts d'un conflit nucléaire — rien de moins.

Dans ce genre de roman, l'auteur est généralement trahi par une naïveté congénitale en matière de rapports internationaux. On pouvait compter sur Edward Behr, vieux routier de ces problèmes dans les colonnes de *Newsweek*, pour esquiver le piège. Avec une sûreté magistrale, il monte son opération de double et triple intoxication. Il s'agit, sur la base de photographies de satellites adroitement truquées, de faire croire aux Chinois qu'une attaque nucléaire soviétique se prépare. Bien entendu, les choses ne sont pas si simples et le tout est de savoir qui manœuvre qui... « *Le Français ne comprend peut-être pas la nature du travail qu'il accomplit. C'est peut-être un naïf* », observe un des manipulateurs du K.G.B. Peut-être...

Edward Behr, tout en tenant le lecteur en haleine et en l'amusant par un humour gallophobe et dévastateur, pose le problème de l'influence des services spéciaux sur l'événement. Son héros amoureux — passion dont l'intensité n'est rendue que par la multiplication des cabrioles, ce qui est le point faible du récit — peut-il vraiment changer l'histoire ? Pourquoi pas ? Le fait qu'on se le demande en refermant le livre suffit à témoigner de la réussite du romancier. Car, en fin de compte, dans les décisions prises au Kremlin, à la Maison Blanche ou la Cité interdite, il y a beaucoup d'inconséquences, de légèreté, de coups de tête déguisés en analyses, de coups de cœur aussi. « *Ce ne sont pas les hommes qui sont petits, mais les affaires qui sont grandes* », écrivait déjà Montesquieu. Certes, mais il s'agira toujours d'un petit jeu d'hommes.

PAUL-JEAN FRANCESCHINI.

★ LA TRANSFUGE, d'Edward Behr, traduit de l'américain par Brice Matthieussent, Robert Laffont, 296 pages. Environ 80 F.

La mort de Byzance

(Suite de la page 15.)

Tous les décors de la splendeur sont là, mais la lèpre est sur eux, la rouille les ronge. Une odeur de tombeau flotte sur la ville, empeste les palais désenchantés que hantent les fonctionnaires du basileus, dans leurs atours de crépuscule, les archontes et les logothètes, les stratèges, les chanceliers, le mégaduc.

Johannès Angelos est un homme du néant. Il est moins un soldat de fortune qu'un errant, un homme sans feu et sans lieu, un ange, un chercheur de Dieu inexplicable et qui a choisi de revenir dans la dernière ville grecque pour en partager le supplice, la défaite et la sépulture en même temps. Aux yeux de toutes les fractions qui se déchirent, c'est un apostat, mais il réussit pourtant à s'engager dans l'armée de Byzance. Il rejoint l'escouade des mercenaires génois, les soldats bardés de fer qui se se feront décimer par les janissaires, le jour où Mourad commandera l'assaut.

Les chemins de Johannès croisent alors ceux d'une femme. Elle est belle, dans son manteau bleu et argent, elle est comme une ivoire. Elle s'appelle Anna Notaras et c'est la fille du mégaduc Notaras, amiral des dérisoires flottes de Byzance. Entre Johannès et la jeune fille, c'est l'amour fou, mais que faire d'un amour fou quand on chancelle au bord de l'abîme ? Tout fait obstacle à leur bonheur : l'éducation de la jeune fille, la surveillance qu'exerce sur elle son père, les suspicions qui pèsent sur Johannès, la bataille prochaine. Constantinople, au moment de s'engloutir, est douce aux amours folles : la jeune fille se sauve de chez elle.

Entre les deux amants, cependant, des obstacles plus féroces que les polices secrètes se dressent. La jeune fille est du côté de la vie. Elle veut se marier. Elle sait que Byzance s'achève, mais le monde ne va pas finir. L'histoire poursuivra ses manigances et le sable encore glissera sur les parois de verre. Johannès, lui, est du côté de la mort. Il vit son amour comme on agonise, et c'est son bonheur. « *Pourquoi suis-je si heureux ? Pourquoi ce sourire à la mort ?* » Quand il partage le vin avec Anna, c'est « *au désespoir, à l'oubli et aux ténèbres* » qu'il lève son verre. Il se dépouille, il n'est plus rien bientôt, un homme qui s'efface, et il aime une femme comme on étreint un cadavre. « *Où est le mal ? Où est le bien ? Nous vivons la fin des temps.* » S'il baise la bouche de la jeune fille, c'est son squelette qu'il caresse. Ceux qui s'aiment sont des désespérés.

Les multitudes turques, vingt fois plus nombreuses que les défenseurs byzantins, frappent. Les canons monumentaux du sultan, qui annoncent l'entrée du monde dans une nouvelle ère, l'ère de la Bête, cassent les grosses murailles jaunes. On répare les brèches avec les dalles des cimetières. Les mécaniciens de Mourad dressent des tours mobiles qui s'approchent des murs et déversent leur mitraille. Les soldats turcs sont brûlés par le feu grégeois, mais d'autres les remplacent, submergent les défenses tandis que, dans la ville martyrisée, sonnent les cloches de la fin de l'histoire.

Le basileus règle la défaite comme une cérémonie, la dernière cérémonie de la seconde Rome. Le trépas de Byzance est une fête, une noce noire. Les Turcs mutilent et incendient, blessent et torturent. Commence le plus fabuleux pillage de tous les temps. La bataille sépare Johannès et Anna. Le corps de la jeune fille, démembré, est retrouvé parmi les cadavres de la Kerkoporta. Johannès refuse la vie sauve que lui offre le sultan. Les bourreaux lui ouvrent les veines des cuisses, le sang coule sur ses pieds. Le roman d'amour de Mika Waltari, bellement traduit par Jean-Louis Perret et Andrée Martinerie, est admirable parce que cet amour est une mort, parce que Johannès Angelos, dans la ville démantelée qu'empuantit l'odeur des cadavres, ne reconnaît que le parfum d'hyacinthe d'une femme qui va mourir.

GILLES LAPOUGE.

★ LES AMANTS DE BYZANCE, de Mika Waltari. Traduit du finlandais par J.-L. Perret et Andrée Martinerie. Pandora. Environ 58 F.

Delendum Byzantium

ETONNANTS caprices du hasard : l'été d'avant la guerre, nous nous trouvions sur une plage de la mer Noire. Un bouquin y traînait, *Babel Palace*, de Vintila Corbul : dans un hôtel cosmopolite et luxueux, une société bigarrée et insouciante ignorait qu'elle vivait l'agonie d'une civilisation, la bombe d'un anarchiste allait faire voler en éclats le palace. Peu après s'effondraient les structures fragiles de l'Europe... Le souvenir de cette lecture, en ce dernier été d'enfance et de paix, est resté intact.

Vintila Corbul, que nous ne rencontrâmes à Paris que quarante ans plus tard, était devenu entre-temps, dans son pays, un véritable industriel de la copie : romans historiques ou de cape et d'épée, qui prouvaient qu'en Roumanie pouvait s'épanouir une autre production, « innocente », au-delà des dissidences et des contestations. Superbement ignorés par la critique, les livres de ce monsieur distingué et courtois, diplômé d'histoire et de droit, traducteur d'anglais, touchaient pourtant un public important, parce qu'ils se lisent comme des romans policiers et s'appuient sur un énorme travail de documentation. Premier volet d'une œuvre encore plus vaste, *la Chute de Constantinople* (1), un gros pavé de six cents pages, vient de paraître en français.

L'irrésistible ascension de l'islam

Que de sang, que de larmes et d'amours malheureuses en cette première moitié du quinzième siècle ! Byzance est malade, Byzance se meurt. Myopes et distraits, les souverains puissants du Ponant, sollicités par leurs affaires de pouvoir, d'argent et d'alcôve, abandonnent ce qui reste de l'Empire romain oriental à son sort. Ceux qui tentent de s'opposer à l'irrésistible ascension de l'islam sont broyés. Pour les sultans, de Bajazet, qui finira dans une cage, au victorieux Mehmet II, le mot de Caton l'ancien, *delenda Carthago*, est devenu une nouvelle obsession, *delendum Byzantium*, il faut détruire Byzance. Des espions, dignes des maîtres du renseignement d'aujourd'hui, hantent les cours des rois et des princes ; les maîtresses des vizirs de toute sorte sont décapitées cependant qu'on empale les amants impériaux ; des intrigues subtiles se tissent depuis la grise Albion jusqu'au Bosphore ; enivré de fêtes et de plaisirs, l'Occident chrétien s'endort peu à peu. Byzance, abandonnée de ses amis et alliés, sera investie par les Turcs. Le sort du monde hellénique, de l'Europe orientale et centrale, est scellé pour des siècles. Il est difficile de ne pas être captivé par la marche implacable des envahisseurs, par la description colorée des événements d'une histoire romancée où se révèle la véritable préoccupation de Vintila Corbul : la narration, minutieuse et exacte, de la désintégration de l'Empire byzantin en des circonstances qui présentent une étrange parenté avec la situation d'aujourd'hui. De par sa fausse innocence, ce foisonnant récit s'inscrit d'emblée dans l'actualité.

EDGAR REICHMANN.

★ VINTILA CORBUL, TEMPETE SUR BYZANCE, 1. LA CHUTE DE CONSTANTINOPLE, traduit du roumain, Stock, 602 pages. Environ 69 F.

(1) Pourquoi aucune mention du nom de l'excellent traducteur ?

civilisations

Mystiques et

L'Occident de culture judéo-chrétienne a tendance à considérer que l'islam est la plus juridique et la moins « mystique » des trois grandes religions monothéistes (1). *Préjugé ? Méconnaissance ? On peut se poser la question car on constate que c'est ce même islam qui, paradoxalement, a fourni le plus de mystiques dans l'espace et dans le temps.*

De Rabia bint Ismaïl al-Adawiya, un des premiers chantres féminins de l'amour divin, qui vécut à Basra au huitième siècle (deuxième siècle de l'hégire), à Cazim Catic (1879-1915), poète maudit de la Bosnie musulmane, et à d'autres contemporains, de l'enseignement de Ghazali (1058-1111) à Bagdad (2), *à la prière du Haut-Atlas, des chants de Rûmi (1207-1273), le plus célèbre des mystiques d'expression persane, mort en Anatolie, aux invocations de Yunus Emre (1250 (?)-1320), le premier des grands poètes anatoliens à recourir au parler de son terroir, de la légende indonésienne à la poésie peule, de la gnose de l'Andalou Ibn Arabi (1165-1240) à la pensée du Pakistanais Iqbal (1877-1938), qui n'est pas vraiment un mystique mais aide à les comprendre, les soufis ont utilisé toutes les langues de l'univers musulman : arabe, persan, turc, chinois, javanais, pachtou, ourdou, ouolof, peul, serbo-croate...*

D'innombrables traités, dont le plus ancien est celui de l'Afghan al-Hujwiri (onzième siècle), ont été consacrés au soufisme et à son étymologie. L'homme qui pratique le tasawwuf, *c'est-à-dire la mystique musulmane, est un soufi parce qu'il est, selon les uns, au premier rang* (saf-al-awal) *de ses coreligionnaires, parce qu'il pratique la pureté* (safa) *selon d'autres ; on a imaginé bien des explications mais la majorité admet que le terme vient de* souf, *la laine, qui désigne le vêtement qu'ils portaient par humilité.*

Le soufisme a-t-il été influencé par le néo-platonisme, le védanta, la gnose ou le christianisme ? Des penseurs occidentaux l'ont soutenu. Il n'en demeure pas moins, comme le montre Eva de Vitray-Meyerovitch (3), *qu'il est, en dernier ressort, fondamentalement islamique puisqu'il résulte de la méditation approfondie du Coran et d'une ascèse qui réalise l'union avec Dieu, en intériorisant le vécu traditionnel du musulman. De plus, malgré la diversité de temps, de lieu, de races, de sensibilités, de langues, de style, il existe entre les soufis une unité profonde car, écrit-elle* « le « langage », lui, varie très peu. Et jamais sur l'essentiel ».

La place que tient l'islam sur le globe, la crise de civili-

Le monde musulman dans l'édition

ORGANISEE pour la première fois en France par le Conseil islamique pour l'Europe à l'occasion du quinzième siècle de l'hégire, l'exposition de livres français sur « L'islam et le monde musulman » à l'UNESCO du 2 au 5 juin consacre le renouveau de ce secteur et constitue un trait d'union entre le passé et l'avenir.

La géographie, l'histoire, les échanges économiques et culturels ont fait de la France un partenaire traditionnel du monde arabe et musulman. Ni les Sarrazins aux portes de Poitiers (732) ni les croisades (onzième-treizième siècle) n'ont empêché les chefs d'Etat des deux rives de la Méditerranée de signer de nombreux traités (1). Mais c'est François Iᵉʳ qui, parallèlement à la célèbre alliance conclue avec Soliman le Magnifique pour empêcher les Habsbourg d'étendre leur hégémonie à la Méditerranée, établit au Collège royal — aujourd'hui Collège de France — des professeurs de langues orientales.

Guillaume Postel y enseigna le grec, l'hébreu et l'arabe, puis Savary de Brèves rapporta de ses missions des centaines d'ouvrages en arabe, persan et turc. Louis XIV créa en 1721 l'école d'interprètes des « Jeunes de langue ». La monarchie, la Convention, l'Empire, la République, poursuivront cette politique avec une rare constance. La colonisation donnera une coloration particulière aux études islamiques, qui connaîtront leur plus grave recul sous la IVᵉ République, sous le double effet de la guerre d'Algérie et du conflit israélo-arabe.

La reprise, amorcée par de Gaulle sur le plan politique, est consolidée par Pompidou grâce à diverses mesures, dont l'accroissement des postes à l'agrégation d'arabe, et par M. Giscard d'Estaing avec la fondation de l'Institut du monde arabe. Homme de culture, le président Mitterrand devrait, avec le soutien de la jeune génération du parti socialiste, assurer la continuité. Le poids croissant des musulmans dans les affaires mondiales, le rôle du pétrole, l'idée du nouvel ordre international émise par l'Algérie en 1974, la révolution iranienne, ont relancé l'intérêt du public et donc des éditeurs.

Quelque cent quatre-vingt-dix éditeurs, principalement français, sont présents à l'UNESCO, de même que les publications disponibles en France de la SNED algérienne et de quelques maisons égyptiennes, libanaises, marocaines, tunisiennes...

Les maisons dites « orientalistes », comme Geuthner et Jean Maisonneuve, viennent nettement en tête ; il est vrai qu'elles gèrent les fonds d'organismes publics ou parapublics tels que l'Institut français de Damas, dont la production est substantielle. Comment ne pas citer aussi le Centre de recherches et d'études sur les sociétés méditerranéennes (C.R.E.S.M.-C.N.R.S.), dont les publications sur le Maghreb sont sans équivalent au monde ? On trouve aussi à côté des « grands », comme Gallimard, le Seuil, Flammarion, les P.U.F., et des « anciens », comme Maspero, des éditeurs plus jeunes, tel Sindbad, qui se consacre uniquement au monde arabe et à l'islam, avec des livres destinés aussi bien au chercheur qu'à l'honnête homme, et Le Sycomore, qui traite surtout de la politique contemporaine, mais devrait se montrer beaucoup plus exigeant sur la qualité, et qui vient de publier en *reprint* la magnifique *Histoire des Arabes* de Gustave Le Bon, parue en 1884.

Le classement par matières montre que l'islam, la religion et la philosophie viennent en tête avec 270 volumes, suivis de 262 volumes pour histoire et civilisation. Puis romans, récits, poésie, musique, spectacles : 173 ; géographie, tourisme, atlas : 132 ; politique, économie et droit : 132 ; sociologie, ethnologie, coutumes, folklore : 121 ; urbanisme, architecture, archéologie : 78 ; enseignement et linguistique : 76 ; art et artisanat : 63 ; divers : 28. Souhaitons que la prochaine exposition comble les lacunes de cette première expérience.

P. B.

(1) *La Politique arabe de la France*, de P. Balta et C. Rulleau, Paris, 1973.

Ibn Arabi et la quête de la félicité

● ***Des profondeurs insoupçonnées.***

MOHYIDDIN IBN ARABI, né le 7 août 1165, à Murcie en Andalousie, est l'une des plus grandes figures du soufisme. Génie mystique, il fut en même temps un des plus grands philosophes arabes, de l'envergure de Platon. Son œuvre compte plusieurs dizaines, voire des centaines de titres, ce qui étonne quand on sait que ce voyageur infatigable a passé des années de sa vie à parcourir le Maghreb et le Proche-Orient. *Le Livre des conquêtes spirituelles de la Mekke*, son ouvrage fondamental, considérable par son volume et par l'immense retentissement qu'il a eu et qu'il garde encore au sein de la tradition spirituelle de l'islam, contient la somme de ses enseignements.

Sous le titre *l'Alchimie du bonheur parfait*, Stephane Ruspoli en présente un chapitre. Que dire de ce texte, qui ne soit condamné par avance au dérisoire, en regard de l'ampleur de l'œuvre qu'a laissée le philosophe mystique ? Dans ce récit visionnaire, ordonné autour du thème fondamental du soufisme — *l'ascension céleste à l'exemple de l'Assomption du prophète Mohammad au terme de laquelle il a reçu la Révélation* — Ibn Arabi restitue cette expérience mystique décisive qu'il a lui-même vécue. Il s'agit d'une quête de la félicité : « *Nous en sommes venus là, afin de t'enseigner comment la sagesse est directement rattachée à ce que l'on nomme l'« alchimie », située entre les deux voies.* »

La Révélation recèle un bonheur et une plénitude tels qu'il n'en existe pas de meilleurs pour les « *hommes de Dieu* ». Et de l'aspiration au bonheur à la perfection, c'est l'alchimie qui explique les lois et qui détermine le mouvement, les étapes. L'alchimie, « *science naturelle, spirituelle, divine, science de l'élixir* »; N'en disons pas davantage pour nous convaincre que nous n'avons rien dit, tant il est vrai que dans ce grand texte aucun élément ne peut se détacher de la texture qui le constitue, sans briser l'architecture harmonieuse dans laquelle il s'inscrit.

Toute lecture est déjà par elle-même aventure. Ici, elle l'est au sens le plus profond du terme parce que le dépaysement est total, parce qu'insensiblement on passe d'un monde culturel à un autre et que les mots qui nous entraînent dans des profondeurs insoupçonnées sont trompeurs : sous un même visage, ils recèlent, en effet, une âme différente. C'est dire que la signification qui apparaît au cours d'une lecture spontanée n'aura de valeur que si elle conduit ensuite à ce qui se cache au cœur du texte. « *L'Objet* (de la Quête) *se trouve blotti entre un repli caché et un flux déployé.* » On a su, dès l'aube de la spiritualité, que le langage, le mot, est porteur de significations multiples, susceptibles de *dévoiler* sa transcendance, son origine divine et que le symbolisme n'est pas une simple façon de s'exprimer par images ou allégories.

Voilà qui conduit droit au problème de l'herméneutique et de sa nécessité : art ou science de l'interprétation, elle a pris sa source dans les livres sacrés, la Bible, le Coran et les grandes œuvres mystiques, avant de devenir le maître mot de la culture contemporaine. Elle n'est pas, comme on pourrait le penser, déchiffrement d'un langage secret, clé qui ouvrirait le paradis des allégories rendues transparentes. Elle alerte l'esprit, éveille l'attention, dévoile la présence du symbole dans une réalité qui ne peut se manifester autrement que par lui.

Ce texte, on le voit, témoigne d'une culture et d'une pensée longtemps refoulées dans le silence, et victimes d'une ignorance méprisante. Sa publication est donc une initiative heureuse même si, parfois, la présentation et la traduction suscitent quelques réserves (1).

E. A. EL MALEH.

★ **L'ALCHIMIE DU BONHEUR PARFAIT, de Mohyiddin Ibn Arabi, traduit et présenté par Stéphane Ruspoli, 149 pages, l'Ile verte, Berg International, environ francs.**

(1) On trouvera aussi, du même auteur, *la Profession de foi*, introduction et traduction de Roger Deladrière, Ed. Sindbad, Paris, 1978, 320 pages, environ 75 francs, et *les Soufis d'Andalousie*, introduction et traduction de R.W.J. Austin, Ed. Sindbad, Paris, 1979, 184 pages, environ 55 francs.

Hallâj, martyr et poète

L'ISLAM n'avait pas encore trois siècles quand sortit des rangs un *zâhid* (ascète) qui allait perturber l'ordre religieux de l'orthodoxie et bouleverser l'ordre politique abbasside à Bagdad. Husayn Mansûr Hallâj est né en 857 à Tûr, en Iran, mais a été élevé à Wâsit, ville sur le Tigre, où il apprit par cœur le Coran et se passionna pour la langue arabe. A vingt ans, il s'établit à Basra, où il fréquenta les maîtres mystiques qui lui donnèrent l' « habit soufi » et l'intégrèrent dans leur fraternité spirituelle. Il mena une vie ascétique fervente, partagée entre l'étude, la prière et l'écriture. Lors de son premier pèlerinage à La Mecque — il y alla trois fois, — il passa un an sur le parvis du temple en état de jeûne : c'était la « khalwa » ou expérience de la solitude dans le silence.

Très tôt, il se démarqua de ses directeurs spirituels et se sentit investi d'une parole et d'une lumière suprêmes qui allaient lui permettre d'être proche de Dieu et uni avec son image : « *Ton image est dans mon œil, Ton mémorial sur mes lèvres. Ta demeure en mon cœur, mais où Te caches-tu donc ?* »

Il s'en alla, seul, prêcher dans les colonies arabes de l'Iran oriental. On l'accusa de magie (« magie blanche ») et de pacte avec les djinns. Il sera au-delà de toute médisance, de toute conspiration. Il sera l'âme purifiée de toute attache, le corps dépouillé de ce qui le retiendrait sur terre. Un être libre de tout, sauf de cet amour immense de Dieu.

Face à l'incompréhension quasi générale (il a eu quelques disciples et fidèles) et dans sa solitude absolue, Hallâj a désiré sa mise à mort, une mort libératrice, qui le rendrait « *plus proche de Dieu* » : « *Il n'est pas au monde pour les musulmans de devoir plus urgent que ma mise à mort...* »

Ses prédications, ses textes et poèmes (quatre-vingt-trois pièces sont traduites par Louis Massignon dans ce *Diwân*), atteignirent très vite un niveau de subversion intolérable pour les sunnites bien-pensants. Son amour infini de Dieu allait, comme il l'espérait, se réaliser pleinement dans la mort, une mort qui allait faire de lui le martyr de l'islam.

Son procès fut un événement politique et historique. Le vizir Hâmid, instigateur du procès, agita devant le khalife le spectre d'une révolution sociale hallajienne. *Celui qui avait affirmé « Anâ L-'Haqq » (Je suis La Vérité)* fut emprisonné pendant huit ans, torturé, mutilé, mis en croix et décapité en l'an 922 à Bagdad. On brûla son corps et jeta ses cendres dans le Tigre. Il avait atteint le niveau le plus haut de l'insolence et de l'hérésie selon la société bien-pensante.

Louis Massignon consacra une grande partie de sa vie à ce martyr mystique. Son grand œuvre *la Passion de Hallâj*, publié en 1922 et réédité en 1975 en quatre volumes chez Gallimard, est un monument. Plus accessible (matériellement) est le petit Diwân que réédite Le Seuil dans la traduction de Massignon, qui avait paru en 1955. Ce recueil donne un aperçu de l'itinéraire spirituel de Hallâj, même si Massignon tire parfois vers l'esprit chrétien la pensée et l'acte suprême de ce grand martyr et poète mystique de l'islam.

TAHAR BEN JELLOUN.

★ **DIWAN, de Husayn Mansûr Hallâj, traduit de l'arabe et présenté par Louis Massignon, le Seuil, 168 pages, environ 50 francs.**



Des militants clandestins du Front de Libération National de la Corse tiennent une conférence de presse dans la forêt, près de Bastia le 16 août 1977. Ph. © François Desjobert. SYGMA.

هكذا من الأصل

penseurs de l'islam

sation qui secoue le monde contemporain, le fossé qui se creuse entre un « centre » industrialisé et la « périphérie » sous-développée, la problématique même du développement et sa finalité, ont contribué à susciter dans une partie du public européen une curiosité à l'égard du soufisme pour qui la « science » est à l'opposé d'un « savoir ». Les ouvrages que nous présentons ci-dessous répondent à cette curiosité.

Mais le soufisme n'est qu'une des multiples facettes de l'islam (voir, entre autres, le Monde *du 30 mai). Henry Laoust, qui avait commencé par faire ses humanités, soutenait, quand il était professeur au Collège de France, que* « la production islamique — dont nous n'avons défriché qu'une faible partie — est de loin supérieure en quantité et, peut-être, en qualité, à celle des Grecs et des Romains ». *Pour expliquer leur « Age d'or », et justifier la volonté de « renaissance », les modernistes musulmans citent le prophète Mohamed :* « l'encre des savants est aussi précieuse que le sang des martyrs... Il convient d'aller rechercher la science, fût-ce jusqu'en Chine ».

A l'opposé du mysticisme — encore que cette approche soit à ses yeux un phénomène culturel — se situe le Maghrébin Ibn Khaldûn (1332-1406). Très en avance sur son temps, précurseur de la critique historique et fondateur de la sociologie, cet esprit rationaliste est l'auteur, notamment, de la Muqaddima, ou Discours sur l'histoire universelle, *dont Arnold Toynbee, pourtant peu prodigue de compliments, disait :* « Elle demeure, sans aucun doute, la plus grande œuvre de son genre qui ait jamais été écrite encore, par qui que ce soit, en tout temps et en tout lieu. » *Il était temps que Vincent Monteil nous permît d'y avoir accès avec une nouvelle traduction, celle de De Slane remontant à... 1868. Enfin, premier en son genre, le catalogue de l'exposition du livre français sur* « l'islam et le monde musulman », *avec près de mille quatre cents titres, sera un instrument de travail bienvenu* (4) *pour tous ceux qu'intéresse la civilisation de quelque 800 millions d'hommes.*

PAUL BALTA.

(1) Voir entre autres le *Grand Larousse encyclopédique*, édition de 1964.
(2) *Le Tabernacle des lumières*, de Ghazâli, traduit par Roger Deladrière, vient de paraître au Seuil, 128 pages, environ 40 francs.
(3) Son *Anthologie du soufisme*, Sindbad, Paris, 1978 (*le Monde* du 8 décembre 1978), est une excellente introduction aux grands maîtres de cette école spirituelle.
(4) Il sera disponible fin juillet à l'Office de promotion de l'édition française, 117, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris.

Un sociologue de l'histoire au XIVe siècle

● *Ibn Khaldûn entre Durkheim et Mahomet.*

LES historiens européens du quatorzième siècle furent de modestes chroniqueurs, contents de narrer la vie des rois et leurs innombrables batailles. Le monde musulman d'alors est plus brillant. Il produit Ibn Khaldûn, dont la pensée paraît aujourd'hui tellement moderne qu'on a du mal à imaginer comment elle pouvait ne pas passer, il y a six siècles, pour anachronique.

L'histoire, selon Ibn Khaldûn, n'est pas récit, mais réflexion sur le mouvement des sociétés, sur les flux et reflux de la science ou du commerce, sur la puissance et le déclin des nations ou Etats.

Multiple et effrayant génie, Ibn Khaldûn fait penser successivement au Tarde des *Lois de l'imitation*, lorsque l'historien arabe étudie l'influence des civilisations dominantes sur les espaces arriérés ; à Marx, lorsqu'il spécule sur la valeur-travail, et, pourquoi pas ? à Freud, lorsqu'il s'interroge sur la symbolique des rêves. Mais, de tous les grands des sciences humaines du dix-neuvième siècle européen, c'est sans doute à Emile Durkheim, fondateur de la sociologie moderne, que renvoit le plus clairement Ibn Khaldûn. Tous deux sont hantés par le problème de la cohésion sociale dans une phase de transition historique.

Durkheim analyse le passage de la tradition rurale à la modernité urbaine. Ibn Khaldûn place au centre de ses préoccupations le glissement du nomadisme à la sédentarité. A ces deux types différents de transition correspondent, chez Durkheim et Ibn Khaldûn, deux peurs distinctes de la désintégration sociale. L'Européen du dix-neuvième siècle s'effraye de la montée de phénomènes morbides comme le suicide, dans une phase d'exceptionnel progrès économique. Le musulman du quatorzième s'inquiète de la décomposition des structures politiques dans une phase d'assoupissement commercial et culturel.

Durkheim craint un dérèglement moral, effet d'une rupture des liens sociaux entre individus. Il voit dans l'Etat, dont la puissance augmente, le seul bénéficiaire de cette atomisation humaine, et le seul agent intégrateur de la société.

Ibn Khaldûn ne pense pas en termes d'*individu* et *d'Etat*, mais de *clan* et de *religion*. Le groupe de parenté, plus que l'homme isolé, est pour lui l'atome social élémentaire ; la religion, plus que l'Etat, est le principal facteur de cohésion sociale.

La comparaison de ces deux pensées « géantes », dont l'aspiration à l'universel est *évidente*, mène cependant à un certain scepticisme sociologique. Quand on les place côte à côte, il devient manifeste qu'à chaque point de son raisonnement Durkheim est prisonnier d'une foule de présupposés européens et qu'Ibn Khaldûn est, symétriquement, empêtré dans d'innombrables *a priori* musulmans. Les « lois du développement » dégagées par les deux penseurs sont distinctes, parfois opposées. Le danger principal de la *civilisation* (passage du rural à l'urbain) est pour Durkheim le dérèglement moral *(anomie)* qu'implique une *hausse continue de l'énergie intellectuelle et sociale*. A l'opposé, le modèle d'Ibn Khaldûn est franchement entropique puisque le danger majeur de la civilisation (glissement du nomadisme à la sédentarité) lui paraît une *chute d'énergie*, un *assoupissement social*.

Chacun des deux modèles interprétatifs fonctionne assez bien à l'intérieur de sa sphère culturelle d'origine. Mais chacune des deux pensées est prisonnière d'un système anthropologique particulier.

EMMANUEL TODD.

★ DISCOURS SUR L'HISTOIRE UNIVERSELLE, d'Ibn Khaldûn (Al-Muqaddima), traduction, préface et notes de Vincent Monteil. Ed. Sindbad, trois volumes de 450 pages chacun, 210 francs les trois volumes.

A la rencontre d'Henry Corbin

● *Un voyage en islam iranien.*

HENRY Corbin aura sans doute été le plus grand spécialiste français de philosophie islamique iranienne, et l'un des maîtres incontestés de la science des religions. Fondateur puis directeur de la section d'iranologie à l'Institut français de Téhéran, professeur à l'Ecole pratique des hautes études, mort en 1978 à l'âge de soixante-quinze ans, il a consacré l'essentiel de ses travaux à un domaine assez peu connu en Occident : les gnostiques en islam iranien.

Philosophie ? Religion ? A ce niveau, les deux se confondent. Pour le gnostique, foi et connaissance sont indissolublement liées, et la méditation rationnelle sur le monde conduit nécessairement à la recherche de l'union spirituelle avec la divinité. Reste que les manières de concevoir cette union sont nombreuses et diverses les façons de se représenter Dieu. Pour cette raison, les gnostiques iraniens constituent, à eux seuls, un univers au moins aussi complexe que celui de la philosophie occidentale, même si, depuis Sohravardi leur maître (douzième siècle) jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, leurs pensées se sont inscrites dans un même cadre : celui de l'islam chiite, dont la soif absolu est, depuis peu, comme des Européens...

Ayant traduit les textes fondamentaux, Henry Corbin s'est patiemment employé à *décrypter* l'univers symbolique des gnostiques qui recourent volontiers au langage chiffré et aux métaphores alchimiques. Surtout, il a su déceler les subtiles correspondances entre cet univers et celui des gnostiques grecs, juifs ou chrétiens, des platoniciens de la Renaissance et des grands mystiques européens (Jacob Boehme, Maître Eckhart). Œuvre immense, donc, érudite, construite avec rigueur, et qui méritait bien l'hommage que les éditions de l'Herne lui ont rendu, en lui consacrant un de leurs *Cahiers* (1).

Pour tous ceux qui souhaitent découvrir Corbin sans se plonger directement dans ses livres parfois ardus parce qu'écrits sans concession, ce *Cahier* constitue une excellente initiation. On y trouve des textes de Mircea Eliade, Jacques Berque, Gilbert Durand, Denis de Rougemont, ainsi que de nombreuses lettres échangées avec Bachelard, Jung, Heidegger — dont Corbin fut également l'un des premiers traducteurs en France — et bien d'autres. La chronologie, la bibliographie, l'iconographie, enfin, ont la qualité à laquelle cette collection nous a habitués.

Mais la lecture d'un tel volume, si intéressante soit-elle, ne dispense pas de se tourner vers l'œuvre elle-même : composée de textes fréquemment rédigés à l'occasion de conférences ou publiés d'abord par l'Institut de Téhéran, elle était encore, il y a peu, partiellement inaccessible au public français. Quatre livres qui viennent de sortir simultanément contribueront, espérons-le, à modifier ce paysage. Le premier recueille trois articles, dont le principal, *le Paradoxe du monothéisme* (2), donne son titre à l'ouvrage. Le second, *Temple et Contemplation* (3), rassemble une série d'études sur la figure du « temple spirituel », l'une des métaphores les plus courantes, dans la littérature initiatique, pour désigner tantôt l'âme elle-même, tantôt le monde des essences auquel l'âme s'efforce de participer et dans lequel elle aspire à trouver sa demeure.

Il faut voir comment Corbin y met en lumière les analogies entre tel texte iranien du quatorzième siècle et certaines notions relatives à la quête du Graal ou à l'histoire des chevaliers du Temple pour comprendre à quel point ce chercheur minutieux était aussi un homme aux vues étendues, capable de réconcilier en lui l'Orient et l'Occident.

Le troisième volume, *Corps spirituel et Terre céleste* (4), apporte des éclaircissements importants sur la notion de « monde imaginal » forgée par Corbin pour désigner ce qui sépare et relie à la fois le monde de la perception sensible et celui des formes intelligibles. Le dernier, enfin, consacré à *la Philosophie iranienne* (5), est une véritable encyclopédie de cette période particulièrement féconde dans l'histoire du gnosticisme chiite (6). Les auteurs qui y sont présentés étaient, jusqu'à Corbin, peu connus en Iran même et pratiquement ignorés hors de leur pays.

A notre époque tentée par toutes les spiritualités, ces auteurs peuvent apporter un message toujours actuel. Mais celui de Corbin, par la leçon d'humilité et de pénétration qu'il nous donne, n'est pas moins important : rarement Occidental est allé aussi loin dans la compréhension d'une pensée doublement étrangère, et à l'Occident et à la tradition positiviste.

CHRISTIAN DELACAMPAGNE.

(1) *Henry Corbin*. Cahiers de l'Herne, Nº 39, 362 pages, environ 160 F.
(2) *Le Paradoxe du monothéisme*, éd. de l'Herne, 258 pages, environ 63 F.
(3) *Temple et Contemplation*, Flammarion, 448 pages, environ 120 F.
(4) *Corps spirituel et Terre céleste*, Buchet-Chastel, 304 pages, environ 120 F.
(5) *La Philosophie iranienne islamique aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Buchet-Chastel, 418 pages, environ 160 F.
(6) Voir aussi *la Métaphysique en Perse*, de Mohamed Iqbal, trad. de Eva de Vitray-Meyerovitch, Sindbab, Paris, 1980, 160 pages, environ 52 F.

Entre deux chaises

(Suite de la page 15.)

Sous le titre *Un nom de papier*, Céline Ackaouy raconte l'itinéraire typique d'un de ces déracinés, Mahiou Roumi. Mahiou a quitté son Aurès natal à l'âge de trois ans. De loin, la France semblait un paradis : le pays d'où venaient les mirobolants mandats. Elle se révèle, pour les émigrés du moins, un cauchemar. Dans le Nord, puis à Nanterre, l'horizon se borne aux tôles des bidonvilles, et la survie est une angoisse permanente.

UN enfant, dans ces conditions, ne peut que « mal tourner ». Aux chapardages succèdent les vols d'autoradios, les attaques de pompistes, la prostitution, et l'engrenage de la répression : assistance, prison, rééducation.

Le retour au pays, forcé ou consentant, n'apporte pas l'apaisement qui tranquilliserait tant les consciences françaises. Le jeune Algérien, dit de la « seconde génération », assimile mal la langue et les coutumes rigides de son pays. Incroyablement, il regrette les miettes de liberté que lui abandonne l'opulence industrielle. Malgré chômage et racisme, il n'a de cesse de retrouver son cher métro !

C'est le cas de Mahiou. Après avoir rêvé de traverser Gibraltar à la nage, il vit d'expédients. Jugé pour un vol de tapis, il ne comprend rien à son procès, mené en arabe. Rentré par la frontière marocaine, et plongé dans le Nanterre de mai 68, il retombe dans la petite délinquance et la prostitution. Suit le ballet tristement classique des aller-retour au-dessus de la Méditerranée : Oran, Fleury-Mérogis, Alger, de nouveau Paris via Tunis et Rome, la course à l'emploi, aux papiers en règle...

IL existe désormais toute une bibliographie de ces cas d'écartèlement physique et moral. Les derniers témoignages en date sont ceux de D. Karlin et T. Laine — *la Mal Vie*, Editions sociales — et de François Lefort : *Du bidonville à l'expulsion, itinéraire d'un jeune Algérien de Nanterre*, Ed. C.I.E.M.M.

Généralement, les auteurs s'effacent pour laisser la parole aux immigrés eux-mêmes, comme ces derniers le font de plus en plus, notamment grâce à leur excellent hebdomadaire *Sans Frontière*. Pour le Français qui tend le micro et prête sa plume, la transcription magnétophonique semble la moins mauvaise manière d'échapper à l'ethnocentrisme et à l'ethnologisation qui guettent toute entreprise de ce genre.

Encouragée, et préfacée, par Antoine Spire, qui connut Mahiou Roumi dans un camp scout en 1964, Céline Ackaouy a choisi de récrire entièrement l'histoire recueillie. Sans intervenir ni penser à la place du « héros », elle reconstruit l'aventure en flash-back, la met en forme, l'enrichit de sa propre expérience, de sa sensibilité ; bref, elle lui enlève le caractère de matériau brut et a-littéraire qui satisfait d'habitude nos scrupules, mais ne va pas sans pharisaïsme suspect.

Les parents de Mahiou avaient le réconfort de lutter ensemble pour l'indépendance de leur nation. La souffrance suprême du fils est d'avoir à se battre pour lui tout seul, sans le secours de la fraternité et d'une cause qui l'exalte. Grâce à Céline Ackaouy, cette douleur prend l'« épaisseur » de la vérité romanesque. Une vérité qui repose, si l'on peut dire, des innombrables enfances bourgeoises de notre littérature, avec jolies mamans en toile blanche et collections Hetzel dévorées dans le grenier...

BERTRAND POIROT-DELPECH.

★ UNE ENQUETE AU PAYS, de Driss Chraïbi, Seuil, 220 p., environ 52 F.
★ UN NOM DE PAPIER, de Céline Ackaouy, Clancier-Guénaud édit., 234 pages, 4, avenue de l'Opéra, 75001 Paris.

sciences humaines

Qu'est-ce que la psychohistoire ?

EN 1919, un historien américain du nom de H. E. Barnes affirmait que dans un siècle la psychanalyse serait une auxiliaire indispensable pour les historiens. Bien que plus d'un demi-siècle déjà soit passé depuis cette déclaration fracassante, la grande majorité des historiens demeurent encore très réservés à l'égard de la psychohistoire.

Jean-Maurice Bizière, qui est actuellement l'un des meilleurs connaisseurs de cette discipline, définit la psychohistoire « comme l'application des apports de la théorie psychanalytique à l'investigation des phénomènes historiques » *; elle ne se situe pas, précise-t-il, à côté ou à la suite, mais à l'intérieur des disciplines historiques préexistantes, auxquelles elle apporte une dimension nouvelle. Elle s'attache moins aux faits qu'à la manière dont les hommes réagissent à ces faits ; elle prend en compte leur affectivité, leurs angoisses, leurs fantasmes.*

La première utilisation de la psychanalyse dans une étude à caractère historique remonte à 1910 ; c'est, bien sûr, Un souvenir d'enfance de Léonard de Vinci, *de Sigmund Freud. Elle sera suivie, dès 1913, d'une étude de 'historien américain P. Smith sur l'enfance de Luther, Luther qui inspirera également en 1962 un psychanalyste comme Erikson.*

Ce n'est cependant que dans les années 70 que se développe véritablement, aux Etats-Unis, tout au moins, la psychohistoire : des historiens professionnels, formés à la psychanalyse, se mettent à enseigner et à faire connaître les résultats de leurs recherches. L'année 1974 sera marquée par la publication de The History of Childhood, *ouvrage collectif, édité par Loyd de Mause, dans lequel ce dernier formule sa théorie psychogène de l'histoire.*

Dès lors, cette discipline va rapidement essaimer. Des revues se créent (notamment : The Journal of Psychohistory *et* The Psychohistory Review), *ainsi que des centres d'enseignement (à Yale, avec P. Gay et R. Jay Lifton, au M.I.T., avec Demos, à Boston, avec Mazlich et Bushman, à New-York, avec de Mause et ses élèves...). Des colloques s'organisent : signalons à ce propos que le quatrième colloque international de psychohistoire se tiendra cette année à New-York du 11 au 13 juin. (Renseignements : Melvin Kalfus, I.P.A., 37, Winslow Road, White Plains, N.Y. 10606.)*

Pour des raisons de commodité, la psychohistoire s'est d'abord manifestée dans des domaines tels que la biographie, l'histoire de l'art, l'histoire religieuse, l'histoire de l'enfance, de la famille et de l'éducation. Elle s'est également attachée à comprendre le phénomène nazi et l'antisémitisme, ce qui ne surprendra personne. Elle gagne maintenant progressivement des secteurs qui a priori ne semblaient pas être de son ressort, comme ceux des sciences politiques ou économiques. Il n'est pas exclu que la prophétie de H. E. Barnes se réalise.

ROLAND JACCARD.



★ *Dessin de Berenice CLEEVE.*

Le général Lee sur le divan

● ***Un héros à l'âme féminine.***

LE général Robert Edward Lee passe pour avoir été un des meilleurs stratèges de la guerre de Sécession. Dans toutes les écoles militaires, on étudie les neuf batailles qu'il livra contre les Nordistes : sa stratégie défensive, caractérisée notamment par les lignes fortifiées, lui vaut d'être considéré comme l'un des plus grands génies militaires de l'histoire. C'est une idée diablement astucieuse et audacieuse qu'a eue Pierre Illiez, diplomate et auteur d'une histoire de la Révolution culturelle : *Chine rouge, page blanche*, en prenant Robert Lee pour objet d'une biographie psychanalytique. Voilà qui nous change des études sur les patients de Freud : des décors ou des personnages d'Ibsen ou de Strindberg, nous sommes transportés dans un film de John Ford ou de Raoul Walsh. Et, légèrement inquiets, nous nous demandons ce que la psychanalyse va nous révéler sur un des héros légendaires de la guerre de Sécession.

Le résultat est stupéfiant et témoigne de l'incroyable fécondité de la psychologie des profondeurs, lorsqu'elle veut bien s'arracher à des jeux de mots dérisoires et ne pas s'enfermer dans la répétition et le dogmatisme.

Comment se fait-il que Robert Lee n'ait jamais remporté de victoire complète sur les Nordistes et que, dans la bataille décisive de Gettysburg notamment, son génie imaginatif soit tombé en sommeil ?

Dans un premier temps, Pierre Illiez se livre à une analyse minutieuse des neuf batailles importantes menées par Lee, dont sept furent des victoires et deux seulement des défaites (toujours d'ailleurs sur le sol ennemi). Il conclut que jamais Lee n'a voulu une victoire totale.

Pourquoi ? On comprend mieux le personnage — universellement apprécié pour sa courtoisie et son charme — lorsqu'on apprend que, né dans une grande famille virginienne, il a été élevé par sa mère. Son père, le général Henri Lee qui avait été compagnon de George Washington pendant la guerre d'Indépendance, était emprisonné pour dettes. De Robert Edward, sa mère, Anne Lee, dira : *« Il était pour moi tout à la fois u nfils et une fille. »*

Officier à l'Académie militaire de West-Point, Lee épousera en en 1831 une lointaine descendante de George Washington, son père idéal. Et, de même qu'il soigna longtemps sa mère malade, il s'occupera avec douceur et patience de sa femme, elle aussi invalide.

Durant la guerre du Mexique, qu'il juge inique et qui heurte profondément ses idéaux, il s'impose néanmoins comme la plus brillante intelligence de l'armée américaine. Aussi, lorsque la guerre de Sécession éclate, le président Lincoln lui propose le commandement de l'armée nordiste. Il refuse. Sans être réellement sécessionniste, il estime cependant qu'il doit protéger la Virginie. Ajoutons qu'il n'était guère populaire dans le Sud et qu'il l'aurait sans doute été beaucoup moins encore si l'on avait connu ses vrais sentiments sur l'esclavage — une calamité, à ses yeux, pour les Noirs comme pour les Blancs. Au début de la crise, il affirma que s'il était propriétaire des esclaves du Sud, il y renoncerait volontiers pour éviter la guerre.

En fait, Lee adopte une position contradictoire qu'il respectera rigoureusement : ne rien faire (ou plutôt ne rien réussir) qui dépasse ce qui est absolument nécessaire à la défense de la Virginie. Ainsi, écrit Pierre Illiez, s'expliquent ses succès comme ses échecs : lorsqu'il combat sur son sol, défendant son pays contre l'envahisseur, il est invincible. En revanche, les deux seules fois où il s'est risqué en territoire ennemi, il a subi des défaites et agi comme s'il les recherchait.

Au terme d'une analyse psychologique d'une grande finesse, Pierre Illiez fait surgir un personnage qui n'a rien de commun avec les grands fauves de l'histoire : un guerrier pacifiste, un héros à l'âme féminine qui a poursuivi au milieu du tumulte des combats un idéal maternel de sollicitude pour les faibles.

R. J.

★ L'AUTORITÉ DISCRÈTE DE ROBERT LEE, de Pierre Illiez, Librairie académique Perrin, 205 pages, environ 45 francs.

Un peu de thé contre l'angoisse

L'HISTORIEN Jean-Maurice Bizière, qui achève actuellement une thèse d'Etat : *Economie et dirigisme dans le royaume du Danemark de 1730 à 1784*, se réclame lui aussi de la psychohistoire. A la suite de J.A. Schumpeter, il estime que l'emploi de la psychanalyse dans l'investigation des phénomènes économiques est plein de promesses.

Dans un récent numéro de la *Revue d'histoire moderne et contemporaine* (tome XXVII), il en donne une brillante démonstration en analysant l'augmentation foudroyante de la consommation du thé et du café si caractéristique des sociétés les plus avancées d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord au cours du dix-huitième siècle.

Il est amusant de relever que ces boissons vont susciter — tout comme certaines drogues aujourd'hui — deux types de réponses opposées. Elles sont, en effet, tantôt ressenties comme purifiantes, roboratives et stimulantes, tantôt comme destructrices, dévastatrices et castratrices. Selon certains médecins, elles détruisent tous nos fluides vitaux, diminuent les facultés sexuelles et devraient être proscrites dans les cas de mélancolie, d'hystérie ou d'hypocondrie. On leur reproche également de prendre la place des bonnes vieilles boissons nationales et de menacer ainsi l'équilibre de la balance commerciale... Une rengaine qui sera maintes fois reprise !

J.-M. Bizière montre fort ingénieusement que l'usage du thé et du café implique chez ceux qui en consomment un type nouveau de relation à l'égard du temps qui va être scandé par un rythme particulier de plus en plus impérieux : temps de l'« *early morning tea* » pour se laver des miasmes d'une nuit de sommeil ; temps du petit-déjeuner ; temps de la tasse de café après le déjeuner ; temps des visites rendues dans l'après-midi ; temps des moments volés sur les nuits de sommeil. *« La consommation du thé et du café apparaît ainsi,* écrit-il, *comme un mode permanent d'accommodation ou de compétition avec le temps. »*

En outre, les cafés jouent un rôle de « *melting pot* » social ; ils sont souvent objets de scandale, dans la mesure où il est possible à des gens de s'y rencontrer sans distinction de sexe, de religion ou de statut social. Dans l'une de ses pièces, l'écrivain danois Holberg présente une jeune veuve effarouchant l'un de ses prétendants en lui déclarant qu'elle lit des romans, qu'elle joue aux cartes et qu'elle fréquente les cafés...

Les pages les plus intéressantes de l'étude de J.-M. Bizière *sont celles où il établit un rapport entre la consommation du thé et du café et les angoisses* propres au dix-huitième siècle, angoisses suscitées par une nouvelle manière de vivre dont l'intensité et les rythmes, ainsi que les possibilités d'améliorer sa condition, étaient jusqu'alors inconnues.

L'ascension sociale, observe-t-il, à quelque classe du peuple que l'on se situât, était inconsciemment ressentie comme une transgression menaçant les structures de la société et appelant sur l'auteur de cette transgression la venue inéluctable d'un châtiment immanent : « *d'où,* poursuit-il, *un sentiment de culpabilité porteur d'une angoisse paralysante et l'utilisation du thé et du café qui se répand parmi toutes les classes de la société pour lutter contre cette angoisse et l'empêcher de nuire à cette ascension sociale à la fois tant désirée et tellement redoutable* ».

R. J.

JOURS DE FRANCE



AU CAFÉ DU COMMERCE APRÈS L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Premier consommateur, deuxième consommateur

Premier consommateur :

Ah ! C'est enfin fini.

Deuxième consommateur :

Fini, quoi ?

Premier consommateur :

L'élection présidentielle. Les candidats commençaient à se fatiguer et les télespectateurs aussi.

Deuxième consommateur :

Tiens, qu'est-ce que tu lis ?

Premier consommateur :

Ah, c'est un ancien Jours de France de 1976 que j'ai trouvé chez le coiffeur.

Deuxième consommateur :

Il est intéressant ?

Premier consommateur :

Oui.

Deuxième consommateur :

Il y a un dessin de Faizant ?

Premier consommateur :

Non, il y a un article de Marcel Dassault.

Deuxième consommateur :

Ah ! Et comment le trouves-tu ?

Premier consommateur :

Mon exemplaire est un peu déchiré, mais on peut le lire tout de même. Le voici.

Deuxième consommateur :

«Jacques Chirac, champion du nouveau rassemblement, le R.P.R., montre aux Français que la République les appelle à militer avec confiance pour la France et, ayant lancé son appel, il est déjà rejoint par des millions et des millions d'hommes et de femmes.

«Dès lors, il sera bientôt possible de créer un nouveau gouvernement, dans lequel des hommes de valeur, comme François Mitterrand notamment, accepteront d'entrer et ainsi sera formé le gouvernement d'Union Nationale, dont la France a tant besoin.»

Premier consommateur :

C'est très bien. Mais, aujourd'hui, les rôles sont inversés, c'est à M. Mitterrand qu'il appartiendra éventuellement de faire un gouvernement d'Union Nationale.

Deuxième consommateur :

Evidemment, tu arranges tout très bien, mais est-ce que les choses se passeront comme tu le dis ? Je vois au café d'en face le sous-préfet et sa femme. Si on allait lui demander son avis ?

Premier consommateur :

C'est une bonne idée et il a une femme charmante.

Deuxième consommateur :

Tu la connais ?

Premier consommateur :

Non, mais j'ai entendu mon fils dire à un copain : «Tu sais, la femme du sous-préfet, elle est épatante.»

Deuxième consommateur :

Ah ?

Marcel Dassault
député de l'Oise

ÉDUCATION

LE DÉBAT SUR

Mobilisation avant les élections législatives

« La guerre scolaire était éteinte, pourquoi rallumer ce brûlot ? », a feint de s'interroger, mercredi 3 juin, M. Alain Juppé, conseiller économique de M. Jacques Chirac. Mais qui rallume cette « guerre » ? Est-ce un programme socialiste connu de longue date ou bien les défenseurs de l'enseignement privé — pour l'essentiel des établissements catholiques — qui sonnent le tocsin avant les élections législatives ? Le colloque organisé à Paris, le 3 juin, par le Comité indépendant des grandes écoles (fondé le 11 mai par des étudiants partisans de l'ancienne majorité) était bel et bien un appel à la mobilisation avant le scrutin : « Le projet socialiste est d'inspiration totalitaire. » (M. Juppé.) « Si nous perdons les élections, je n'ai pas besoin de vous faire un dessin... » (M. Guermeur, député R.P.R. du Finistère.) « Ne luttez jamais contre les syndicats, mais battez-vous à mort pour qu'ils ne prennent pas le pouvoir. » (M. Beullac, ancien ministre de l'éducation.)

Ces propos surprennent d'autant plus que, du côté du nouveau ministre de l'éducation nationale, M. Alain Savary, la volonté d'apaisement est nette. Amené à préciser ses intentions en ce domaine, trois jours à peine après son entrée en fonctions, il a multiplié les garanties (« le Monde » du 29 mai). Insistant sur « la nécessaire décentralisation de la gestion » et sur « le pluralisme des idées, des croyances, des ethnies » ; il a proposé, dans l'immédiat, une négociation dont le premier terme serait la généralisation des contrats d'association, qui accroissent l'aide de l'Etat aux écoles privées tout en augmentant le contrôle de celles-ci. Toutefois, l'objectif du gouvernement socialiste reste la constitution d'un « grand service public, unifié et laïc ».

Cette perspective ne séduit guère les responsables de l'enseignement catholique. L'Union nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre (UNAPEL) appelle ses *adhérents à exiger de chaque candidat* aux élections législatives qu'« il s'engage formellement à maintenir les lois actuelles » d'aide à l'enseignement privé. Un « rassemblement des directeurs de l'enseignement libre » a réuni, mercredi 3 juin, à Paris, trois mille huit cent quatre-vingts chefs d'établissements privés à l'appel de leurs syndicats professionnels. Ils y ont affirmé « leur attachement à (...) la possibilité d'éduquer les jeunes dans la liberté en respectant le caractère original du projet éducatif des établissements privés ». Une de leurs revendications essentielles porte sur le droit, qui leur est actuellement reconnu, de choisir eux-mêmes leur corps enseignant.

A cette occasion, un sondage, réalisé du 14 mai au 19 mai par le CIDES (Centre d'information et de diffusion économique et sociale), pour le compte du Secrétariat général de l'enseignement catholique (S.G.E.C.), a été rendu public. 81 % des mille quatre-vingt-dix-huit personnes interrogées approuvent « que les parents aient la possibilité de choisir pour leurs enfants entre des écoles publiques dirigées par l'Etat et des écoles libres » et 69 % estiment que l'Etat doit améliorer ou maintenir son concours financier. Le débat porte, en effet, non sur le respect abstrait de la liberté de l'enseignement, mais sur sa garantie financière par l'octroi de fonds publics. Actuellement, l'Etat verse, sur le budget 1981, à l'enseignement privé sous contrat, un peu plus de 13 milliards de francs, soit 13,2 % des dépenses ordinaires pour l'éducation. Les responsables de l'enseignement catholique évaluent à 20 milliards de francs le patrimoine de leurs établissements. Selon M. Guermeur, il en coûterait 20 autres milliards pour les rénover.

Financier, l'enjeu est ausi philosophique : le débat oppose ceux qui insistent sur le droit des familles à choisir une éducation particulière et ceux qui plaident pour la confrontation des élèves avec un pluralisme idéologique et culturel. Toutefois, cette discussion n'oppose pas deux camps tranchés de part et d'autre, mais traverse également le monde chrétien. Ainsi perçoit-on une différence de ton entre l'épiscopat et les animateurs de l'école catholique. Le premier, tout en ayant réaffirmé, le 2 juin, sa position de principe sur la liberté d'enseignement, a demandé au S.G.E.C. de respecter, dans la période électorale, une certaine discrétion. Il a ainsi interdit à Mme Fontaine de participer, mercredi, à l'assemblée des chefs d'établissement, « en vertu de l'obligation de réserve ».

Mgr Jean Honoré, évêque d'Evreux et président de la commission épiscopale du monde scolaire et universitaire, nous a déclaré ne pas être opposé, « a priori », à « une formule de service unifié ». « Ce qui intéresse l'épiscopat, explique-t-il, c'est la vie interne des établissements, les conditions qui leur permettraient d'être ce qu'ils sont. » Alors que l'UNAPEL rejette « une négociation (...) quand l'objectif *de l'intégration est fixé* d'avance », Mgr Honoré refuse, pour sa part, à poser d'emblée « ce qui est négociable et ce qui ne l'est pas : ce n'est pas notre démarche ». Mgr Henri Derouet, évêque de Sées et représentant des diocèses de l'Ouest au conseil permanent de l'épiscopat, a déclaré à notre confrère « Ouest-France » que « la liberté de l'enseignement ne peut être utilisée comme arme électorale pour faire passer d'autres points, dont certains peuvent être beaucoup moins en accord avec l'Evangile ».

M. Alain Savary recevra, jusqu'au 12 juin, les organisations de l'enseignement libre, parmi lesquelles l'UNAPEL et les syndicats, notamment C.F.T.C. et C.F.D.T. Le Comité national d'action laïque (CNAL), animé par la FEN, soutient l'action du ministre et s'est à nouveau prononcé pour « la mise en place, sans monopole ni spoliation, d'un grand service public d'éducation unifié, décentralisé et laïc ».

Polémiques en trompe-l'œil

Attention, pièges et chausse-trapes ! Le sujet mérite un tel exergue, tant s'y épanouissent les arguments sans nuances. Affolement déraisonné et procès d'intention minent un débat qui mériterait plus de sérénité. Certaines cabales électorales n'y sont pas indifférentes, non plus que certaines *réminiscences historiques*. Mais sans doute faudra-t-il se débarrasser de ce fantôme d'une « guerre scolaire », pour revenir à la simplicité des faits.

La liberté d'enseignement est-elle en cause ? La réponse est non. Le débat ne porte pas sur ce droit des Eglises — comme d'autres communautés spirituelles, idéologiques ou culturelles — d'ouvrir des écoles et d'y mener l'enseignement de leur choix. Les républicains anticléricaux de la IIIe République l'avaient eux-mêmes respecté, refusant le monopole d'enseignement qu'avaient souhaité les communards de 1871 : Jules Ferry vote la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur (1875) et parle, à propos de l'Université, du « *besoin de la concurrence des établissements libres* ». M. François Mitterrand et le parti socialiste avec lui sont dans *cette filiation quand* ils proclament leur refus « *de tout monopole* ».

Le débat est donc ailleurs. Non sur les grands principes démocratiques mais sur un héritage plus conjoncturel, historiquement daté : le financement par l'Etat, garant en droit de l'« intérêt général », de ces établissements pourtant « particuliers » que sont les écoles confessionnelles. Vaguement ébauchée sous Vichy, puis par les lois Marie et Barangé de la IVe République, la législation de la Ve République a créé une situation nouvelle.

Depuis la loi Debré du 31 décembre 1959, les écoles privées sous contrats avec l'Etat — qui pour 98 % sont des établissements catholiques — reçoivent des fonds publics dans l'exacte mesure où elles conforment leur scolarité, leurs programmes et leurs horaires aux normes nationales. Le ressort de la gradation des contrats (« simples » ou d'« association ») est ainsi élémentaire : plus l'enseignement privé est proche de l'enseignement public, plus il est aidé et, corollairement, plus il est financé, plus il est tenu de se soumettre au contrôle de l'Etat.

Il y a là une sorte de contradiction. Le financement signifie la reconnaissance d'une mission d'intérêt général à des établissements qui pourtant se revendiquent spécifiques. A l'époque, le président de l'Association parlementaire pour la liberté d'enseignement, le sénateur Prélot, ne s'y trompait pas qui refusait de considérer la loi Debré « *comme une loi d'aide à l'enseignement privé, mais comme le statut d'un secteur semi-public de l'enseignement, ce qui est un régime tout différent* ».

Juridiquement, ce dispositif innove. Chacun y est donc allé de son *exégèse. La loi Debré* est en effet hybride. En son article premier, elle prévoit que, « *tout en conservant son caractère propre* », l'établissement sous contrat doit « *donner* [*son*] *enseignement dans le respect total de la liberté de conscience* ». Ainsi « *tous les enfants, sans distinction d'origines, d'opinions ou de croyances, y ont accès* ». Pour l'interprétation, tout dépend du terme que l'on fait valoir : le « *caractère propre* » ou l'accueil de tous les postulants ?

Si l'on plaide pour le second terme, la logique de rapproche*ment, et progressivement d'unifi*cation, de ces deux écoles à fonds publics et à statuts divergents, est indéniable. Le législateur avait d'ailleurs à l'origine donné un caractère précaire aux contrats simples, qui imposent moins de contrôles et d'obligations envers l'Etat, et devaient être remplacés, après une période transitoire de neuf années, par les contrats d'association, plus exigeants. Si, en revanche, on insiste sur le premier terme, la logique institutionnelle est tout autre, remettant en cause la notion de service public. Ce ne serait plus dans une même école que s'effectuerait la confrontation des différences et des spécificités, mais dans la diversité des écoles elles-mêmes. Eclatement dont d'autres familles spirituelles ou idéologiques que l'Eglise catholique pourraient en droit bénéficier.

Pluralisme des écoles ou pluralisme dans l'école ? Si débat de fond il y a, il se pose en ces *termes : non sur le respect* abstrait de la liberté, mais sur le choix des lieux efficaces pour l'apprentissage de cette liberté. Deux philosophies contradictoires sont en présence qui plaident, l'une, pour la découverte par les élèves d'un pluralisme interne, dont l'Etat se porterait garant, l'autre, pour le choix par les parents d'un climat éducatif original, que garantiraient les directeurs des établissements.

Pour l'heure, ces deux problématiques s'opposent clairement. M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale, fait un retour aux sources de 1959 en proposant dans l'immédiat la généralisation des contrats d'association. Les responsables de l'enseignement catholique s'attachent au contraire à garantir le « caractère propre » des écoles, dont ils ont obtenu, avec les lois de 1971 et 1977, le renforcement en même temps que la pérennité des contrats simples. L'essentiel, selon eux, est qu'ils restent maîtres de la nomination des enseignants, comme de leur formation.

D'avoir cerné la divergence, n'évacue pas pour autant les questions. Au-delà des rythmes, des négociations et des compromis, quel sort l'« unification » désirée par le gouvernement socialiste fera-t-elle à la spécificité des écoles catholiques ? Contrairement à l'intitulé, celle-ci est bien moins confessionnelle qu'il n'y paraît. Leur statut contradictoire a infléchi leur nature. Une demande scolaire nouvelle, certaines exigences des usagers que ne satisfaisait pas l'enseignement public, ont été drainées par l'école privée. La motivation essentielle — bien des enquêtes et des sondages le prouvent (1) — n'a plus été religieuse. *Les évêques* s'en sont d'ailleurs inquiétés, rappelant fréquemment que, « *si l'école catholique n'est pas un milieu de proposition de la foi, il est évident qu'elle ne se justifie pas* ». La réalité déçoit sans doute leurs désirs. Ainsi que l'ont démontré les études de M. Robert Ballion, sociologue, c'est en fonction de l'état — réel ou supposé — de l'enseignement public et des attentes qu'elles ont à son égard, que les familles se tournent vers le privé catholique : cette « *institution de suppléance* » a été utilisée par les gouvernements précédents pour « *atténuer les dysfonctions* » du système scolaire dominant (2). Aussi l'école catholique ne se réduit-elle pas, comme le pensent ses détracteurs, à des « *cocons idéologiques* » où serait prisé un certain ordre scolaire. Une plus grande souplesse administrative, un plus grand engagement des familles, un certain volontarisme enseignant y favorisent parfois des expériences pédagogiques non négligeables.

En ce sens, l'unification ne peut être — et ne doit pas être — une uniformisation. Le jacobinisme de l'enseignement public, les pesanteurs qu'il entraîne, le desservent. Le véritable débat scolaire se situe là : dans cet espoir d'une transformation concomitante du service public vers plus de décentralisation, d'initiative pédagogique et de liberté scolaire. Les déclarations d'intention du parti socialiste semblent prendre en compte cette exigence. Reste à passer aux actes. — E. P.

(1) Cf. l'enquête du *Monde de l'éducation* (mars 1981), « A quoi sert l'école catholique ? ».

(2) *Les fonctions sociales de l'enseignement privé*, de Robert Ballion, rapport Cordes 1978.

DEUX MILLIONS D'ÉLÈVES

Quelque deux millions d'élèves sont accueillis dans des établissements privés, soit 16 % des effectifs scolarisés en France. Sur ce nombre, 98 % sont inscrits dans des écoles confessionnelles, presque toutes catholiques (1 950 000 élèves). En 1980-1981, 774 000 élèves sont inscrits dans des établissements sous contrat simple et 1 176 000 dans des établissements sous contrat d'association.

L'enseignement privé est assuré par environ 113 000 instituteurs et professeurs, dont 15 000 travaillent dans des établissements privés laïcs. Dans l'enseignement catholique, 61 500 maîtres sont sous contrat d'association, 35 000 sous contrat simple et 1 700 hors contrat.

APRÈS LA RÉUNION D'EVRY

Les organisateurs du débat à Evry sur l'enseignement privé, auquel participaient M. Louis Astre, secrétaire national de la FEN, et Mme Nicole Fontaine, secrétaire générale de l'enseignement catholique, nous demandent d'apporter la rectification suivante au compte rendu publié dans « le Monde » du 2 juin. « Ils déplorent la dénaturation de certains propos et soulignent que le secrétaire national de la FEN n'a pas approuvé, fût-ce sous réserve, mais a vivement contesté, au contraire, l'hypothèse illusoire à tout point de vue d'un règlement de la question scolaire par voie de référendum. »

[Notre correspondant dans l'Essonne, qui a rendu compte du débat, maintient la citation incriminée tout en donnant acte à M. Astre qu'il a longuement *énoncé les inconvénients* d'un tel référendum.]

LES AUTRES CONFESSIONS

Les projets d'intégration des écoles privées sous contrat ne concernent pas seulement l'enseignement catholique. Il existe quelques écol protestantes, notamment à Paris, Strasbourg, Nîmes et Marseille, et des écoles juives, dont 70 % des huit mille cinq cents élèves sont scolarisés dans des établissements sous contrat

De Guizot à Guermeur

1795 : loi instituant les principes de l'école primaire prise en charge par la collectivité.

1824 : la Restauration rend l'exclusivité de l'enseignement au clergé.

1830 : loi Guizot faisant obligation aux communes de prendre en charge le fonctionnement des écoles.

1850 : loi Falloux imposant aux instituteurs laïcs l'enseignement religieux dans les écoles publiques.

1881 : loi Ferry instituant la gratuité de l'enseignement primaire public.

1882 : loi Ferry instituant l'enseignement primaire public laïc et obligatoire.

1886 : loi Goblet reconnaissant l'école libre.

1904 : loi interdisant l'enseignement aux congrégations.

1940 : abrogation de la loi de 1904.

1941 : réintégration du catéchisme dans le programme des écoles publiques. Les municipalités, puis l'Etat, sont autorisés à subventionner l'école privée.

1945 : suppression des subventions publiques à l'école privée.

1951 : lois autorisant l'octroi de bourses d'Etat aux élèves de l'école privée.

1959 : loi Debré instituant les « contrats simples », c'est-à-dire la prise en charge par l'Etat du traitement de certains maîtres, et les « contrats d'association », qui impliquent une subvention de fonctionnement et un contrôle pédagogique de l'Etat.

1971 : loi accordant la pérennité aux contrats simples (d'abord limités à neuf ans) et incitant les établissements secondaires à passer des contrats d'association.

1977 : loi Guermeur autorisant les collectivités publiques à apporter une aide financière à la construction d'écoles privées. Des dispositions sont prises pour harmoniser la formation et la carrière des maîtres du privé, et maintenir « le caractère propre » des établissements privés.

SCIENCES

Un « colloque national sur les grands choix scientifiques » sera organisé à l'automne

annonce M. Chevènement

Un « colloque national sur les grands choix scientifiques » sera organisé avant la fin de cette année, a annoncé, mercredi 3 juin, à une délégation de la Fédération de l'éducation nationale (FEN), M. Jean-Pierre Chevènement, ministre d'État, ministre de la recherche et de la technologie.

L'idée de ce colloque, auquel sera associé l'ensemble de la communauté scientifique, a été formulée par un groupe réunissant, autour de M. François Gros, professeur au Collège de France, directeur général de l'Institut Pasteur (et qui vient d'être nommé conseiller du premier ministre), une douzaine de scientifiques auxquels M. François Mitterrand, alors candidat, avait demandé de réfléchir aux problèmes de la recherche. *Dans l'esprit* de ses promoteurs, ce colloque devrait permettre l'ouverture d'un *dialogue approfondi* entre les scientifiques et les responsables politiques. Ses travaux devraient notamment préparer la loi de programmation de la recherche qui devrait être soumise au Parlement dans le courant de 1982.

M. Chevènement a annoncé cette décision à une délégation de la FEN conduite par M. Albert Guillot, membre du bureau fédéral, qu'il recevait après d'autres *organisations syndicales. Les* responsables de la FEN, qui se sont déclarés « *satisfaits du climat de la rencontre* », ont exposé au ministre les préoccupations générales de leur organisation en ce qui concerne la recherche, et ont notamment interrogé le ministre sur ses intentions en matière de décentralisation et sur sa conception du rôle de la recherche universitaire.

En réponse à des demandes portant sur des problèmes immédiats, M. Chevènement a indiqué que le collectif budgétaire en préparation prévoirait des créations de postes dans toutes les catégories de personnel de recherche.

Mardi 2 juin, le ministre avait commencé ses consultations avec les organisations syndicales en recevant une délégation de l'Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens (UGICT - C.G.T.), conduite par son secrétaire général, M. René Le Guen, puis une délégation du Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.), conduite par M. Jean-François Troglic, secrétaire national.

M. Chevènement a confirmé que les décrets parus le 6 mai dernier, fixant de nouveaux statuts aux ingénieurs, techniciens et administratifs (ITA) des organismes de recherche, seraient abrogés « *dans les tout prochains jours* ». *Le* ministre a d'autre part indiqué que les organisations syndicales seraient associées à l'élaboration de la loi de programmation sur la recherche qui devrait être soumise au Parlement l'année prochaine.

La C.G.T., pour sa part, a exprimé le souhait que, à l'avenir les axes de développement de la recherche scientifique et technique fassent l'objet d'une « *élaboration démocratique* ». Il faut notamment, a estimé la délégation, que la recherche soit « *décloisonnée* », et que soient mises en place de nouvelles liaisons entre la recherche publique et la recherche industrielle, au profit de la nation et non plus des seuls intérêts privés. La C.G.T. a, enfin, réclamé l'élaboration d'une véritable politique de l'emploi scientifique, et demandé que soient immédiatement intégrés les nombreux « hors-statut » de la recherche (plus d'un millier selon la C.G.T.).

De son côté, le SGEN a aussi insisté pour que la recherche ne soit plus pilotée au seul profit de l'aval industriel, et exposé deux autres axes de préoccupations : la régionalisation et la décentralisation de la recherche, et l'élaboration d'une politique « *qui porte en elle les germes d'un nouveau type de développement* ». La C.F.D.T. a de plus demandé au ministre que soit redonnée une place plus importante aux recherches en sciences humaines.

IL Y A VINGT-CINQ ANS LE COLLOQUE DE CAEN

Le colloque dont M. Jean-Pierre Chevènement a annoncé, mercredi, l'organisation n'est pas sans rappeler le colloque de Caen, organisé en novembre 1956, en collaboration avec des scientifiques, par un comité parlementaire pour l'expansion de la recherche, constitué à l'appel de M. Pierre Mendès France.

« Après des débats animés, écrit à ce sujet, dans *le Pouvoir et la Science en France* (1), M. Pierre Papon, *ce colloque, dont le retentissement fut très grand, aboutit à une résolution en douze points et surtout à la création d'un sous-comité permanent chargé de faire avancer la réalisation des propositions votées. Parmi les propositions importantes formulées à Caen figuraient : le lancement d'un plan décennal d'expansion de la recherche et de l'enseignement supérieur, l'organisation du troisième cycle de l'enseignement supérieur, la suppression des cloisons entre l'Université et les grandes écoles, l'établissement d'une prime de recherche au Centre national de la recherche scientifique, la coordination de la politique nationale de la recherche (avec la création d'un fonds national de la recherche) et enfin une réforme importante de l'enseignement de la médecine et de la recherche médicale. Le Comité permanent pour l'expansion de la recherche, issu du colloque de Caen, comprenait à la fois des parlementaires et des non-parlementaires (scientifiques ou représentants de l'administration), et il constituait de fait le premier groupe de pression de scientifiques organisé et durable. Il s'est appuyé sur l'Association pour l'expansion de la recherche scientifique (AERS) (animée notamment par le professeur A. Lichnerowicz et M. J.-L. Crémieux-Brilhac),*

(1) Le Centurion, 1978.

هكذا من الاصل

ÉDUCATION

L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Convaincre et non contraindre

Ferme sur le principe et le terme, ouverte quant au parcours : telle apparaît la position du pouvoir en place depuis l'élection de M. François Mitterrand. Une position dont les contours sont définis par les déclarations du président de la République lorsqu'il était candidat, par le communiqué de M. Savary, diffusé le 27 mai (*le Monde* du 29 mai) et par des informations puisées dans l'entourage du ministre de l'éducation nationale.

Le terme, c'est un grand service public, unifié et laïc, sans monopole. Autrement dit, l'enseignement privé aidé par l'Etat devrait disparaître. Des établissements privés, vivant par leurs ressources propres, pourront se créer ou subsister. Ce choix politique repose sur une justification philosophique qu'on pourrait ainsi décrire : l'éducation des enfants doit préserver leur liberté : celle-ci, pour se former, a besoin du pluralisme des idées et des ethnies, du contact avec les mouvements de pensée ; la personnalité se structure dans l'application du droit à la différence. Assurer des enseignements idéologiquement homogènes n'est pas dans la mission de l'Etat, même s'il accepte, au nom de la liberté, que des citoyens préfèrent cette solution.

Voilà l'objectif. L'itinéraire consisterait à harmoniser progressivement les deux secteurs d'enseignement, public et privé. Les jalons seraient le passage du contrat simple au contrat d'association, du contrat d'association à une sorte de « contrat d'intégration », chaque étape rapprochant un peu plus le privé du public.

Il faut se rappeler que la loi Debré, à l'origine, ne prévoyait que les contrats d'association, ceux dans lesquels l'Etat participe aux frais de fonctionnement des établissements (forfait d'externat), et où les maîtres sont agents contractuels de l'Etat. L'adjonction, au cours des discussions qui ont précédé le vote de la loi, des contrats simples — qui entraîna la démission du ministre, M. Boulloche — était conçue dans une perspective provisoire. Mais elle fut pérennisée en 1971. Il s'agirait donc d'abord d'un retour aux sources de la loi Debré de 1959.

S'adressant, pendant la campagne, au Syndicat national des chefs d'établissements d'enseignement libre, M. Mitterrand avait écrit que les dispositions de la loi Guermeur *« qui aggravent les écarts entre les établissements sous contrat d'association et l'enseignement public »* seraient abrogées par un projet de loi soumis au Parlement. Mais au ministère de l'éducation nationale, comme l'avait fait le candidat socialiste, on ne cesse d'insister : aucun calendrier, aucun délai n'est fixé pour atteindre le but.

Le 1er mai dernier, le candidat socialiste écrivait aux chefs d'établissements privés : « *Est-ce possible du jour au lendemain ? Certainement pas. Il nous faut tenir compte des traditions héritées de l'histoire, surmonter les divisions, apaiser les passions (...). J'entends convaincre et non contraindre.* » Aujourd'hui, au ministère où l'on a repris ces propos du président, on ajoute : *« Il n'y a pas d'étape fixée à l'intégration ni à la négociation »*. On laisse prévoir que *« sauf si les négociations aboutissaient très vite, il n'y aura pas de changement dans le budget de 1982 »*.

Incitation

Comme la discussion est abordée dans un esprit d'ouverture et sans impatience, tout chiffrage est d'ailleurs malaisé. Seule indication : actuellement sept cent soixante douze mille élèves sont scolarisés dans des écoles sous contrat simple ; le passage au contrat d'association se traduirait par le versement du forfait d'externat à ces écoles, évalué de 500 F à 750 F par élève. Le coût global annuel oscillerait de 400 à 600 millions de francs, que les communes devraient dorénavant verser, mais qu'elles recevraient de l'Etat pour ne pas avoir à supporter ce transfert de charges.

Ne voulant contraindre personne à négocier, le gouvernement, peut-on supposer, n'en dispose pas moins de moyens d'incitation pour entraîner ses partenaires de l'enseignement privé à engager le dialogue d'abord, à accepter ses propositions ensuite. Par exemple, en augmentant le forfait d'externat pour les établissements qui opéreraient un rapprochement avec le secteur public, ou en améliorant la retraite de leurs enseignants.

C'est peut-être pour cela aussi que le ministère de l'éducation nationale affiche une certaine sérénité. Et, comme gage de sa loyauté et de la bonne foi en la matière, il indique que la seconde tranche des subventions, dont le montant total est de 80 millions de francs alloués par l'Etat à l'UNAPEC (Union nationale pour la promotion pédagogique et professionnelle dans l'enseignement catholique), organisme de formation des enseignants catholiques, vient d'être versée au début de cette semaine.

RÉGIME D'EXCEPTION DANS TROIS DÉPARTEMENTS

L'Alsace et la Lorraine étant sous tutelle allemande au moment de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat en France (1905), trois départements français (Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle) vivent toujours sous le régime du concordat de 1801, c'est-à-dire en fait sous l'autorité de la loi Falloux (1850), qui fait obligation aux maîtres de l'école publique d'assurer un enseignement religieux.

Quatre confessions y sont reconnues par le concordat : Eglise catholique ; Eglise réformée d'Alsace et de Lorraine (calviniste) ; Eglise de la confession d'Augsbourg (luthérienne) ; confession israélite. Toute école d'Alsace et de Lorraine est donc tenue de se déclarer pour une des quatre confessions, à moins de s'instituer « interconfessionnelle ». Les maîtres, formés eux-mêmes dans des écoles normales confessionnelles, devaient, jusqu'en 1974, assurer deux heures hebdomadaires d'enseignement religieux, intégré à l'horaire normal.

Des aménagements ont été apportés à ce régime. En 1972, un décret abolit l'obligation pour les maîtres d'assurer l'enseignement religieux. Seul subsiste le volontariat. Un décret de 1974 ramène les deux heures à une seule, plus une facultative.

Ce régime d'exception, auquel restent attachés bon nombre d'Alsaciens et de Lorrains, ne satisfait ni la Fédération de l'éducation nationale (FEN) ni même les autorités religieuses. La FEN souhaite la réintégration des trois départements dans le régime général. Quant à la hiérarchie ecclésiastique (catholique ou protestante), elle s'inquiète de voir des élèves recevoir un enseignement religieux de plus en plus « bâclé » par des maîtres qui ne sont pas toujours convaincus des vérités de la foi. C'est ce spectre de la « neutralisation » des écoles confessionnelles qui préoccupe la hiérarchie catholique.

LE POINT DE VUE DE L'ÉCOLE CATHOLIQUE

A service éducatif égal, aide publique égale

La divergence est nette. Le souci d'apaisement sensible dans la première déclaration de M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale, sur l'enseignement privé (*le Monde* du 29 mai), n'a guère ému les responsables de l'école catholique. « *Ce qui nous intéresse, ce n'est pas le ton, mais le fond, ce n'est pas de savoir à quelle sauce nous serons mangés, mais si nous pourrons vivre* », explique-t-on au secrétariat général de l'enseignement catholique (S.G.E.C.), où l'on estime que *« l'objectif des socialistes est terriblement constant : un service unifié et laïc »*.

Les positions ont ici trois caractéristiques : désaccord sur le fond, inquiétude pour l'avenir immédiat, et critique d'une négociation *« dont les termes seraient fixés d'avance, c'est-à-dire l'intégration »*.

Sur le fond, l'argument essentiel est que le respect par l'Etat de la liberté d'enseignement suppose qu'il en assure les moyens. *« Reconnue en droit,* explique-t-on, *la liberté ne signifie rien s'il y a une école qui bénéficie des fonds de l'Etat et une autre qui n'a pas d'argent pour vivre. »* Dans une lettre adressée vendredi 29 mai au premier ministre, M. Guy Guermeur, député R.P.R. du Finistère et président de l'Association parlementaire pour la liberté de l'enseignement, affirme : *« Au slogan scandaleusement injuste — « fonds publics à l'école publique ; fonds privés à l'école privée » — qui signifie la liberté de choix pour les riches, nous voulons opposer un principe démocratique : à service éducatif égal, aide publique égale. »*

La Confédération française des travailleurs chrétiens (C.F.T.C.) affirme ainsi, par la voix de son président, M. Jacques Tessier, que *« l'objectif du gouvernement est bien malheureusement la disparition de la plupart des écoles privées, car en leur supprimant l'aide de l'Etat, on les condamnerait à fermer leurs portes. (...) Ce serait un paradoxe énorme si ceux qui ont promis au pays de réduire les inégalités sociales (...) faisaient de la liberté de l'enseignement un luxe réservé aux familles fortunées »*.

Quant à l'avenir immédiat, les responsables du S.G.E.C. sont partisans d'un moratoire. Ils demandent que les lois favorables à l'enseignement privé soient intégralement maintenues et que la loi de finances 1982 reconduise, en tenant compte de l'inflation et des engagements du pouvoir précédent, l'aide financière. *« C'est alors,* ajoutent-ils, *que, dans un réel climat d'apaisement, une négociation pourrait s'engager. »*

Le S.G.E.C., dans plusieurs de ses textes, a en effet envisagé la redéfinition du statut scolaire, au-delà du dualisme actuel. Dans un ouvrage intitulé : *« L'enseignement catholique face à l'avenir »*, il propose *« un service d'éducation de structure pluraliste »* qui pourrait prendre soit la forme d'un *« pluralisme d'établissements autonomes à l'intérieur d'un même service public »*, soit celle d'un *« service national de l'éducation dans lequel s'articuleraient un enseignement public et laïc et des établissements privés investis d'une mission de service public »*.

Dans l'éventualité d'une telle discussion, les défenseurs de l'enseignement catholique ont déjà défini les principes sur lesquels ils n'entendent pas céder et qui, à leurs yeux, garantissent le « caractère propre » de leurs écoles. Il s'agit du droit pour les responsables diocésains de choisir et de nommer les chefs d'établissement ; du droit pour les directeurs de choisir les enseignants ; du droit d'assurer la formation initiale et permanente des personnels enseignants et non enseignants.

Dossier établi par Roger CANS, Edwy PLENEL et Charles VIAL.



Au sommaire du prochain numéro :

JEUNES EN PRISON

De plus en plus de jeunes dans les prisons. Est-ce le bon moyen d'éviter l'engrenage de la délinquance ?

Enquête de Patrick BENQUET

RONALD LAING, l'antipsychiatre malgré lui

Après une période de gloire dans les années 60, Ronald Laing a volontairement fui les feux de la rampe.

Interview de Claude FISCHLER

HISTOIRE

CORRESPONDANCE

LES « MALGRÉ-NOUS » ET LES AUTRES

M. Victor Hell, professeur et écrivain, nous écrit :

Périodiquement, de préférence en période électorale, se trouve évoqué le problème des « Malgré-nous », c'est-à-dire des Alsaciens incorporés de force dans la Wehrmacht pendant la seconde guerre mondiale. Cette question vient de faire l'objet d'un accord (définitif nous dit-on) entre le chancelier de la République fédérale d'Allemagne et le président de la République française lors de leur rencontre à Blaesheim, près de Strasbourg, au mois de mars dernier

Il ne s'agit pas de mettre en cause la légitimité d'une demande d'indemnisation ; je voudrais toutefois esquisser, très brièvement, les données d'un problème, méconnu par l'opinion publique en France, et qui ne se réduit pas au sort des « Malgré-nous ».

Il convient d'abord de faire un effort d'imagination et de se rappeler les effets de l'annexion de fait imposée à l'Alsace par le III[e] Reich, après la défaite de 1940. La République cessait d'être « une et indivisible » ; nulle possibilité, pour les Alsaciens, de se réfugier dans l'attentisme avant de grossir, sur le tard, les rangs des résistants. L'incorporation plaçait les Alsaciens dans des situations tragiques, car elle ne comportait pas seulement l'obligation de revêtir « un uniforme étranger » mais celle d'être intégrés à une machine de guerre, devenue l'instrument d'un régime inhumain, d'encourir aussi le risque de se trouver mêlés à des opérations du type d'Oradour-sur-Glane. Nul ne peut s'ériger, après coup, en juge des choix qui, en un temps de chagrin et de pitié, ont suscité de douloureux cas de conscience. Il y a ceux qui ont obtempéré ; il en est d'autres qui, pour échapper à l'incorporation, se sont évadés ; nombre de ceux-ci ont combattu dans les rangs des F.F.I. ou dans des unités françaises ou alliées, régulièrement constituées. Le refus de l'incorporation transcendait le plus souvent le choix individuel puisqu'il entraînait la déportation des parents du réfractaire.

S'imagine-t-on le cas de conscience d'un jeune Alsacien décidant de s'évader en 1942, tout en sachant que son geste attirerait de terribles représailles sur sa famille ?

En vertu de quelle aberration les pouvoirs publics ont-ils, depuis des années, consenti à opérer une ségrégation parmi les Alsaciens, victimes, à des degrés divers, de l'annexion de fait ? On traite, au plus haut niveau, des « Malgré-nous » et on néglige les autres.

Les conséquences de l'annexion de fait sont d'abord un problème français. Une communauté nationale, ça ne consiste pas seulement à exalter des hauts faits militaires ; elle doit se manifester par la solidarité dans l'épreuve.

De toute façon, sans même tenir compte des problèmes que posent, en droit international, les dommages de guerre après la disparition du III[e] Reich, les mesures en faveur des « Malgré-nous », annoncées avec quelque tapage, ont une double conséquence d'ordre politique et moral. En suscitant rancœur et sentiment d'injustice, elles divisent les Alsaciens. Plus graves encore sont les conséquences morales. Il n'est pas indifférent de savoir dans lequel des deux camps on se trouvait, de gré ou de force, à l'époque de la lutte contre le fascisme. Ceux qui ont connu l'expérience de la Résistance savent que, au-delà de tout patriotisme, il s'agissait de la cause de la liberté. Un bref séjour en Pologne m'a permis, récemment, de retrouver ce consensus moral qui est la vraie force d'un corps politique. On se complaît à exalter la puissance militaire de la France : la possession d'armes sophistiquées paraît en fin de compte fallacieuse si se trouve minée la volonté des hommes de rester libres malgré les difficultés et les contraintes.

TÉMOIGNAGE

YVONNE DESVIGNES ET LES ÉDITIONS DE MINUIT

par VERCORS

C'est à Athènes, sous l'Acropole, que, par une brève notice dans le Carnet du Monde *du 27 mai, j'apprends une disparition qui m'anéantit : celle d'Yvonne Motchane, alias Yvonne Desvignes, qui fonda avec moi pendant la Résistance les Editions de Minuit.*

Avec la même simplicité qu'elle prit alors sur elle la plus grande part des risques, elle disparaît dans la modestie et le silence. Quarante ans ont passé depuis que l'idée s'imposa à nous deux de ces publications sous le manteau, dont ni elle ni moi ne prévoyions alors le retentissement mais qui, pour elle comme pour moi, répondaient à l'urgente nécessité de montrer que des Français en France, malgré l'occupation nazie et la honte de Vichy, refusaient de se taire ou de hurler avec les loups.

Cette urgence paraît bien lointaine aujourd'hui, peut-être même dérisoire : c'est pourquoi Yvonne Desvignes a pu s'en aller sans provoquer d'émoi. Mais, à l'époque, la France humiliée, bâillonnée, ses amis étrangers surtout qui avaient un moment douté d'elle, surent bien mesurer la signification de ces publications nocturnes, le général de Gaulle en premier lieu. Or ces éditions-là, que seule des pays occupés la France a su produire, qui témoignaient de sa constance et de sa volonté de penser juste, ces petits livres auxquels Jean Paulhan, comme saint Thomas, n'avait pas d'abord voulu croire, jugeant l'entreprise impossible, n'auraient sans doute jamais pu voir le jour sans le courage, l'activité, l'intelligence, le désintéressement, d'Yvonne Desvignes.

Si j'en fus l'initiateur avec Pierre de Lescure, si la cheville ouvrière en fut l'imprimeur Ernest Aulard, Yvonne Desvignes en fut, elle, l'animatrice irremplaçable, celle chez qui, autour de Paul Eluard et de moi-même, se rencontraient chaque semaine les membres du comité de lecture, chez qui les premiers ouvrages furent brochés par un petit groupe d'amies dévouées, chez qui les volumes étaient ensuite entreposés, chez qui venaient les prendre, pour les distribuer dangereusement, d'autres amies ou amis connus ou inconnus, et cela sans relâche pendant près de trois ans.

Il n'était pas possible qu'elle quittât ce monde sans que lui fût rendu au moins ce très modeste hommage. C'est grâce à son dévouement que purent être publiées les œuvres clandestines d'un François Mauriac, d'un Jean Cassou, d'un Aragon, d'un Guéhenno, d'un Gide ou d'un André Chamson, de dizaines de poètes parmi les plus grands — de Paul Eluard à Pierre Emmanuel, de Guillevic à Tardieu et à Robert Desnos — et d'autant de romanciers, d'essayistes, d'historiens, de philosophes... Nulle tâche ne convenait mieux à cette femme cultivée, élégante d'esprit comme de manières, qui parcourait Paris à vélo avec son périlleux chargement.

Je ne puis, en écrivant ces quelques lignes, empêcher ma main de trembler un peu car ma peine est profonde. Si je m'étais adressé et confié à elle, c'était que depuis vingt ans — et soixante aujourd'hui — nous liait une amitié sûre et indéfectible, pleine de riches échanges, de discussions, d'humour. Perdre une pareille amie, c'est perdre une part de soi-même. Je porte douloureusement le deuil d'Yvonne Desvignes et je voudrais que ceux pour qui les Editions de Minuit ont représenté jadis — et représentent encore — quelque chose de précieux, d'inoubliable, portent son deuil avec moi.

MORT DE SUNNEVA SANDOE, HÉROÏNE DANOISE DE LA RÉSISTANCE FRANÇAISE

De notre correspondante

Copenhague. — Sunneva Sandoe, héroïne de la Résistance française, est décédée à l'hôpital municipal de Copenhague des suites d'une grave maladie. Elle avait quatre-vingt-trois ans.

[Fille de pasteur, née aux îles Féroé, Sunneva Sandoe s'était installée à Paris au cours des années 30 et y avait ouvert un cours de gymnastique. Parmi ses élèves se trouvaient les enfants de Pierre Brossolette. Les liens d'amitié qu'elle noua bientôt avec la famille de ces derniers devaient l'amener, l'occupation venue, à rendre de très grands services aux réseaux français de résistance, ce qui lui valut d'être arrêtée par la Gestapo le 23 mars 1944. Après avoir résisté à tous les interrogatoires sous la torture, elle fut déportée en août 1944 à Ravensbrück.

Rentrée au Danemark après la Libération, elle devait s'occuper activement d'œuvres humanitaires et donner des leçons de français et d'allemand pour vivre. Elle avait gardé des relations étroites avec notre pays. M. Christian Fouchet, quand il était ambassadeur à Copenhague, l'avait décorée de la Légion d'honneur. — *C. O.*]

Le Monde

culture

THÉATRE

« LA DOUBLE INCONSTANCE », de Marivaux à la Comédie-Française

Une redoutable fine équipe

Les comédiens-français reprennent rue de Richelieu la mise en scène de *la Double Inconstance*, de Marivaux, que Jean-Luc Boutté avait présentée au cloître des Carmes d'Avignon en juillet 1980. Le décor a changé. Aux Carmes, le décorateur Philippe Kerbrat avait mis du sable très blanc par terre, parmi les ruines du cloître, et les gradins entouraient l'aire de jeu. Au Théâtre-Français, la scène, frontale, est bordée par trois cloisons de panneaux style verre dépoli dans des cadres de bois clair, un peu comme une maison japonaise. Le sol est un tapis rouge. La disposition de l'espace détermine des changements de jeu, mais la mise en scène dans l'ensemble est la même, la distribution aussi, les costumes aussi, l'esprit de l'entreprise aussi en ce qui concerne les choix personnels de Jean-Luc Boutté.

Ces choix nous ont paru, de même qu'en Avignon, une erreur entière.

Marivaux n'aimait pas toutes ses pièces d'une affection égale. *La Double Inconstance* était sa préférée. A plusieurs égards il avait raison. Marivaux n'a jamais écrit une œuvre d'une dialectique aussi fluide, d'une dynamique aussi vive, que celle-ci : nous y voyons plusieurs liaisons et prendre corps et se défaire, qui se commandent l'une l'autre. Et cela sans que les protagonistes aient, sur le moment l'idée claire de ce qui arrive : chaque acteur de *la Double Inconstance* est sans cesse, dans le même temps, en retard et en avance sur sa vie.

En ce qui concerne la morale, Marivaux expose, dans cette pièce, des points de vue qui peut-être ne sont plus si neufs, mais qui restent rares. Il estime qu'une passion, d'une part se subit, et qu'il est juste de la subir, puisqu'elle apporte, à l'esprit d'un ou de deux êtres, des regards nouveaux sur le monde, mais, d'autre part, se commande, et que c'est un exercice attachant de la volonté que d'attiser ou de calmer à son gré des états de conscience qui néanmoins nous échappent. Marivaux se montre un adepte convaincu de l'inconstance, sans culpabilité définie.

Enfin, il y a dans *la Double Inconstance*, un entrelacs léger, mais nettement dessiné, des privations de liberté que les personnes qui s'aiment s'imposent froidement l'une l'autre, et des privations de liberté que déterminent le pouvoir, la police, l'argent et, d'une façon plus générale, les décalages de classe sociale.

Ces analyses, et bien d'autres, sont « filées » par Marivaux dans un mouvement rapide, gai, vivant, irrigué d'eau fraîche et de sang généreux. Et il faut saluer un art presque miraculeux de Marivaux, extrêmement rare au théâtre : ce que les acteurs disent, au cours de ces dialogues rapides, ne vient jamais occulter, détruire, l'émotion ou l'information provoquées par ce qu'ils viennent de dire vingt secondes ou deux minutes plus tôt, alors que d'habitude les acquisitions de l'auditeur-écouteur s'annulent au fur et à mesure.

Seulement... seulement... il y a avec Marivaux une grosse épine que voici : son art est si subtil, si savant, si fragile, que l'interprétation de ses œuvres n'admet aucune faiblesse. Aucune. Cet art exige de grands acteurs, qui, avec fraîcheur, naturel, expriment l'exceptionnelle richesse des situations et des propos, et nous font toucher, par des nuances de rien, les ambiguïtés, les audaces, les éclairs. Dès que les acteurs flanchent, dès qu'ils jouent mal, ou machinalement, ou bêtement, alors c'est simple : il ne reste *rien* de l'art de Marivaux, vraiment *rien*, et la merveilleuse création se change en une construction abstraite, compliquée, arbitraire, chichiteuse, vide.

C'est tout juste à quoi parviennent les comédiens du Français, tels qu'ils ont été choisis et orientés par Jean-Luc Boutté. Sauf Roussillon, qui, sentant qu'il fait cavalier seul, s'en donne à cœur joie, réserve un sort habile à chaque mot, donne une couleur attachante à chaque note, les acteurs de cette *Double inconstance* sont carrément à côté.

Le rôle des acteurs

Ce qui est inquiétant, c'est que ce fiasco n'est pas l'œuvre de tels pensionnaires sur leur fin, ou d'un metteur en scène invité à titre exceptionnel. Non, c'est l'œuvre en particulier de trois jeunes, en pleine santé, qui figurent, au Français, la relève, et qui forment équipe, et qui ont dans la maison leurs coudées franches : Boutté, Kerbrat, et Fontana. Qui plus est, ils ont l'air sûrs d'eux. Or Kerbrat, qui n'est pas là depuis des siècles, ne sait déjà plus jouer, il a des gestes désordonnés, il lance toutes ses phrases d'un ton têtu et monotone, comme une ritournelle, et très fort, comme s'il prenait tout à la blague. Fontana, lui, ne paraît s'intéresser à son travail que par à-coups ; le reste du temps, il est comme un navire démâté, et il bouche les trous en riant sans raison, en riant comme un niais, sans cesse. Quant à Boutté, le metteur en scène, il n'a pas laissé l'auteur libre de faire entendre sa voix, il dénature, complique, il met des leçons politiques là où Marivaux effleure à peine la chose, et il présente des femmes une image caricaturale.

En levée de rideau, Fontana (toujours ricanant pour rien) et François Chaumette (qui joue juste) interprètent un dialogue intéressant, *l'Education d'un prince*, que Marivaux avait probablement écrit à l'occasion de la naissance du fils du dauphin Louis, le futur Louis XVI. Le précepteur rappelle surtout au futur souverain que tous les hommes, même ceux de la condition la plus pauvre, sont ses égaux. En fait, le propos de Marivaux est ailleurs, car Marivaux savait fort bien ce que Saint-Simon a raconté souvent, à savoir qu'à Versailles, les grands personnages trouvaient les gens de la cour ennuyeux et vulgaires, et passaient leurs soirées à discuter et jouer aux cartes avec les cochers, les soldats, les domestiques. Proust a rappelé cela dans *le Temps retrouvé*. Le dialogue de Marivaux joue plutôt sur la sincérité des sentiments, sur l'accord, si rare, entre les pensées et l'action. C'est un beau texte, qui est sobrement présenté, quoique ce soit une erreur d'éloigner énormément, aux extrémités de la scène, les deux partenaires d'un dialogue. La scène du Français, ce n'est pas le court central de Roland-Garros.

MICHEL COURNOT.

★ Comédie-Française, 20 h. 30.

CINÉMA

«PARIS NON STOP» sur les Champs-Élysées

Une carte postale géante

Il existait déjà la « *New York experience* » et la « *London experience* » ; Paris a désormais aussi sa propre « *experience* » avec « *Paris Non Stop* », un spectacle audiovisuel qui tente de raconter la capitale « *avec très peu de mots et beaucoup d'images* », une fresque historique à sa gloire.

Sur le plan technique, c'est une première en France. Le dispositif est impressionnant : un écran de 40 mètres de large, permettant la projection simultanée de séquences filmées et de photos, quarante-huit projecteurs de diapositives autorisant les vues panoramiques et les surimpressions, un film de 70 mm monté dans les studios M.G.M. de Los Angeles, le tout synchronisé par un ordinateur aux possibilités infinies.

« *C'est une idée à laquelle je songeais depuis plusieurs années*, explique le producteur, M. Jean-Robert Boudre. *J'avais été séduit par le film sur New-York, proposé à Manhattan par Bing Crosby. J'étais sûr qu'il y avait une place à Paris pour une telle production, à condition d'avoir une salle sur les Champs-Elysées.* »

A la même époque, les propriétaires du Mercury (situé sur l'avenue) recherchaient justement le projet qui sauverait leur salle, en proie à de graves difficultés. Un accord de principe fut rapidement conclu, qui donna naissance à la société Production 102, regroupant M. Boudre, maître d'ouvrage du nouveau Lido, M. Rigal, propriétaire du Mercury, et M. Robertson, spécialiste audiovisuel dans le monde publicitaire. Marcel Julliar accepta d'écrire le scénario, Emmanuel Pairault se vit confier la réalisation du film. Restait à contacter les organismes touristiques, et leur « vendre » le spectacle en cours de réalisation. Cartier accepta le rôle de sponsor.

Le 13 mai dernier, la nouvelle salle du Mercury accueillait la première représentation de *Paris Non Stop*. Offices du tourisme, tours opérateurs et hôtels avaient été précédemment contactés, et la séance figure aujourd'hui dans plusieurs circuits guidés en autocar, juste avant la tournée des illuminations ou celle des cabarets parisiens.

« *Nous espérions 80 % de touristes étrangers, et seulement 20 % de Français*, dit M. Boudre. *Surprise : depuis le mois de mai, 50 % des spectateurs sont des Français ! Parmi eux, beaucoup d'écoliers, de provinciaux en vacances ou de passage à l'occasion d'un salon, et quelques Parisiens intrigués.* »

L'ingéniosité du procédé est indiscutable. Les vues panoramiques à 180 degrés se mêlent aux séquences d'histoire avec des gravures du vieux Paris et aux extraits de films bien choisis (la folle traversée de Paris au petit jour par Claude Lelouch, la *Marseillaise* du film d'Abel Gance *Bonaparte et la Révolution*, des scènes de *Si Paris m'était conté*, de Sacha Guitry). Et puis, surtout, il y a les archives de l'INA et des Actualités Gaumont passant de la course des garçons de café aux barricades de mai 68. Pourtant... le spectateur reste sur sa faim. Les clichés éternels se succèdent sans faillir : Paris-la-mode, Paris-cuisine, Paris-cancan, monuments, statues, vues aériennes. Carte postale.

« *J'ai vu des œuvres d'art et les girls du Crazy Horse*, regrette une Finlandaise à la sortie ; *mais je n'ai pas vu les Parisiens. Pourquoi ne pas avoir filmé davantage les quartiers, les scènes quotidiennes de la rue, les commerçants, les employés, les étudiants, les musiciens du métro, ou les vieux ateliers du Marais ? Voilà le Paris que je souhaitais découvrir. Pour le reste, un dépliant touristique me suffit bien !* »

Le spectacle en est à son début et doit être rodé (des sous-titres complémentaires étant indispensables). Mais M. Boudre est optimiste, et les 7 millions de francs investis devraient être rapidement rentabilisés si, comme il l'espère, le spectacle attire au moins une moyenne de quatre cent mille spectateurs par an. Quant aux réactions de la profession, elles semblent plutôt bonnes : Bing Crosby envisagerait de programmer *Paris Non Stop* à Manhattan, en alternance avec *New York experience*, et Marcel Carné, enthousiasmé par le film, souhaiterait utiliser le même procédé technique dans le spectacle qu'il prépare sur Versailles.

A. Ca.

★ Cinéma le Mercury, 102, avenue des Champs-Elysées, Paris 75008, séance toutes les heures de 13 h. à 23 h.

MUSIQUE

Les révélations du « Monde de la musique »...

On hésite à le dire parce que « l'Oreille au poste » n'occupe qu'une seule des cent quatre-vingts pages du Monde de la musique du mois de juin, mais on n'a pas tous les jours l'occasion de lire la vérité sur certaines émissions de France-Musique ni, surtout, sur ce ton-là. C'est donc par la dernière page de son [illegible] qu'il faut commencer le Monde de la musique, et on ne le lâchera plus avant d'avoir pénétré les secrets [illegible] de Yamaha, où [illegible] fois des pianos [illegible] avec Philippe [illegible], la réception [illegible] Versailles [illegible] qui donna le signal [illegible] quel [illegible]

On [illegible] Festival [illegible] de France [illegible] en-Provence [illegible] avec [illegible] Yupanqui, comment reconnaître le véritable folklore argentin, tandis que Denis Levaillant se fait l'historien de la clarinette. Mais ce n'est pas tout, il y a encore les portraits : le danseur Jean Babilée et le rival d'Abbado, son neveu Roberto. Quand on a lu tout cela, mais pas avant, on a [illegible]

EXPOSITION

MOBILIER DU XVIIIe, GALERIE MAURICE SEGOURA

La main de l'homme avant tout

On ne peut être taxé de « passéiste » à savoir goûter le raffinement d'un meuble Louis XV et de tout ce que le dix-huitième siècle a produit de scientifiquement élégant en ses différents styles, si l'on sait tourner ses yeux avec une passion égale vers ce que notre temps crée de profondément neuf. Cela a été dit, redit : il n'y a pas de discontinuité dans l'art.

Mais quelle est la subtile frontière de fait entre l'art proprement dit et l'artisanat ? A la question, presque douanière, l'on perçoit bien que les limites en pointillés des deux domaines se frôlent à merveille, toutefois à condition qu'une qualité supérieure d'invention aussi bien que de faire se retrouve à égalité dans les deux camps qui ne s'opposent plus.

Assurément, le champ de l'artisanat ne saurait se passer de ce que l'on appelle vulgairement le fonctionnel : et c'est une lapalissade que de voir dans un siège un objet fait pour s'asseoir, dans une commode un meuble organisé pour ranger sa lingerie, dans un secrétaire à écritoire un appui pour formuler une déclaration d'impôts ou d'amour, à moins qu'il ne serve à ranger dans ses tiroirs à secrets ce que l'on désire garder pour soi, hors de la curiosité amicale ou domestique. En raison même de cet aspect où la fonction prend une place éminente, on a fait, à tort semble-t-il, un cloisonnement trop net entre le grand art n'appartenant qu'à une personnalité créatrice et les arts réputés mineurs, qu'ils se situent dans le mobilier ou la faïence, dans la tapisserie ou la ferronnerie. Quand ces derniers parviennent à un niveau de fabrique supérieur par le tour de main et l'esprit inventif, on peut dire que ces arts dits mineurs ont atteint leur majorité.

C'est bien ce que tend à démontrer l'exposition d'un mobilier du dix-huitième siècle rigoureusement choisi, sans chercher à faire nombre et sans tape-à-l'œil, à la galerie Maurice Segoura.

Il y a là assurément la main ouvrière au service d'un concepteur qui a son écriture en cherchant à rénover une ligne lui appartenant en propre et se différenciant donc, pour un même meuble, de ses autres confrères ébénistes dont les noms sont restés célèbres grâce à leur tournure d'esprit personnelle s'appliquant à une véritable création : d'où la nuance qui les sépare à peine, à ce degré de qualité, de l'art tout court. Les Carlin, Riesener, Weisweiler et bien d'autres témoignent ici de la ciselure d'un bronze aussi souple qu'une liane, d'une marqueterie aussi fine que la dentelle, du galbe pour ainsi dire féminisé des côtés ouvrants d'une commode, de la connaissance des contrastes où le vieil or du bronze se détache comme un ruban sur un superbe fond de laque noire, et l'on n'en finirait pas d'analyser les minutieux détails respectueux d'un tout, enfin, d'un sens architectural variant selon la mode, qui fait du meuble le miroir harmonique de son temps. Pour n'en donner qu'un exemple monumental, on reste coi devant la magnifique architectonique d'un régulateur de parquet d'époque Louis XV, dont le lourd balancier fonctionne toujours imperturbablement, tout comme l'antique clepsydre marquait l'intarissable écoulement des heures.

La rareté des choses belles et vraies fait inévitablement leur prix. Mais le dieu du hasard guidant nos pas dans le faubourg Saint-Honoré conduit aussi là pour la culture de l'œil. La leçon de choses se doit d'être un enrichissement non seulement pour le chaland en vue d'un patrimoine familial — à moins que le musée qui distingue l'œuvre n'en soit l'immédiat acquéreur, — mais bien plus encore un approfondissement dans l'apprentissage de cette fière part d'activité de la France, à savoir l'artisanat. Il lui faut être défendu corps et biens contre l'envahissement destructeur de l'industrie mécanique. La main de l'homme avant tout, comme l'a si bien souligné Focillon, celle que l'on retrouve encore chez les compagnons — forgerons, menuisiers, serruriers, charpentiers — de la Fondation de Coubertin, celle que l'on retrouve à travers les milliers d'outils anciens collectés inlassablement par le Père Feller et réunis en un musée unique au monde, à Troyes, grâce à l'inlassable action de M. Hubert Fandre avec l'aide efficace des compagnons.

Le dix-huitième siècle, c'est du passé, dit-on. Mais puisque l'on pense ne pas être si loin de 1789, revenons-y et jetons un regard en arrière sur des « chefs-d'œuvre » sans être pourtant passéistes. A cet égard, il nous souvient de l'enthousiasme de Staël devant les dessins de Watteau réunis par la galerie Cailleux en 1951 (1). Cette admiration ne fit pas de lui un épigone. Mais il connaissait la tradition et sut la dépasser. De même l'artisanat, à sauvegarder aujourd'hui, tirera un enseignement des maîtres ébénistes de l'Ancien Régime et, par-là, en novateurs de notre temps, sera en mesure de rivaliser avec la qualité créatrice de leurs ancêtres.

PIERRE GRANVILLE.

(1) Le dessin français de Watteau à Prud'hon, Galerie Cailleux 1951.

★ Galerie Maurice Segoura, 20, faubourg Saint-Honoré jusqu'au 20 juin.

PHOTO

Robert Besanko

L'Australien Robert Besanko a réussi à se construire un univers à partir de quelques idées visuelles. L'objectif, amoureusement, tourne autour du corps de la femme, l'habille de fleurs blanches, fait surgir des nuques très pâles sur la trame fine d'un tirage sépia. Le cadre le reconstruit différemment, pour un fétichisme généralisé. — H. G.

★ Centre Georges-Pompidou. Salon Photo. Jusqu'au 14 juin.

Au ministère de la culture

MM. ROBERT ABIRACHED ET FRANCIS BECK VONT ÊTRE NOMMÉS CONSEILLERS TECHNIQUES

M. Robert Abirached, professeur à l'université de Caen, et M. Francis Beck, chef de la division des affaires internationales à la mission du développement culturel du ministère de la culture, vont être nommés prochainement conseillers techniques au cabinet de M. Jack Lang, ministre de la culture.

[Né en 1931, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé et docteur ès lettres, M. Robert Abirached dirige l'U.E.R. des sciences de l'homme à l'université de Caen, où il a fondé un Institut d'études théâtrales. Ancien critique théâtral à *Etudes*, au *Nouvel Observateur* et à la *N.R.F.*, il est également l'auteur de pièces (*Tu connais la musique ?*), d'un roman, *l'Emerveillée*, et d'un essai, *la Crise du personnage dans le théâtre moderne*.

[Né en 1947, ancien élève de l'ENA, M. Francis Beck entre en 1971 au secrétariat d'Etat à la culture (à la direction de [illegible]). De 1977 à 1980, il dirige le service de diffusion de l'action régionale à la direction de la musique.]

■ Le jury du Festival cinématographique David di Donatello a décerné le prix Luchino Visconti à François Truffaut. Un second jury, composé de représentants de la Communauté européenne, a décerné le prix David 1981 pour l'Europe au cinéaste polonais Krystof Zanussi.

■ Haken Hardenberger, un trompettiste suédois âgé de dix-neuf ans, a obtenu le 27 mai le premier prix du [illegible] concours international [illegible] Toulon [illegible]

[illegible]

PRESSE

Conflit à « Jacinte » et à « Enfants-magazine » à propos d'un encart politique

Rédactrice en chef de *Jacinte*, Mme Françoise de l'Homme vient d'adresser sa lettre de démission à la directrice du magazine, Mme Elisabeth Lefèbvre, pour protester contre l'insertion, dans le numéro de juin, d'un encart publicitaire politique de quatre pages, sans que la rédactrice en chef ni la rédaction aient été prévenues. Cet encart — tricolore — déclare notamment : « *Les 14 et 21 juin, refusez vos voix à la coalition socialo-communiste* », et appelle à une souscription ouverte par l'Union pour la liberté.

Un encart de même nature dénonçant certaines dispositions contenues dans le projet socialiste et qui menaceraient la politique de la santé et les allocations familiales a paru dans *Enfants magazine*, dans les mêmes conditions. Une pétition signée par quatorze membres de la rédaction des deux magazines (qui relèvent du même groupe) a été adressée, par ailleurs, à Mme Lefèbvre. Elle fait valoir que « *cette initiative risque d'avoir des conséquences graves, tant sur le plan commercial qu'idéologique : elle va, en effet, à l'encontre d'une orientation rédactionnelle volontairement dénuée de tout caractère politique* ».

Jacinte et *Enfants magazine* sont édités par Publications Groupe Média, société dans laquelle le groupe Europe 1 - Matra détient une participation de 34 %. La diffusion de Jacinte était de 172 333 exemplaires en mai 1980 et celle d'*Enfants-Magazine* de 162 674 exemplaires (selon l'O.J.D.)

● *Soixante-huit mille exemplaires du* Chasseur français, entreposés aux établissements Crété, ont été dérobés mercredi 3 juin par une quarantaine d'hommes — vraisemblablement des militants C.G.T. — qui les ont emportés dans deux camionnettes. Ce « coup de main » serait, de ce fait, un nouvel épisode de l'action menée par la C.G.T. - Manufrance pour récupérer la revue, autrefois propriété du groupe stéphanois, et reprise en location-gérance depuis janvier dernier par une holding de Roubaix, le groupe Ferinel, pour une somme de 80 millions de francs. En 1980 la diffusion du *Chasseur français* était de 650 000 exemplaires.

TROIS P.-D. G. DE « L'AURORE » CONDAMNÉS POUR N'AVOIR PAS INFORMÉ LE COMITÉ D'ENTREPRISE

Pour entraves au fonctionnement régulier d'un comité d'entreprise, la trente et unième chambre correctionnelle de Paris a condamné, le 3 juin, M. Marcel Fournier, qui fut président-directeur général de la Société Franpresse — constituée pour le rachat, à M. Marcel Boussac, de la société France-Libre, éditrice de *l'Aurore* et de *Paris-Turf* — depuis sa création le 11 juillet 1978 jusqu'au 23 novembre suivant, et M. Pierre Janrot, son successeur, à 10 000 F d'amende chacun, enfin M. Roger Alexandre, P.-D. G. depuis le 3 novembre 1978 de la société anonyme l'Aurore, à 5 000 F d'amende. Le syndicat des journalistes C.F.D.T., le syndicat du Livre C.G.T. et le Syndicat national des journalistes ont obtenu chacun 5 000 F de dommages et intérêts.

Le tribunal a constaté que le comité d'entreprise de *l'Aurore* n'avait pas reçu communication du texte de l'accord technique intervenu au cours de l'été 1978 entre la société Franpresse et le groupe Hersant (...), n'avait pas été renseigné sur les remaniements pratiqués au cours de l'automne suivant dans la direction de la société France-Libre (préexistante) et Franpresse, M. Janot, proche collaborateur de M. Hersant, remplaçant Mme Francine Lazurick à la tête de France-Libre, puis M. Fournier (...), avait été tenu à l'écart du prétendu retrait du groupe Hersant [illegible]

LETTRES

LE GRAND PRIX CATHOLIQUE DE LITTÉRATURE A M. JEAN MIALET

Le Grand Prix catholique de littérature a été décerné à M. Jean Mialet pour *le Déporté* (Fayard). Le lauréat a reçu son prix des mains de M. Maurice Schumann, de l'Académie française, en présence de M. Alain Poher, président du Sénat, au Palais du Luxembourg. Dans son livre, M. Jean Mialet relate son horrible expérience de déporté à Dora et montre l'effroyable dégradation de la personne humaine, à laquelle il échappa de justesse, soutenu par sa foi (voir l'article de Jean Planchais dans *le Monde* du 8 mai).

[Né le 3 avril 1920 à Sarrebrück (Sarre), fils d'officier, saint-cyrien lui-même, M. Jean Mialet, arrêté en juillet 1943 puis déporté à Buchenwald puis à Dora. Après la guerre, une fois rétablie sa santé, gravement compromise, il entre à l'ENA en 1953. Conseiller-maître à la Cour des comptes, il est président de l'Institut national d'études démographiques, président de l'Association pour la télécommunication du littoral et de la mer. M. Jean Mialet est le fondateur des groupes Rencontre.]

SPECTACLES

théâtres

NOUVEAUX SPECTACLES

Griselidis : Musée d'art moderne (723-61-27), 20 h. 30.

Les salles subventionnées et municipales

Opéra (742-57-50), 20 h. 30 : Dardanus.
Comédie-Française (296-10-20).
Chaillot (727-81-15), 20 h. 30 : Calderon.
Petit-Odéon (325-70-32), 18 h. 30 : Ainsi Solange. Paris ou ailleurs.
TEP (797-96-06), 20 h. 30 : Semaine internationale de la critique française.
Centre Pompidou (277-12-33) : Débats. 18 h. 30 : Introduction à l'exposition Paris-Paris ; 20 h. 30 : Bernard Dufour ; 22 h. : Antoine Vitez. — Cinéma. 19 h., installation vidéo : Equinoxe 80.
Théâtre de la Ville (274-11-24), 18 h. 30 : Katia et Marielle Labeque, Augustin Dumay, Lynn Harrell et Richard Stolzman ; 20 h. 30 : Gigi Caciuleanu et Peggy Lyman, danse.
Théâtre Musical de Paris (261-19-83), 20 h. 30 : Festival de France (la Grande Duchesse de Gerolstein).

Les autres salles

Antoine (208-77-71), 20 h. 30 : Potiche.
Artistic-Athevains (355-27-10), 20 h. 30 : l'Orage
Astelle-Théâtre (202-34-21), 20 h. 30 : l'Occasion, le Ciel et l'Enfer.
Atelier (606-49-24), 21 h. : les Trois Jeanne.
Bouffes du Nord (239-34-50), 20 h. 30 : la Cerisaie.
Cartoucherie, Aquarium (374-99-61), 20 h. 30 : Un conseil de classe très ordinaire. — Théâtre de la Tempête (328-36-36), 20 h. 30 : D'un Céline à l'autre. — Chaudron (328-97-04), 20 h. 30 : Demeter II.
Cinq Diamants (580-18-62), 20 h. 30 : Metropolitan Opera.
CISP (343-19-01), 20 h. 30 : Spectres.
Cité internationale universitaire (589-38-69), Resserre, 20 h. 30 : Conversation chez les Stein sur M. Goethe absent. — Galerie, 20 h. 30 : Lotte à Weimar. — Grand Théâtre, 20 h. 30 : le Malade imaginaire.
Comédie Caumartin (742-43-11), 21 h. : Reviens dormir à l'Elysée.
Comédie des Champs-Elysées (723-37-21), 20 h. 45 : Madame est sortie.
Comédie de Paris (281-00-11), 20 h 30 : Boris Supervian.
Confluences (387-67-38), 20 h. 30 : les Mille et Une Nuits.
Croq'Diamants (272-20-06), 22 h. : la Voix humaine.
Ecurie des abattoirs de Vaugirard (250-26-76), 21 h. : la Dynastie des malpropres.
Edouard-VII (742-57-49), 21 h. : Deburau.
Espace Gaîté (327-95-94), 21 h. 45 : Ivres pour vivre
Fontaine (874-74-40), 20 h. 30 : J'aimerais bien aller à Nevers ; 22 h. : les Aviateurs.
Espace Marais (271-10-19), 22 h. 15 : le Funambule unijambiste.
Fondation Deutsch de la Meurthe (540-62-22), 20 h. 45 : Avis de rencontre.
Fontaine (874-74-40), 20 h. 30 : J'aimerais bien aller à Nevers ; 22 h. : les Aviateurs.
Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 20 h. 15 : Elle voit des nains partout ; 22 h. : Tranches de vie.
Galerie 55 (326-68-51), 20 h. 30 : le Chant du bouc.
Huchette (326-23-99), 20 h. 15 : la Cantatrice chauve ; 21 h. 30 : la Leçon.
Le Lierre (586-55-83), 20 h. 30 : Œdipe roi (dern.).
Lucernaire (544-57-34), Théâtre noir, 18 h 30 : Ecoute Israël ; 20 h. 30 : les Amis ; Théâtre rouge, 18 h. 30 : Elle Telegrammes ; 22 h. 30 : Shéhérazade. — Petite salle, 18 h. 30 : Parlons français.
Madeleine (265-07-09), 20 h. 45 : Arsenic et vieilles dentelles.
Maison des Amandiers (797-19-59), 21 h. : Diaboliquement vôtre.
Marigny (256-04-41) 21 h. : Domino. — Salle Gabriel (225-20-74), 21 h. : le Garçon d'appartement.
Mathurins (265-90-00), 21 h. : Huis Clos ; Pétition
Michel (265-35-02), 21 h. 15 : On dinera au lit.
Michodière (742-95-22), 21 h. : les Mystères de l'amour.
Montparnasse (320-89-90), 21 h. : Exercice de style. — Petite salle, 20 h 30 : Pierrot d'Asnières.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 30 : Joyeuses Pâques
Roquette (805-78-51), 20 h. 30 : Pentablogues ; 22 h 30 : Angel.
Studio-Théâtre 14 (773-91-64), 20 h 30 : l'Ivre de Rabelais
T.A.I. Théâtre d'Essai (278-10-79), 18 h. 30 : l'Objet aimé ; 20 h. 30 : l'Ecume des jours ; 22 h. : Journal d'un fou.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h. 30 : Y'en a marre ; 22 h. : Nous, on fait où on nous dit de faire
Théâtre 18 (226-47-47) 20 h. 30 : la Tragique Histoire d'Hamlet, prince de Danemark.
Théâtre en rond (387-88-14), 20 h. 30 : Douze hommes en colère.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h. 30 : le Pique-Assiette.
Théâtre Marie-Stuart (508-17-80), 20 h. 30 : Euphorie poubelle ; 22 h. : la Marelle.
Théâtre de la Mer (589-70-22), 20 h. 30 : Toi et tes nuages
Théâtre de Paris (280-09-30), 20 h. 30 : Vu du pont
Théâtre de la Plaine (250-15-65), 20 h. 30 : Molière, mort ou vif (dern.).
Théâtre de Plaisance (320-00-06), 20 h. 30 : la Chasse au snark.
Théâtre Présent (203-02-55) 20 h. 30 : le Mime Pradel ; 21 h. : A Cappela : les chants du voyage.
Théâtre du Rond-Point (256-70-80), 20 h. 30 : l'Amour de l'amour — II. 20 h. 30 : la Mort d'Ivan Illitch.
Théâtre Saint-Médard (783-50-02), 20 h. 30 : Ubu président.
Théâtre 13 (202-16-88), 20 h. 45 : Georges Dandin.
Variétés (233-09-92), 20 h. 45 : l'Intoxe.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35), 20 h. 30 : Jamais deux sans moi ; 21 h. 30 : Woody Folies ; 22 h. 45 : la Revanche de Nana.
Blancs-Manteaux (887-17-84), 20 h. 15 : Areuh = MC2 ; 21 h. 30 : A. Didier ; 22 h. 30 : les Bulles dans l'encrier. — II. 21 h. 30 : Sardines grillées ; 22 h. 30 : R. Mattera.
Café d'Edgar (320-85-11), 18 h. 30 : M. Havet ; 20 h. 30 : Sœurs siamoises cherchent frères siamois ; 21 h. 30 : la Jacassière ; 22 h. 30 : les Suisses.
Café de la Gare (278-52-11), 21 h. : le Grand Vide Sanitaire
Connétable (277-41-40), 20 h. 30 : A la rencontre de Marcel Proust.
Coupe-Chou (272-01-73), 19 h. : le Bel Indifférent ; 20 h. 30 : le Petit Prince.
Le Fanal (233-91-17), 20 h. : la Chasse est ouverte ; 21 h. 15 : le Président.
Petit Casino (278-36-50), I, 20 h. 30 : Phèdre à repasser ; 22 h. : Des bigoudis à l'intérieur de la tête.
Pied bleu (285-32-16), 20 h. : la Caisse du chat ; 21 h. 15 : Ah ! si j'avais su...
Point-Virgule (278-67-03), 22 h. 45 : Du Bonron sur les blinis.
Soupap (278-27-54), 20 h. : Amours noires, humeurs tendres ; 21 h. 30 : A l'ombre de A. Breffirt.
Splendid (887-33-82), 20 h. 15 : Tendresse ; 22 h. : le Troisième Jumeau.
Théâtre de Dix-Heures (506-07-48), 20 h. 30 : Un polichinelle dans le tiroir ; 21 h. 30 : la Grande Shirley ; 22 h. 30 : les Petites Filles modules ; 23 h. 30 : Moi, mes monstres sacrés et moi.
Tremplin de Paris (281-56-79), 20 h. 15 : Vous avez dit ringard ? ; 21 h. 30 : D Riey
La Vieille Grille (707-60-93), 21 h. 30 : Une cocaïne allemande.
La Tanière (337-74-35), 20 h. 45 : G. Lazert, J.-P. Firnan, P. Guillin.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h. : Sept ans de ball... bye bye.
Deux-Anes (606-10-26), 21 h. : Quand les ânes voteront.

La danse

Roquette (805-78-51), 20 h. 30 : Compagnie C.-Gérard, Arcor.

Le music-hall

Aire libre (322-70-78), 22 h. 15 : Jean-Yves Joanny.
Casino Saint-Martin (208-21-93), 21 h. : Stone et Charlotte Julian ; 22 h. : Génération Hollywood.
Centre d'Art celtique (258-97-62), 20 h. 30 : Anne Devorsine.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Jeudi 4 juin

Espace Gaîté (327-95-95), 20 h. 15 : Biou-Pouchain.
Forum des Halles (297-53-47), 20 h. 30 : Atahualpa Yupanqui.
Institut d'art et d'archéologie (723-39-06), 21 h. : Chanson populaire grecque : Rebetico.
Lucernaire (544-57-34), 20 h. 30 : Sylvie Joly.
Moderne (874-10-75), 20 h. 45 : le Chant du peuple juif assassiné.
Mogador (285-28-80) : Magic Story.
Palais des Sports (828-40-48), 21 h. : les Harlem Globe Trotters.
Théâtre Montparnasse (322-77-30), 22 h. : Pepe de Cordoba.
Potinière (261-44-16), 20 h. 30 : R. Bahri et J.-L. Lahaye.
Théâtre La Bruyère (874-76-99), 21 h. : Popeck.
Théâtre de la Roquette (805-78-51), 21 h. : Auguste.

Les concerts

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 20 h. 30 : L. Marobito, Ph. Suzanne, M. Muller (Hotteterre, Leclair, Rameau, Bach, Haendel).
Eglise Saint-Germain-des-Prés, 20 h. 45 : Ensemble de chambre de Paris, dir. : G. Cziffra Jr., sol. : I. Gitlis, R. Parrot (Mozart, Bellini, Bach, Vivaldi).
Maison H.-Heine, 21 h. : Th. Dewald, H. Hussong (Hussong, Brandmueller, Wolf).
Eglise Saint-Eugène, 20 h. 45 : Orchestre symphonique Paris Rive droite, dir. : M.-O. Dupin (Vivaldi, Gounod, Mozart).
Salle Gaveau, 21 h. : J.-M. Savelli (Chopin, Beethoven, Liszt).
Ranelagh, 20 h. 45 : Quatuor des Graviers (Lucas, Brahms, Schumann).
Eglise suédoise, 20 h. 45 : Chorale des jeunes de Dalécarlie (Bach, Elgarn, musique folklorique).
Palais des congrès, 20 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. : D. Barenboïm, sol. : J. Norman (Debussy, Mahler, Wagner).
Lucernaire 19 h 30 : A. Brasil (Schumann, Brahms, Villa-Lobos) ; 21 h : Duo Moulier, J. de Aguiar (Sanz, Frescobaldi, Vivaldi).
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30 : M. Pollini (Beethoven, Schumann).
Hôtel St-Aignan, 21 h : Trio d'Anches Ozi (Devienne, Beethoven, Milovic, Mozart, Sciortino, Spisak).
Eglise Saint-Louis-des-Invalides, 20 h 30 : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France. Dir. R. Reuter. Chœurs dir. A. Boulfroy (Liszt).
Radio-France, studio 106, 18 h 30 : O. Böhn, S. Nökleberg (Schubert, Grieg, Bartok) ; studio 105 19 h : Ateliers des Chœurs de Radio-France. Dir. G. Reibel (Ton de Leeuw).

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h., Le Coupable, d'A. Antoine ; 20 h. 30, Le cinéma grec contemporain : Eleftherios Venizelos, de P. Voulgaris.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h., Gendarmes et Voleurs, de Steno et M. Monicelli ; 17 h., la Fin du monde, d'A. Gance ; 19 h., Rétrospective Michel Polac : Demain, la fin du monde.

Les exclusivités

LES AILES DE LA COLOMBE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-90) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Nation 12e (343-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

FILMS NOUVEAUX

L'AMOUR EN 1re CLASSE, film franco-italien de Salvadore Sampieri. — V.f. A.B.C., 2e (236-55-54) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

LES FRUITS DE LA PASSION, film franco-japonais de Shuji Terayama (**). — V.o. : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C.-Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Helder, 9e (770-11-24), (v.o., sous rés.) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02). — V.f. : Normandie, 8e (359-41-18) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01)

LABYRINTHE, film français de Philippe Jaulmes (procédé Panrama). — Espace-Gaîté, 14e (327-95-94).

POURQUOI PAS NOUS, film français de Michel Berny. — Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e 206-71-33).

SHOW BUS, film américain de Jerry Schatzberg — V.o. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Français, 9e (770-33-88) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

A PARTIR DU VENDREDI 5 : LE POLICEMAN, film américain de Daniel Petrie. — V.o. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Montparnasse 83, 6 (544-25-02) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

ALLEMAGNE, MERE BLAFARDE (All.), v.o. : Marais, 4e (278-47-86) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Olympic, 14e (542-67-42).
L'AMOUR HANDICAPE (All.-Suis.), v.o. : Marais, 4e (278-47-86).
LES ANNEES LUMIERE (Suis.), v. angl. : Forum-Halles, 1er (297-53-74) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Balzac-Olympic, 8e (561-10-60) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LE BAHUT VA CRAQUER (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
LA BOUM (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83).
BRIGADE ANTI-VIOL (A.) (**), v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).
LA CAGE AUX FOLLES No 2 (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
LES CHARIOTS DE FEU (A.), v.o. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70), Mer., J. ; Quintette, 5e (354-35-40), Mer., J. ; Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; Colisée, 8e (359-29-46). — V.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Mer., J. : Nations, 12e (343-04-67), Mer., J.
COMME UN HOMME LIBRE (A.), v.o. : U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).
LE CONCOURS (A.), v.o. : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).
DES GENS COMME LES AUTRES (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
LE DERNIER METRO (Fr.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).
DIVA (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70).
DON GIOVANNI (Fr.-It.) V. it. : Vendôme, 2e (742-97-52).
ELEPHANT MAN (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Concorde, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Wepler, 18e (522-46-01) Mer., J.
L'ESPRIT DU VENT (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) H. Sp. — V.F. : St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43)
L'ETUVE (Autr., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42) H. Sp.
EXCALIBUR (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67). — V.F : Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
FAME (A., v.o.) : St-Michel, 5e (326-79-17) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29).
FANTOME D'AMOUR (It., v.o.) : UGC Odéon, 6e (325-71-08) ; Marignan, 8e (359-92-82). — V.F. : St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27). Mer., J.
FAUT S'FAIRE LA MALLE (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98). — V.F. : UGC Opéra, 2e (261-50-32).
LA FEMME DE L'AVIATEUR (Fr.) : Olympic-Entrepot, 14e (542-67-42).
FONDU AU NOIR (A., v.o.) (**) : Movies-Halles, 1er (260-43-99), Saint-Germain Village, 5e (633-63-90), Parnassiens, 14e (329-83-11).
LA FUREUR DU JUSTE (A., v.f.) (*) : Maxéville, 9e (770-72-86).
GIMME SHELTER (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
L'HOMME FRAGILE (Fr.) : Quintette, 5e (354-35-40).
KASSBACH (Autr., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).
IN GIRUM NOCTE ET CONSUMIMUR IGNI (Fr.) : Quintette, 5e (354-35-40).
JACKY CHAN LE MAGNIFIQUE (H.-Kong, v.f.) : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
LILI MARLEEN (All., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70), Studio Cujas, 5e (354-89-22), Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
MAC VICAR (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).
MALEVIL (Fr.) : Movies-Halles, 1er (260-43-99) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LES MARGINAUX (Ind., v.o.) : Denfert, 14e (331-41-01).
NEIGE (Fr.) (*) : Forum Halles, 1er (297-53-74) ; Rio, 2e (742-82-54) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Murat, 16e (288-64-44) ; Secrétans, 19e (206-71-33).
ON M'APPELLE MALABAR (A., v.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Fauvette, 13e (331-56-86).
OUT OF THE BLUE (A., v.o.) (**) : Studio Logos, 5e (354-26-42) ; Forum, 1er (297-53-74).
PLEIN SUD (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52).
LA PORTE DU PARADIS (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08). — V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75), mer., J.
POSSESSION (Fr.-all., v.o.) (**) : Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76), mer., J. ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
PULSIONS (A., v.o.) (**) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18). — V.f. : Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Maxéville, 9e (770-72-86), mer., J.
QUARTET (Fr.-Angl., v. angl.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; Paris, 8e (359-53-99) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Broadway, 16e (527-41-16). — V.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Convention-St-Charles, 15e (579-33-00) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
QUELQUES JOURS DE LA VIE D'OBLOMOV (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80), h. sp.
QUELQUE PART DANS LE TEMPS (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82), mer., J. ; Elysées-Point Show, 8e (225-67-29). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
RESURRECTION (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).
LE RISQUE DE VIVRE (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04).
LE SALON DE MUSIQUE (Ind., v.o.) : Studio Git-Le-Cœur, 6e (326-80-25).
SAN ANTONIO NE PENSE QU'A ÇA (Fr.) (*) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Tourelles, 20e (364-51-93).
SAUVE QUI PEUT (LA VIE) (Fr.-Suisse) (**) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), jeudi, sam., mardi.
SI C'EST ÇA LE DESTIN (All., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
SIGNE FURAX (Fr.) : U.G.C.-Rotonde, 6e (633-08-22).
LE SOLITAIRE (A., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C.-Elysée, 8e (359-12-15) — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) : mer., jeudi : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 18e (522-47-94).
THE ROSE (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Fauvette, 13e (331-56-86), mer., jeudi.
TROIS FRERES (It., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Mayfair, 16e (525-27-06). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43)
LE TROUPEAU (Turc, v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), mer., vend., dim., lundi
UN COSMONAUTE CHEZ LE ROI ARTHUR (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Forum-Halles, 1er (297-53-74) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Studio-Alpha, 5e (354-39-47) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
VIVRE VITE (Esp. v.o.) (**) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Parnassiens, 14e (329-83-11), mercr., jeudi.
LES YEUX DE LA TERREUR (A., v.o.) (**) : Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Haussmann, 9e (770-47-55) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

SORTIE MERCREDI 10 JUIN



هكذا من الأصل

RADIO-TÉLÉVISION

À voir

BOOKMAKER

Roger Labelle passe ce jeudi en correctionnelle. Il est accusé d'avoir exercé une activité interdite dans ce pays, celle de bookmaker. Bookmaker, chacun de nous pourrait l'être un jour ou l'autre. Imaginez qu'un ami vous téléphone : pour une raison X ou Y, il ne peut pas aller jouer lui-même dimanche. Est-ce que vous pourriez mettre 20 francs pour lui sur Cul-de-jatte et 10 francs placé sur Aboule-ta-fraise dans la troisième ? Il vous remboursera à la première occasion. O.-K. Promis. Seulement voilà, pour une raison Y ou Z, vous n'avez vraiment pas envie de vous pousser jusqu'au P.M.U. le plus proche ce matin-là. Tant pis, vous prenez le risque — il n'est pas grand ! Si l'un de ces chevaux est à l'arrivée, vous y serez de votre poche. Sinon, ou vous refusez ou vous acceptez — ni vu ni connu — votre dû.

C'est ainsi que, de proche en proche, des retraités, des commerçants, des mordus du tiercé, des familiers des champs de course capables d'orienter, grâce à des tuyaux plus ou moins crevés, le choix de leur entourage finissent par trouver là un second métier. L'ennui, c'est qu'ils travaillent au noir. Le drame, c'est que l'Etat est évidemment dans l'incapacité de percevoir l'impôt sur des enjeux qui ne transitent pas tous par ses guichets. Il s'agit là d'une concurrence déloyale très sévèrement réprimée par la loi.

Ce Roger Labelle, vous le rencontrerez vendredi soir sur FR 3. Il n'a pas l'air bien méchant. Ni bien prospère, le malheureux. Il vous expliquera d'ailleurs que la plupart de ses confrères sont des gagne-petit. Si la mise est énorme, ils iront la jouer. Ce serait trop risqué de la garder, à charge, en cas de victoire, de débourser une somme alors colossale, correspondant à la cote affichée. Il vous dira aussi que ses activités, il les exerçait, bien pépère, au course par course de la rue Vivienne. Il y avait un bureau, un téléphone, un porte-manteau, et il lui arrivait même d'être rappelé à l'ordre par le directeur : « Alors, Labelle, ces ordres, ça vient ? Vous avez vu l'heure qu'il est ? » Bref, il faisait quasiment partie du personnel. Ce qu'il ne vous dira pas — ça, tous les « books » interviewés au cours de ce reportage intéressant, encore qu'un peu brouillon, le nieront farouchement, — c'est le rackett qu'exerce sur ces marginaux la Mafia des jeux.

En Grande-Bretagne, où les « books » ont pignon sur rue — ils remplacent notre pari mutuel, — pas de problèmes. Le Trésor prélève sa dîme sur les sommes gagnées ou perdues. Je trouve ça assez normal. Et je ne vois pas pourquoi on n'officialiserait pas en France une pratique qui offre l'avantage de la commodité, de la discrétion et du crédit gratuit. La confiance ici est de rigueur, forcément. C'est même la clé de voûte de ce fragile château de coupons perforés. — C. S.

★ *Le Nouveau Vendredi*, vendredi 5 juin, 20 h. 55.

Entendu

UN ART DU MÉLANGE

L'œuvre tout entière de Heine est placée sous le signe du mélange : mélange des cultures — allemande, française, mais aussi juive, — mélange des langues, des genres et des tons, mélange de la littérature et du journalisme. L'exposition organisée au Goethe Institut en témoigne (le Monde du 2 juin), et Jean-Pierre Lefebvre et Michaël Werner, les auteurs de « La Loreley et les grenadiers : Henri Heine, poète allemand de Paris », diffusée sur France-Culture, sont partis de cette diversité pour donner sens et forme à leur émission.

Ils y abordent les aspects historiques, philosophiques et poétiques de l'œuvre de Heine, mais sans jamais faire peser sur leurs analyses un ton professoral. Selon eux, Henri Heine n'est pas un auteur du passé mais une personnalité moderne, dont l'étude nécessite de s'intéresser aussi à la poésie et à la musique du vingtième siècle. Quant au mode d'expression radiophonique, il ne se prête, en général, que de mauvaise grâce aux exégèses trop complexes, donne, au contraire, le meilleur de lui-même dans les montages de séquences courtes, multiformes, diverses ou répétées.

BRIGITTE ANDERSEN.

★ *La Loreley et les grenadiers : Henri Heine, poète allemand de Paris.* Vendredi 5 juin, France-Culture, 8 heures.

★ Exposition au Goethe Institut (*le Monde* du 2 juin).

Jeudi 4 juin

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 10 Campagne électorale.

20 h 55 Série : Martine Verdier.
Réalisation B. Toublanc-Michel, avec L. Texier, J. Maucklair, B. Woringer...

21 h 50 L'événement.
de J.-M. Cavada et M. Thoulouze.
Les bébés de l'an 2000 ; Le barbare des Dieux ; La dame de fer de Reagan : Mrs Kirkpatrick.

22 h 50 Magazine : Expression.
de C. Welhoff et B. Caufman.
Le créateur : Simon Mentai, l'animateur animé : S. Khasnadiar, directeur de la maison de la culture de Rennes, interprète créateur F. Lodéon, violoncelliste, le regard : Geneviève Breerette, notre collaboratrice.

23 h 50 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 10 Campagne électorale.

20 h 55 Jeudi cinéma.

21 h 5 Cinéma : les Quatre cents coups.
Film français de F. Truffaut (1959), avec J.-P. Léaud, P. Auffay, C. Maurier, A. Rémy, G. Flamant, Y. Claudie, C. Decombie, R. Kanayan (Rediff.).
Un garçon de treize ans, mal aimé par sa mère, travaille mal à l'école, ment, fait des fugues et glisse vers la délinquance. Le premier long métrage de François Truffaut.

23 h 40 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 10 Campagne électorale.

20 h 55 Cinéma : le Gitan.
Film français de J. Giovanni (1975), avec A. Delon, P. Meurisse, A. Girardot, R. Salvatori, B. Giraudeau (Rediffusion).
Un gitan, devenu bandit pour se venger de la société, croise constamment la route d'un vieux truand qui cherche à éviter la police.

FRANCE-CULTURE

19 h 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : l'hypertension.

20 h, La Sibylle, de P. Lagerkvist, adaptation d'A. Clément.

22 h 30, Nuits magnétiques : Risques et turbulences.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert (Eglise du Collège de Sion, 28-8-1980) : « Elégie pour orchestre », de Krenek ; « Concerto pour piano, violon et quatuor à cordes en ré majeur », de Chausson ; « Concerto pour piano, violon et orchestre à cordes en ré mineur », « Symphonie no 10 en si mineur pour cordes », de Mendelssohn, par l'Orchestre de chambre de Delmot, dir. Tibor Varga, avec Roberto Szidon, piano, et Tibor Varga, violon.

22 h 30, Ouvert la nuit : Le Lied schubertien ; 23 h, Les compositeurs composent et proposent : Gilbert Amy (Amy, Monteverdi, Messiaen, Mozart, Berg, Debussy).

Vendredi 5 juin

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 35 Réponse à tout.

11 h 55 Une minute pour les femmes.
Les céréales on les mange et on les met sur la peau.

12 h Tennis.

13 h Journal.

13 h 50 Internationaux de tennis à Roland-Garros.
Demi-finales simple messieurs.

18 h 25 Avis de recherche.

18 h 55 Les paris de TF 1.

19 h 10 Emissions régionales.

19 h 35 Journal.

20 h 10 Campagne électorale.

20 h 55 Série : L'inspecteur mène l'enquête.

22 h 35 Internationaux de tennis.
Résumé.

23 h 25 Journal et Cinq jours en Bourse.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.

12 h 5 Passez donc me voir.

12 h 30 Série : La vie des autres.

12 h 45 Journal.

13 h 35 Emissions régionales.

13 h 50 Face à vous.

14 h Aujourd'hui madame.
L'action en justice.

15 h Série : Joe Forrester.

16 h *Magazine : Quatre saisons.*

17 h La télévision des téléspectateurs.

17 h 20 Fenêtre sur...
Délires la publicité.

17 h 50 Récré A 2.

18 h 30 C'est la vie.

18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.

19 h 10 Emissions régionales.

19 h 35 Journal.

20 h 10 Campagne électorale.

20 h 55 Feuilleton : Noires sont les galaxies.
Réal. D. Moosmann.

21 h 50 Apostrophes.
magazine littéraire de B. Pivot.
« D'Est en Ouest ». Avec Mme S. Signoret (traductrice, avec E. Vigne, de « Une Saison à Bratislava », *de J. Langer*), *MM. E. Morin* (Pour sortir du vingtième siècle), *et V. Boukovsky* (Cette lancinante douleur de la liberté).

23 h 10 Journal.

23 h 20 Ciné-club : le Milieu du monde.
Film suisse d'Alain Tanner (1974), avec O. Carlisi, P. Léotard, J. Berto, D. Perron, J. Denis, R. Jendly, G. Bahon.
Un ingénieur marié, père de famille et conseiller municipal d'une petite ville de Suisse, s'éprend d'une serveuse de café, italienne, émigrée.
Histoire d'une passion qui ne mène à rien. Rythme lent, plans-séquences, images très élaborées esthétiquement, critique sociale en demi-teintes.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.

18 h 55 Dessin animé.

19 h Journal.

19 h 10 Emissions régionales.

19 h 45 Les jeux.

20 h 10 Campagne électorale.

20 h 55 V 3 - Le nouveau vendredi : Les bookmakers.
de Cl. Druhot.

21 h 55 Téléfilm : La scélérate Thérèse ou les Brigands de la forêt de Mormal.
De M. Sarfati et J.-F. Claire. Avec H. Tisot, R. Cousseau, P. Ogouz...
Promise à un puissant baron écossais, l'aimable Thérèse de Roucourt devra-t-elle fuir avec son bien-aimé pauvre et sans nom ? Combats, duels, quiproquos, trahisons se succèdent à un rythme trépidant.

22 h 50 Journal.

23 h 10 Magazine : Thalassa.
Rendez-vous à Newport.

FRANCE-CULTURE

14 h, Sons : Faire naître... et le reste.

14 h 5, Un livre, des voix : « L'Apprenti philosophe », d'A. Sernin.

14 h 47, Un homme, une ville : Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord à Paris, Valençay et Vienne.

15 h 50 Contact.

16 h, Pouvoirs de la musique : En direct de l'UNESCO ; Où en est aujourd'hui la jeune musique ; Les lettres de Debussy en musique ; Concerts Lamoureux.

18 h 30, Feuilleton : Mastro Don Gesualdo.

19 h 25, Jazz à l'ancienne.

19 h 30, Les grandes avenues de la science moderne : La distribution de l'énergie dans la matière.

20 h, *Le panslavisme.*

21 h 30, Black and Blue : L'esprit de la batterie.

22 h 30, Nuits magnétiques : Risques et turbulences.

FRANCE-MUSIQUE

14 h 30, Musiques : Les enfants d'Orphée (enseignement primaire) ; 15 h, Concert : « Concerto en ut majeur pour alto et orchestre », de Schubert, dir. : J. Faerber ; 15 h 30, Musique de chambre (Mozart) ; 16 h 30, Symphonique : œuvres de Brahms et Liszt ; 17 h 30, Premières loges : œuvres de Haëndel, Schubert, Glück et Grieg ; 18 h 2, Le Club du jazz ; actualité du jazz.

18 h 30, Quotidien concert (Auditorium 105, 10 octobre 1980) : « Ying-Yang », de Jolivet ; « les Illuminations, sérénade pour ténor, cor et orchestre », de Britten, par la Formation de chambre du Nouvel Orchestre Philharmonique, dir. : Pierre-Michel Le Conte, avec Maria Sartova, soprano, Bruce Brewer, ténor, et J.-Jacques Justaffré, cor ; 20 h, Les chants de la terre ; musiques traditionnelles.

20 h 20 Concert (cycle d'échanges franco-allemands) : « Symphonie n° 2 », de K.-A. Hartmann ; « Tasso, Lamento e Trionfo, poème symphonique n° 2, d'après Byron », de Berlioz, par l'Orchestre Symphonie pour orchestre et alto principal, opus 16, d'après Byron », de Berlioz, par l'Orchestre Symphonique de la Radio de Stuttgart, dir. P. Steinberg, avec Enrique Santiago, alto.

22 h 15, Ouvert la nuit : Portrait par petites touches, Dominique Merlet, piano, interprète Schumann (« Etudes symphoniques opus 13 ») et Debussy « Six Préludes ») ; 23 h 5, Vieilles cires : cycle Oskar Fried, « Shéhérazade opus 35 », de Rimsky-Korsakoff, par l'Orchestre Philharmonique de Berlin (1927) ; 0 h 5, Jazz Forum.

● Le comité de liaison de l'audiovisuel du S.N.J. s'inquiète également et demande des mesures pour éviter *« une domination des grands intérêts financiers »* et *« une situation anarchique »*. Selon lui les fréquences pourraient être attribuées par une *« commission nationale composée de manière démocratique »* ; des cahiers des charges-types garantiraient *« le respect des missions d'intérêt général »* ; ces radios ne pourraient fonctionner *« sans la participation d'un minimum de professionnels et l'application des textes législatifs et conventionnels régissant la profession »*. La création de ces radios supposerait également *« une parfaite transparence des capitaux investis et des équipes dirigeantes »*.

● *La Fédération nationale des radios libres* tiendra ses assises nationales les 6 et 7 juin prochains à Paris. La première journée, ouverte aux membres de la Fédération aura lieu salle Hippolyte (27, avenue de Choisy). La deuxième journée, ouverte à toutes les radios et associations de radios locales ainsi qu'à des représentants des différentes organisations politiques et syndicales, aura lieu, à partir de 14 heures, à la salles Médicis, au Sénat (15, rue de Vaugirard).

CARNET

Naissances

— Patrick et Martine DEMIRDJIAN laissent à Patrick la joie d'annoncer la naissance de son frère

Pascal,

Mulhouse, le 30 mai 1981.

Mariages

— Le sénateur Philippe MACHEFER et Mme,

M. et Mme Floriant LE VAILLANT,

ont l'honneur de faire part du mariage de leurs enfants,

Roland et Agnès,

Palais du Luxembourg,
75291 Paris Cedex 06.
Loudéac (Côtes-du-Nord).

— Le vicomte et la vicomtesse Yann de KERMOYSAN,
M. et Mme Dominique MONSAINGEON,
ont la joie de faire part du mariage de leurs enfants

Gwenola et Xavier.

Décès

— M. et Mme Pierre Gauthier,
M. et Mme Georges Murat,
M. et Mme Jacques Gauthier,
leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Georges GAUTHIER,
née Jeanne Pierre.

Le service religieux sera célébré le vendredi 5 juin, à 9 heures, en l'église Saint-Jean de Neuilly (1, rue de l'Eglise, à Neuilly).

L'inhumation aura lieu dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.
89, rue de Longchamp,
92100 Neuilly.

— Mme Léon GRANDGEORGE,
née Jeanne Buron,
s'est endormie dans la paix du Seigneur le 31 mai.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

De la part de :
Mme François Pomerais,
M. et Mme Robert Avril,
M. et Mme Francis Percepied,
Bruno, Christophe et Stéphanie,
M. et Mme Jacques Laburthe,
François, Jérôme et Claire,
M. et Mme Robert Buron, leurs enfants et petits-enfants.
54, boulevard Saint-Jacques,
75014 Paris.

— Mme Yves Guerlain,
M. et Mme Jacques Domange,
Mlle Monique Guerlain,
M. et Mme Philippe Guerlain,
Patrick T. de Clermont-Tonnerre,
Hervé et Pierre Domange,
Delphine Guerlain,
M. et Mme Jean-Pierre Guerlain,
M. et Mme Marc Soudee et leurs enfants,
Mme Raymond Guerlain et ses enfants,
Mme Madeleine Leys-Guerlain et ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès, dans sa quatre-vingtième année, de

M. Yves GUERLAIN,

leur époux, père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère et oncle.

Ils rappellent le souvenir de sa sœur

Colette,
décédée le 12 août 1980.

Les obsèques religieuses seront célébrées le vendredi 5 juin, à 15 heures, en l'église Saint-Eloi des Mesnuls, par Montfort-l'Amaury.

— Mme Peppo Hassid,
M. et Mme Max Hassid,
Les familles Levi et Halfin de Bruxelles,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Peppo HASSID,

survenu le 2 juin 1981.

L'inhumation aura lieu le vendredi 5 juin, à 14 h. 15 précises.

Réunion à la porte principale du cimetière de Pantin-Parisien.
16, rue Ernest-Deloison,
92200 Neuilly.

— On nous prie d'annoncer que Dieu a rappelé à Lui, le 1er juin 1981, dans sa soixante-quatorzième année,

Mme veuve André HERBEMONT,
née Marthe Meegens.

De la part de :
M. Jacques Herbemont,
son beau-fils et ses enfants,
Mme Evelyne Meegens,
sa cousine et ses enfants,
Des familles Meegens, Van Hoolandt, Boiteux, Cabot, Canarelli, Herbemont, Mourer.

On se réunira au cimetière de Suresnes (Hauts-de-Seine), rue Voltaire, le vendredi 5 juin 1981, à 11 heures, où le pasteur Francis Bosc officiera.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Sa famille
a la douleur de faire part du décès de

Me Claude LEWY,
avocat
aux barreaux de Paris et New-York,
ancien maire
de la ville d'Orléans,
officier de la Légion d'honneur,

La levée de corps aura lieu le vendredi 5 juin, à 10 heures, à la mairie d'Orléans.

Le maire,
Et le conseil municipal d'Orléans,
ont le regret de faire part du décès de

Me Claude LEWY,
maire d'honneur de la ville.

Ses obsèques auront lieu le vendredi 5 juin, à 10 heures, à la mairie d'Orléans (cours de l'Hôtel-de-Ville).

— Mme Aimé Lutringer,
son épouse,
M. Bernard Lutringer et son fils,
M. et Mme Philippe Lutringer et leurs enfants,
M. et Mme Eugenio Troiano et leurs enfants,
Mlle Monique Rouge et M. Bruno Gaudel,
M. Alain Didier,
M. Franck Didier,
ses enfants et petits-enfants,
Mlle Julienne Lutringer,
sa tante,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Aimé LUTRINGER,

survenu le 2 juin 1981, à l'âge de soixante et un ans, en son domicile, 17 bis, rue Mirabeau, à Vincennes (Val-de-Marne).

L'inhumation aura lieu ce jeudi 4 juin 1981, à 16 heures, au cimetière de Gérardmer (Vosges), dans le caveau de famille.

— Périgueux.
Mme Françoise Mazeau,
Mme Louis Mazeau,
Et ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Louis MAZEAU,
survenu le 28 mai 1981.

Les obsèques ont eu lieu le 1er juin 1981, à Saint-Astier.

— Les familles Rebattet, Mercier, Morette,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Gaston MORETTE,
professeur
au lycée Beau-Site à Nice,
survenu le 30 mai 1981, à l'âge de cinquante-cinq ans.

Ses obsèques ont eu lieu à Châteauneuf-de-Galaure (Drôme), le mardi 2 juin 1981, à 15 heures.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Pierre PENANT,
survenu le 31 mai 1981, dans sa soixante-huitième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le 5 juin 1981, à 10 h. 30, en l'église Saint-Honoré-d'Eylau (66 bis, avenue Raymond-Poincaré, Paris-16e).

L'inhumation aura lieu dans l'intimité familiale.

— M. Yves Salgues,
M. et Mme Louis Vayssière,
M. et Mme René Tetart et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Yves SALGUES,
née Denise Vayssière,
le 26 mai 1981.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, à La Bastide-Murat, le 30 mai 1981.

« Elle est passée sur une autre rive. »
46340 Poudens-Dédagnac.
46340 La Bastide-Murat.

— Mme Adine Cuenca-Salzman et ses enfants,
M. et Mme Michel Salzman et leurs enfants,
Mme Hélène Mordvinoff,
Mme Myriam Salzman,
ont la profonde douleur d'annoncer le décès de

Mme Bella SALZMAN,
née Aronstam,
leur mère, grand-mère et tante,
survenu le 3 juin 1981.

Les obsèques auront lieu le vendredi 5 juin 1981, à 9 h. 30.

Réunion, entrée porte principale du cimetière du Père-Lachaise, boulevard de Ménilmontant.

— Michel et Eliane Verret,
Jacques et Monique Milhau,
ses enfants,
François, Jean-Michel, Jacques, Anne, Laurent et Manuelle,
ses petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Jane VERRET,
survenu à Faches-Thumesnil, le samedi 30 mai 1981, à l'âge de quatre-vingts ans.

Ils rappellent à votre souvenir son époux

Alexandre VERRET,
décédé le 29 juillet 1963.
12, boulevard Beaumarchais,
75011 Paris.
13, avenue de Rouen,
59155 Faches-Thumesnil.

Anniversaires

— A l'occasion du troisième anniversaire du décès de

Mme Hélène POBERS,
un service religieux est célébré en l'église Sainte-Hélène (avenue de la Californie, à Nice).

Un pieux souvenir est demandé à tous ceux qui l'ont connue et aimée.
8, rue des Quatre-Vents,
75006 Paris.

Soutenances de thèses

DOCTORATS D'ETAT

— Université de Paris-IV, vendredi 5 juin, à 14 heures, salle Louis-Liard, M. Christian Robin : « Le sacré dans « A la recherche du temps perdu ».

— Université de Paris-I, mardi 9 juin, à 15 heures, salle Louis-Liard, Mme Madeleine Gagnard : « La création dans la musique contemporaine ».

— Université de Paris-IV, mercredi 10 juin, à 14 h. 30, amphithéâtre Quinet, M. Jean Guillaume : « L'architecture de la première Renaissance en Poitou ».

INFORMATIONS « SERVICES »

BIBLIOGRAPHIE

Au sommaire des revues

● ART - LITTERATURE

— Signalons tout de suite, en espérant y revenir, la dernière *Critique* : sur le thème « L'œil et l'oreille », peinture et musique et leur « écriture ». Avec de beaux textes de Boulez, Barthes, Deleuze, Leiris. (Mai, 25 F, Editions de Minuit.)

— *Europe* : sur Alfred Jarry. Etudes critiques et inédits de Jary. Deux ensemble : l'un sur *Ubu* ; l'autre sur un sujet aussi *intéressant que peu exploré* : Jarry et l'Europe. (Mars - avril, 350 p., 45 F ; 146, rue du Faubourg-Poissonnière, 10e.)

— La *N.R.F.* apporte deux fragments tout frais — janvier 1981 — du *Journal* d'Ernst Jünger, traduit par H. Thomas. Le récit de Marcel Schneider fascinera le lecteur, saisi soudain, à la fin, par le souvenir de la Rose blanche et des jeunes têtes tranchées à la hache. Où l'imaginaire *romantique est rejoint, le temps* d'une enfance, par la réalité *nazie*. (Mai, Gallimard.)

— Un numéro « érotique » des *Langues néo-latines* : « Le corps féminin dans les Lusiades » (R. Bismut) ; folie et Eros, dans le *Henri IV* de Pirandello (R. Abbruggiati) ; « Femme et métamorphose » dans les *Caprichos* de Goya (M. Bouyer). (Premier trimestre, 40 F, 13, rue Lakanal.)

● RELIGION PSYCHANALYSE

— La *Nouvelle Revue de psychanalyse* a publié un numéro très important qui exigerait un long commentaire : « Résurgences et dérivés de la mystique ». (N° 22, Gallimard, 312 p. grand format, 50 F.)

— Dans les *Etudes théologiques et religieuses* : quelques « défis au christianisme » ; autre autres, le « défi freudien » à quoi le théologien doit répondre (J. Ansaldi). (Deuxième trimestre, 30 F ; 13, rue Louis - Perrier, 34000 *Montpellier*.)

— Les derniers *Dossiers du Centre Thomas-More* présentent, l'un, une étude de psychanalyse : « Le poids du réel : la souffrance » ; l'autre, qui traite des *rapports — ou des incompatibilités* et conflits — entre religion, retour du *religieux* et rationalité technocratique. (La Tourette-Eveux, B.P. 105, 69210 L'Arbresle.)

● POLITIQUE

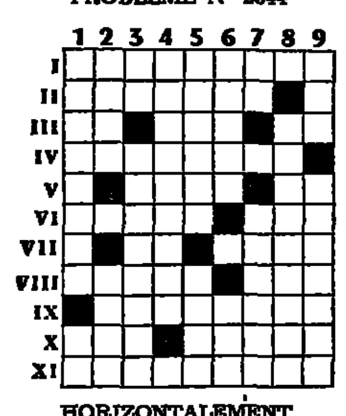
— Dans *l'Alternative*, une femme de Gdansk parle. Témoignage simplement bouleversant: sur une vie, une action, un courage ; et sur la fraternité qui peut exister entre hommes et *femmes au travail. D'autre part* : le dossier d'une « nation dispersée », « partagée » : l'Arménie. Ici, il ne s'agit pas du génocide de 1915, mais de la part de cette nation détenue par l'Union soviétique. (Mai - août, Maspéro, 1, place Paul-Painlevé, Paris-6e.)

— *Le Cri des hommes* publie un rapport intitulé « Les ennemis de la démocratie », ou le fascisme permanent. Des études et témoignages sur la Tchécoslovaquie, les minorités en Inde, la terreur blanche au Salvador. (Organe de la Fédération internationale des droits de l'homme, deuxième trimestre, 15 F ; 27, rue Jean-Dolent, Paris-14e.)

YVES FLORENNE.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2944



HORIZONTALEMENT

I. Côtoie la cocotte et tient un rôle important dans la vie d'un coq. — II. Draine l'or qui viendra *gonfler le compte en banque des* cheikhs. — III. Personnel. Couleur préférée de l'acteur. Peut se dire aussi bien d'un petit blanc que d'un grand rouge. — IV. La facture de ses modèles a un sens différent selon qu'elle concerne madame *ou* monsieur. — V. Plus il est commun, meilleur il est. Personnel. — VI. Mousse entrant dans les vues d'un matelot. Nouvelles pour les uns, habitude pour les autres. — VII. Note ; Ravit Héra clès qui, sous une autre forme, la ravit à son tour. — VIII. Bases de calculs. Il s'y passe souvent des choses fort graveleuses. — IX. Filons. — X. Ses paquets ne sont pas recommandés. Petit nom de celui qui s'en fit un grand dans la poésie. — XI. Elles sont le fait de « petites » gens, mais pas nécessairement de gens petits.

VERTICALEMENT

1. N'a pas toujours la tâche facile avec un client de mauvais poil. Bombée au centre. — 2. *Noue le fil d'un entretien. Cité* noire productrice d'un métal blanc. — 3. Personnel. Louent leur argent au prix de l'or. 4. Se rapporte à la politique des modérés. — 5. Carrefour balkanique. Marquis dont les œuvres sont sans noblesse. — 6. Très fins. Le soupir de celui que les Muses inspiraient. — 7. Un des agréments du Moyen Age. Prenons un air objectif. — 8. D'un caractère porté à la réflexion. — 9. Selon les règlements de compte, il sonnait ou empêchait de se faire sonner. Défoulements de foule.

Solution du problème n° 2943

Horizontalement

I. Trapèse. — II. Rat. Boa. — III. Entrepont. — IV. Au. — V. Mouilleur. — VI. On. Col. Sa. — VII Matutinal. — VIII. Eg. Leu. Nl. — IX. Trois-mâts. — X. Rêne. — XI. Estropiée.

Verticalement

1. Thermomètre. — 2. Onagres. — 3. Art. Ont. — 4. Particulier. — 5. Eté. Lotes. — 6. Pallium. — 7. Eboué. Ami. — 8. On. Usant — 9. Naturaliste.

GUY BROUTY.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	256 F	417 F	579 F	740 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	466 F	837 F	1 289 F	1 580 F
ETRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	296 F	497 F	699 F	900 F
II. — SUISSE, TUNISIE	368 F	642 F	916 F	1 190 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

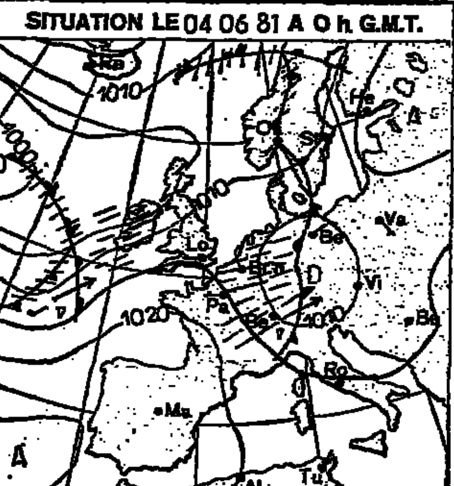
Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

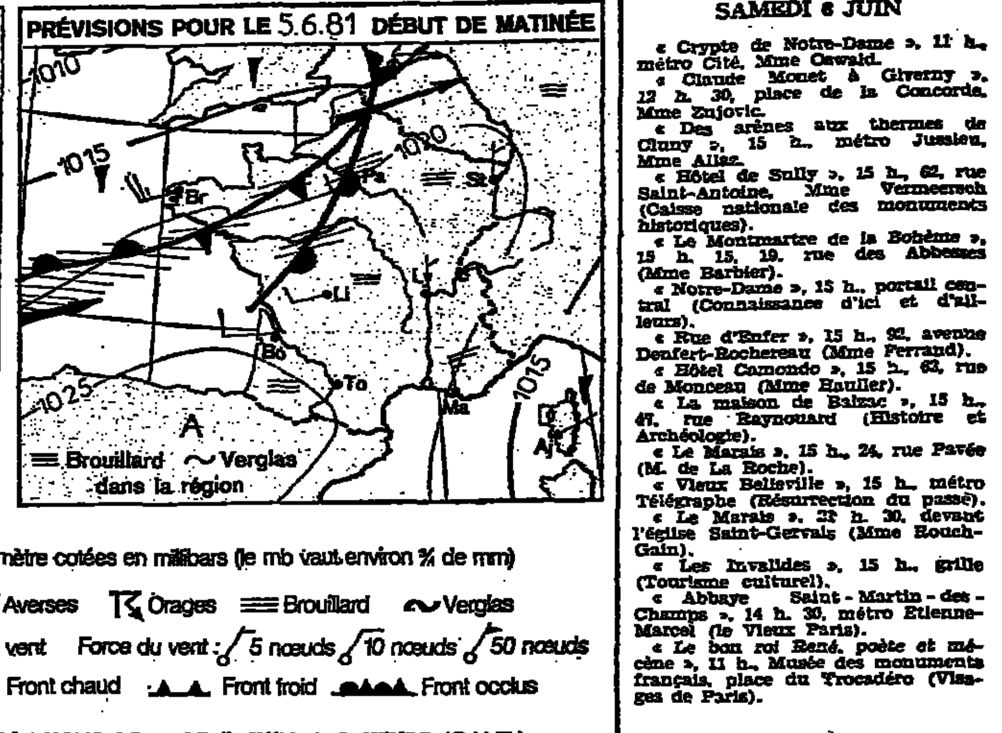
Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 04 06 81 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 5.6.81 DÉBUT DE MATINÉE



Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)

Zone de pluie ou neige — Averses — Orages — Brouillard — Verglas

Flèche indiquant la direction d'où vient le vent — Force du vent : 5 nœuds, 10 nœuds, 50 nœuds

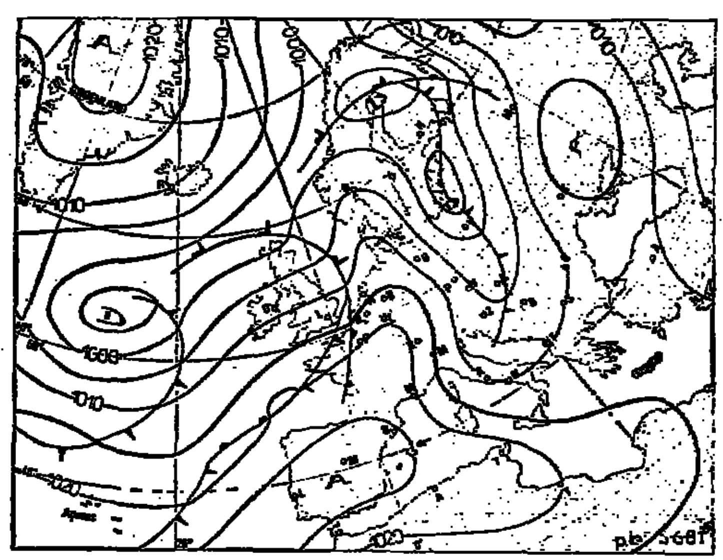
Sens de la marche des fronts — Front chaud — Front froid — Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le jeudi 4 juin à 0 heure et le vendredi 5 juin à 24 heures :

Une nouvelle perturbation, venue de l'océan Atlantique, moins active que les perturbations orageuses précédentes, affectera nos régions septentrionales par l'ouest. L'amélioration temporaire s'affirmera sur les régions méridionales.

Vendredi, des nuages abondants, déjà établis le matin de la Manche aux Charentes, progresseront vers le nord-est dans la matinée. En conséquence, sur les régions au nord d'une ligne La Rochelle-Mulhouse, on notera quelques faibles pluies éparses, surtout près de la Manche. Les vents s'orienteront au sud-ouest et deviendront modérés. Les températures varieront peu. Sur le reste de la France, après un début de matinée parfois brumeux (brouillards ou nuages bas) surtout en *plaine et dans les vallées, le temps* deviendra bien ensoleillé et les températures maximales seront en hausse. Quelques ondées résiduelles sont cependant encore probables sur la Corse. Les vents de nord à nord-ouest commenceront à faiblir un peu sur les régions méditerranéennes.

PRÉVISIONS POUR LE 5 JUIN A 0 HEURE (G.M.T.)



Le jeudi 4 juin, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 018,1 millibars, soit 763,6 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 3 juin ; le second, le minimum de la nuit du 3 au 4) : Ajaccio, 23 et 17 degrés ; Biarritz, 17 et 9 ; Bordeaux, 16 et 8 ; Bourges, 11 (min.) ; Brest, 17 et 11 ; Caen, 18 et 10 ; Cherbourg, 16 et 10 ; Clermont-Ferrand, 16 et 10 ; Dijon, 34 et 12 ; Grenoble, 24 et 12 ; Lille, 21 et 11 ; Lyon, 24 et 12 ; Marseille, 25 *et* 14 ; *Nancy*, 23 *et* 11 ; Nantes, 18 et 9 ; Nice, 25 et 15 ; Paris-Le Bourget, 19 et 11 ; Pau, 16 et 8 ; Perpignan, 20 et 14 ; Rennes, *18 et 9* ; Strasbourg, 23 et 14 ; Tours, 16 et 10 ; Toulouse, 17 et 9 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger : 28 et 12 degrés ; Amsterdam, 21 et 12 ; Athènes, 30 et 17 ; Berlin, 26 et 19 ; Bonn, 20 et 13 ; Bruxelles, 21 et 12 ; Le Caire, 31 et 18 ; îles Canaries, 23 et 16 ; Copenhague, 19 et 13 ; Genève, 24 et 11 ; Jérusalem, 24 et 14 ; Lisbonne, 20 et 13 ; Londres, 20 et 9 ; Madrid, 30 et 6 ; Moscou, 22 et 7 ; Nairobi, 23 et 14 ; New-York, 22 et 15 ; Palma-de-Majorque, 26 et 13 ; Rome, 27 et 20, Stockholm, 20 et 14.

(Document établi avec le support de la météorologie nationale.) technique spécial

TRANSPORTS

RÉUNIES D'URGENCE A GENÈVE

Les compagnies aériennes vont augmenter leurs tarifs

L'ambiance tourne de plus en plus à la morosité au sein de l'Association internationale du transport aérien (I.A.T.A.) ; les cent dix compagnies membres de l'organisation, qui représentent 70 % du trafic mondial, pensent qu'elles perdront cette année 2,6 milliards de dollars (14 milliards de francs).

Pour la seconde année consécutive, leur cash flow devrait être négatif (— 700 millions de dollars), compromettant la modernisation des flottes qui pourrait pourtant *permettre* de réduire les frais d'exploitation.

La conférence « convoquée d'urgence » par l'I.A.T.A. à Genève les 2 et 3 juin (*le Monde* du 27 mai), n'a pas trouvé de remède miracle à cette situation. Elle s'est contentée de proposer aux gouvernements une hausse des tarifs de 5 % le 1er septembre (et qui s'ajoutera à celles de 4 à 8 % appliquées depuis avril). Un tel effort permettrait, selon les transporteurs, de réduire de 500 millions de dollars le déficit prévu qui serait ainsi ramené à son niveau de l'an passé.

L'augmentation ne devrait pas toucher les vols en partance de l'Amérique du Sud ni à l'intérieur de cette région ; elle concernera en revanche l'Afrique bien que certaines compagnies trouvent déjà élevés les tarifs qui y sont pratiqués.

Les compagnies demandent aussi aux gouvernements de réexaminer leur politique de droits et de taxes en matière d'atterrissage, de navigation et de sécurité. Ces redevances, expliquent-elles, ont triplé entre 1974 et 1980, et, ces derniers temps, elles ont eu tendance à augmenter plus vite que le prix des produits pétroliers.

Enfin, un groupe spécial comprenant des représentants d'une dizaine de compagnies va s'attaquer au problème des rabais plus ou moins légitimes consentis par bien des transporteurs — y compris certains membres de l'I.A.T.A. M. Adam Thomson, de British Caledonian, président de la conférence, a expliqué qu'il ne *s'agit pas d'éliminer le transport* à bon marché, mais de rendre les pratiques dans ce domaine plus transparentes. Tardive prise de conscience de l'incohérence qu'il y avait à, tout à la fois, « casser » les prix et réclamer des augmentations de tarifs... — J. Sn.

PARIS EN VISITES

SAMEDI 6 JUIN

« Crypte de Notre-Dame », 11 h., métro Cité, Mme Oswald.

« Claude Monet à Giverny », 12 h. 30, place de la Concorde, Mme Zujovic.

« Des arènes aux thermes de Cluny », 15 h., métro Jussieu, Mme Allaz.

« Hôtel de Sully », 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Vermeersch (Caisse nationale des monuments historiques).

« Le Montmartre de la Bohème », 15 h. 15, 19, rue des Abbesses (Mme Barbier).

« Notre-Dame », 15 h., portail central (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Rue d'Enfer », 15 h., 92, avenue Denfert-Rochereau (Mme Ferrand).

« Hôtel Camondo », 15 h., 63, rue de Monceau (Mme Hauller).

« La maison de Balzac », 15 h., 47, rue Raynouard (Histoire et Archéologie).

« Le Marais », 15 h., 24, rue Pavée (M. de La Roche).

« Vieux Belleville », 15 h., métro Télégraphe (Résurrection du passé).

« Le Marais », 21 h. 30, devant l'église Saint-Gervais (Mme Rouch-Gain).

« Les Invalides », 15 h., grille (Tourisme culturel).

« Abbaye Saint - Martin - des - Champs », 14 h. 30, métro Etienne-Marcel (le Vieux Paris).

« *Le bon roi René, poète et mécène* », 11 h., Musée des monuments français, place du Trocadéro (Visages de Paris).

CONFÉRENCES

15 h., Palais de la découverte, avenue Franklin-Roosevelt : « Le premier voyage de la navette spatiale : Columbia. »

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 4 juin 1981
DES LISTES

● D'aptitude aux fonctions du deuxième grade du corps des greffiers en chef des cours et tribunaux (année 1980) ;

● D'admissibilité au concours d'agrégation pour le recrutement de professeurs des universités (disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion, section histoire du droit, des institutions et des faits économiques et sociaux).

BREF

VIVRE A PARIS

PORTE D'ORLEANS : UNE GARE ROUTIERE. — L'avenue Paul-Appell, qui, dans le 14e arrondissement, longe à la porte d'Orléans, le stade Elisabeth, va être prochainement débarrassée du stationnement des autocars desservant la banlieue sud de Paris et qui encombrent cette voie aux heures d'affluence. Une gare routière, qui sera mise en service en février 1982, va être aménagée avenue de la Porte-d'Orléans, le long du stade, afin de les accueillir. Dans un second temps, l'avenue Paul-Appell, libérée du stationnement, sera réaménagée. Elle comportera un terre-plein central planté, tandis que la chaussée sera entièrement refaite et revêtue d'un matériau insonore.

LES MUSEES AU TELEPHONE. — La mairie de Paris met désormais à la disposition des Parisiens un répondeur automatique permettant d'obtenir tous les renseignements *relatifs aux musées de la Ville de* Paris et aux expositions qui y sont organisées.

Ces informations téléphonées sont données en permanence au 278-73-81.

loterie nationale — LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

TRANCHE DE LA FETE DES MERES

TIRAGE N° 37 DU 3 JUIN 1981

TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER	TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER
1	1	F. 70	6	3 026	F. 10 070
	01	220	7	07	150
	31	220		7 067	1 000
	2 661	1 070		00 297	100 000
	5 071	1 070		393 507	500 150
	8 691	1 070	8	778	500
	8 851	5 070		6 068	1 000
2	722	500		9 208	1 000
	7 532	5 000		1 148	5 000
3	263	500	9	539	500
	8 523	1 000		929	500
4	734	500		5 499	5 000
5	35	150		1 079	10 000
	1 835	1 150		98 529	50 000
	190 215	3 000 000	0	7 500	1 000
6	6	70		3 720	5 000
	2 376	1 070		9 100	5 000

PROCHAINS TIRAGES LE 11 JUIN 1981
L'ARLEQUIN A PARIS
TRANCHE DE LA PENTECOTE A MONTREUIL (Seine Saint Denis)

LOTO TIRAGE N° 22 — 5 12 25 26 37 40 — NUMERO COMPLEMENTAIRE 46

PROCHAIN TIRAGE LE 11 JUIN 1981 VALIDATION JUSQU'AU 10 JUIN APRES MIDI

LOTERIE NATIONALE TIRAGE N° 37 DU 3 JUIN 1981

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	65,00	76,44
DEMANDES D'EMPLOI	17,00	20,00
IMMOBILIER	43,00	50,57
AUTOMOBILES	43,00	50,57
AGENDA	43,00	50,57
PROP. COMM. CAPITAUX	120,00	141,12

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.	Le mm/col. T.C.
OFFRES D'EMPLOI	37,00	43,52
DEMANDES D'EMPLOI	10,00	11,76
IMMOBILIER	28,00	32,93
AUTOMOBILES	28,00	32,93
AGENDA	28,00	32,93

OFFRES D'EMPLOIS

PETITE EQUIPE D'INGÉNIEURS CONSULTANTS RÉALISATEURS EN SYSTÈMES D'INFORMATION
région Est de Paris
offre une situation active et passionnante à quelques

INGÉNIEURS + I.A.E.
débutants

Le métier proposé demande une grande puissance de travail, le sens de l'initiative et de la responsabilité, le goût des contacts humains, un esprit rigoureux et organisé. Il peut procurer beaucoup de satisfactions. L'indispensable expérience informatique sera acquise en début de carrière.

Envoyer curriculum vitae et photo sous le nº 8.499 à : *le Monde* Publicité, 5, rue des Italiens - 75427 PARIS (9ᵉ).

Recherchons

RESPONSABLE CADRE COMMERCIAL

Pour l'expansion, la diffusion de sa collection maillots de bain et plage
- organisation des salons,
- vente sur le terrain,
- suivi de la clientèle.

Envoyer C.V. + photo + prétentions à Mᵐᵉ Irène Leroux, ERES, 2, rue Tronchet, 75008 Paris.

GESTION 2000
Poste immédiat
INGÉNIEUR
GÉNIE CIVIL B.A. Ouvrage SIDÉRURGIQUE. Expérience indispensable. - 246-42-01.

ING. Position 2
Electroniciens. 733-20-46.

INFORMATIS
Société d'engineering et de systèmes informatiques rech. pour PROJETS de télécommunications NANTES - LANNION - PARIS.

INGÉNIEURS SYSTÈMES
1 à 3 ans expérience en Logiciel Temps Réel Minis et micros expér. de la signalisation appréciée.

INGÉNIEURS LOGICIELS
3 ans expér. en logiciel de base (Compilateurs, Moniteurs...)

INGÉNIEURS SYSTÈMES
Avant expér. en Logiciel et téléphonie pour participer à de gros projets de Télécommunications, Téléphonie et Télématique.

INGÉNIEURS MICROS
Intel 8086 Motorola, Zilog. 26, r. Daubenton, 5ᵉ. 337-99-22.

Un Ingénieur ou Docteur
pour pilote hydrométallurgique et plusieurs Ingénieurs pour :
- Thèses en combustion, réacteurs ;
- Réacteurs chimiques ;
- Récupération assistée du pétrole ;
- Membranes liquides.

Env. C.V. à M. Renon, Ecole des Mines, 60, bd St-Michel, Paris-6ᵉ.

Recherche JEUNE
ASSISTANT (E) DE DIRECTION
DACTYLO SOUHAITÉE pour P.M.E., porte de Saint-Ouen. Ecr. ss réf. 11.083 à P. LICHAU, B.P. 220, 75063 Paris Cedex 02.

GROUPE DE PRESSE recrute
RÉDACTEURS
pour son département informations sur les sociétés industrielles et financières. Formation analyste financier et expérience professionnelle de quelques années souhaitées.

Adresser candidature avec réf. à S.G.P., 13, avenue de l'Opéra, 75001 Paris.

AETA
recherche
INGÉNIEURS LOGICIELS MICROPROCESSEURS
(application télécommunications). Une expér. minimum d'un an en programmation de microprocesseurs est demandée.

Adresser curric. vitae à AETA, 1, r. de Verdun, 92140 Clamart.

Organisme important recherche CONSEILLERS COMMERCIAUX (H. ou F.) :
- Débutants ou expérimentés ;
- Sens de la négociation ;
- Formation assurée ;
- Gains importants.

Pr R.-V. 553-20-00 poste 209.

SOCIÉTÉ DE PRODUITS CHIMIQUES BANLIEUE EST RECHERCHE POUR SON LABORATOIRE DE MISE AU POINT DE FABRICATION
UN TECHNICIEN CHIMISTE
AYANT OBLIGATOIREMENT PLUSIEURS ANNÉES D'EXPÉRIENCE DANS LA SYNTHÈSE ORGANIQUE.
Ecrire avec C.V., prétentions et photo sous nº 17.650 M à BLEU, 17, rue Lebel, 94300 Vincennes.

Emplois internationaux

ASSOCIATION AIDE AU DÉVELOPPEMENT RECRUTE un gestionnaire bon niveau pour création petites industries en Asie.
En raison nature association, rémunération peu élevée, mais travail motivant.
Présence minimum requise sur le terrain : 2 ans.
Adresser C.V. + photo à INTER AIDE, 8, place du Roi-de-Rome, 78120 RAMBOUILLET.

Entreprise de tuyauterie et chaudronnerie recherche pour ARABIE SAOUDITE
INGÉNIEUR A.M.
(ou équivalent)
chargé de :
- prospection commerciale,
- suivi technique et financier des affaires.

Anglais courant indispensable.
Réponse manuscrite avec C.V. et prétentions à : HAVAS 47955, MARSEILLE.

Ile Réunion recherche pour S.C.I. et C.T.I.
ANALYSTES PROGRAMMEURS
expérimentés et
JEUNES INGÉNIEURS INFORMATICIENS
souhaitant perfectionnement en gestion des organ., connaiss. CII HB 64 DPS TP souhaitées.
Adresser C.V. photo et objectifs carrière, Havas 1465, 13100 AIX.

Emplois régionaux

RESPONSABLE FABRICATION MÉTHODES
spécialiste de la transformation du laiton.
Nous recherchons un chef de service fabrication-méthodes pour notre usine de Clermont-Ferrand (effectif 320 personnes).
- Agé de 35 ans environ, il sera motivé par un poste de commandement et aura acquis une expérience dans la fabrication mécanique de série.
- Il sera pleinement responsable de l'amélioration des moyens de production et du suivi des prix de revient.

Ecrire à M. André PINGEOT, Ets PINGEOT-BARDIN, B.P. 25, 63001 Clermont-Ferrand Cédex.

Représentations offres

Hewlett-Packard S.A., a worldwide designer and manufacturer of precision electronic equipment for measurement, analysis and computation, has an immediate opening in its European Headquarters (Europe, Middle East and Africa) in Geneva for an

EXPERIENCED SALES REPRESENTATIVE

who will be responsible for the marketing of our ANALYTICAL PRODUCTS in the Middle East and Africa.

This position requires :
- a degree in Chemistry with laboratory experience in modern analytical instrumentation (chromatography/spectrometry),
- former business experience in the Area,
- extensive travelling through the territory,
- good negotiations skills as well as solid technical expertise,
- in addition to English, knowledge of Arabic and/or French.

If you are interested, please write to Caroline Rothenhausler, Personnel Administrator, HEWLETT-PACKARD S.A., 7, rue du Bois-du-Lan, 1217 Meyrin, Geneva, Switzerland.

Relocation in the Area with expanded responsibilities would be considered after successful assignment.

hp HEWLETT PACKARD

Urgent rech. J.H. célibataire, 30 ans environ pour visiter pharmacies Paris. Expérience en représentation pharmacie souhaitée. Voiture fournie + frais + fixe + commission. Ecrire avec C.V. sous nº 2.297 à Havas, B.P. 303, 03201 Vichy Cedex.

formation professionnelle

L'Institut de Formation à l'Animation propose un stage de 9 mois à temps plein (form. prof. rémunérée) de directeurs coordinateurs d'équipements socio-éducatifs. Conditions : plus de 23 ans (dégagé O.M.). Exp. animation et exp. professionnelle. Renseignements et inscriptions : I.F.A., 168 bis, rue Cardinet, 75017 Paris. Tél. 263-54-63.

villégiature

BANDOL. Villa 5 pers., du 1ᵉʳ au 16 août, 3.500 F ; du 1ᵉʳ au 15 sept., 2.000 F. Tél. 806-44-06.

L'immobilier

appartements ventes

1ᵉʳ arrdt

RUE STE-ANNE - 140 m²
5 P. « Charme de l'ancien » DORESSAY - 548-43-94

3ᵉ arrdt

TURENNE 5ᵉ ascenseur, ancien, charmant 5 pièces + service. Dégagé. Soleil. 582-01-69.

EN PLEIN CŒUR DU MARAIS Coquet appt de 3 P. gd confort. 3ᵉ étage s/rue. Installation de TRÈS BON GOUT. 387-03-03.

5ᵉ arrdt

Près PANTHÉON. Immeuble neuf. Un 3 P. + un studio même palier. Parking sous-sol. 2 % frais de notaire. 535-86-37.

GOBELINS IDÉAL PLACEMENT BEAU 2 PIECES, CONFORT, 40 m² - 544-58-38.

GOBELINS Pierre de T. 2 p. entr., cuis. cft poss. 185.000 F. 325-97-16.

6ᵉ arrdt

SÉNAT. pied-à-terre de qualité. Immeuble XVIIIᵉ, r.-d.-c. 33 m². TOUT CONFORT. 705-31-13.

R. GUISARDE, imm. XVIIᵉ, petit studio tout confort. 120.000 F. IDÉAL PLACEMENT. 705-31-13.

VANEAU, séjour + 2 chbres, cuisine, bains, douche, 75 m² parfait état, parking. GARBI - 567-22-88.

GUENEGAUD-SEINE - Soleil
COQUET 2 poss, ascenseur. Plein ciel. Refait neuf. 354-95-10.

8ᵉ arrdt

Fg SAINT-HONORE - Studio, tt cft, ét. élevé. Bas prix vu urgence. Téléphone : 526-00-35.

10ᵉ arrdt

BOULEVARD MAGENTA
B. STUDIO, CONFT. dépend. 4ᵉ ét., 130.000 F. 563-63.55.

GRANDES SURFACES
rénovées, divisibles, double exposition, 6.500 F le m². Terrasses - Tél. : 806-31-41.

12ᵉ arrdt

50 m BOIS à Charenton près métro, en cours rénov. totale, stud. et duplex ttes surfaces possibles aménagées. Lux. locat. garantie net d'impôt 5 ans. EUROVIM pptaire. 723.41.00.

NATION 5 P., tt cft, stand., récent, cuis. équipée, 2 bains, balcons, Park. 1.000.000 - 340-72-06.

PARIS 12ᵉ
6, rue des Jardiniers.
Proche Bois de Vincennes
300 m du métro
A vendre très beaux 4 pièces, 96 m² + balcon. Prix 790.000 F., et 5 pièces, 110 m² + balcon. Prix 981.000 F.
Habitable immédiatement.
Visite sur place : jeudi, vendredi, de 14 h à 19 h et ce week-end : de 10 h à 12 h et 14 h à 19 h.
Tél. : 307-89-98 et 344-21-66.

15ᵉ arrdt

15ᵉ - PORTE DE VERSAILLES RÉCENT - SEUL A L'ÉTAGE 5 P. (3/4 chambres), 7ᵉ étage 8ᵉ étage terrasse privée 90 m² park. 1.100.000 F. 532-66-10.

16ᵉ arrdt

16ᵉ SUD, 4ᵉ étage, asc. LIV. DOUBLE CHAMBRE cuis. équipée, bains, luxueux. 630.000 F. Tél. 288-64-01.

17ᵉ arrdt

Levallois, 100 m Neuilly, métro et 17ᵉ dans rénovation totale en cours 6 studios, un 2 pièces et un duplex en 2 pièces. Location garantie net d'impôts 5 ans. EUROVIM pptaire. 723-41-00

18ᵉ arrdt

METRO VILLIERS, à vendre imm. stand. libres ou occupés 2 P., 50 et 60 m², stud.40 m². C.B.P. - Tél. : 525-30-93.

20ᵉ arrdt

Mᵗ Saint-Fargeau, imm. récent. part., 3 Pièces, tout confort, 77 m² + balcon + cave + park. Prix 630.000 F. Tél 361-88-71.

78 - Yvelines

CHATOU Résidence 8'. RER. 120 m² habit. Jdin privatif 100 m², cuis. équip., living-double, 4 chambres, 2 bains, cave, garage en s-sol. AFFAIRE 1ᵉʳ ordre 1.420.000 F IMMOBILIERE OUEST 976-18-18.

MAISONS-LAFFITTE
Part. à part. vd. gr. app. 180 m², stand., agréable, chem., bord. parc. près centres commerciaux, écoles 800 m gare. 2 entrées. Idéal pour prof. libr., imm. neuf. Tél. tout moment 770-28-43.

HOUILLES
1,5 km gare, 5 mn. autobus, petit immeuble 1960, appart. 3 pièces, 55 m², 1ᵉʳ étage, 2 chambres, séjour avec balcon, moquette, cuisine aménagée, salle de bains, W.-C., séchoir, chauffage central collectif, cave. Libre septembre 1981. 290.000 F. Téléphoner le soir au 968-33-89. Ag. s'abstenir.

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY Près bois, superbe duplex, 7 P. 300 m². Gd cft, très belle décoration + terrasse 20 m², studio service.
LARGIER 265-18-83 265-04-73.

NEUILLY 41, av. de la Pte de Villiers. Dern. étage récent, stand, gd liv. + 3 ch., gde terrasse au dessus, 2 park. 1.850.000 F. Visites s/place ce jour et demain de 14 h à 18 h.

NEUILLY ARMENONVILLE près MAILLOT Double living, 2 chbres, 125 m² DORESSAY - 548-43-94.

BOULOGNE PONT SÈVRES Imm. 1978
3/4 P. 98 m² s/jard. et aven. parking 750.000. Prêt PIC poss. 200.000 en 15 ans à 9,42 % — COTIMO, 783-62-74.

94 Val-de-Marne

94 - Champigny- s/Marne
8' gare Paris-Est
Pte résid. 2ᵉ étage. 5 P. 96 m², 3 chbres, séjour, salon, cuisine, 2 salles d'eau, 3 placards rang. w.-c., séchoir, balcon, cave, tél. Pour rens. M. LAURENT Guy. 706-48-95 Prix : 320.000 F

SAINT-MANDÉ - BOIS
Imm. bourgeois, tapis, asc., plein soleil, 3ᵉ étage, 4 pièces tout confort, impeccable, libre, tél.
NOTAIRE 555-07-64.

ST-MANDÉ PRÈS BOIS
Résidentiel et calme GD 2 P. tt cft, 3ᵉ ét., bel imm. ancien, ravalé. Prix sacrifié cause urgence. 395.000 F.893-27-85.

Province

10 KM TOULON
Part. vend appart. F3 75 m², dans petit imm. style provençal, très récent. Tél. (94) 75-10-85.

CANNES Part. vend F3 standing, cave, parking, 6ᵉ étage, vue imprenable mer, montagne. Prix 430.000 F. Tél. (93) 47-02-51.

SUR HAUTEUR DE NICE
(FABRON). résidence récente, piscine, tennis, 3 P., luxueuse prestation, calme, ensoleillé, vue sur mer. Prix : 850.000 F.
FICHIER CENTRAL DE LA CONSTRUCTION
11, rue de Rivoli, 06000 Nice. Téléphone (93) 88-68-24.

CHATEL ÉTÉ-HIVER
Studio 4 pers., 26 m² + balcon avec 40.000 comptant + crédit. 2-3 P., location assurée. GRG, 76, Champs-Élysées, Paris 8ᵉ (1)359-68-04/(50)71-76-49.

appartements achats

ACHÈTE COMPTANT sans crédit 3 à 4 PIÈCES. Paris. Urgent. Mme FAURE : 261-68-81 Le soir : 900-84-25.

JEAN FEUILLADE, 54, av. de la Motte-Picquet, 15ᵉ, 566-00-75, recherche Paris 15ᵉ et 7ᵉ pour bons clients appts ttes surf. et immeubles. Paiement comptant.

locations non meublées offres

Paris

16ᵉ MAISON RADIO
Caractère, studio, cuisine équipée, bains. 1.600 F - 723-50-00.

39 ARTOIS - Très agréable studio, cft, dans immeuble moderne et calme. 1.500 F + ch. Téléph. matin SEGECO : 522-69-92.

locations non meublées demandes

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES, villas, pavil. ttes banl. Loyers garantis 5.000 F max., 283-57-02.

Jeune couple recherche
3 PIECES CONFORT
Banlieue Sud
(Antony, Palaiseau, Verrières). Ecrire s/nº 6.135 *le Monde* Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

locations meublées demandes

Paris

EMBASSY SERVICE
8, av. de Messine, Paris (8ᵉ), rech. pour clientèle étrangère et diplomates, APPTS, HOTELS PARTIC. et VILLAS.
Paris ou Ouest résident. **562-78-99**

SERVICE AMBASSADE
pour cadres mutés Paris, rech. du STUDIO au 5 pces. LOYERS GARANTIS par stés ou ambassades. Tél. : 285-11-08.

bureaux

SIÈGES DE SOCIÉTÉS
av. secrétariat, tél., télex CRÉATIONS D'ENTREPRISES
ACTE S.A. 261-80-88 +

CHAMPS-ÉLYSÉES
loue directement 1 bureau ou + dans imm. stand. 563-17-27.

GEORGE V
Loue directement 1 bureau ou + ds imm. stdg. T. 723-55-18.

NEUILLY MÉTRO
Loue directement 1 bureau ou + ds imm. neuf. T. 758-12-40.

CONSTITUTION de SOCIÉTÉS — télex-secrétariat tous services
BUR. MEUBLÉS 8ᵉ, 9ᵉ, 15ᵉ
ASPAC PARIS-8ᵉ 293-60-50+
votre SIÈGE SOCIAL
délais rapides - prix compétitifs

locaux commerciaux

Local de 21 m² à concéder à usage commercial dans la gare de Metz-Ville.
Renseignements : S.N.C.F., service du domaine, concessions commerciales dans les bâtiments voyageurs, 5, rue de Florence, 75008 PARIS. Tél. : 285-63-54.

Les Halles, rue Etienne-Marcel, local 2.200 m² sur 3 niveaux, façade 14 m. Pour supermarché, drugstore-vidéo cinéma. Téléphone : 723-78-11.

fonds de commerce

VERSAILLES CENTRE, pour raison santé à céd. FONDS de FOURRURES. Locaux 150 m². Bon C.A. 950.000 F VIMO 951-32-70.

Vends TOULOUSE
plein centre
quartier résidentiel,
jolie boutique
diffusant
les plus grandes marques
de linge de maison.
Tél. : (16-61) 21-31-84.

INSTITUT de BEAUTE à CHATOU 30 m², 3 cab. + UVA, bail neuf, 160.000 F. Tél. 918-38-41 à 21 h.

constructions neuves

En bordure du 17ᵉ arrondissement dans résidence neuve

DU 2 AU 5 PIÈCES

Livraison immédiate ou septembre 1981
Prêt conventionné possible
HAMPTON & SONS. Tél. : 737-33-60
Tous les jours sauf mardi et mercredi de 11 h à 19 h.

LES TERRASSES DE LA MARNE - A JOINVILLE (94)
R.E.R. 200 m
12 APPTS DE STAND.
RESTE 3 ET 4 PIÈCES
Livraison juillet.
Prix fermes et définitifs.
Sur place du samedi au lundi de 11 h à 18 h.
15, QUAI DE LA MARNE ou tél. : 563.57.66.

LE PETIT MANSARD MEUDON-BELLEVUE
Gare à 100 mètres.
Immeuble Pierre de taille 10 apparts de grand standing, 4 et 5 pièces
Livraison juin 1981.
APPARTEMENT DÉCORÉ
sur place du jeudi au lundi de 10 h à 13 h et 15 h à 18 h.
4, rue Albert de Mun ou tél. 562-06-06.

BOULOGNE
« LA PRINCIPAUTÉ »
rue de l'Abreuvoir, proche bois de Boulogne, à vendre très beaux appartements de 3, 4 et 6 pièces dans petits immeubles pierre de taille de 3 étages.
Livraison 1ᵉʳ trimestre 1982.

Vis. s/pl. : lundi, jeudi et vend. de 14 h. à 19 h., et ce w.-end de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 19 h.

TÉL. : 825-29-48.

immeubles

RECH. DIRECTEMENT ou par interméd. un immeub. de rapport, Paris ou banl. imméd. Paiement comptant. Discrétion assurée. CLARIDE 11, r. Amiral-d'Estaing, 16ᵉ. Tél. : 720-16-61

hôtels particuliers

17ᵉ NOLLET charmante maison 156 m² + ss-sol aménagé, patio pavé, excel. ét., 1.650.000 LARGIER 265-02-97.

pavillons

A VENDRE
Canet Village en Roussillon
MAISON 5 PIECES
91 m² + jardin et garage, 3 km de la plage. Prix 341.000 F. Prix ferme et définitif à l'acte. Livrable immédiatement.
GEFIC S.O.
16, rue Rempart-Villeneuve, 66000 PERPIGNAN.

BUC-HAUT-PRE (78) 7 km sud Versailles, maison 8 p., dans résid. Kaufman 1970, 400 m² habitables, double garage, terrasse plein sud, jardin 700 m², bus, écoles, lycée, club hippique, espaces verts, 1.050.000 F. Tél. 545-33-80, 956-42-23.

CHAMPIGNY magnifique pavillon 6 P., cuis., bains, parfait état, jard. 1.000 m². GARBI - 567-22-88.

VERSAILLES Idéal pr investisseur Solide pav. 3 P. cuis., w-c + dépend. de 2 P. aménag. Prévoir travaux. Jard. clos 280 m². 475.000 F. Exclusivité. Agence ROYALE. 950-14-60.

Part. vd pavillon grand standing 250 m² environ, habitable isolation thermique et revalement récent 1.240 m² terrain + piscine, garage, double vue dégagée 2.450.000 F. Tél. 626-25-85.

92 CLAMART Résidentiel
Superbe VILLA 6 P., tt cft, 140 m² habitables, terrain 234 m², garage. 1.250.000 F. Téléphone : 585-15-21.

manoirs

OUEST, 2 h. 30 autoroute, belle maison XVIᵉ siècle, + dépend. + 1,5 ha. Prix 785.000 F. Tél. ap. 18 h. 500-91-98.

châteaux

CHATEAU XVᵉ
Parc boisé 15 ha avec ou sans ferme, herbage 90 ha.
BAILLEAU, 18200 ST-AMAND

Petit château XVIIIᵉ. 4 ha. Bourgogne, A6, Pouilly-en-Auxois 900.000 F. Tél. (80) 90-06-75.

villas

GOLF-JUAN
vue panoramique sur la mer
VILLA A RÉNOVER
2.300 m² de terrain
1.400.000 FRANCS
Michel Bernard
502-13-43 ou (93) 63-98-61.

maisons de campagne

Vends, partic. à partic., petit village au bois, 180 km Paris (R.N. 71 dévat.), maison vigneron anc., 2 niveaux, 4 pces, cheminées, grange, vastes greniers, caves voûtées, courette, champ, verger, jardins bord Seine, friches bois. Prix : 350.000 F.
Ecrire s/nº 8.559 *le Monde* Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Maison campagne à Montainville près Voves (28), 100 km Paris. 2 ch., poutres appar., 1 salle de séjour, gr. cheminée, 1 cuisine, 1 salle d'eau avec douche, sur 300 m² env. + jard. 300 m² env. Eau, électr., W.C. extér. Pour rens. tél. (37) 99-04-63 ou écr. sous nº 6.134 *le Monde* Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

fermettes

127 km de Paris ouest, FERMETTE à colombages, 4 p., tout cft + grange adjacente, sur 5.000 m² terrain boisé clos, étang, propriété très romantique. Prix : 680.000 F (visible Pentecôte). Tél. : 609-95-15 ou 16 (37) 22-16-85.

P.-D.G. cherche à louer FERMETTE tout cft, prox. Paris. Tél. : 268-05-54.

propriétés

CORRÈZE, près UZERCHE, MAISON ANCIENNE, beaucoup de cachet, 2 ailes, tour, 12 pces, 2 bns, dépendances, parc clos 6.000 m². Tél. : (3) 951-15-04 ou (76) 54-53-87.

ALLIER, DEMEURE XIXᵉ
très gd standing, caractère, conf., 10 pces, parc 4 ha, entretenu, 1/2 boisé. Domine tte la région. Doc. + photos. cab. PEZET, 03500 Saulcet. Tél. : (70) 45-36-70.

PONTRÉVRARD
près RAMBOUILLET
Jolie maison, séjour, salle à manger, 4 chbres, 1.100 m² jardin. Prix total : 750.000 F. Téléphone : 567-22-88.

BOURDONNE près Gambais
SPLENDIDE MAISON
Vaste réception, poutres, cheminée, salle à manger, bibliothèque, 5/6 chambres, tt cft, 4.000 m² jardin, maison gardien. Prix : 2.200.000 F. GARBI - Tél. : 567-22-88.

22 — ETABLES-SUR-MER. Propriété en totalité ou en 3 lots maisons anciennes et 2 terrains à bâtir. Étude Blanchet, notaire. Tél 16 (96) 70-61-35.

TARN Agriculteur vend maison de maître, 10 pièces, tout confort, 6 chambres, luxueux séjour Rochelle, cheminée, 1 ha ombragé, mare, source, 30 km Toulouse, 500 m future voie rapide. Prix 700.000 F. Tél. : 16 (63) 33-81-86.

domaines

VENDS RÉG. CARCASSONNE 50 km mer, 15 km montagne, dom. 30 ha vignoble V.D.Q.S., maison de maître, gd cft, cave, matériel, nombr. dépend., prox. autoroute. Prix 2.500.000 F. Tél. : (68) 47-42-85. h. burx.

terrains

A VENDRE A CAEN
Terrain 2.000 m²
à proximité du centre ville sur voie très passagère.
Faire propositions à : Centre Régional de l'A.N.P.E. B.P. 6011 14001 CAEN CEDEX.

RÉGION DEAUVILLE
Terrain constructible, 11.000 m² proximité autoroute Paris-Normandie dans parc, club stand. Tél. : h.b. 566-41-38.

DEMANDES D'EMPLOIS

CADRE SUPÉRIEUR INFORMATIQUE
- 30 ans, ingénieur CNAM + IAE 3ᵉ cycle.
- 8 ans expérience, responsable grand projet (20 p.), direction service, inf. (15 p.), organisation d'une PME.

Cherche Poste à responsabilité dans SSCI ou dans entreprise en expansion dans secteur dynamique 200.000 F. +/an.
Ecrire sous nº 2939 M, à Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris.

INGÉNIEUR CIVIL DES MINES, 40 ans
SPÉCIALISTE AMÉRIQUE DU SUD
Maître d'œuvre professionnel recherche
Direct. projets d'industrialisation (France, étranger).
Ecr. s/nº T027439M, R.-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Infirmier psy ayant suivi thérapie + form. anal. transac. cherche emploi Paris, sect. paramed. ou entreprise. Ecr. s/nº 8.562 *le Monde* Pub., 5, r. des Italiens, 75009 Paris.

automobiles

ventes

de 5 à 7 C.V.

Très belle 104 ZS rouge, 44.000 km, état impeccable, jantes Gotti, nombr. options, 19.500 F, 950-11-56 ap. 18 h.

de 8 à 11 C.V.

Cause famille, particulier vend BMW 320, 11 CV, année 80, prix Argus à débattre. Tél. 333-56-46.

de 12 à 16 C.V.

A VENDRE : Peugeot 604, 1977, 98.167 km. Prix à discuter, Ambassade de l'Inde, 520-39-30.

achats

VENDEZ PLUS CHER
Toutes marques même gagées. Achat, échange ou dépôt. 40, rue de la Cour-des-Noues, Paris 20ᵉ - Tél. : 366-15-22.

divers

NEUBAUER
PEUGEOT-TALBOT
PRIX SPÉCIAL !
SUR VÉHICULES D'EXPOSITION 0 KM.
M. Gérard, tél. 821-60-21.

viagers

Société spécialiste viagers
F. CRUZ 8, rue La Boétie T. 266-19-00.
Prix indexation et garantie.
Etude gratuite discrète.

RECHERCHE VIAGER
Libre 2 pièces PARIS.
Tél. : (96) 38-95-23.

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES
296-15-01

information divers

Pour bien choisir votre métier FRANCE-CARRIÈRES. Chez les marchands de journaux à Paris et en banlieue.

occasions

MOQUETTE PURE LAINE PRIX POSE
75 F TTC m². 658-81-12.

travaux à façon

ENTREPRISE. Sér. référ., effectue rapidement travaux peinture-menuiserie, décorat. coordinat. tous corps d'état. Devis gratuit. Tél. 388-47-84 et 893-30-02.

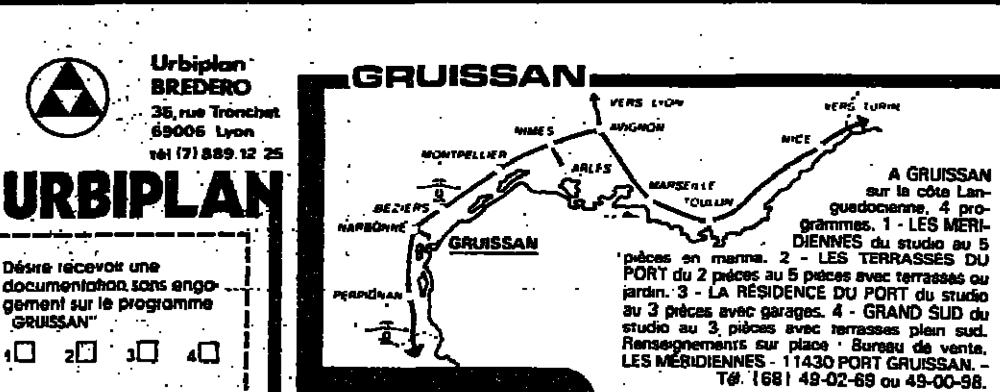
capitaux propositions commerciales

SUISSE
PLAC. DE CAPITAUX
Dans secteur immobilier avec très bon rendement. S'adresser à Clau Bundi, Bur. d'architecture Entreprise générale. Aff. immob. CH-7310 Bad Ragaz. tél. 19-4185/9.36.36.

INTÉRÊTS FIXES 14 % GARANTIS EN FRANCS SUISSES.
Tél. BALE Suisse 22-43-64-60.

Editeur envergure nationale cherche capitaux pour développer diffusion, minimum 2.000.000 à 3.000.000 F. Rentabilité garantie preuve à l'appui. Tél. (88) 32-68-76 pour rendez-vous.

A vendre urgent cause maladie, fonds d'ambulance agréé, agglomération Sochaux, Montbéliard (25). Prix 290.000 F. (Cinq véhicules + clientèle). Téléphone (81) 96-61-45.



ACCUEILLIES FAVORABLEMENT PAR LES SYNDICATS

Les mesures arrêtées en conseil des ministres ravivent les inquiétudes du patronat

Dans l'ensemble, les réactions syndicales aux mesures économiques et sociales arrêtées lors du conseil des ministres du 3 juin, dont on lira le détail ci-dessous, sont favorables. La C.F.D.T. estime que le gouvernement redonne au SMIC « un rôle essentiel dans la revalorisation des bas salaires » et demande que des négociations s'ouvrent sans tarder « pour rattraper le retard accumulé par le salaire minimum ». Les autres mesures marquent « la volonté de lutter contre la marginalisation de certaines catégories sociales ».

La C.G.T., par la voix de M. Krasucki, secrétaire confédéral, estime qu'il aurait fallu porter le SMIC à 3 000 francs. Cependant, il s'agit là d'une première disposition qui doit s'intégrer par la suite « dans un ensemble de mesures sociales ». M. Krasucki a conclu : « Quelque chose d'important se met en mouvement. La C.G.T., tout en souhaitant une évolution réaliste, entend que cela bouge effectivement. »

Force ouvrière estime que les décisions du conseil des ministres « correspondent aux engagements pris » et « apportent des améliorations, notamment aux travailleurs les plus défavorisés, aux familles et aux personnes âgées ». La centrale souhaite des négociations dans les secteurs privé, public et nationalisé, ainsi qu'un « examen approfondi du financement de la Sécurité sociale ».

La C.F.T.C. « prend acte » des mesures sociales décidées et insiste sur le fait qu'elles devront être accompagnées de rapides dispositions complémentaires, tant pour relancer l'activité économique et l'emploi que pour assurer leur financement et celui de la Sécurité sociale. La C.F.T.C. réclame « une garantie minimale d'augmentation des bas salaires égale, en valeur absolue, à celle du SMIC, afin d'éviter l'écrasement des qualifications ».

La C.G.C. « prend acte de la décision du gouvernement d'augmenter le SMIC de 10 % », et demande l'ouverture immédiate, dans toutes les branches professionnelles, de « *la négociation qui permettra de déterminer l'évolution des barèmes minima garantis* », conformément à la déclaration faite par son représentant, M. Maurice Cros, à la commission supérieure des conventions collectives.

Du côté patronal, l'inquiétude prévaut. Dans un communiqué, la confédération générale des P.M.E. estime que les « mesures de compensation » à la hausse du SMIC « ne sont pas de nature à équilibrer les sommes qui auront dû être préalablement déboursées par les entreprises ». « Une fois de plus, ce sont les entreprises qui vont supporter de plein fouet les effets directs des premières mesures sociales annoncées », conclut la C.G.P.M.E.

Le C.N.P.F., dans un communiqué publié le 4 juin, « met en garde le gouvernement contre *les conséquences des décisions arrêtées* ». « Tout accroissement de charges ruinerait la compétitivité [des entreprises] et les rendrait incapables de faire face à la concurrence étrangère », ajoute l'organisation patronale. « Le relèvement du SMIC, même partiellement compensé, pénalisera les entreprises les plus fragiles dans des secteurs qui sont déjà en crise et dans des régions peu industrialisées. »

« Le progrès social, pour être durable, conclut le C.N.P.F., ne peut être fondé que sur la prospérité des entreprises. *Il ne peut se faire contre elles.* »

● SMIC

Le salaire minimum de croissance — parmi les personnes qui sont à ce niveau de rémunération, les trois quarts sont des *femmes* — sera revalorisé, au 1er juin 1981, de 10 %, passant de 15,20 F à 16,72 F l'heure. Le gouvernement a pris cette décision, qui s'applique aux DOM-TOM, après avoir consulté la Commission supérieure des conventions collectives. Cette hausse est une première étape. L'augmentation du pouvoir d'achat du SMIC sera en effet poursuivie au cours des prochains mois et des prochaines années de façon à rattraper le retard pris. Le gouvernement engage les employeurs et les salariés à éviter de répercuter la hausse du SMIC sur toute la hiérarchie des rémunérations.

Les cotisations sociales appliquées jusqu'à un salaire égal à 1,2 fois le montant du SMIC seront réduites de façon à compenser à hauteur de 50 % les charges des entreprises résultant de l'augmentation du SMIC.

Cette décision, de caractère exceptionnel, exprime la volonté du gouvernement d'alléger, dans l'immédiat, les charges sociales qui frappent les entreprises — et notamment les P.M.E., les P.M.I. et les entreprises de « main-d'œuvre » — avant d'engager une réforme de l'assiette des cotisations patronales permettant de défendre l'emploi, de favoriser l'investissement et de créer de nouveaux et nombreux postes de travail.

[L'augmentation du SMIC de 10 % se traduit par une amélioration de pouvoir d'achat de 6,7 %, pusique, en raison de l'indexation du SMIC sur les prix, le relèvement en juin aurait dû être, de toute façon, de 3,3 %. En fait le coup de pouce, donné par le gouvernement est encore plus faible, puisque une autre majoration aurait dû intervenir en juillet, selon une autre règle d'évolution du SMIC qui, chaque année à cette époque, est améliorée afin de bénéficier des efets de la croissance : environ 1,5 %. Au total, le coup de pouce mitterrandiste n'est que de 5 % environ. Le nombre de personnes rémunérées au SMIC est estimé à environ un peu plus d'un million.]

LES SECTEURS LES PLUS TOUCHÉS PAR LA HAUSSE DU SMIC selon le C.N.P.F.

Voici, selon le Conseil national du patronat français, la liste des secteurs qui seraient les plus touchés par la revalorisation du SMIC :

● **CHAUSSURE** : 65 000 salariés ; 20 à 25 % des effectifs au SMIC ; salaire ouvrier minimum conventionnel : 2 671 francs ; salaire ouvrier moyen : 2 841 francs. Une hausse du SMIC de 10 % entraînerait un alourdissement de 8 % de la masse salariale.

● **MEUBLE** : 80 000 salariés ; 7 % des salariés au SMIC ; 15 % à 20 % des effectifs touchés par *un relèvement du SMIC de 10 %* ; salaire ouvrier minimum conventionnel : 2 624 francs ; salaire ouvrier moyen : 2 823 francs.

● **INDUSTRIE ALIMENTAIRE** : 420 000 salariés ; 8 % des effectifs au SMIC. Difficile de chiffrer l'incidence sur la masse salariale ; salaire ouvrier minimum conventionnel : 2 685 francs.

● **CONSERVERIE** : 34 000 salariés ; un relèvement du SMIC à 2 900 francs toucherait 50 % des effectifs, entraînerait une augmentation de 6 % de la masse salariale qui représente plus de 20 % du chiffre d'affaires de la profession.

● **HOTELLERIE-RESTAURATION** : 450 000 salariés ; 10 % des effectifs touchés par une revalorisation du SMIC ; cette augmentation représenterait 5 % du chiffre d'affaires de la profession.

● **TEXTILE** : 315 000 salariés ; le SMIC à 2 900 francs toucherait de 15 à 20 % des effectifs et représenterait un coût de 6 à 7 % de la masse salariale ; salaire ouvrier minimum conventionnel : 2 692 francs.

● **AGRICULTURE** : 250 000 salariés permanents, dont 100 000 payés au SMIC ; 250 000 salariés occasionnels qui sont rémunérés au salaire plancher.

● ALLOCATIONS FAMILIALES

Les allocations familiales seront revalorisées de 25 % à compter du 1er juillet 1981. Cette augmentation prendra la forme d'une hausse de 14 % de la base mensuelle, et d'un accroissement de 11 % des taux du barème des allocations familiales.

Au cours des prochains mois, le gouvernement étudiera, en concertation avec les organisations intéressées, une réforme du système actuel de prestations familiales.

[Le relèvement de 14 % de la base de calcul des prestations familiales entraîne celui de près d'une dizaine de prestations, dont le montant est fixé en fonction de cette « base » qui passe de 1 093,25 F à 1 246 F au 1er juillet.

● En dehors des allocations familiales proprement dites et des allocations de naissance, la plupart de ces autres prestations, dont le complément familial, sont attribuées sous critères de ressources. Elles seront versées selon le barème suivant : complément familial : 519 F mensuels ; allocations pré et postnatales : 5 706,68 F avec supplément de 5 694,22 F pour le troisième enfant ; allocations d'orphelin : 373,80 F si les deux parents sont décédés, 280,35 F s'il est orphelin de père ou de mère ; allocation d'éducation spéciale pour enfant handicapé : 398,72 F ; allocation de parent isolé : 1 869 F, plus 623 F par enfant ; allocation de rentrée scolaire : 249,20 F.

● Selon les chiffres communiqués par la Caisse nationale des allocations familiales (C.N.A.F.), les allocations familiales, qui sont, elles, réévaluées de 25 % par le double jeu de la « base mensuelle de calcul » et du taux variant en fonction du nombre des enfants, passeront de 251,44 F pour deux enfants à 317,73 F ; pour trois enfants, de 710,61 F à 890,89 F et pour quatre enfants de 1 120,58 à 1 401,75 F. Un peu plus de quatre millions de familles, représentant un total d'environ 11 millions d'enfants, vont bénéficier du relèvement des allocations familiales.

● Coût : au total, ces majorations se tadulsent par un surcoût pour la C.N.A.F. de 1 775 millions de francs du 1er juillet au 31 décembre 1981, par rapport aux prévisions de novembre 1980.]

● L'ALLOCATION DE LOGEMENT

L'allocation de logement sera relevée de 50 %. Cette augmentation se fera en deux étapes : une première, de 25 %, dès le 1er juillet ; la seconde, pour le complément, le 1er décembre 1981.

Cette importante revalorisation marque l'importance qu'accorde le gouvernement au logement des familles de revenu modeste. Elle se situe dans un ensemble de mesures destinées à relancer la construction sociale et à rendre les logements accessibles au plus défavorisés.

[Les deux systèmes d'allocation logement (celle destinée aux familles et aux jeunes ménages, créée en 1948, et celle, dite « sociale », versée aux jeunes célibataires et aux personnes âgées) touchent en tout trois millions deux cent mille familles, en tenant compte du régime de la Mutualité sociale agricole et de divers régimes spéciaux. Le surcoût par rapport à une augmentation prévue de 14 % sera de 325 millions de francs pour le budget de l'État et de 710 millions de francs pour le budget des allocations familiales. Le budget de cette allocation a été, en 1980, de 10,6 milliards de francs.

Au 1er juillet, il s'agit d'une augmentation forfaitaire de l'allocation logement ne touchant pas au mode de calcul de cette aide. Avant l'augmentation de décembre, la possibilité d'une réforme du barème sera étudiée pour mieux prendre en compte le poids des charges de chauffage. A titre d'exemple, puisque l'allocation logement est à la fois fonction du revenu de la famille et du loyer, un ménage avec deux enfants, gagnant 3 000 F par mois et payant un loyer mensuel de 530 F, avec 300 F de charges locatives, verra le montant de son allocation logement passer de 310 F en juin à 393 F en juillet. Le « taux d'effort » (part du revenu consacrée au logement) de cette famille reviendra de 17,3 % à 14,5 %.]

● LE MINIMUM VIEILLESSE

Le minimum vieillesse se situe, aujourd'hui, à 1 417 francs par mois. Le gouvernement a décidé de le relever, à compter du 1er juillet, de 20 %, ce qui le porte à 1 700 francs. Cette revalorisation se fera par une augmentation de 10,6 % de l'allocation des vieux travailleurs salariés, et une hausse de 30 % de l'allocation supplémentaire du Fonds national de solidarité.

Les retraites de base des agriculteurs et des agricultrices, qui sont liées à l'allocation des vieux travailleurs salariés, seront, ainsi, revalorisées de plus de 10 %.

En prenant cette première mesure, le gouvernement marque sa volonté de redonner, aux personnes âgées, la place qui leur revient dans la nation.

[Le minimum vieillesse — total des avantages *auxquels a droit* toute personne âgée d'au-moins soixante-cinq ans (ou de soixante ans en cas d'inaptitude au travail) — s'établissait à 17 000 F par an (environ 1 416 F par mois) depuis le 1er janvier. Il avait été revalorisé de 9 % à cette date, *par* rapport au 1er juin 1980. L'augmentation actuelle de 20 % le porte à 20 400 F par an (1 700 F par mois), c'est-à-dire à environ 58 % du nouveau SMIC.

Le nouveau minimum vieillesse se décompose comme suit : avantages de base : 9 400 F (au lieu de 8 500 F), soit + 10,60 % ; allocation supplémentaire du Fonds national de solidarité : 11 000 F (au lieu de 8 500 F), soit + 29,41 %.

D'après les statistiques disponibles, 1 876 000 personnes perçoivent le minimum vieillesse dans lequel est incluse l'allocation supplémentaire du Fonds national de solidarité.

Les plafonds de ressources, qui sont actuellement de 17 900 F par an pour une personne seule et de 34 000 F pour un ménage, *atteindront au 1er juillet respectivement* 21 300 F (+ 19 %) et 40 800 F (+ 20 %), soit une majoration pratiquement identique à celle des minimums.

Les sommes afférentes à cette revalorisation, qui prend cours le 1er juillet prochain, seront versées progressivement, compte tenu des échéances de paiement, mais avec effet rétroactif. Dans les milieux proches du secrétariat d'État aux personnes âgées, on estime que la progression du pouvoir d'achat des bénéficiaires atteindra ainsi 12,60 % en six mois, contre 11,40 % en trois ans dans la période comprise entre le 1er décembre 1977 et le 1er janvier 1981.

D'autre part, le conseil de Paris a décidé d'aligner l'allocation versée par la ville aux personnes âgées sur le nouveau minimum vieillesse. Cet alignement permettra de porter le montant des ressources minimales garanties aux personnes âgées de Paris à 87 % du SMIC.]

● HANDICAPÉS

Comme le minimum vieillesse, et au 1er juillet, l'allocation aux adultes handicapés sera augmentée de 20 % et portée à 1 700 francs par mois.

[La loi d'orientation du 30 juin 1975 en faveur des personnes handicapées avait remplacé l'aide sociale proprement dite aux infirmes, grands infirmes et aveugles par des allocations versées par les caisses d'allocations familiales, d'un taux différent selon qu'il s'agit de mineurs ou d'adultes. L'allocation aux adultes handicapés est accordée aux personnes âgées de plus de vingt ans justifiant soit d'au moins 80 % d'invalidité, soit d'une impossibilité — reconnue par la commission technique d'orientation et de reclassement professionnel — de se procurer un emploi. Cela à condition que leurs revenus fiscaux nets ne dépassent pas un certain plafond : 18 500 F par an au 1er juillet prochain (au lieu de 14 700 F) pour une personne seule : 33 000 (au lieu de 29 400 F) pour un ménage ; 8 250 F (au lieu de 7 350 F) par enfant à charge.

Quelque deux cent mille personnes bénéficient actuellement de l'allocation aux adultes handicapés. Dans nos premières éditions du 4 juin, nous avons indiqué par erreur que le relèvement atteindrait 25 %.]

● COLLECTIF BUDGÉTAIRE

Le premier ministre a présenté une communication sur la politique économique et sociale du gouvernement. Il devait en présenter les *grandes lignes le 3 juin, dans une* déclaration publique.

Le premier ministre a demandé au ministre délégué, ministre du budget, d'établir un collectif budgétaire qui sera examiné au conseil des ministres du 10 juin et présenté au Parlement dès le mois de juillet.

● SUPPRESSION DU TICKET MODÉRATEUR

Le gouvernement a décidé l'abrogation du *décret du 15 janvier 1980*, limitant le remboursement des mutuelles et des assurances : le ticket modérateur sera ainsi supprimé.

Le ministre de la santé prépare le texte nécessaire qui va être soumis aux organismes compétents : au comité interministériel de coordination en matière de sécurité sociale, au Conseil supérieur de la mutualité, à la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, à la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs non-salariés et enfin au Conseil d'État.

Ultérieurement, le Parlement sera invité à abroger l'article 20 de l'ordonnance du 21 août 1967, en vertu duquel le décret du 15 janvier 1980 est intervenu.

● L'AIDE AU LOGEMENT

Sur proposition du ministre du logement, *le conseil des ministres* a décidé :

— La mise en place de fonds locaux d'aide aux locataires H.L.M. en difficulté économique ou sociale ; ces fonds bénéficieront d'une dotation de l'État ;

— Afin de contribuer à la relance du bâtiment outre les 50 300 logements débloqués au dernier conseil des ministres, le lancement d'un programme de travaux dans les H.L.M. existantes et l'habitat ancien, visant notamment les économies d'énergie. A cet effet, les aides de l'État à l'amélioration des H.L.M. seront majorées, et leur octroi sera dispensé de l'obligation de conventionner, au sens de la loi du 3 janvier 1977.

[La dotation de l'État aux fonds locaux d'aide aux locataires H.L.M. en difficulté sera de 50 millions de francs, pris sur la dotation budgétaire de l'aide personnalisée au *logement (A.P.L.) locative non utilisée.*

Les autorisations de programme pour cinquante mille logements atteindront un montant de 2 milliards 600 000 000 de francs, soit la totalité du Fonds d'action conjoncturelle (FAC) prévu dans le budget 1981. Encore la mise en œuvre de ce fonds nécessitera-t-il une actualisation. La répartition entre secteur locatif et accession à la propriété sera fonction du nombre des programmes prêts à être lancés.

Enfin, la majoration de l'aide de l'État aux travaux d'économie d'énergie et la dispense de l'obligation de conventionnement ne sont pas encore tout à fait précisées, en ce qui concerne leur montant et leurs modalités. Il s'agit, en concertation avec les maîtres d'ouvrage sociaux, de lever les contraintes financières et juridiques de ce système.]

● FINANCEMENT DES MESURES SOCIALES

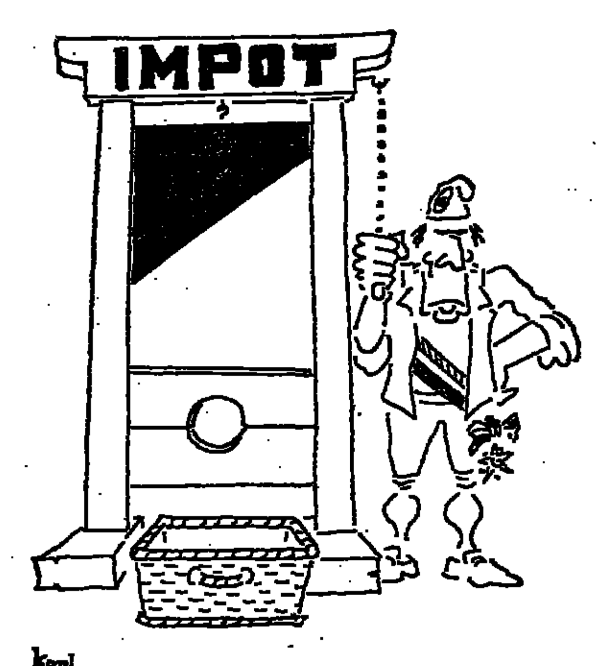
Le ministre de l'économie et des finances a souligné combien ces premières mesures, qui demeurent dans des limites compatibles avec nos possibilités de financement, s'inscrivent dans une politique d'ensemble dont les autres aspects seront précisés dans les jours prochains. Cette politique, menée depuis l'installation du gouvernement, s'attache tout autant à la défense du franc et de l'épargne qu'à la réduction des tensions inflationnistes. A cet égard, la reprise de l'activité, en diminuant relativement les coûts fixes des entreprises et de la nation, contribue à la lutte contre la vie chère.

LE POUVOIR D'ACHAT DES OUVRIERS A BAISSÉ AU COURS DU PREMIER TRIMESTRE

Comme l'an dernier à la même époque, le pouvoir d'achat du salaire horaire ouvrier a baissé au cours du premier trimestre. Cette diminution a été de 0,3 %. En effet, le salaire horaire nominal n'a progressé que de 2,8 %, alors que le coût de la vie s'est accru, entre le 1er janvier et le 1er avril, de 3,1 %. Ce recul confirme le ralentissement enregistré au cours de ces derniers mois : le salaire horaire ouvrier avait augmenté de 3,1 % au quatrième trimestre de 1980 et de 3,9 % au premier.

Selon l'enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre, réalisée par le ministère du travail, qui publie ces statistiques, l'accroissement du salaire hebdomadaire ouvrier a été, d'avril 1980 à avril 1981, de 14,2 %. Mais il faut tenir compte de l'évolution des prix et de la réduction de la durée hebdomadaire du travail (—0,2 heure en un an) : l'augmentation nominale n'est plus, alors, que de 13,2 %, soit une amélioration annuelle du pouvoir d'achat de 0,44 %.

La durée hebdomadaire du travail au premier trimestre reste stable, elle, par rapport au trimestre précédent : 40,6 heures pour l'ensemble des salariés.



(Dessin de KONK.)

Modération et ambiguïtés

Des mesures sociales très mesurées ou raisonnables, et quelques ambiguïtés caractérisent les décisions du gouvernement.

Si l'on compare les majorations annoncées au début du nouveau septennat à celles adoptées par M. Giscard d'Estaing lors de son arrivée à l'Elysée, le progrès est du même ordre : en juillet 1974, le SMIC avait été revalorisé de 7,56 % (+ 4,6 % en pouvoir d'achat ; cette fois il l'est de 10 % (+ 6,7 % en pouvoir d'achat). L'amélioration est ainsi plus forte, mais, si l'on raisonne en hausse annuelle, on constate que le précédent septennat a dépassé, en mieux, l'actuel d'une courte tête (1).

Pour le minimum vieillesse, l'ancien président avait donné un coup de pouce supérieur à celui décidé par M. Mitterrand (+ 21,1 % au lieu de + 20 %) et la majoration avait alors été plus forte pour l'allocation de base. En se prononçant pour un relèvement plus fort de l'allocation supplémentaire, l'actuel gouvernement a vraisemblablement voulu limiter l'impact financier, puisque la majoration de l'allocation de base concerne près de la moitié des agriculteurs en retraite.

La modération est aussi évidente pour les allocations familiales : sans mesure nouvelle, les allocations auraient été majorées de 14 à 16 % environ, en fonction des promesses de M. Giscard d'Estaing, qui s'était engagé à améliorer leur pouvoir d'achat de 1,5 % et même de 3 % pour les familles nombreuses. Faut-il pour autant parler d'une excessive modération, si on compare ce progrès à la fois à ceux de 1974 et à certaines revendications syndicales ? Il faut souligner qu'en 1981 la situation économique est plutôt mauvaise et que les pouvoirs publics tiennent à ne pas trop aggraver les déséquilibres, tant budgétaire que financier. La nouvelle opposition saura-t-elle tenir compte de cette prudence ?

L'innovation, cette fois, vient de la décision d'alléger les charges sociales des entreprises. Comme l'a expliqué M. Mauroy, il s'agit d'un abattement de 50 % du coût total qu'entraîne l'augmentation du SMIC pour tous les salaires égaux à 1,2 fois le SMIC.

Autrement dit, lorsque le SMIC passe — cotisations patronales comprises — de 3 766 F à 4 145 F, le coût supplémentaire est de 379 F. L'aide de l'État sera donc de 190 F. Concrètement, elle se traduira par une réduction de 6,5 points de cotisations patronales (36,5 % au lieu de 43 %). Et l'application ? L'ambiguïté demeure. Le gouvernement devra *déposer un* projet de loi. Adoptée en juillet, cette loi n'entrera sans doute en application qu'en août.

Or les entreprises verront leurs charges s'accroître dès juin. Pour éviter une aggravation de leur situation, le gouvernement a demandé aux caisses de Sécurité sociale de prévoir dès maintenant une formule d'à-valoir pour alléger aussitôt le poids des mesures sociales.

Le financement

Une autre ambiguïté porte sur le rétablissement de l'équilibre de la sécurité sociale. Le coût des majorations de prestations sociales et de la compensation partielle de la *hausse du SMIC est estimé à environ* 10 milliards de francs d'ici à la fin de l'année, auquel il faut ajouter, au titre de l'héritage de M. Giscard d'Estaing, un déficit cumulé, de 1978 à 1981, d'environ 6 à 7 milliards de francs. A terme, le gouvernement peut espérer que les effets induits de relèvement du SMIC apporteront quelque 10 milliards d'argent frais, en cotisations à la Sécurité sociale et même plus si la *croissance* s'améliore de 0,5 %... mais il s'agit là d'un pari et de rentrées qui ne seront effectives qu'à la fin de l'été.

D'ici-là, il faudra penser aussi à des à-valoir pour éviter une sérieuse crise de trésorerie. Des avances de la Caisse des dépôts et consignations ne seront pas suffi- ntes. En fait, le collectif budgétaire *annoncé pour juillet devrait prévoir* une intervention non négligeable de l'État.

Au total, s'il existe des ambiguïtés, il faut toutefois reconnaître que le gouvernement a décidé de les lever rapidement, et l'on ne peut, après avoir parlé de précipitation, reprocher aux nouveaux dirigeants d'agir trop lentement. Le véritable problème est ailleurs : le financement *ultérieur* qu'on nous annonce permettra-t-il vraiment de préserver notre pays des maux qui frappent d'autres nations comme l'Italie et la Belgique, où la générosité sociale a été trop importante et a eu des effets bcomerang ?

JEAN-PIERRE DUMONT.

(1) + 23,08 % en juillet 1974, soit + 9 % en pouvoir d'achat au lieu de + 22,40 % en juin 1981, soit + 8,3 à + 8,5 % en pouvoir d'achat.

DU GOUVERNEMENT DE M. MAUROY

Le printemps du réformisme

(Suite de la première page.)

Ce qui a été un atout pour M. Mitterrand — un programme volontairement imprécis et sur bien des points trop général pour être analysé sérieusement — peut se retourner contre lui. Car mieux vaudrait, maintenant, pour sa crédibilité et celle de l'équipe qui l'entoure, que toutes les idées lancées dans le domaine économique et financier ne soient pas reprises, que toutes les promesses faites ne soient pas tenues.

Cela est vrai dans l'immédiat pour l'importance des dépenses déjà engagées. Il n'est pas inutile de rappeler que le train de mesures annoncées au cours du conseil des ministres de mercredi, si elles doivent avoir relativement peu de poids en 1981 sur le déficit des finances publiques et de la sécurité sociale, pèseront beaucoup plus lourd dès 1982. Le coût de la revalorisation des allocations familiales, vieillesse, logement, handicapés, quadruplera l'année prochaine passant d'environ 4 milliards de francs à quelque 16 milliards. Cela sera vrai aussi pour les quarante mille ou cinquante mille emplois qui seront créés dans la fonction publique, emplois dont le coût sera faible en 1981 (moins de 1 milliard de francs) du fait de la lenteur des recrutements mais qui passera brusquement à 4 ou 5 milliards de francs en 1982.

La hausse pourtant modeste du SMIC fait elle aussi problème. Les experts qui au sein du gouvernement ont pris la décision de revaloriser les salaires minimums sont tous d'accord sur au moins un point : si la hausse de 10 % qui vient d'être annoncée se diffusait tout au long de l'échelle des salaires, les conséquences en seraient graves non seulement pour les entreprises mais pour l'économie française tout entière dans la mesure où la masse salariale qui, globalement, dépasse les 1 000 milliards de francs se gonflerait de 60 milliards à 100 milliards de francs, ce qui bien sûr serait insupportable au sens premier du terme (1).

On peut en effet prévoir que les firmes augmenteraient fortement leurs prix pour compenser des charges salariales brusquement accrues. Le danger est si réel que plusieurs experts avaient, au sein des ministères concernés, vivement conseillé une hausse du SMIC en deux temps (1er juin et 1er juillet) afin de permettre aux entreprises de mieux maîtriser la diffusion de ces augmentations. Ce conseil de prudence n'a pas été retenu.

Jusqu'où ?

On pourrait multiplier les exemples. La promesse d'une indexation de l'épargne est un piège coûteux dont le gouvernement aura du mal à se sortir. Il en va de même avec les nationalisations dont nous avons à plusieurs reprises répété dans ces colonnes qu'à quelques exceptions près elles n'étaient pas un gage d'efficacité économique, ajoutant qu'elles se révéleraient peut-être d'un poids très lourd pour l'Etat, l'effet le plus immédiat et le plus sûr d'une telle annonce étant l'émotion provoquée dans la plupart des pays étrangers. Certains ministres — dont M. Delors — ne cachent d'ailleurs pas leur réticence vis-à-vis de ce projet.

Jusqu'où le gouvernement ira-t-il en matière de réforme fiscale ? Les mesures annoncées mercredi (notamment l'impôt exceptionnel sur les revenus élevés, la taxation des profits bancaires et celle des compagnies pétrolières...), sont si peu révolutionnaires qu'elles auraient pu être prises par un gouvernement de la majorité. Reste à savoir si M. Mitterrand et ses conseillers les plus proches persisteront dans l'idée de créer un impôt sur les fortunes.

M. Delors répète à qui veut l'entendre que la France — ou plutôt son économie — a besoin d'une « *pause des imaginations* » pendant six mois. A l'évidence, le ministre de l'économie et des finances, gêné dans la difficile tâche de gestion quotidienne qui est la sienne, s'irrite des propositions et des idées de réforme qui ont été annoncées ici et là concernant notamment la fiscalité et l'épargne. D'abord bien gérer et rassurer est sa principale préoccupation. On voit mal d'ailleurs comment il pourrait parvenir à ses fins sans réussir sur l'un et l'autre tableau. Au cours de sa conférence de presse du mercredi 3 juin, M. Mauroy a lui aussi insisté sur la nécessité de mener des actions cohérentes, de longue haleine, en profondeur, sans hâte excessive.

Cette sagesse, celle aussi de M. Jacques Delors, ont fait prime jusqu'à maintenant. En sera-t-il de même après les élections ? A l'évidence, tous les ministres de l'actuel gouvernement ne nourrissent pas un amour immodéré pour le réformisme patient et raisonné de M. Delors.

Quelles que soient les décisions politiques et économiques que prendra M. Mitterrand après les législatives, quelle que soit aussi l'équipe qu'il mettra en place, une chose apparaît certaine : de nombreux problèmes ont été mal posés par le parti socialiste avant les élections législatives, ou l'ont été de façon trop théorique. Nous l'avons montré pour la hausse du SMIC (voir *le Monde* du 3 juin), qui est une mauvaise méthode de revalorisation des bas salaires. On pourrait en dire autant de plusieurs autres projets importants.

Il est absurde — le mot n'est pas trop fort — d'annoncer la création de deux cent mille emplois dans les administrations centrales et locales. Absurde pour deux raisons. La première est l'impossibilité qu'il y a de créer des postes utiles à la collectivité en si grand nombre. Le besoin n'en existe pas ou plus exactement les capacités d'absorption sont très limitées, très étalées dans le temps. Il y faudrait raisonnablement plus de cinq ans. La deuxième raison est qu'une telle décision, au demeurant fort coûteuse pour les finances publiques, ne résoudrait en rien le problème du chômage. Les services publics posent beaucoup plus de problèmes de qualité que de quantité. Mieux vaudrait payer davantage certains fonctionnaires en échange d'un meilleur service rendu à la collectivité que de multiplier des postes qui, dans de nombreux cas, ne correspondent à aucune utilité.

Reste à définir, à cerner, à préciser les nouveaux besoins qu'ont fait naître dans notre société l'industrialisation, l'urbanisation et d'une façon générale le développement du pays. Mais cela est une autre affaire qui demandera du temps. L'arrivée des socialistes au pouvoir ne doit pas renforcer la mauvaise opinion qu'ont beaucoup de Français de la fonction publique. L'audience de M. Chirac qui a développé le thème « *reaganien* » de l'administration pléthorique doit être méditée, même si le discours de l'ancien premier ministre s'est révélé sur ce point assez démagogique.

La fiscalité offre un autre exemple de problème mal posé. La création d'un impôt sur la fortune est avancée parce qu'il correspond dans l'inconscient populaire à une exigence de justice : prendre aux riches pour redistribuer aux pauvres. Le malheur veut que cette excellente idée ne soit pas servie par un tel impôt. La conclusion des experts qui ont travaillé sérieusement sur le sujet (2) est très nette : mieux vaut taxer la fortune au travers de la transmission des héritages, c'est-à-dire une fois en moyenne tous les quarante ou cinquante ans, plutôt qu'une fois par an sur des bases déclaratives qui seraient très rapidement truquées par les contribuables eux-mêmes. Mais curieusement on parle peu des droits de succession et de leur réforme, comme on parle peu d'une des sources les plus flagrantes d'inégalité que sont les donations (3).

Enfin en matière d'épargne le meilleur service à rendre aux familles qui prêtent leur argent à l'industrie ou aux collectivités locales — via les livrets de caisse d'épargne — n'est-il pas de lutter d'abord et avant tout contre l'inflation. Mais de cette lutte-là le gouvernement a très peu parlé jusqu'à maintenant.

Attendons...

ALAIN VERNHOLES.

(1) Les effets d'une hausse du SMIC sur l'économie française ne sont supportables que s'ils sont strictement limités aux bas salaires. Ainsi, une hausse de 10 % du SMIC dont les effets ne seraient pas du tout répercutés à partir de 5 300 F par mois entraînerait une hausse de 1,6 % de la masse salariale, soit 19 milliards de francs. Mais une augmentation de 10 % propagée en valeur absolue (soit 264 F) sur toute la hiérarchie des salaires entraînerait une augmentation de 5 % de la masse salariale, soit 60 milliards de francs. Or 264 F ne représentent qu'une augmentation de 2,6 % pour un salarié gagnant 10 000 F par mois.

(2) Voir *le Monde* du 13 janvier 1979, qui analyse le rapport Blot-Méraud-Ventejol sur l'impôt sur la fortune.

(3) Les études du CREP (Centre de recherche économique sur l'épargne) montrent que les facteurs d'inégalités, déjà importants à travers les héritages, le sont encore plus à travers les aides et les donations (voir *le Monde* du 23 mars 1979).

● *Le marché de l'emploi ouest-allemand* continue de se détériorer. Selon l'office fédéral du travail, le nombre des chômeurs recensés fin mai a été de 1 109 700, le chiffre le plus élevé pour ce mois depuis 1954 et en augmentation de 45 % sur un an. Si le nombre des personnes sans emploi a reculé de 3 % par rapport à avril « *pour des raisons purement saisonnières* », cette diminution est la plus faible jamais enregistrée en R.F.A. à pareille époque, indique l'office. Le taux de chômage par rapport à la population salariée, qui était de 4,8 % fin mai (3,3 % en mai 1980), est d'ailleurs presque identique à celui de fin avril, soit 4,9 %. Après corrections des variations saisonnières, l'Allemagne fédérale comptait fin mai 1 240 000 chômeurs, soit 6,9 % de plus que fin avril et 45 % de plus qu'un an plus tôt. — *(A.F.P.)*.

● Les premières décisions de création directe d'emplois seront prises le 10 juin

● La réunion tripartite sur la réduction de la durée du travail et sur la cinquième semaine de congés aura lieu le 12 juin

Pour sa première intervention télévisée en direct, M. Mauroy avait choisi de participer, mercredi soir 3 juin, au journal d'Antenne 2. Il y a résumé les décisions prises le matin par le conseil des ministres, qu'il avait déjà présentées, l'après-midi, aux journalistes réunis à l'hôtel Matignon.

Le premier ministre est apparu tel qu'on le connaissait : naturel, tranquille, volontiers patelin lorsqu'il s'agit de convaincre. Il n'est pas l'homme des exposés professoraux. Lui qui possède l'art du tribun quand il s'adresse aux militants socialistes, préfère, devant le micro ou la caméra, prendre le ton qui sied aux conversations amicales.

Le chef du gouvernement est néanmoins placé devant la même nécessité que tous ses prédécesseurs : il lui faut obtenir un consensus social minimum en prodiguant des assurances aux uns, des apaisements aux autres, et en appelant chacun à la participation : « On n'arrivera à rien du tout si chacun se plaint dans son coin et si nous nous laissons gagner par la récession. »

M. Mauroy a fait appel au sens des responsabilités des patrons : « Les chefs d'entreprise sont là pour entreprendre, créer des emplois, aider le gouvernement. » Il a prêché la patience aux syndicats ouvriers, en particulier à la C.G.T. qui souhaitait une augmentation du SMIC supérieure à 10 % : « On peut toujours faire plus, mais il faut rester dans un juste milieu. »

Il a appelé au dialogue les défenseurs de l'enseignement privé : « Nous n'allons pas agir par la contrainte. Nous respectons la liberté de l'enseignement. Nous n'acceptons ni la spoliation ni le monopole. »

Interrogé sur les dissonances constatées ces derniers jours dans les nombreuses déclarations ministérielles, à propos notamment des projets nucléaires du gouvernement, M. Mauroy a plaidé l'indulgence pour son équipe : « Ce sont des nouveaux... Les conseils des ministres établiront la cohérence totale. »

En revanche, le premier ministre n'a aucune indulgence pour M. Chirac qui a qualifié d'« idées folles » certaines des options socialistes : « J'ai cru comprendre, dans un de ses discours, que M. Chirac envisageait de venir au gouvernement avec les socialistes. Quelle incohérence ! C'est une idée tactique qui est, effectivement, un peu folle. »

Foin des polémiques ! M. Mauroy, qui commence vendredi sa campagne électorale en province, est chargé avant tout, aujourd'hui, de rassembler le plus grand nombre d'électeurs pour que le Parlement puisse « donner force de loi au changement ». Un rôle qu'il connaît bien et qu'il affectionne : n'est-il pas l'homme des synthèses et des conciliations au sein de son parti ?

ALAIN ROLLAT.

Commentant les décisions prises le matin par le conseil des ministres, M. Mauroy a notamment déclaré, le mercredi après-midi 3 juin, devant les journalistes présents à l'hôtel Matignon : « *Le gouvernement entreprend une politique de relèvement de l'économie. Cohérente et de longue haleine, elle a pour objectif central l'emploi. La situation de l'emploi n'a cessé de se dégrader au cours des dernières années. La France compte aujourd'hui près d'un million huit cent mille chômeurs. Cette tendance est si forte que la dégradation se poursuivra quelque temps encore. L'ambition du gouvernement est de renverser la tendance. C'est dans cet esprit qu'il lance aujourd'hui une action en profondeur.* »

Le premier ministre a précisé que la « *première étape* » de cette action « *comprendra trois volets concourant à réduire le chômage et à contribuer, par divers aspects, au changement de la société* ». Les mesures arrêtées par le conseil des ministres constituent le premier de ces trois volets, « *celui de la solidarité nationale* » : « *Il s'agit de faire d'une solidarité nationale accrue un instrument politique de l'emploi.* »

Le deuxième volet du programme gouvernemental sera inscrit à l'ordre du jour du conseil des ministres du 10 juin. Il comportera « *un ensemble de mesures significatives : aides pour l'emploi des jeunes, développement des stages de formation professionnelle, créations d'emplois pour des tâches d'intérêt collectif, tant dans la fonction publique — en particulier l'éducation, les hôpitaux et les postes — que dans les administrations régionales et locales ou les associations d'intérêt général* ». M. Mauroy devait présider, jeudi 4 juin, à l'hôtel Matignon, un comité interministériel préparatoire.

Le troisième volet visera à imprimer « *un nouvel essor aux entreprises* ». Le conseil des ministres du 17 juin examinera « *un ensemble de dispositions destinées à venir en aide à de nombreuses entreprises* ». M. Mauroy a souligné que la décision prise mercredi par le gouvernement d'alléger en partie les nouvelles charges que vont subir les entreprises à la suite de l'augmentation du SMIC constitue déjà « *un effort important* ».

Pour illustrer le mécanisme retenu, il a donné un exemple : « *Avant l'augmentation du SMIC, le coût salarial total, compte tenu d'un taux moyen de 43 % des charges patronales, était de 3 766 F pour un SMIC de 2 635 F. Le SMIC étant relevé à 2 900 F, ce coût sera de 4 145 F, soit une augmentation de 379 F. C'est cette augmentation qui sera compensée à 50 %, soit environ 190 F. C'est-à-dire que le taux de la cotisation patronale passera, pour le salarié rémunéré au SMIC, de 43 % environ à 36,5 %.* »

A propos du financement de ces mesures, le chef du gouvernement a indiqué : « *La relance de l'activité à laquelle nous procédons entraînera une augmentation des ressources de l'Etat et de la Sécurité sociale. Elle ne suffira pas à elle seule à rétablir une situation des finances publiques marquée par un lourd déficit budgétaire, dont le gouvernement précédent avait annoncé qu'il serait limité à 30 milliards de francs mais que sa gestion a en fait porté à quelque 50 milliards de francs.* »

L'impôt exceptionnel dont le principe est retenu frappera « *les cent mille contribuables qui ont payé en 1980 plus de 80 000 F au titre de l'impôt sur le revenu* ». M. Mauroy a ajouté qu'il avait demandé au ministre de l'économie et des finances et au ministre de l'industrie de « *préparer sans retard les ajustements qui s'imposent, notamment en ce qui concerne les prix des produits énergétiques* ».

La deuxième phase de l'action que M. Mauroy se propose de conduire « *interviendra lorsque le Parlement, au lendemain des prochaines élections législatives, se prononcera sur les projets de loi que lui présentera le gouvernement* ».

C'est le vendredi 12 juin qu'aura lieu la réunion tripartite gouvernement - syndicats - patronat au cours de laquelle le premier ministre entend exprimer la volonté du gouvernement de « *voir s'engager et aboutir dans un délai raisonnable* » des négociations sur la réduction de la durée du travail, la généralisation de la cinquième semaine de congés payés, etc. Le même jour M. Mauroy présidera le Conseil supérieur de la fonction publique.

De son côté Mme Nicole Questiaux, ministre d'Etat, chargé de la solidarité nationale, « *associera à la préparation du projet de loi-cadre sur l'abaissement à soixante ans du droit à la retraite l'ensemble des partenaires sociaux* », et M. Jean Auroux, ministre du travail, « *fera de même pour le projet de loi relatif aux droits syndicaux* ».

« *La négociation doit redevenir l'habitude de la France* », dit M. Mauroy.

Le premier ministre a également indiqué que, le mercredi 10 juin, il installera la commission qui sera chargée d'établir, au cours de l'été, le « *bilan de la France* » souhaité par M. Mitterrand au cours de sa campagne électorale.

Quant au plan intérimaire de deux ans (1982 et 1983) il « *définira la priorité des objectifs principaux, et les axes suivant lesquels agir pour renverser la tendance sur l'emploi et rétablir progressivement les équilibres économiques* ».

L'emprunt franco-allemand

En réponse aux questions des journalistes, M. Mauroy n'a pas démenti que le gouvernement puisse prochainement donner suite au projet d'emprunts simultanés français et allemand qui avait été présenté avant l'élection présidentielle par MM. Giscard d'Estaing et Barre : « *Ce projet est sans aucun doute positif*, a-t-il indiqué. *Le gouvernement se réserve toutefois de procéder à un nouvel examen de l'affectation des fonds qui pourraient être levés à ce titre par des établissements financiers français.* »

L'IMPOT EXCEPTIONNEL CONCERNERA LES PLUS GROS CONTRIBUABLES (PLUS DE 80 000 F D'IMPOT)

La loi de finances rectificative, qui sera examinée mercredi 10 juin et soumise au Parlement début juillet, devra notamment prendre en compte la création de plusieurs dizaines de milliers d'emplois dans la fonction publique (40 000 à 50 000), les mesures pour l'embauche dans le secteur privé et la formation professionnelle, les équipements publics supplémentaires. Soit un supplément de dépenses d'environ 5 milliards de francs qui seront couvertes par des impôts.

Le train de vie des contribuables les plus aisés et leurs revenus seront taxés. Il est prévu notamment de faire appel à un impôt exceptionnel, qui concernera les 100 000 contribuables les plus aisés. Cet impôt, qui devrait rapporter un peu plus de 2,5 milliards de francs, sera calculé non pas sur le revenu mais sur l'impôt effectivement payé en 1981. Il jouera de la façon suivante : tous les contribuables qui devaient acquitter cette année — en fonction de leurs revenus de 1980 — un impôt très élevé, seront exceptionnellement taxés sur la partie de cet impôt dépassant 80 000 francs, a déclaré M. Fabius, ministre du budget. Ce chiffre n'est pas encore définitif et pourrait être supérieur, voisin de 100 000 francs. C'est dire qu'un contribuable ayant normalement à payer un impôt de 120 000 francs, cette année devra EN PLUS acquitter une taxe sur 20 000 francs. Le taux de cette taxe n'est pas encore fixé.

A quels revenus mensuels bruts correspond ce seuil de 100 000 francs d'impôt ? A 25 000 francs pour un célibataire, à 31 000 francs pour un couple sans enfant et à 36 000 francs pour un couple avec deux enfants.

● *La conférence annuelle de l'Organisation internationale du travail*, qui s'est ouverte le 3 juin à Genève, a élu pour président M. Alioune Diagne, ministre du travail du Sénégal.

● ERRATUM. — M. Maurice Cros n'est pas président de la C.G.C., mais vice-président de la C.G.C., contrairement à ce que nous avions écrit dans un article sur la réunion de la commission supérieure des conventions collectives (*le Monde* du 4 juin).

ÉNERGIE

L'abandon du projet de Plogoff redonne de la vigueur aux antinucléaires

La centrale nucléaire de Plogoff ne sera pas construite. M. Mitterrand l'a annoncé en conclusion du conseil des ministres : « *La non-construction de Plogoff correspond à l'annonce qui en avait été faite pendant la campagne présidentielle* », a-t-il dit, précisant pourtant : « *Le refus du tout-nucléaire ne peut être confondu avec l'abandon des centrales nucléaires actuellement en construction, qui seront, au contraire, achevées.* »

Le débat dans les mois à venir portera vraisemblablement sur la notion de « *centrales en construction* ». Le parti socialiste, dans *Energie : l'autre politique*, a certes établi une liste des « *sites non ouverts, en attendant que le débat sur le nucléaire soit tranché* » « *Le Pellerin, Penly, Plogoff, Nogent-sur-Seine, Golfech, Civaux, Cattenom, Chooz, Saint-Etienne-des-Sorts, Belleville, Port-la-Nouvelle* », y figurent.

Mais, le président de la République n'est nullement tenu par cette liste, bien peu réaliste puisqu'elle englobe des sites sur lesquels d'importants travaux ont déjà été réalisés (Cattenom et Belleville, par exemple)

L'élection de M. Mitterrand suscite d'ailleurs espoir et prudence parmi les écologistes, soutenus au gouvernement par M. Alain Bombard, secrétaire d'Etat, qui a affirmé, le 3 juin à Loudun, qu' « *il n'y aura pas de centrale nucléaire construite avant que nous n'ayons développé d'autres formes d'énergie* ».

A Plogoff, la présidente du comité de soutien, Mme Carval, a accueilli « *avec satisfaction* » la décision de M. Mitterrand, mais rappelé que l'annulation du décret d'utilité publique restait « *primordiale* ». Quatre communes concernées (Plogoff, Primelin, Goulien et Cleden-Cap-Sizun) ont déposé le 3 juin, au Conseil d'Etat, un recours en vue de l'annulation de ce décret, qui permet à E.D.F. d'acheter par expropriation les terrains nécessaires à la construction de la centrale. La C.F.D.T. a, elle aussi, effectué un tel recours.

Le Comité pour la sauvegarde de Fessenheim (Haut-Rhin) et de la plaine du Rhin, d'autre part, juge nécessaire « *l'arrêt des deux tranches de Fessenheim* » pour « *procéder à un examen approfondi des parties des réacteurs touchés par des fissures* ».

Plusieurs organisations antinucléaires de la région Rhône-Alpes, enfin, réunies près de Malville (Isère), ont décidé de constituer un « *collectif régional d'opposition à Super-Phénix* » et réclamé un moratoire des travaux du surgénérateur « *de manière que leur avancement ou l'irréversibilité de certaines opérations — notamment la mise en sodium et le chargement du plutonium — ne puissent en aucun cas influencer ou contrarier la décision finale* » prise par la commission d'enquête qui doit être constituée.

LE MEXIQUE RÉDUIT LE PRIX DE SON PÉTROLE DE 4 DOLLARS PAR BARIL

Le Mexique a annoncé le 3 juin à ses principaux clients une baisse des prix de 4 dollars par baril de l'Isthmus, pétrole de bonne qualité, qui passe de 38,5 à 34,5 dollars le baril, le prix du lourd, Maya, passant de 32 à 28 dollars.

Le Mexique, qui exporte 1,5 million de barils par jour, principalement vers les Etats-Unis, avait affirmé après la réunion de l'OPEP, à Genève la semaine passée, qu'il maintiendrait ses prix et son niveau de production (bien qu'il ne soit pas membre de l'organisation). Mais plusieurs compagnies américaines avaient réduit leurs achats de pétrole mexicain de l'ordre de cent cinquante mille barils par jour en avril et en mai. Aussi pour maintenir leur part de marché, les dirigeants de la PEMEX ont-ils décidé cette baisse des prix.

La compagnie américaine SOHIO a annoncé, elle aussi, une réduction des prix de vente du brut de l'Alaska de 2 dollars par baril et l'Irak a ramené les prix de l'oléoduc vers la Méditerranée de 1,32 dollar à 75 cents.

Les milieux pétroliers s'interrogent désormais sur une réduction du prix du brut de la mer du Nord. Selon le « Daily Telegraph », des conversations ont eu lieu le 3 juin entre gouvernement britannique et compagnies pétrolières. Ces dernières estiment nécessaire une diminution pouvant aller jusqu'à 3 dollars par baril devant les tendances actuelles du marché. Une telle décision dont l'éventualité a fait chuter la livre pousserait à la baisse les prix des pétroles des pays africains membres de l'OPEP.

SOCIAL

Un entretien avec M. Bergeron

(Suite de la première page.)

» Nous avons demandé au premier ministre quelles étaient les intentions du gouvernement à l'égard des contacts salariaux tels que nous les pratiquons depuis plusieurs années. Il nous a répondu qu'il n'était pas question de les remettre en cause.

— *Réclamez-vous une répercussion de la hausse du SMIC sur tous les salaires ?*

— Nous ne demanderons pas qu'on répercute intégralement le relèvement du SMIC sur les rémunérations. Nous savons très bien qu'elle doit se faire en biseau, mais il faut bien remettre à jour les salaires qui stagnent depuis plusieurs mois.

— *Etes-vous prêt à fixer une fourchette comme le fait la C.F.D.T. jusqu'à six fois le SMIC. ?*

— Nous ne sommes pas la C.F.D.T. Nous n'avons pas à nous engager dans de tels schémas. Je rappelle simplement que, pour les accords que nous avons signés depuis treize ans, tous ont prévu des augmentations plus fortes en bas qu'en haut. Nous maintenons cette orientation sans pour autant fixer des rapports.

— *M. Mauroy a déclaré qu'une décision serait prise dans les quinze jours sur la cinquième semaine de congés payés. Une telle annonce n'est-elle pas une intervention que dans le passé vous critiquiez, car elle gênait le développement de la vie contractuelle ?*

— Il n'est pas question pour le gouvernement de prendre dans l'immédiat une décision. Le problème de la cinquième semaine et celui de la cinquième équipe pour les travaux en continu seront intégrés dans la négociation générale sur la réduction du temps de travail. M. Mauroy nous a dit, mot pour mot, que, si l'objectif de la semaine de trente-cinq heures ne pouvait être atteint qu'à moyen terme, celui de la cinquième semaine pouvait l'être plus tôt, mais qu'il souhaitait que cela soit résolu par la voie conventionnelle. Dans l'esprit du premier ministre, il n'est pas exclu qu'une solution intervienne d'ici à la fin de l'année, mais il n'a rien dit de plus. Il n'est pas question non plus d'une discussion tripartite.

— *N'y aura-t-il pas, cependant, une réunion à trois ?*

— Le gouvernement veut faire une réunion à trois et lui donner une certaine solennité en vue de lancer la négociation mais celle-ci sera conduite et je l'espère conclue par les syndicats et le C.N.P.F.

— *Etes-vous pour une cinquième semaine de congés accolée aux quatre premières ?*

— Je ne suis pas pour une cinquième semaine accolée aux quatre autres, mais, par exemple, pour une semaine supplémentaire en hiver.

— *Tout de suite ?*

— Plus que quiconque, nous sommes soucieux des répercussions économiques. Mais je crois, sincèrement, que la cinquième semaine est supportable, car beaucoup de salariés en bénéficient déjà. Selon nos estimations, la moitié des salariés disposent de la cinquième semaine et l'autre moitié en partie. Par conséquent, le coût d'une telle mesure n'est pas tel qu'il pose un problème de fond. Les problèmes économiques existent ailleurs, mais pas pour cette question.

— *Pensez-vous que le patronat soit vraiment décidé à négocier ?*

— C'est difficile à dire. Les patrons attendent les résultats des élections législatives. Je ne crois pas qu'il y ait une opposition du patronat à la discussion et qu'il y ait une volonté délibérée de faire échouer la négociation. Je le crois d'autant moins qu'on a déjà discuté et que, lors des dernières rencontres, l'accord a été manqué de peu. A mon avis, un accord est possible. Que cela pose des problèmes difficiles, sans doute, car la position des syndicats sera forcément différente de celle adoptée avant les présidentielles. Mais, à mon avis, un accord est possible si on aborde ces discussions de façon intelligente.

— *Etes-vous pour un étalement de la réduction des horaires ?*

— Quand nous avons discuté de ce problème au congrès de la Fédération européenne des syndicats — qui a lancé cette revendication des trente-cinq heures — tout le monde était bien d'accord pour considérer que c'était un objectif à moyen terme, plus ou moins proche selon les pays, les traditions. Personne n'a jamais dit qu'on pouvait tout de suite passer à trente-cinq heures avec un salaire payé quarante heures. En tout cas, moi, je ne le dis pas. Quel est le délai ? On ne peut pas régler ce problème de façon uniforme. Il faut fixer, au niveau national, des orientations essentielles et discuter, ensuite, au niveau des branches pour les prolonger et coller aux réalités.

— *Et la compensation des salaires ?*

— C'est un problème difficile. Tout le monde parle d'une relance de l'activité par un accroissement de la consommation intérieure. *Si tel est le cas, et c'est le cas,* il faut maintenir et améliorer le pouvoir d'achat. Supposons qu'on passe dans tel secteur de quarante à trente-huit heures ou trente-cinq heures comment voulez-vous que les salariés acceptent de voir leur salaire diminuer dans les mêmes proportions. Ils n'accepteront pas. Le souci de préserver le pouvoir d'achat l'emportera sur la réduction du temps de travail. La non-compensation est exclue. Un syndicaliste suisse me disait : « *Chez nous, les salariés veulent faire des heures supplémentaires. C'est comme cela.* » Chez nous, c'est pareil. Peut-on choisir le temps libre sans la voiture ? Il ne faut pas rêver. Si l'on ne veut pas compenser, les gens feront quand même des heures supplémentaires ou travailleront au noir.

Pour un déplafonnement des cotisations vieillesse

— *Le gouvernement veut déposer un projet de loi sur la retraite à soixante ans à taux plein. Est-ce compatible avec la préretraite ?*

— *Il s'agit là d'un problème* de taille que nous avons évoqué avec M. Mauroy. Tout d'abord, il y a la revalorisation du minimum vieillesse à 1 700 francs puis à 2 000 francs au 1er janvier 1982.

Nous sommes d'accord mais, cela dit, nous avons conscience que plus on relèvera le minimum plus on se rapprochera des régimes de retraite contributifs, et cela pose le problème du niveau du plafonnement des cotisations et de la retraite du régime général. On a déplafonné la cotisation maladie. On ne l'a pas fait pour la cotisation vieillesse en raison du système de financement de la caisse de retraite des cadres. J'ai toujours dit qu'il fallait *s'orienter vers un déplafonnement* de la cotisation retraite. Les arguments qui nous ont été opposés, afin de garantir la pérennité de la caisse des cadres ne tiennent pas car il suffit d'adopter un autre mode de référence et de financement. D'autre part, j'ai rappelé au premier ministre qu'actuellement dans l'industrie et le commerce, on peut partir à soixante ans avec une garantie de ressources ou préretraite supérieure au montant de la pension au taux plein à soixante-cinq ans. Je suis inondé de lettres dans lesquelles mes correspondants s'inquiètent d'une disparition de cette préretraite. Je leur réponds que nous ne voulons pas la faire disparaître. *Le gouvernement admet* que le problème est compliqué. Ce qu'il veut faire tout de suite c'est affirmer un principe mais il admet aussi que cela suppose des discussions techniques et forcément prolongées.

» Nous avons aussi attiré son attention sur l'évolution de la démographie à partir de 1984, 1985 et sur la question du cumul. La préretraite l'interdit, la retraite n'interdit rien.

— *Le gouvernement veut abroger les ordonnances de 1967 sur la Sécurité sociale. Que voulez-vous abroger ou maintenir ?*

— J'ai manifesté notre étonnement à la suite des déclarations *en ce sens, de M. Autain,* secrétaire d'Etat chargé de la Sécurité sociale. Nous avons assumé des responsabilités depuis les ordonnances de 1967. On peut juger en bien ou en mal notre attitude mais cela nous regarde. En tout cas, nous avons fait du mieux que nous avons pu pour préserver les intérêts des assurés. Nous n'accepterions en aucun cas que M. Derlin, président de la Caisse maladie, soit mis en accusation. Nous l'avons dit à M. Mauroy en termes très nets.

— *Qu'a-t-il répondu ?*

— Il a répondu que tout cela n'était pas à l'ordre du jour et qu'on verra plus tard.

— *Et le projet socialiste sur la protection sociale ?*

— Pas de précipitation. Je n'ai pas de raison pour douter de la parole du premier ministre.

— *M. Derlin, président de la Caisse nationale maladie, a défendu l'actuelle convention avec le corps médical. Que pensez-vous de la remise en chantier qu'annonce le gouvernement ?*

— Une révision tarifaire est prévue. Elle se fera. Il y a des contacts avec les syndicats médicaux et cela se passe bien. *Quant* à la convention, signée pour cinq ans, elle peut au bout de deux ans, être adaptée. Une discussion est prévue à l'automne. Regardons tout cela à tête reposée.

Là aussi, il ne doit pas y avoir *précipitation. S'il y en avait,* nous ne serions pas d'accord. Nous ne laisserons pas M. Derlin servir de bouc émissaire dans cette affaire.

— *Avez-vous chiffré le coût de toutes les mesures sociales et proposé des méthodes de financement ?*

— Non. Nous pensons que toutes ces mesures sont compatibles avec une relance de l'économie.

— *Il faut trouver de l'argent ?*

— C'est évident.

— *Comment ?*

— C'est encore trop tôt pour répondre. Nous aurons des discussions à ce sujet. Le problème essentiel est de savoir comment *la protection sociale doit* être financée. Depuis des années nous disons que c'est le problème le plus important. Peut-on aller au-delà des charges sociales supportées par les salariés et les entreprises ? Nous sommes le pays où ces charges sont les plus élevées. Il faut chercher autre chose.

— *Vous vous dites pragmatique. Pourquoi ne pas alors faire des propositions précises ?*

— On peut imaginer la budgétisation, c'est-à-dire un financement par l'impôt. Ce n'est pas scandaleux en soi. Pourquoi sommes-nous réservés ? Pour deux raisons : tout d'abord, le système fiscal français n'est pas juste, car *il fait supporter aux salariés des* charges plus élevées qu'elles ne devraient l'être. Deuxièmement, nous avons rêvé d'une sécurité sociale gérée par ceux qui sont intéressés : les patrons et les syndicats. Or les pouvoirs des conseils d'administration des caisses ne sont pas très grands à l'heure actuelle. S'il y avait fiscalisation, ce serait encore pire : ces pouvoirs risqueraient de disparaître. En outre, on pourrait craindre qu'en cas de difficultés financières graves, un gouvernement ou un autre, ne soit tenté de décider une réduction des prestations.

— *Ne faut-il pas prévoir une aide accrue de l'Etat à l'UNEDIC ?*

— Il y a peu de temps, j'ai déclaré que le régime d'assurance-chômage serait équilibré jusqu'à la fin de l'année. Or les faits nous ont conduits, lundi 1er juin, lors d'une réunion du conseil d'administration de l'UNEDIC, à prévoir une nouvelle réunion le 1er juillet avec à l'ordre du jour son financement. Les incertitudes sont telles que nous ne savons pas où nous allons. Il n'y a pas cinquante possibilités. Il y en a trois : ou les cotisations sont majorées ou l'Etat accroît sa participation, ou encore les deux méthodes sont appliquées.

— *Ou de nouvelles cotisations ?*

— Ou de nouvelles cotisations, mais je n'aime guère un accroissement excessif de la part de l'Etat. Elle est de 33 %. Si elle atteignait 50 %, elle mettrait en cause l'autonomie de l'UNEDIC. Personne n'a intérêt à cela.

» Le chômage atteint un rythme annuel de 40 % par an. Nous payons en indemnités quatre milliards par mois. En 1981, le coût cumulé de l'indemnisation du chômage sera de 48 à 50 milliards de francs. Cela montre combien la situation économique est sérieuse et je n'ai aucune raison de penser que le chômage diminuera d'ici à la fin de l'année.

— *Avec l'arrivée de la gauche au pouvoir, des mesures sur l'emploi ne peuvent-elles avoir effet d'ici à la fin de l'année ?*

— Je ne crois pas, même si on accorde un peu de pouvoir d'achat.

— *Vous avez plusieurs fois invoqué la crise mondiale...*

— Il suffit pour ne pas en douter de rencontrer les organisations syndicales au niveau européen. Selon moi, l'origine de la *crise c'est la modification du rapport* des forces industrielles dans le monde.

» Je souscris à l'idée de ceux qui, chacun à sa manière, préconisent une sorte de néo-plan Marshall à l'échelle de la planète. Si on ne parvient pas à quelque chose de cette sorte, c'est tout le problème de la démocratie et de la paix qui sera posé.

— *D'autres organisations syndicales pensent aussi à l'importance du tiers-monde. Cela peut-il favoriser un rapprochement entre les centrales ? ?*

— Personne ne peut contester l'importance du tiers-monde, à moins d'être fou ou aveugle. Mais Force ouvrière entend conserver sa totale liberté. Nous porterons des jugements sur ce qui va se passer, mais nous ne voulons nous lier en aucune manière. Nous ne dirons pas systématiquement le contraire de ce que d'autres avancent, mais nous voulons conserver notre entière liberté. En un moment où on connaît un grand brassage d'idées, nous voulons rester nous-mêmes. C'est pourquoi j'ai dit que nous avons ressorti les tables de la loi, que nous n'avions pas l'intention d'investir l'Etat. Nous n'avons pas pour charge de participer à sa direction, mais de défendre les intérêts particuliers des *salariés.* Nous préserverons notre indépendance absolue. Nous voulons discuter avec le gouvernement, rechercher des compromis acceptables, mais nous ne voulons pas mélanger les genres.

« Après les élections, il faudra parler sérieusement »

— *C'est-à-dire que vous auriez refusé des postes confiés à certains syndicalistes ?*

— Naturellement. Nous avons, par exemple, dit à l'Elysée que nous n'aurions pas accepté les postes qui ont été donnés à Robert Chéramy et à Jeannette Laot, et qui nous avaient été *proposés. De même, en 1969,* lorsque le général de Gaulle a proposé une réforme engageant la responsabilité des syndicats, nous avons préconisé le « non ». Ce n'était pas une marque d'hostilité au général de Gaulle et ce n'en est pas une à l'égard de François Mitterrand. Nous voulons maintenir le syndicat à la place que nous estimons devoir être la sienne.

— *Les relations avec la C.F.D.T. sont au point mort. Que faudrait-il pour faciliter un rapprochement ?*

— Nous regardons, nous écoutons, sans plus. Rien de particulier ne nous incite à la réserve. La C.F.D.T. reste la C.F.D.T. Nous avons suffisamment à balayer devant notre porte pour ne juger personne. L'opinion unanime des militants F.O. est que nous restions comme nous sommes. Ça ne veut pas dire que nous serons systématiquement contre les positions de la C.F.D.T. Nous ne voulons ni programme commun ni accord avec quiconque, pour rester totalement maîtres de notre comportement et de notre jugement.

— *Avez-vous parlé à M. Mauroy des mesures modérant la hausse des prix ?*

— Oui. Nous avons d'abord rappelé ce que nous avions dit au précédent gouvernement : nous avons accepté sans enthousiasme la libération des prix industriels à la production, parce que nous sommes conscients du poids des contraintes de la concurrence internationale et de la limite qu'elle impose aux industriels. Par contre nous avons été en désaccord avec *M. Monory* sur la libération des prix de détail, et nous le demeurons. J'ai écrit à M. Mitterrand, au lendemain de son élection, pour lui dire notre inquiétude face au dérapage des prix. J'en ai parlé à Jacques Delors, qui va réunir dans quelques jours le Comité national de la consommation. J'affirme que les prix foutent le camp et que nous assistons à des hausses de précaution. Cela devient dangereux. Je ne sais s'il faut revenir au blocage des prix, cela relève de la responsabilité du gouvernement. Mais, au moins, on pourrait contrôler davantage, car on ne surveille rien.

— *Quelle impression tirez-vous de votre entretien avec M. Mauroy ?*

— J'ai mis les choses au point. Chacun doit être à sa place. Le gouvernement est le gouvernement et le syndicat est le syndicat. Nous discutons et il ne peut y avoir d'interpénétration entre les deux. Nous ne l'accepterions pas. Je crois que nous avons été entendus. Nous avons à l'égard du gouvernement *socialiste* le même comportement que d'habitude. Pas question d'en rajouter. La crise économique est une réalité dont il faut tenir compte. Et il y a la période électorale. Après, il va bien falloir faire face *et absorber les problèmes sérieusement.* »

Propos recueillis par
JOANINE ROY
et JEAN-PIERRE DUMONT.

Michel RICHARDOT

élu au conseil d'administration d'Ogilvy & Mather International

Michel RICHARDOT, président d'Ogilvy et Mather France, vient d'être élu au Conseil d'administration de la société holding mondiale d'Ogilvy & Mather.

Cotée en bourse à Londres et New-York, Ogilvy & Mather est la 4e agence mondiale de publicité avec, en 1980, un chiffre d'affaires de 2 milliards de dollars.

Ogilvy & Mather France compte parmi ses plus importants clients :

Bongrain, Seb, Téfal, Lever, Astra, Mercedes, T.W.A., Air Canada, Rowntree Mackintosh, Kleenex, Wrangler, Motta, Ronéo, Blaupunkt, American Express, Crozatier, de Dietrich, General Foods, Mattel, Pentel, Richardson Merrell, Saft, et la Principauté de Monaco.

COMMERCE EXTÉRIEUR

Les silences de M. Jobert

Nommé ministre d'Etat et chargé du commerce extérieur, M. Michel Jobert fait preuve d'une grande discrétion. Aucune passation de pouvoir, aucune rencontre avec la presse, aucune déclaration solennelle n'ont même signalé l'arrivée du nouveau titulaire. D'autres responsables ont été moins réservés, qu'il s'agisse d'*affirmer* leur autorité ou de marquer leur territoire. Le ministre du commerce extérieur n'a pas, il est vrai, d'administration, la D.R.E.E. (Direction des relations économiques extérieures) « du » ministère de l'économie et des finances étant seulement mise à sa disposition.

Installé dans les bureaux de *ses cinq prédécesseurs, dans* les bâtiments préfabriqués du quai Branly, l'ancien ministre de Georges Pompidou est plutôt silencieux. « *Je n'avais rien à dire* », a-t-il même avoué — *avec, semble-t-il, une ironie* désenchantée, — le 3 juin, sur les antennes de R.T.L., à propos du respect des engagements commerciaux pris par le précédent gouvernement. MM. Delors et Cheysson n'avaient-ils pas tenu les propos qui s'imposaient ?

Toutefois, alors que certains pays s'interrogent sur l'attitude future de la France et que les industriels attendent des indications de climat, ne serait-ce pas au responsable des échanges extérieurs d'intervenir ? Ce ministre sans troupe peut d'ailleurs jouer un rôle important, dans la mesure où il définirait la politique économique extérieure de *la France, qui doit assurer la* cohérence des intérêts moraux et matériels du pays — ce qui est loin d'être évident — et concilier une certaine indépendance et les contraintes internationales. *M. Barre n'avait-il pas,* après avoir occupé ce poste, évoqué le concept de « *liberté organisée des échanges* ». Thème intéressant qui pouvait être qualifié aussi bien de libéralisme tempéré que de protectionnisme subtil...

En fait, coincé entre le Quai d'Orsay et la Rue de Rivoli, sans oublier les appétits des *ministères techniques. M. Jobert, qui* n'est pas comme M. Deniau autrefois un homme du président, a adopté un profil bas. Sa nomination relevait plutôt du choix politique que d'un appel *technique ; mais le rôle de celui* qui trouve la coupure de la France en deux « *proprement stupide* » n'est pas seulement électoral. Dans un gouvernement « *conscient et organisé* », comme M. Jobert « *suppose* » être celui auquel il appartient, les responsabilités inscrites dans les textes doivent être exercées. Or, actuellement, l'ancien ministre des affaires étrangères apparaît quelque peu en souffrance. Serait-il déjà de nouveau « *ailleurs* ».

MICHEL BOYER.

AFFAIRES

LA SUCCESSION DE M. WAHLAIN
A LA TÊTE DE THOMSON-BRANDT

M. Bouyssonnie sera-t-il l'homme de la nationalisation ?

M. Jean-Pierre Bouyssonnie prendra-t-il, à la fin du mois de juin, la présidence de l'ensemble du groupe Thomson, en succédant à M. Michel Wahlain, âgé de soixante-six ans, à la tête de Thomson-Brandt, la maison mère de Thomson-C.S.F. ? A en croire l'intéressé, interrogé en début de semaine à T.F. 1, c'est chose faite. M. Wahlain, après avoir longuement hésité, vient effectivement d'adresser une lettre aux administrateurs et aux cadres leur faisant part de sa décision de ne pas demander le renouvellement de son mandat et leur conseillant de désigner M. Bouyssonnie, âgé de soixante ans, pour le remplacer lors du conseil d'administration *du 25 juin.*

La succession de M. Michel Wahlain occupe depuis des mois une bonne partie du temps des cadres dirigeants de Thomson. Il y avait les partisans de M. Bouyssonnie. Il y avait les tenants d'une prolongation du mandat de M. Wahlain. Sans parler de ceux qui, à l'intérieur comme à l'extérieur (du côté des pouvoirs publics), prensaient que la solution se trouvait ailleurs.

Quelques jours avant l'élection présidentielle, on pensait cependant le problème résolu. « J.P.B. », comme on le surnomme dans le groupe, avait bâti un nouvel organigramme, prélude à son éventuelle accession à la tête de l'ensemble du groupe. *Certes,* ce schéma suscitait quelques remous, mais, finalement, M. Wahlain se ralliait à l'idée de passer la main au mois de juin. *Le dernier acte* n'était pas pour autant joué.

Ne murmure-t-on pas que le groupe Thomson, dont le capital est très réparti dans le public, aurait pu faire l'objet d'une attaque boursière ? Les achats avaient effectivement commencé avant le premier tour de l'élection présidentielle. Ils devaient se poursuivre sur une plus grande échelle après le 10 mai. Objectif : faire entrer au conseil d'administration des hommes qui auraient infléchi la politique du groupe. En privilégiant une stratégie à long terme plus offensive dans certains secteurs comme l'électronique grand public, *ipso facto* la question de la présidence du groupe se serait alors posée sous un jour nouveau.

L'élection *de M. François Mitterrand* a rendu caduc ce projet. Tout comme il a amené l'état-major de Thomson, société qui figure au premier rang des « nationalisables », à réexaminer la succession de M. Wahlain.

Dans un premier temps, ce dernier a été tenté de rester à son poste jusqu'à la nationalisation. Or, cette solution a été vivement combattue par J.P.B., appuyé par plusieurs « barons », anciens et nouveaux, de C.S.F. Il faut, estimaient-ils, *une « unité de commandement pour négocier avec le nouveau pouvoir et maintenir la maison dans ces périodes troublées* ». Nourrissant, au mieux, l'espoir d'échapper peu ou prou à la nationalisation, au pire, celui *de conserver les nouvelles structures* de direction élaborées avant *le 10 mai, ils ont amené M. Wahlain* à revenir sur son premier mouvement.

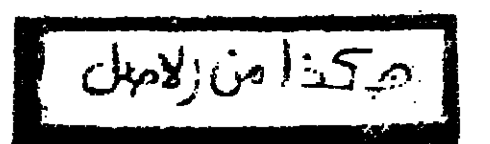
Sans doute, jugeaient-ils nécessaire d'occuper le terrain. Tant il est vrai qu'il est plus délicat de « révoquer » un P.-D.G. fraîchement nommé que de « *barrer la route à un successeur pressenti* ». Pour faire bonne mesure, M. Bouyssonnie a « informé », la semaine dernière, le nouveau ministre de l'industrie, M. Joxe, et M. Bérégovoy, secrétaire général à l'Elysée, de sa prochaine arrivée à la présidence de Thomson. Il aurait estimé ne pas avoir été formellement découragé.

Reste à savoir si ses interlocuteurs ont bien compris tout le sens de cette démarche et si M. Bouyssonnie sera bien, pour la nouvelle équipe, l'« *homme de la nationalisation et du redéploiement stratégique du groupe Thomson* ».

J.-M. Q.

[A la mort du président Paul Richard, en juin 1976, et alors que celui-ci cumulait les présidences de Thomson-Brandt et de Thomson-C.S.F., il avait été décidé de mettre en place une structure bicéphale. A M. Wahlain, entré chez Brandt en 1943 et qui était l'adjoint de M. Richard, la présidence de Thomson-Brandt. A M. Bouyssonnie, entré chez Thomson-Houston en 1952, celle *de Thomson-C.S.F.*

Toutefois, M. Wahlain a une certaine prééminence puisque Thomson-Brandt contrôle près de 50 % du capital de Thomson-C.S.F. Rappelons que l'ensemble du groupe réalise un chiffre d'affaires de 36,5 *milliards de francs*, dont 45 % environ à l'exportation.]



AGRICULTURE

Mme Edith Cresson prononce son premier discours devant le C.N.J.A.

«Il faut que cesse la confusion entre le rôle des organisations professionnelles et celui de l'Etat»

Aix-les-Bains. — Mme Edith Cresson, ministre de l'agriculture, a prononcé son premier discours, mercredi 3 juin, à Aix-les-Bains, devant les délégués du Centre national des jeunes agriculteurs (C.N.J.A.). Tout en avertissant que le gouvernement ne ferait pas « tout tout de suite », elle a annoncé que, dans l'immédiat, la dotation à l'installation des jeunes agriculteurs serait revalorisée de 20 % et que l'enveloppe des prêts bonifiés pour le financement de l'élevage et de la modernisation serait complétée afin de réduire les délais d'attente. Ces deux mesures devraient être confirmées au cours de l'entretien que M. Mitterrand a eu, le jeudi matin 4 juin, avec les organisations professionnelles agricoles.

Mme Cresson a encore indiqué que les exploitants employeurs de main-d'œuvre bénéficieront des facilités accordées aux P.M.E. pour faire face à l'accroissement des charges salariales. La revalorisation des retraites devrait encore faciliter la libération des terres par les paysans âgés qui continuent d'exploiter.

Des emplois seront créés dans le domaine de l'aide à domicile en milieu rural. Les congés maternité pour les agricultrices seront allongés. Des commissions départementales, présidées par les préfets, seront réunies, qui examineront les cas des agriculteurs en difficulté. Comme le souhaitait le C.N.J.A., Mme Edith Cresson a aussi déclaré que la loi « sécurité et liberté » serait abrogée dans les meilleurs délais. Les organisations professionnelles, enfin, seront reçues à Matignon la semaine prochaine. Il y sera débattu de l'avenir de la conférence annuelle agricole.

De notre envoyé spécial

Ce fut d'abord le silence sur les marches du palais des Fleurs. Les Jeunes Agriculteurs, mais aussi les représentants du petit monde des « paysans de Paris » étaient nombreux à attendre celle qui restera la première femme ministre de l'agriculture en France. Cette émotion contenue à l'arrivée de Mme Cresson a cédé à l'intérieur de l'amphithéâtre, où sifflets et applaudissements ont brutalement explosé.

Avec du cran, ne se laissant pas démonter par les humeurs de la foule, Mme Cresson a réussi sur la forme son examen de passage, avec quelques jolies gaffes psychologiques toutefois, car il est difficile de parler juste tout en adaptant son vocabulaire à son auditoire. Ainsi les Jeunes Agriculteurs n'ont pas apprécié les passages sur l'univers *« kafkaïen »* de la paperasserie et sur l'accession *« à la culture »* du monde agricole. Sur le fond du propos, la note serait à peine moyenne. La copie, sans doute trop travaillée, n'était pas à la hauteur de l'événement.

Le président du C.N.J.A., lui, M. Michel Fau, a négocié le virage du changement sans bavure : *« Les Jeunes Agriculteurs n'ont pas peur du socialisme »*, a-t-il déclaré. Mais, loin des idéologies partisanes, le C.N.J.A., qui *« représente les jeunes de toute l'agriculture »*, n'entend défendre qu'un projet professionnel. Plusieurs demandes dans son discours : des crédits pour la formation, le gonflement d'un milliard pour les crédits bonifiés d'installation et de modernisation, des mesures pour éviter la dégradation du revenu et notamment la détaxation du carburant agricole, le raccourcissement des délais de paiement dans la filière agro-alimentaire, la création aussi d'un *« court terme légèrement bonifié »*. Ajoutons encore une politique de l'amont (les fournisseurs de l'agriculture), un plan pour aider à la formation des paysans des pays pauvres et le maintien du couple déjà ancien du syndicalisme agricole, la concertation et la contestation.

« Qu'ai-je fait depuis douze jours », s'est interrogé le ministre, qui a passé en revue les dossiers d'actualité pour lesquels elle est intervenue à Bruxelles ou compte intervenir : pommes de terre de primeur, porc, vin, règlement ovin, prix du lait. Et puis une surprise, applaudie : *« Je réduirai les aides de l'Etat aux entreprises laitières qui versent des primes de quantité. »* Modeste — *« nous sommes en train d'apprendre notre métier »*, — politique — *« j'ai constaté qu'il y avait des problèmes mais nous ne pouvons prendre en compte les dossiers du passé »*, — elle indiquera aussi que le reliquat des aides au revenu débloqué lors de la dernière conférence annuelle, environ 500 millions, n'était pas disponible. Il est en large part déjà engagé pour couvrir des mesures dont le financement n'avait pas été prévu par le précédent gouvernement.

Au fil du discours, on relèvera encore qu'*« il faut sortir du système des aides indifférenciées »*, que *« le temps des mauvais compromis à Bruxelles est révolu »*, et que, dans la tâche du redressement national confiée au Plan et à M. Michel Rocard, l'agriculture devait s'insérer.

Avec quels instruments ? Les éléments positifs de la loi d'orientation agricole seront conservés. Mais que peut-on attendre des interprofessions privées, d'un conseil supérieur d'orientation des productions consultatif et sans moyens ? Le fonds de promotion ? Oui, peut-être, mais il faudra d'abord reconquérir le marché intérieur et réduire la dépendance de l'agriculture en énergie et en matières premières.

Les instruments, c'est aussi la gestion des marchés qui, par davantage de rigueur, doit permettre d'intervenir avant les crises plutôt que se traduire par des *« chèques électoraux »*. Pour ce faire, il faut des offices par groupes de produits qui auront pour mission précise de faire respecter les règlements européens et dégager un juste prix pour les agriculteurs.

« Jamais un prix unique ne parviendra à assurer une rémunération équitable de tous les agriculteurs, a déclaré Mme Cresson, *sauf à changer les agriculteurs et les structures des exploitations. Or je préfère m'attaquer aux mécanismes plutôt qu'aux agriculteurs. »* Pas de prix unique donc, mais un prix garanti pour un volume de base et, pour le reste, *« le jeu du marché »*. Le ministre se dit sur ce point ouvert à la négociation mais ne voit pas pourquoi cette réforme ne serait pas adoptée par la France, et ses partenaires s'entend, parce qu'elle est difficile.

Jusqu'alors la proposition était claire. Elle est devenue moins claire lorsque Mme Cresson a estimé que la taxe progressive de coresponsabilité proposée par le C.N.J.A. correspondait au système de prix qu'elle préconise. Les membres de la centrale syndicale s'étaient affrontés la veille sur ce point (*le Monde* du 4 juin) et les partisans des quanta, proches des socialistes, n'avaient pas l'impression de devoir soutenir la taxe de coresponsabilité. Bref, on continuera d'en reparler...

Quant aux offices fonciers, ce sont, selon Mme Cresson, la prolongation démocratisée des SAFER (1), plus près du terrain, et non l'instauration d'une bureaucratie. *« La terre*, a-t-elle dit, *est d'abord un outil de travail et non un objet mythique ou de spéculation. »*

Après avoir évoqué, très à l'aise sur ces thèmes, le rôle de l'Europe dans le tiers-monde, le jeu rétrograde des Etats-Unis, invoqué les grands-pères des jeunes agriculteurs et Léon Blum pour l'office du blé, leurs pères et Tanguy-Prigent pour le statut du fermage, Mme Cresson a invité les organisations agricoles à négocier avec le gouvernement les mécanismes nouveaux d'une agriculture qui aurait son modèle de développement propre.

Invitation qui s'adresse à toutes les organisations car *« le monde agricole est traversé par plusieurs sensibilités et il tirera profit du fait que le ministre entende tout le monde »*. Insistant sur ce point sensible au cœur mais aussi au silence des syndicats jusqu'alors officiellement reconnus, Mme Cresson a ajouté que *« ce n'est pas nuire à l'un que d'écouter l'autre »*. Enfin, *« il faut que cesse la confusion entre le rôle des organisations professionnelles et celui de l'Etat »*, a déclaré Mme Cresson. *« Les premières doivent négocier et contester s'il le faut ; l'Etat doit décider. »*

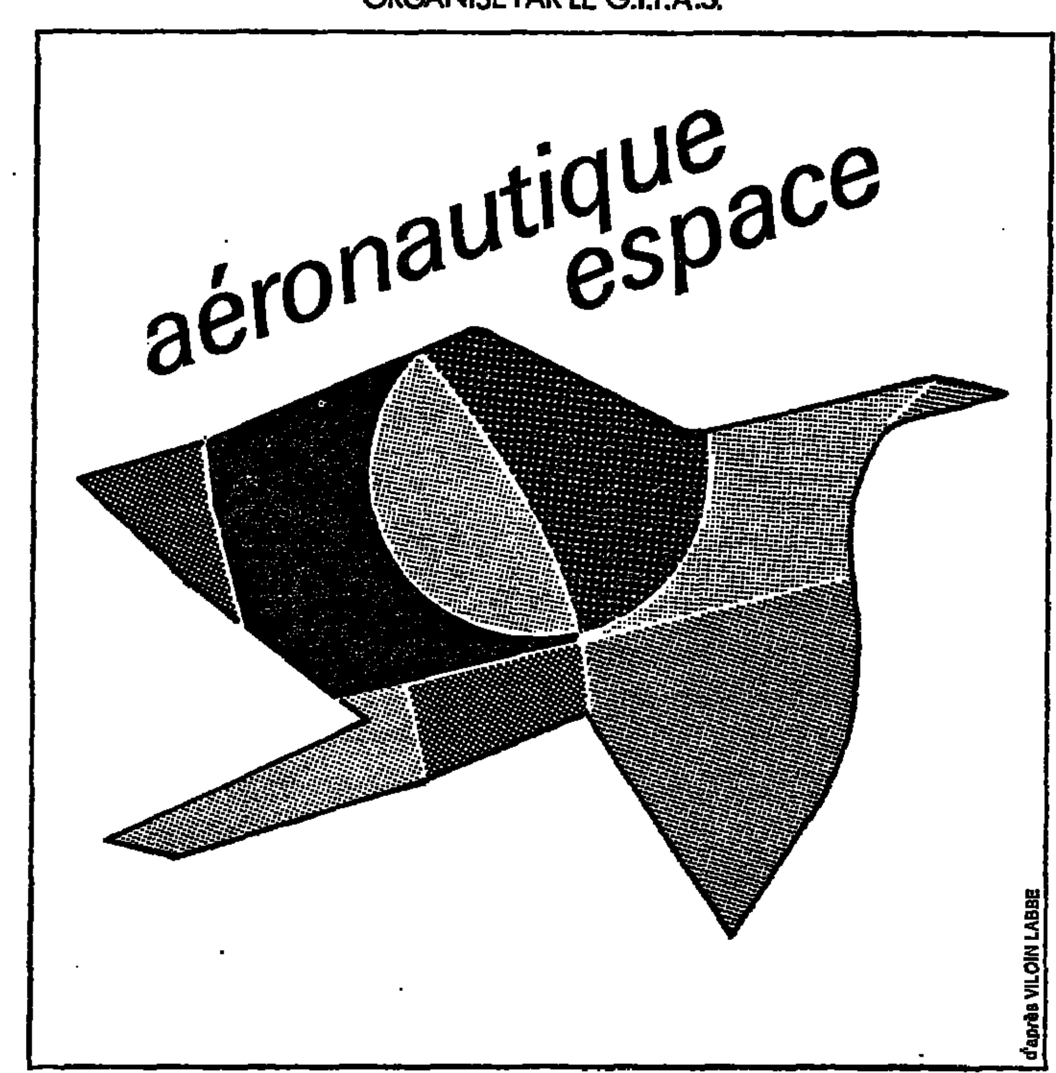
JACQUES GRALL.

(1) Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

«Qui suis-je ?»

« Le ministre des transports n'a pas besoin de savoir piloter un avion pour être compétent. » Mme Cresson s'est présentée au monde agricole. *« Qui suis-je ? »* s'est-elle interrogée. La formation économique qu'elle a reçue en faisant H.E.C. puis un doctorat de démographie sont, dit-elle, sans doute appropriés pour appréhender les dossiers agricoles essentiellement économiques. Quant à ceux qui estiment qu'une femme n'a pas la surface nécessaire pour un tel ministère, *« ce sont pour moi des animaux préhistoriques*, a dit Mme Cresson, *et j'ai suffisamment d'animaux à m'occuper pour me soucier de ces animaux-là »*.

L'énoncé public de ce curriculum vitae permet de corriger une information que nous avions publiée par erreur. Mme Cresson n'est pas diplômée de l'Institut des hautes études de droit rural et d'économie agricole. L'information venait de son entourage. La rumeur en était née, dit-on au ministère, lors de la campagne législative menée par Mme Cresson à Châtellerault.



AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



SICOMI

L'assemblée générale ordinaire s'est réunie le 26 mai 1981 et a approuvé les comptes de l'exercice 1980.

Locindus a engagé, en 1980, quatorze opérations nouvelles pour un montant total de 111 580 000 francs, portant le chiffre cumulé des engagements de la société en valeur d'origine à 1 575 000 000 francs.

Le bénéfice net de l'exercice 1980 ressort à 85 024 364,56 francs, en augmentation de 17,94 % sur l'année précédente.

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale a décidé de mettre en paiement, le 9 juin, un dividende global de 71 230 840 francs, en augmentation de 15 %, qui s'applique à un capital augmenté de 7 894 200 F par suite de la conversion d'obligations.

Le dividende par action représenté par le coupon no 14 se monte à 37 francs, assorti d'un avoir fiscal de 0,48 franc.

A l'issue de l'assemblée, le président a prononcé l'allocution suivante :

« Mesdames, Messieurs,

» A l'issue de cette assemblée générale, qui nous a permis de vous rendre compte de notre activité pendant l'exercice 1980, je voudrais vous apporter quelques informations sur les affaires réalisées par notre société au cours des cinq premiers mois de l'année 1981.

» Dans un contexte toujours marqué par un niveau général d'investissements médiocre et une vive concurrence entre SICOMI, nous avons ressenti la nécessité d'un effort de prospection plus actif afin de reprendre une « part de marché » et un rythme de développement plus conformes à ceux que notre société avait connus jusqu'à une époque récente. C'est ainsi que nous avons pu, à la présente date, engager seize nouvelles affaires de crédit-bail pour un montant total d'investissement prévisionnel de 381 000 000 francs sur lesquels nous avons conservé, dans le cadre des pools constitués avec d'autres SICOMI, près de 230 000 000 F qui ont pour effet de porter le montant total des engagements de votre société à 1 800 000 000 francs. Toutes ces opérations ont été conclues sans que votre société ait dû s'écarter de ses principes essentiels qui sont la sélection rigoureuse de la qualité des signatures et des investissements et la sécurité des refinancements. Les emplois nouveaux sont, comme ceux qui forment l'actif progressivement constitué par votre société depuis son origine, entièrement couverts par des ressources de longue durée, dégageant une marge dès la mise en vigueur des contrats, à l'exclusion de tout recours au marché monétaire.

» Cette politique, qui nous met à l'abri de la hausse des taux d'intérêt, particulièrement sensible depuis un an, nous permet d'escompter une progression du dividende distribuable au titre de l'exercice 1981 et des années suivantes, sauf événements imprévus. »

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE - Obligations 8 % juin 1969

Les intérêts courus du 27 juin 1980 au 26 juin 1981 sur les obligations Electricité de France 8 % juin 1969 seront payables, à partir du 27 juin 1981, à raison de 36 F par titre de 500 F nominal, contre détachement du coupon N° 12 ou estampillage du certificat nominatif après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 4 F (montant global : 40 F). En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 5,99 F, soit un net de 30,01 F.

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE - Obligations 8,50 % juin 1970

Les intérêts courus du 29 juin 1980 au 28 juin 1981 sur les obligations Electricité de France 8,50 % juin 1970 seront payables, à partir du 29 juin 1981, à raison de 38,25 F par titre de 500 F nominal, contre détachement du coupon N° 11 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 4,25 F (montant global : 42,50 F). En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 6,37 F, soit un net de 31,88 F.

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE - Obligations 8,50 % juin 1971

Les intérêts courus du 28 juin 1980 au 27 juin 1981 sur les obligations Electricité de France 8,50 % juin 1971 seront payables, à partir du 28 juin 1981, à raison de 30,60 F par titre de 400 F nominal, contre détachement du coupon N° 10 ou estampillage du certificat nominatif après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 3,40 F (montant global : 34 F). En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 5,09 F, soit un net de 25,51 F.

Il est rappelé que les titres de la série désignée par la lettre « B » sont remboursables depuis le 28 juin 1980.

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE - Obligations 8,80 % juin 1973

Les intérêts courus du 18 juin 1980 au 17 juin 1981 sur les obligations Electricité de France 8,80 % juin 1973 seront payables, à partir du 18 juin 1981, à raison de 79,20 F par titre de 1 000 F nominal, contre détachement du coupon N° 8 ou estampillage du certificat nominatif, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 8,80 F (montant global : 88 F). En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 13,19 F, soit un net de 66,01 F.

Le paiement des coupons est effectué sans frais aux caisses des Comptables directs du Trésor (Trésoreries Générales, Recettes des Finances et Perceptions), à la Caisse Nationale de l'Energie, à Paris, 17, rue Caumartin, ainsi qu'aux guichets de la Banque de France et des Etablissements bancaires désignés ci-après :

Crédit Lyonnais, Société Générale, Banque Nationale de Paris, Banque de Paris et des Pays-Bas, Crédit du Nord, Crédit Commercial de France, Crédit Industriel et Commercial et Banques affiliées, Société Générale Alsacienne de Banque, Société Marseillaise de Crédit, Banque de l'Union Européenne, Banque de l'Indochine et de Suez, Caisse Centrale des Banques Populaires et toutes les Banques Populaires de France, Société Centrale de Banque.



المصرف العربي عبر القارات

BANQUE INTERCONTINENTALE ARABE

S.A. au capital de 150.000.000 F

Réunie au siège de la banque le 27 mai 1981 sous la présidence de M. Bouasria Belghoula, l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires a approuvé les comptes de l'exercice 1980.

Le bilan de fin d'année s'est établi à 7 181 177 426,67 francs contre 4 800 764 526,93 francs en 1979.

Le bénéfice net après impôts s'est élevé à 21 725 643,57 francs contre 15 191 532,87 francs pour l'exercice précédent.

Les effectifs qui sont demeurés stables sont de 105 agents.

L'assemblée générale a décidé la mise en distribution de la somme de 13,5 millions de francs, soit un dividende de 9 % par action, et de porter le reliquat aux comptes de *réserve.*

L'ORÉAL

Présidée par M. François Dalle, président-directeur général de L'Oréal, une réunion d'information a été organisée à l'intention des analystes financiers, investisseurs et journalistes financiers.

Dans un premier temps, M. Marc Ladreit de Lacharrière, vice-président en charge de l'administration et des finances, a annoncé les résultats pour 1980.

Le total des ventes consolidées hors taxes s'est élevé à 8,555 milliards de francs en 1980, soit une progression de 35 % par rapport à 1979.

A données comparables, en éliminant les variations de parités monétaires, le chiffre d'affaires des sociétés entrées ou sorties de consolidation au cours de l'exercice, ainsi que l'incidence des changements dans la méthode de consolidation, la croissance est de 16,7 % par rapport à 1979.

Le bénéfice d'exploitation s'est *élevé à 712 millions de francs contre* 561 millions de francs, et le bénéfice net à 387 millions de francs contre 333 millions de francs.

La croissance des résultats provient notamment de l'intégration de Métabio/Joullie et de la Société d'hygiène dermatologique de Vichy.

Les nombreuses opérations de fusion et de restructuration intervenues chez Synthelabo, les charges *financières liées à l'acquisition* des titres Métabio/Joullie, ainsi que l'accélération des dépenses de recherche ont pesé sur les résultats de la division pharmacie. A l'inverse, les activités cosmétiques ont évolué de façon favorable, et les marges bénéficiaires de ce secteur ont sensiblement progressé.

La part du groupe dans les résultats nets a été de 362 millions *de francs contre 308 millions de* francs en 1979. Le bénéfice net par action, en supposant converties les obligations convertibles, s'est élevé à 81,62 F.

M. Charles Zviak, vice-président, directeur général, a souligné que l'évolution des bénéfices provient de la poursuite de la maximalisation de nos grands produits stratégiques, ainsi que de l'expansion de nos filiales en dehors de France.

M. Zviak a également indiqué l'importance que revêtent pour L'Oréal, les activités de recherche. L'activité des laboratoires du groupe, non compris les activités pharmaceutiques, s'est traduite par un nouveau record du nombre de brevets déposés au cours de l'année : il a atteint 72 en 1980 contre 64 en 1979.

M. François Dalle a rappelé que l'année 1980 a été marquée pour le groupe L'Oréal par la décision stratégique d'accroître l'importance de l'axe pharmaceutique, complément naturel des activités cosmétiques.

L'acquisition du groupe pharmaceutique Métabio/Joullie répond au désir de créer une entité pharmaceutique de taille suffisante pour poursuivre les efforts de recherche nécessaires à l'élaboration de réelles innovations thérapeutiques, et cons*tituer une base solide pour favoriser* le développement international de Synthelabo.

M. François Dalle a également souligné qu'en conséquence de l'excellente progression réalisée hors de France, L'Oréal a encore amélioré sa contribution à la balance des paiements de la nation, puisque la différence entre les sommes que nous avons reçues de l'étranger à des titres divers, exportations, assistance technique, redevances, dividendes, et les fonds que nous avons utilisés pour le financement d'investissements ou des achats de matières premières à l'étranger a représenté un excédent *de plus de 1,3 milliard* de francs.

Enfin, M. Dalle a annoncé que malgré un climat économique mondial assez difficile, l'exercice 1981 devrait *encore être favorable pour* L'Oréal.

A plus long terme, le président a réitéré sa confiance dans la capacité de L'Oréal à poursuivre son développement, grâce à l'importance et à la qualité de la recherche au sein du groupe et à son implantation internationale. Les prévisions d'un doublement des activités dans les cinq prochaines années, avec un *maintien proportionnel des marges* bénéficiaires, semblent être raisonnables.

Le dividende qui sera proposé à la prochaine assemblée des actionnaires sera de 22 francs par action, contre 19 francs en 1979.

GRANDS MOULINS DE PARIS

Activité

Les usines du groupe industriel des Grands Moulins de Paris ont écrasé 13 635 000 quintaux de blé et fabriqué 5 056 000 quintaux d'aliments pour le bétail, pour un chiffre d'affaires global de 3 279 mil*lions de francs, dont 1.018 millions* de francs à l'exportation.

Résultats

La société des Grands Moulins de Paris a *comptabilisé 14 588 000 F* d'amortissements et dégagé un résultat bénéficiaire net de 8 992 760 F auquel s'ajouteront 2 118 210 F de plus-value.

Il sera proposé à la prochaine assemblée générale la distribution d'un dividende de 6 F net contre 5 F net au titre de l'exercice précédent.

La marge brute d'autofinancement *du bilan consolidé s'élève à* 35 135 282 F. La dotation aux amortissements est de 31 629 764 F. Les provisions ont absorbé 3 766 325 F et le résultat d'exploitation est bénéficiaire de 19 739 192 F avant impôts.

UFIMEG

Le conseil d'administration, qui s'est réuni le 22 mai 1981, a pris acte de la démission de M. Maurice Grimaud qui, appelé à de hautes fonctions administratives, a remis au conseil ses mandats d'administrateur et de président-directeur général de la société. Le conseil a coopté M. Claude Alphandery comme nouvel administrateur et lui a confié les fonctions de président-directeur général.



FACTOFRANCE HELLER

L'assemblée générale ordinaire de Factofrance Heller tenue le 6 mai 1981 a approuvé les comptes de l'exercice 1980 qui se soldent par un bénéfice net, après impôts et dotation aux comptes de provision, de 13 695 136 F, contre 11 341 728 F pour l'exercice précédent.

Elle a décidé la distribution d'un dividende net de 20 F par action auquel s'ajoute un avoir fiscal de 10 F, soit un revenu global de 30 F par action (24 F en 1979).

Le rapport du conseil fait apparaître que l'activité de la société a poursuivi sa progression en 1980 dans des conditions satisfaisantes, le volume des créances prises en charge dans le cadre des contrats d'affacturage s'étant élevé à 4 407 650 000 (contre 3 715 300 000 F en 1979).

D'autre part, une assemblée générale extraordinaire réunie le même jour, 6 mai 1981, a donné au conseil d'administration l'autorisation générale, valable cinq ans, de procéder par tous moyens, en une ou plusieurs fois :

— à l'augmentation du capital social, actuellement fixé à 15 millions de francs, *pour le porter à 50 millions de francs ;*

— à l'émission d'un emprunt obligataire, dans la limite d'un montant maximum de 100 millions de francs.

Cette décision de renforcement de ses fonds permanents doit permettre à Factofrance Heller de se donner, au moment opportun, les moyens de réaliser les objectifs de croissance *qu'elle s'est fixés.*

Factofrance Heller est un établissement financier spécialisé dans l'affacturage (factoring). Son capital est de 15 millions de francs réparti entre la Compagnie Financière de Suez (33 %), le Crédit Industriel et Commercial (17 %) et Walter E. Heller Overseas Corporation (50 %).

HITACHI

CHIFFRES CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE 1980-1981

(Société-mère seulement.)

	Exercice 1979-1980 (1er avril 1979-31 mars 1980)	Exercice 1980-1981 (1er avril 1980-31 mars 1981)
Commandes reçues	1 977 618 (*)	2 090 435 (*)
Ventes nettes	1 698 130	1 947 029
Bénéfice net	53 038	61 846
Dividende de l'exercice par action (en yen) (1)	6	7

(*) En millions de yens.

(1) Le dividende de l'exercice 1980-1981 inclut le dividende intérimaire mis en paiement en décembre 1980, soit 4 yens, compte tenu d'une majoration spéciale de 1 yen distribuée à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de la société.

Moulinex

Réunie le 30 mai, sous la présidence de M. Mantelet, l'assemblée générale ordinaire a approuvé toutes les *résolutions proposées* par le conseil.

Elle a fixé le dividende, identique à celui de l'exercice précédent, à 4 F, assorti de l'impôt déjà versé au Trésor (avoir fiscal) de 2 F, soit un revenu global de 6 F. Il sera mis en paiement à partir du 18 juin (coupon no 11).

Afin de procéder à une distribution d'actions en *faveur* des salariés, l'assemblée générale extraordinaire, réunie à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, a donné pouvoir au conseil pour procéder à une augmentation maximum de 3 % du capital social actuel.

BANCA NAZIONALE DEL LAVORO 1980

Le conseil d'administration, présidé par M. Nerio Nesi, a présenté le rapport annuel de la Banque relatif à l'exercice 1980 et l'assemblée des actionnaires, réunie pour la première fois cette année conformément aux nouvelles dispositions statutaires, l'a approuvé le 30 avril 1981.

Ce rapport débute par une brève analyse des événements mondiaux qui ont marqué l'année en cours, mettant en relief la tâche toujours plus importante des banques dans leur rôle d'intermédiaire pour le recyclage des excédents pétroliers, palliant en partie aux insuffisances du système monétaire international.

L'aggravation du déséquilibre extérieur des pays en voie de développement non producteurs de pétrole exige soit une meilleure coordination des politiques économiques suivies par les autorités compétentes, soit une nouvelle forme de coopération bancaire internationale. L'inflation et l'énergie continuent à être les deux problèmes majeurs auxquels nous sommes confrontés. Une absence de solution aggraverait les incertitudes et les craintes tout en limitant l'essor de l'intégration monétaire de la Communauté européenne.

En ce qui concerne l'analyse des problèmes italiens, le rapport souligne certaines tendances qui se sont manifestées dans le courant de l'année comme la chute de l'épargne, le déplacement des dépôts des clients des banques vers d'autres formes d'investissement ainsi que le renforcement de l'encadrement du crédit.

Le rapport suggère des stratégies plus appropriées pour gérer un probable processus de diminution du rôle d'intermédiaire que jouent les banques.

Bien que gênée par le contrôle du crédit et par le déplacement des dépôts, l'activité de la banque a connu pendant l'année 1980 un réel développement et ses bénéfices ont atteint une expansion considérable. A la fin de l'année 1980, les dépôts clients et correspondants s'élèvaient à 37,7 milliards de dollars U.S.A., ce qui représente en lires une augmentation de 24,7 % par rapport à l'année précédente. Le total des dépôts du groupe B.N.L. s'élève à 42,3 milliards de dollars U.S.A. (23,7 %). Les prêts à la clientèle et aux correspondants ont augmenté de 17 % pour la banque et de 16,8 % pour le groupe dans son ensemble. Le portefeuille de la banque (bons ordinaires du Trésor inclus) s'élevaient en fin d'année à 11,8 milliards de dollars U.S.A., ce qui fait 2,7 milliards de dollars U.S.A. en plus par rapport à l'année précédente. A la fin de l'année 1980, le montant global du bilan consolidé du groupe B.N.L. s'élevait à 94,4 milliards de dollars U.S.A.

Au titre de provisions pour créances douteuses, il a été alloué 191,7 millions de dollars U.S.A. Le bénéfice net de l'exercice s'élève à 17,8 millions de dollars U.S.A. pour la banque et à 37,4 millions de dollars U.S.A. pour le groupe B.N.L. dans son ensemble.

PRINCIPALES DONNEES DU BILAN

(en millions de dollars E.-U.) (1)

B.N.L. Sections

ACTIF	
Caisse et banques	7.437,8
Titres	11.921,9
Prêts aux clients et correspondants	25.043,1
PASSIF	
Capital et réserves	1.575,3
Dépôts	42.355,3
Total général du bilan	94.460,9

(1) Contre-valeur en lires italiennes au cours du change officiel à la fin de l'année (930,50).

SUCCURSALES : Barcelone, Londres, Los Angeles, Madrid, New-York, Paris.

BANQUES AFFILIEES ET FILIALES :
Curaçao : Lavoro Bank Overseas N.V.
Luxembourg : Banca Nazionale del Lavoro Holding, Lavoro Bank International.
New-York : TIEC - The Italian Economic Corporation.
Zurich : Lavoro Bank A.G.

BNL

BUREAU DE REPRÉSENTATION A PARIS
23, rue de la Paix, 75002 Paris

BUREAUX DE REPRESENTATION : Atlanta, Bruxelles, Buenos Aires, Caracas, Chicago, Francfort-sur-le-Main, Hong-Kong, Houston, Kuala Lumpur, Mexico, Montréal, Paris, Rio de Janeiro, Sao Paulo, Singapour, Sydney, Téhéran, Tokyo, Pékin.

DIRECTION GENERALE : Via V. Veneto, 119, Rome (Direction de l'étranger : Via V. Veneto, 56, Rome



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

4 JUIN

Baisse des pétrolières

Comme on pouvait s'y attendre, le premier train de mesures sociales annoncé en conseil des ministres a eu un effet baissier immédiat sur les actions françaises.

Ce n'est pas tant l'effort de solidarité ainsi décidé qui inquiète les professionnels, mais plutôt les conséquences qu'implique leur mode de financement.

Outre la charge inévitable qui va en résulter pour les entreprises, même si l'Etat promet d'en prendre la moitié sur le compte du budget de l'Etat, les boursiers ont surtout retenu qu'il sera instauré une taxe spéciale visant les banques et les compagnies pétrolières.

Du coup, le compartiment pétrolier apparaît éprouvé alors que les bancaires sont teintées d'irrégularité, l'indicateur instantané reflétant un repli supérieur à 1 %.

La cotation de deux titres, Elf-Aquitaine et Arjomari a été retardée, en raison de l'abondance des ventes et ceux-ci perdent respectivement 9 % et 7 % respectivement.

Esso se situe parmi les plus forts replis avec une baisse de 5,3 %, talonnant Dassault (– 7 %), tandis que Cit-Alcatel, P.L.M., J. Borel, Sanofi et Nobel-Bozel abandonnent 4 % à 5 %.

Les gains sont moins sensibles et il faut s'y reprendre à plusieurs fois pour trouver des écarts supérieurs à 2 %, tels que Peugeot, Banque Rothschild, Kléber, Vallourec, Sacilor, Schneider, Usinor, Penarroya.

Aux étrangères, les mines d'or s'inscrivent en retrait, suivant en cela le cours de l'or qui cote 463 3/4 dollars l'once au « fixing » de Londres, tandis que le « billet vert » inscrit un nouveau plus-haut historique, à quelque 5,64 F.

La « fourchette » s'élargit à 6,19/6,22 F sur la « devise-titre », et, sur le marché de l'or, le napoléon abandonne 8,90 F à 950, revenant sur son cours de mardi tandis que le lingot est pratiquement inchangé, à 98 100 F.

LA VIE DES SOCIÉTÉS

AVIONS MARCEL DASSAULT - BREGUET AVIATION. – Interrogé sur le problème des nationalisations, le président de la société, M. Claude Vallières, a indiqué au cours de l'assemblée annuelle que l'actionnaire devrait être indemnisé sur la base des cours boursiers de ces dernières années, l'évaluation résultant des cours de Bourse faisant apparaître un prix de 937,95 F par action. Écartant toute idée de modification de stratégie, il a cependant admis que la clientèle mexicaine, arabe et américaine de la firme *« était devenue légèrement réticente »*. Pour l'exercice 1980, il sera distribué un dividende global de 43,50 F dont 14,50 F d'avoir fiscal, en augmentation de 15,23 %.

PENARROYA. – La société, filiale d'Imétal, fait état pour les quatre premiers mois de 1981 d'une diminution de 20 % de son chiffre d'affaires par rapport à la période correspondante de 1980, à la suite des baisses intervenues depuis un an sur les cours du plomb, du zinc et de l'argent-métal. Se refusant à établir un pronostic pour l'ensemble de l'année, le président, M. Bernard de Villeméjane, a confirmé la distribution d'un dividende de 4 F net pour 1980, inchangé sur le précédent.

ANGLO AMERICAN CORP. – Ce conglomérat minier et industriel sud-africain annonce pour l'exercice à fin mars 1981 une augmentation de près de moitié de son bénéfice imposable qui est passé à 612,3 millions de rands contre 382,5 millions pour le précédent exercice (1 rand = 6,2 F environ). Le bénéfice après impôts ressort à 586,7 millions contre 357,9 millions. Le dividende est fixé à 75 cents sud-africains, soit un dividende de 110 cents contre 70 précédemment.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1980)

	2 juin	3 juin
Valeurs françaises	76,2	76,4
Valeurs étrangères	136,1	134,3

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	81,1	79,9

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 4 juin .... 20 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	3/6	4/6
1 dollar (en yens)	224,40	224,60

NEW-YORK

Légère reprise

Confrontée à une forte baisse initiale, qui s'est poursuivie pendant la majeure partie de la séance, la Bourse de New-York a opéré un redressement en clôture, permettant à l'indice Dow Jones des industrielles d'inscrire 2,23 points à son actif, à 989,71, après en avoir perdu plus de 5 dans un premier temps.

De l'avis des professionnels, ce repli des cours est à mettre essentiellement au compte de la décision annoncée par le Mexique de baisser ses prix de 4 dollars par baril, imitée ultérieurement par la compagnie américaine Sohio à hauteur de 2 dollars par baril pour son brut d'Alaska. Les compagnies pétrolières s'en sont trouvées affectées, entraînant une bonne partie de la cote à la baisse, tandis que les compagnies aériennes et les automobiles, *a contrario*, tiraient profit de ces dispositions pour imprimer une tardive reprise au marché.

Wall Street n'a pas écarté pour autant toute réserve à l'égard des taux d'intérêt, et les boursiers continuent à se montrer préoccupés par les informations selon lesquelles la Réserve fédérale n'est guère disposée à assouplir sa politique à l'égard du crédit, ce qui laisse présager un maintien des taux à des niveaux élevés pour les prochains jours.

Kennecott a été l'action la plus active de la séance après que la commission fédérale du commerce eut annoncé qu'elle ne s'opposait pas à son rachat par la compagnie Sohio.

VALEURS	Cours 2 juin	Cours 3 juin
Alcoa	32 3/4	33
A.T.T.	56 1/8	56
Boeing	31 1/4	31 1/8
Chase Manhattan Bank	52	52
Du Pont de Nemours	50	51 3/8
Eastman Kodak	76	76 3/8
Exxon	65	64 7/8
Ford	23 1/4	23 1/2
General Electric	65 7/8	66 1/8
General Foods	32 3/8	32 7/8
General Motors	55	56 1/2
Goodyear	18 1/8	17 3/4
I.B.M.	59 7/8	59 1/8
I.T.T.	32 1/8	32
Kennecott	61 1/2	61 5/8
Mobil Oil	54 3/4	54 3/4
Pfizer	53	53 3/8
Schlumberger	95 1/2	95 3/8
Texaco	34	34
U.A.L. Inc.	28 3/8	29
Union Carbide	57 1/4	56 1/2
U.S. Steel	33	33
Westinghouse	32 3/8	32 3/8
Xerox Corp.	54 1/2	57

BOURSE DE PARIS — 4 JUIN — COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	....	2 030
5 %	....	1 899
3 % amort. 45-54	....	2 532

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agr. Inc. Madag.	28 50	....
Air-Industrie	14 55	14
Alfred Herlicq	58	....
Allobroge	302 80	....
Bongrain S.A.	650	680
Bon-Marché	106	109
Borie	510	490 o
Bras. Glac. Int.	480	485 o
C.G.V.	155	153
Chambon (M.)	195	....
Chambourcy (M.)	485	494
Champex (Ny)	128	128

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actibail (obl. conv.)	155	....
Aciers Peugeot	90 10	90 10
Actibail	96 50	99
Agence Havas	541	531
A.G.F. (St Cent.)	735	735
A.G.P. Vie	1935	1940

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre exceptionnel, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h 15 et 14 h 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
2430	4,5 % 1973	2446	2410	2413	2335
2668	C.N.E. 3 %	2928	2929	2890	2865
410	Air Liquide	382	376	375	375
350	Als. Superm.	330	346	346	346
102	A.L.S.P.I.	100 10	103	103	101
235	Eurafrance	208	200	199	200
700	Europe n° 1	710	699	687	685
465	Facom	425	422	422	422
140	Finextel	125	124	124 10	121 60
108	Fives-Lille	106	106 10	106 10	106
280	Penhoet	281	281	281	279 30
280	Pernod-Ricard	252 50	251 20	252 20	251 20
131	Pétroles (Fse)	128	125 10	125 10	124
147	– (obl.)	154 50	153	153	151
34	– (certific.)	31 60	30 80	30 80	31
130	U.F.B.	120	120	120	117 60
236	U.I.S.	250	250	250	245
115	U.C.B.	110	106	106	103 90
7	Usinor	6 80	6 95	6 85	6 95
91	– (obl.)	88 50	90 50	90 50	89 90
310	Gen. Motors	352	362	358	362
60	Goldfields	62 40	60	60	59 80
93	Harmony	95 40	93 20	93 10	93 20
16	Hitachi	19 10	18 85	18 90	18 50
305	Hoechst Akt.	330	329	329	331

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 4/6	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
États-Unis ($ 1)	5 599	5 650	5 450	5 710
Allemagne (100 DM)	237 020	236 100	240	253
Belgique (100 F)	14 539	14 476	13 950	14 650
Pays Bas (100 fl.)	213 250	212 280	208	219
Danemark (100 krd)	75 240	74 830	73 500	78 500
Norvège (100 k)	96 120	95 800	95	100
Grande-Bretagne (£ 1)	11 271	11 032	11 200	11 800
Grèce (100 drachmes)	9 710	9 690	....	....
Italie (1 000 lires)	4 767	4 746	4 650	5 500
Suisse (100 fr.)	267 750	266 300	262	275
Suède (100 krs)	111 615	111 330	109	114 500
Autriche (100 sch)	33 540	33 320	33	34 600
Espagne (100 pes.)	5 982	5 967	5 800	6
Portugal (100 esc.)	8 965	8 945	8 800	9 700
Canada ($ can. 1)	4 634	4 673	4 570	4 800
Japon (100 yens)	2 501	2 504	2 360	2 490

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 4/6
Or fin (kilo en barre)	96750	96500
Or fin (en lingot)	98000	98100
Pièce française (20 fr)	958 90	950
Pièce française (10 fr)	510	493
Pièce suisse (20 fr)	810	800 10
Pièce latine (20 fr)	800	785
Souverain	936	910
Pièce de 20 dollars	4398	4000
Pièce de 10 dollars	2200	2000
Pièce de 5 dollars	835	.....
Pièce de 50 pesos	4410	4489 50
Pièce de 10 florins	802	798

UN JOUR DANS LE MONDE

IDÉES

2. AVANT LES ÉLECTIONS... : « Un choix de régime », par Maurice Duverger ; « L'idéologie minimale », par André Fourçans ; « Le regard froid », par Guy Konopnicki ; « Priorité à la loi », par Pierre Marcilhacy.

ÉTRANGER

3. EUROPE
— POLOGNE : les déclarations du « forum de Katowice ».
— ESPAGNE : l'enquête sur la prise d'otages de Barcelone.
4. ASIE
— BANGLADESH : après l'assassinat du président Ziaur Rahman.
— CHINE : Pékin insiste sur la volonté de rapprochement avec Taiwan.
5. AMÉRIQUES
— ÉTATS-UNIS : « les Noirs face à M. Reagan » (III), par Nicole Bernheim.
6. DIPLOMATIE
— Washington est prêt à soutenir militairement les pays « *menacés par l'aventurisme libyen* ».
6. AFRIQUE

POLITIQUE

7 à 10. La préparation des élections législatives : l'U.D.F. peut-elle exister longtemps sans M. Giscard d'Estaing ?
11. Les affectations choisies par les élèves de l'ENA.
12 - 13. Les décisions prises au conseil des ministres à propos du Larzac et de la Cour de sûreté de l'Etat.

SOCIÉTÉ

14. JUSTICE.
— SPORTS.
22 - 23. ÉDUCATION : le débat sur *l'enseignement privé*.
24. HISTOIRE : Yvonne Desvignes et les Éditions de Minuit, un témoignage de Vercors ; les « malgré-nous » et les autres.

LE MONDE DES LIVRES

15. LE FEUILLETON de Bertrand Poirot-Delpech : Driss Chraïbi et Celine Ackaouy.
Céline Ackaouy.
16. LA VIE LITTÉRAIRE.
17. LETTRES ÉTRANGÈRES : la mort de Byzance.
18 - 19. CIVILISATION : mystiques et penseurs de l'islam.
20. SCIENCES HUMAINES : qu'est-ce que la psychohistoire ?

CULTURE

25. THÉATRE : « *la Double Inconstance* », de Marivaux, à la Comédie-Française.
— EXPOSITION : *mobilier du XVIIIe à la galerie Maurice Segoura.*
27. RADIO - TÉLÉVISION (A voir) « Bookmaker », par Claude Sarraute.

ÉCONOMIE

30 - 31. *Les mesures sociales arrêtées en conseil des ministres ravivent les inquiétudes du patronat.*
32. ÉTRANGER : les silences de M. Jobert.
33. AGRICULTURE : Mme Edith Cresson prononce son premier discours de politique agricole devant le C.N.J.A.

RADIO-TELEVISION (27)
INFORMATIONS « SERVICES » (28)

Bibliographie ; Météorologie ; Mots croisés ; Loterie nationale, Loto ; « Journal officiel ».

Annonces classées (29) ; Carnet (27) ; Programmes spectacles (26) ; Bourse (35).

Le numéro du « Monde » daté 4 juin 1981 a été tiré à 659 285 exemplaires.

A B C D E F G

AUX COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Le conseil des ministres des Dix devrait décider une prolongation du contingentement de la production d'acier

Le conseil des ministres des Dix, dont la session se tenait jeudi 4 juin à Luxembourg, après avoir été reportée deux fois, devait définir les orientations de la politique sidérurgique de la Communauté et trancher la question de la prolongation partielle du contingentement obligatoire de la production d'acier, appliqué par la Commission de la C.E.E. depuis octobre 1980 et qui doit prendre fin le 30 juin. Ce conseil suscite un intérêt politique élevé en raison de l'aggravation de la crise de la sidérurgie dans les divers pays membres. M. Joxe, qui est le premier ministre du gouvernement socialiste à participer à un conseil des ministres de la Communauté, a rencontré, le jour de l'Ascension, M. Davignon, commissaire chargé de la politique industrielle.

De notre correspondant

Luxembourg (Communautés européennes). — Comment sera organisé le marché européen de la sidérurgie à partir de juillet ? La réponse est incertaine. L'idée de l'Assemblée européenne était de remplacer l'actuel contingentement obligatoire de la production par un arrangement volontaire (Eurofer 2) conclu par les industriels et supervisé par la Commission. Un projet dans ce sens a été mis sur pied, mais il est incomplet et apparemment bancal. Le groupe allemand Klöckner, estimant insuffisante la part de marché qui lui était attribuée, a refusé de participer. Klöckner fabrique essentiellement des bobines de tôles minces à chaud *(coils)*, un demi-produit qui, avec ses dérivés, représente environ 40 % de la production d'acier. Prenant acte de cette défaillance, M. Davignon a fait connaître l'intention de la Commission de maintenir le contingentement obligatoire au-delà du 30 juin pour ce produit. Le conseil doit donner son avis à ce sujet. Les Allemands, traditionnellement hostiles à l'article 58, s'y résigneront-ils ? M. Lambsdorf, le ministre de l'économie, pourrait être amené à faire preuve de plus de souplesse que d'habitude, puisque les difficultés viennent de chez lui. C'est le conflit entre Klöckner et ses concurrents allemands qui ouvre la porte à une prolongation partielle du contingentement obligatoire.

Les difficultés rencontrées par les industriels pour mettre sur pied un arrangement volontaire de répartition de la production n'étonnent guère les spécialistes bruxellois. Elles reflètent le haut degré de gravité atteint par la crise et le retard pris en matière de destructuration. Le redressement des prix — l'objectif premier *des plans anticrise successifs dont* s'est dotée la Communauté — n'est possible, compte tenu de la faiblesse de la demande, que moyennant une discipline formidable sur les quantités. Cette discipline, à laquelle les industriels souscrivaient relativement facilement voici trois ou quatre ans, devient intenable car les taux d'utilisation des installations sont beaucoup trop bas depuis trop longtemps. A Bruxelles, on est convaincu que, faute d'amélioration spectaculaire de la conjoncture, un nouvel effort important de réduction des capacités — c'est-à-dire de nouvelles fermetures d'usines — va s'imposer un peu partout dans la Communauté.

Sur un plan plus général, la nouvelle politique anti-crise que les Dix s'efforcent, avec peine, de mettre sur pied comporte deux, voire trois volets : le renforcement de la politique de aides, de nouvelles disciplines de marché, et éventuellement — la France semble mettre l'accent sur ce point mais on peut s'interroger sur l'écho qu'elle recevra — des mesures d'accompagnement sociales.

Les principales orientations d'une politique d'élimination progressive de : aides publiques accordées par les Etats membres ont été arrêtées par le conseil des ministres des Dix, *le 26 mars*. Depuis, la Commission a soumis aux gouvernements membres des propositions incluant un calendrier de démantèlement des aides.

M. Schmidt a écrit à M. Thorn, le président de la Commission, pour lui rappeler le prix que la R.F.A. attachait à la mise en œuvre rapide d'une police des aides publiques (accordées par les pouvoirs publics aux industriels) plus rigoureuse. Il exprime l'espoir que la Commission saura convaincre les pays membres de la nécessité d'arriver à une conclusion en la matière. C'est là la condition, indique-t-il en substance, pour que l'Allemagne puisse donner son accord aux autres décisions adoptées, à savoir à celles concernant l'organisation du marché, autrement dit les disciplines de production volontaires ou autoritaires. Comment expliquer cette montée en ligne du chancelier ?

Les industriels allemands, appuyés par les syndicats, demandent avec *de plus en plus d'insistance* le soutien financier du gouvernement fédéral. Celui-ci, qui voudrait bien pouvoir se dérober, riposte en demandant l'accélération de la mise en œuvre du nouveau code des aides européen. M. Thorn a répondu courtoisement au chancelier que la Commission n'avait pas attendu cette sorte de mise en garde pour tenir compte de la volonté exprimée par le conseil de renforcer le contrôle des aides publiques, et que, depuis lors, plusieurs programmes d'aides présentés à l'avis de la Commission avaient été bloqués parce qu'ils ne répondaient pas aux orientations définies par le conseil.

Celui-ci avait souligné que, dorénavant, toute aide à la restructuration, à la modernisation, devrait s'accompagner d'une réduction des capacités de production. En conclusion, M. Thorn observe que le renforcement de la politique des aides suit son cours et qu'il n'y aurait donc *aucune raison valable* pour bloquer le conseil sur d'autres points.

PHILIPPE LEMAITRE.

Les organisations agricoles à l'Elysée

LA DOTATION A L'INSTALLATION SERA DOUBLÉE

« Nous avons eu une discussion franche, loyale et approfondie », a déclaré M. Guillaume, président de la F.N.S.E.A., à sa sortie de l'Elysée. *« Le président de la République a reçu les organisations agricoles dans leur formation habituelle et il a tenu à en faire la remarque »*, a précisé M. Guillaume. Selon M. Michel Fau, président du C.N.J.A., M. Mitterrand a déclaré que d'autres organisations avaient demandé à être reçues, mais qu'il avait refusé de les recevoir pour l'instant, leur reconnaissance étant l'affaire du gouvernement.

Au cours de cet entretien, qui a duré deux heures et quart, ont été abordées, notamment, la question du revenu agricole et celle du versement résiduel des aides décidé lors de la dernière conférence annuelle. Le chef de l'Etat a déclaré que les engagements du gouvernement précédent seraient respectés. De même, le principe de la conférence annuelle est maintenu. La prochaine sera fixée à l'automne.

Selon M. Michel Fau, la dotation à l'installation sera effectivement doublée alors que Mme Cresson, ministre de l'agriculture, n'avait annoncé la veille à Aix-les-Bains qu'une augmentation de 20 %.

Dans l'ensemble, les dirigeants professionnels ont été impressionnés par la connaissance des dossiers agricoles du chef de l'Etat.

M. MITTERRAND AU « NEW YORK TIMES » : il est normal que les Palestiniens bâtissent leur patrie « à leur guise ».

« Je suis un ami d'Israël et je ne ferai rien qui mette en péril l'existence d'Israël ou les moyens de son existence, mais je ne crois pas qu'il soit réaliste de prétendre que le problème palestinien n'existe pas », a déclaré M. François Mitterrand, dans une interview accordée au *New York Times* et publiée le jeudi 4 juin.

« Je ne prétends pas leur dire [aux Israéliens] *ce qu'ils doivent faire, car je suis partisan de négociations bilatérales entre adversaires. Je dis simplement qu'il est normal que les Palestiniens puissent disposer d'une patrie, dont ils bâtiront les structures à leur guise. »*

● *Le ministre des affaires étrangères de Grèce*, M. Constantin Mitsotakis, a démenti le 3 juin des informations selon lesquelles une tentative de coup d'Etat aurait échoué lundi dernier.

NOUVELLE ET FORTE HAUSSE DU DOLLAR A 5,65 FRANCS RAFFERMISSEMENT DU FRANC

Après une brève accalmie, la hausse du dollar a repris avec violence jeudi 4 juin sur tous les marchés des changes : à Francfort, le cours de la monnaie américaine qui, mardi 2 juin, avait atteint 2,37 DM pour revenir mercredi 3 juin à 2,36 DM a bondi à près de 2,39 DM, au plus haut depuis quatre ans. A Paris, le dollar, après une pointe à 5,62 F le 2 juin, s'est élevé de 5,60 F à 5,65 F, au plus haut depuis onze ans. La chute de la livre sterling s'est poursuivie, le cours de la monnaie britannique passant de 2,02 dollars à 1,95 dollar à Londres, et de 11,27 F à 11 F à Paris contre 11,45 F mardi.

Dans cette tourmente, le franc français, tout en cédant du terrain vis-à-vis du dollar, améliore sa position au sein du système monétaire européen, notamment vis-à-vis du mark, dont le cours est revenu à Paris de 2,37 F à 2,3625 F, en raison de l'effet mécanique du contrôle des changes.

La nouvelle flambée du dollar est due, encore et toujours, à la tension des taux d'intérêt aux Etats-Unis, où les autorités monétaires ont arrêté net l'amorce de détente qui se profilait en début de semaine.

Des chercheurs américains sont parvenus à reproduire artificiellement une espèce de poisson

Une équipe scientifique américaine de l'Institut de biologie moléculaire de l'université d'Oregon *vient d'annoncer* qu'elle était parvenue à produire à grande échelle des poissons « clonés ». Les animaux ainsi obtenus ne résultent pas de l'union naturelle d'une cellule mâle et d'une cellule femelle. Il n'y a pas eu, à proprement parler, « fécondation », mais multiplication artificielle du patrimoine héréditaire maternel. Cette expérience illustre la prodigieuse rapidité avec laquelle les biologistes progressent dans le domaine de la « manipulation » génétique. Elle témoigne aussi de l'imbrication des impératifs industriels et scientifiques qui caractérise aujourd'hui les orientations données à la recherche biologique.

L'expérience réalisée dans l'Oregon possède de nombreux points communs avec les travaux conduits par les professeurs Karl Illmensee et Peter Hoppe à l'université de Genève sur des embryons de souris *(le Monde* du *6 janvier). Elle a porté sur une* espèce particulière de poissons exotiques. Il s'agissait de poissons-zèbres *(Brachydanis rerio)*, retenus pour leur aptitude à se reproduire très vite (la génération dans cette espèce est de trois à quatre mois), la grande quantité d'œufs produits par les femelles et leur croissance extrê*mement rapide. L'objectif consistait* à reproduire des animaux dont les cellules contiendraient un nombre normal de chromosomes (cellules diploïdes). Ce résultat devait être obtenu par la multiplication par deux du patrimoine héréditaire maternel et non par la fusion naturelle d'un capital mâle et d'un capital femelle. Les poissons ainsi produits constituent donc une forme de « double génétique » de leur mère.

Les chercheurs américains sont intervenus à différents stades du processus naturel de fécondation. Sur les gamètes (cellules sexuelles) mâles tout d'abord, le capital génétique fut détruit après irradiation par des rayons ultra-violets. Sous l'effet de certains paramètres physiques (pression hydrostatique ou température), les « œufs » furent le siège de la duplication du patrimoine héréditaire maternel.

Les divisions cellulaires qui permettent de manière naturelle la transformation de l'œuf en organisme complet furent ensuite possibles. Les chercheurs américains *sont persuadés aujourd'hui* de maîtriser suffisamment la technique pour envisager une production industrielle de tels poissons. Ils précisent, d'autre part, qu'ils assurent dès maintenant une production sur une « large échelle » qui leur a déjà permis d'étudier sous un angle totalement nouveau plusieurs phénomènes fonda*mentaux (isolement* des poissons mutants, mesure de la fréquence des anomalies chromosomiques).

Dans le dernier numéro de la revue scientifique britannique *Nature*, ils concluent que leur méthode pourrait s'appliquer à d'autres poissons comme les truites, les saumons et les poissons-chats qui ont déjà fait l'objet *d'études similaires* il y a quelques années. L'idée est dans ce cas de produire de manière continue, stable et indéfinie, d'importantes quantités de poissons dont on aurait sélectionné certains caractères (poids, taille, qualité de la chair). Ils soulignent cependant avec insistance le danger qu'il y aurait à partir de telles expériences à *ne* pas respecter la diversité génétique des espèces dans leur environnement naturel.

JEAN-YVES NAU.

Le retour d'un exclu à Antenne 2

M. Christian Guy est « réintégré » à la rédaction

Chose votée, chose due, chose faite. Christian Guy, mis à l'écart de la rédaction d'Antenne 2 par Jean-Pierre Elkabbach en 1977, et dont une récente assemblée générale des journalistes avait exigé la réintégration immédiate, a *assisté*, ce jeudi matin 4 juin, à la conférence quotidienne de préparation du journal de 20 heures.

Imposée *de facto* par la rédaction, la présence de *« l'exclu »* n'a pas provoqué — comme certains l'attendaient, ou le redoutaient — de conflit ouvert avec le directeur de l'information. La *conférence s'est déroulée comme* à l'habitude, et c'est seulement à son terme qu'un représentant de l'intersyndicale a signalé à Jean-Pierre Elkabbach le *« retour »* de Christian Guy. Tout juste les syndicats avaient-ils fait précéder leur initiative d'une lettre à M. Maurice Ulrich, P.-D. G. d'Antenne 2, pour l'informer de leur *décision*.

Jean-Pierre Elkabbach, pour sa part, a simplement répondu que *« Christian Guy, ayant toujours fait partie de la rédaction, pouvait assister à sa conférence »*.

Le retour de Christian Guy constitue en fait le nouvel — et ultime ? — épisode d'une bataille qui dure depuis quatre ans. Chef du service politique d'août 1975 à mai 1976, puis rédacteur en chef-adjoint chargé de « 20 heures », Christian Guy avait été, par simple note de service, datée du 7 février 1977, *« relevé de toutes ses responsabilités »*.

Bien qu'*« interdit de séjour »* à Cognacq-Jay, il continuait à dépendre administrativement de la *rédaction d'Antenne 2*. Après quatorze mois d'inactivité, il avait — sur ordres de mission successifs — produit et réalisé quelques documents, notamment sur l'informatique et sur les Mormons. Privé de bureau, il recevait une indemnité forfaitaire de compensation... Il a retrouvé, ce jeudi matin, un permis de *séjour* et une rédaction en attendant... un petit bureau et quelque fonction. — D. P.

[Un autre différend avait opposé Christian Guy à Jean-Pierre Elkabbach. Dans une interview à « Lui », le directeur de l'information d'Antenne 2 avait raconté que Christian Guy, lors d'un voyage de M. Giscard d'Estaing à Moscou (en octobre 1975), avait eu l'intention d'organiser une manifestation sur la place Rouge. Christian Guy, ayant porté plainte en diffamation, devait obtenir 12 000 francs de dommages et intérêts, Jean-Pierre Elkabbach se voyant lui-même condamné à 2 000 francs d'amende.]

● *Les suites de l'affaire de Broglie.* — M. Defferre, ministre de l'intérieur, a fait appel, jeudi 4 juin, devant le Conseil d'Etat de la décision du tribunal administratif de Paris d'annuler la révocation de M. Guy Simoné de la police. Dénoncé par le meurtrier de Jean de Broglie, Gérard Frèche, M. Simoné avait été inculpé et écroué pour complicité.

● *Une bombe devant l'église arménienne de Paris.* — Une bombe a été découverte jeudi matin 4 juin devant l'église arménienne de Paris, 15, rue Jean-Goujon (8e arrondissement). L'engin, qui, selon les experts, aurait pu faire d'importants dégâts, a été désamorcé.



هكذا من الأصل